

MC/2297

Original : anglais
7 octobre 2010

QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIEME SESSION

PROGRAMME ET BUDGET POUR 2011

TABLE DES MATIERES

	Page
Avant-propos	1
Décisions clés et éléments saillants du Programme et Budget pour 2011	3
Constitution, gouvernance et orientation stratégique	7
Constitution et gouvernance	9
Orientation stratégique de l'OIM et contexte migratoire	10
Introduction	15
Structure organique	23
Organigramme de l'OIM	25
Description de la structure organique	26
Financement de la structure de base	41
Financement de la structure de base de l'OIM	43
Sources de financement de la structure de base	46
Fusion du budget administratif et des revenus discrétionnaires pour 2011	47
PARTIE I – ADMINISTRATION	49
Administration	51
Objets de dépenses	57
Effectifs	59
Financement de la partie administrative du budget	60
PARTIE II – OPERATIONS	63
Revenus discrétionnaires	64
Sources et application des revenus discrétionnaires	65
Personnel et services financés par les revenus discrétionnaires	67
Informations générales et financement	79
Opérations	81
Principes financiers et budgétaires généraux de la gestion financière de l'OIM	82
Financement de la partie opérationnelle du budget	85
Contributions volontaires escomptées à la partie opérationnelle du budget	86
Services/Appuis	89
Tableau synoptique	91
I. Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise	92
I.1 Aide à la réinstallation	94
I.2 Aide au rapatriement	94
I.3 Aide aux opérations dans les situations d'urgence et d'après-crise	95
I.4 Soutien en matière électorale	99

II.	Migration et santé	100
II.1	Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	102
II.2	Promotion de la santé et assistance sanitaire aux migrants	102
II.3	Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise	104
III.	Migration et développement	106
III.1	Migration et développement économique/communautaire	107
III.2	Retour et réintégration de nationaux qualifiés	110
IV.	Migration régulée	111
IV.1	Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements	114
IV.2	Lutte contre la traite	118
IV.3	Coopération technique en matière de gestion des migrations et de renforcement des capacités	123
V.	Migration assistée	130
V.1	Migration de main-d'œuvre	131
V.2	Traitement des dossiers et intégration des migrants	133
VI.	Politiques migratoires et recherche	135
VI.1	Activités de politique migratoire	136
VI.2	Recherche et publications en matière migratoire	137
VII.	Programmes de réparation	138
VIII.	Appui aux programmes de caractère général	139
VIII.1	Personnel détaché	139
VIII.2	Application relative aux services opérationnels et de gestion des migrants (MiMOSA)	142
VIII.3	Personnel et services financés par les revenus divers	142
VIII.4	Fonds de dotation Sasakawa	143
	Ventilation géographique de la partie opérationnelle du budget	145
	Tableaux récapitulatifs	147
	Programmes et projets par région	148
	Afrique	148
	Moyen-Orient	150
	Amérique latine et Caraïbes	151
	Amérique du Nord	153
	Asie et Océanie	154
	Europe	156
	Appuis et services à l'échelle mondiale	159
ANNEXES		
Annexe I	Fonds détenus dans des comptes spéciaux	
	Compte d'opérations d'urgence	1
	Fonds de prêt aux réfugiés	2
	Fonds de dotation Sasakawa	3
	Fonds de réponse rapide pour les transports.....	4
Annexe II	Considérations relatives aux transactions en devises étrangères par rapport au Programme et Budget	
Annexe III	Partie opérationnelle du budget –Effectifs/dépenses administratives et de personnel	
Annexe IV	Mouvements estimatifs	

ABREVIATIONS

CCPPNU	Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IDM	Dialogue international sur la migration
MIDA	Migration pour le développement en Afrique
MORSS	Normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile
MOSS	Normes minimales de sécurité opérationnelle
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PRISM	<i>Processes and Resources Integrated Systems Management</i> (Système de gestion intégrée des processus et des ressources)
TI	Technologie de l'information
UE	Union européenne
UNDSS	Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies
VIH/sida	Virus de l'immunodéficience humaine /syndrome de l'immunodéficience acquise

GLOSSAIRE

On trouvera ci-après quelques définitions succinctes des termes techniques et financiers utilisés dans le Programme et Budget.

Contributions à affectation spéciale – Il s’agit de contributions versées ou remboursées au titre d’opérations ou de services déterminés. De telles contributions ne peuvent pas être utilisées dans un autre but que celui auquel elles étaient destinées sans l’autorisation expresse du donateur. La grande majorité des contributions versées au budget des opérations sont des contributions à affectation spéciale.

Contributions sans affectation spéciale – Les contributions à la partie opérationnelle du budget sont dites sans affectation spéciale si elles sont versées à titre de soutien général et sans aucune restriction quant à leur utilisation.

Fonds de dotation – Il s’agit d’un fonds dont le compte de capital doit rester intact en permanence, seul les revenus de ce compte (habituellement sous la forme d’intérêts) pouvant être utilisés pour financer des projets ou d’autres activités.

Fonds de prêt – Fonds permettant le financement, en tout ou en partie, des dépenses de transport de réfugiés et des services connexes moyennant des prêts accordés à ceux qui ont besoin d’une assistance financière pour émigrer vers des lieux où ils pourront se réinstaller de façon définitive. Le remboursement de ces prêts est assuré par des billets à ordre signés par les réfugiés ou leurs parraineurs.

Frais d’administration liés à des projets – Il s’agit d’une commission appliquée sur tous les projets d’opérations et destinée à couvrir les coûts de certaines fonctions d’appui aux projets, que ce soit au Siège ou dans les bureaux extérieurs, qui ne peuvent pas être directement associées à un projet spécifique, ni même à un groupe de projets (voir "Revenus discrétionnaires" ci-dessous).

Imputation des dépenses aux projets – Cette pratique consiste à imputer les dépenses administratives et de personnel sur le budget des activités et projets auxquels elles se rapportent. Le mot anglais "projectization" recouvre à la fois cette pratique et les procédures qui s’y rapportent.

Personnel et services essentiels – Il s’agit des coûts de personnel et d’appui administratif qui découlent sur une base continue de la gestion et de l’administration générales.

Recettes diverses – Cette source de rentrées est alimentée par les contributions sans affectation spéciale en provenance des gouvernements ou des bailleurs de fonds, ainsi que par les intérêts créditeurs. Ces recettes sont allouées à la discrétion du Directeur général à des fins déterminées, en fonction des intérêts et des priorités des Etats Membres (voir "Revenus discrétionnaires" ci-dessous).

Recettes reportées des exercices précédents – Il s’agit de l’excédent de recettes par rapport aux dépenses d’un exercice financier antérieur et/ou des contributions à affectation spéciale reçues en avance sur l’exercice budgétaire en cours.

Ressources inscrites au budget – Cette expression est utilisée pour désigner les fonds sur lesquels l’Organisation estime pouvoir compter du fait soit du remboursement des services offerts, soit de l’engagement pris par un ou des bailleur(s) de fonds de contribuer financièrement au maintien d’activités en cours ou à la réalisation d’activités prévues. Elle s’applique également aux crédits qui ont été accordés en cours d’exercice, ou reportés des années précédentes, pour financer certaines activités en cours ou prévues.

Revenus discrétionnaires – Il s’agit des "recettes diverses" et des "frais d’administration liés à des projets".

AVANT-PROPOS

1. Le Programme et Budget pour 2011 est établi alors que j'arrive à la moitié de mon mandat actuel de Directeur général. Aussi offre-t-il une excellente occasion de souligner certaines des réalisations à mettre à l'actif de l'Organisation durant cette période, les domaines prioritaires du moment et les différents défis qu'elle sera appelée à relever. Dans l'ensemble, l'OIM reste dynamique, offrant un large éventail de services migratoires à des bénéficiaires de plus en plus nombreux et variés, ainsi qu'aux gouvernements et à d'autres partenaires.

2. L'adhésion pleine et entière et la participation des Etats Membres restent au cœur de l'engagement de l'OIM, alors que le nombre de ses Membres ne cesse d'augmenter. Je m'engage à continuer de consulter et d'informer l'ensemble des Membres sur toutes sortes de questions, telles que les réformes internes, les interventions de l'OIM lors des situations d'urgence, ou les dialogues régionaux sur la migration.

3. La réforme structurelle approuvée par le Conseil à l'automne 2009, ainsi que l'exercice de rotation ont amené l'Administration à adopter une approche tournée vers l'avenir pour appréhender le phénomène migratoire dans sa globalité et répondre aux besoins des Etats Membres en matière de gestion des migrations. La nouvelle structure organique vise non seulement à faire concorder davantage les structures du Siège et des bureaux extérieurs, mais aussi à accroître l'efficacité de l'affectation de ressources de base très limitées. Au vu des progrès satisfaisants réalisés à ce jour, je ne doute pas que cette nouvelle structure donnera les résultats souhaités, à la satisfaction des Etats Membres.

4. L'appui de l'OIM aux processus régionaux qui façonnent les politiques migratoires et s'attaquent aux difficultés auxquelles elles se heurtent demeure une priorité. Parallèlement, les interventions de l'Organisation lors de situations d'urgence telles que le tremblement de terre en Haïti ou les inondations au Pakistan garantissent un haut degré de vigilance et une forte capacité de réaction au sein de l'Organisation. Les services fournis par l'OIM à tous les stades du spectre migratoire et sa gestion d'un éventail ambitieux de projets et d'activités sont illustrés dans les descriptions de projets figurant dans le présent Programme et Budget.

5. L'OIM continue de fournir toutes sortes de services en matière de gestion des migrations dans des domaines aussi variés que la lutte contre la traite, la réinstallation, les retours volontaires assistés, la coopération technique, la migration de main-d'œuvre et la gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise. Son activité de recherche et de publications, notamment en ce qui concerne la série des profils migratoires, continue de susciter une demande importante de la part de nombreux partenaires et du grand public. C'est pourquoi, la publication phare de l'OIM, le Rapport *Etat de la Migration dans le monde*, dont l'édition 2010, la cinquième du genre, est intitulée *L'avenir des migrations : Renforcer les capacités face aux changements*, sera désormais publiée chaque année. Reconnaissant que la migration est un phénomène constant mais dynamique, le Rapport de cette année souligne qu'il est fondamental, pour les Etats, de pouvoir renforcer leurs capacités, en s'appuyant sur des connaissances approfondies et des institutions efficaces et souples, afin de promouvoir et de mettre en œuvre des politiques humaines et ordonnées relatives aux mouvements des personnes, aujourd'hui et demain.

6. La crise économique mondiale n'a épargné aucun Etat. L'Organisation est sensible aux vastes répercussions de la crise financière sur l'assistance humanitaire et l'aide au développement. Dans ce contexte, j'ai décidé que la partie administrative du budget pour 2011 resterait inchangée, l'accroissement des dépenses statutaires étant absorbé grâce à diverses mesures favorisant l'efficacité et à des ajustements structurels. Je garde l'espoir que cette crise se résorbera et qu'un environnement financier plus stable se rétablira dans un avenir prévisible. J'attends avec impatience l'issue des délibérations des Membres sur la réforme budgétaire, et me réjouis à la perspective de voir l'Organisation en mesure de faire face à ses besoins financiers lors du prochain cycle budgétaire.

7. Pour gérer une organisation investie d'un mandat aussi complexe et difficile que la migration, il est indispensable de pouvoir s'appuyer sur une main-d'œuvre extrêmement mobile, déterminée à offrir des solutions appropriées en matière de gestion des migrations dans le monde entier. Les membres du

personnel de l'OIM se consacrent avec dévouement à cette tâche formidable et servent avec fierté et le sens des responsabilités la cause de migrations s'effectuant dans des conditions humaines et ordonnées.

8. J'engage vivement les Etats Membres de l'OIM à examiner attentivement le contenu du présent document et à œuvrer avec l'Administration pour faire en sorte que l'OIM continue de jouer un rôle dirigeant en matière de gestion des migrations dans l'intérêt de tous.



William Lacy Swing

Décisions clés et éléments saillants

du

Programme et Budget pour 2011

I. DECISIONS CONCERNANT LE PROGRAMME ET BUDGET POUR 2011

NIVEAU BUDGETAIRE

Partie administrative du budget

9. La partie administrative du budget est maintenue à 39 388 000 francs suisses, soit le même niveau qu'en 2010. La présentation de cette partie du budget a été adaptée à la nouvelle structure organique.

Partie opérationnelle du budget

10. La partie opérationnelle du budget, établie sur la base des crédits escomptés, est estimée à 619 millions de dollars E.-U., ce qui représente un recul de 31,6 millions de dollars E.-U. par rapport à la même époque de l'année dernière, où le budget initial pour 2010 s'élevait à 650,6 millions de dollars E.-U..

Revenus discrétionnaires

11. Les revenus discrétionnaires pour 2011 ont été établis à 43,7 millions de dollars E.-U. sur la base d'une moyenne triennale, en application de la formule adoptée par les Etats Membres. Une partie non négligeable des revenus discrétionnaires sert à financer certains projets prioritaires, des projets mis en œuvre dans les Etats Membres en développement et dans ceux dont l'économie est en transition (résolutions du Conseil n° 1035 du 29 novembre 2000 et n° 1150 du 7 juin 2007), la redevance de l'OIM pour sa participation au mécanisme du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (résolution du Conseil n° 1111 du 3 décembre 2004), ainsi que les dépenses afférentes aux structures de sécurité du personnel de l'OIM.

II. ELEMENTS SAILLANTS DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2011

STRUCTURE ORGANIQUE

12. La structure organique a été adaptée à la nouvelle structure que les Etats Membres de l'OIM ont approuvée par la résolution du Conseil n° 1186 du 26 novembre 2009.

13. Au Siège, la structure s'articule autour des quatre départements ci-après, placés sous l'autorité du Bureau du Directeur général : a) le Département de la coopération internationale et des partenariats ; b) le Département de la gestion des migrations ; c) le Département des opérations et des situations d'urgence ; et d) le Département de la gestion des ressources. Ces quatre nouveaux départements sont conçus de façon à regrouper des structures, afin de permettre une utilisation plus efficace de ressources limitées.

14. Sur le terrain, huit bureaux régionaux ont été créés, dont l'étendue de la couverture a été élargie, et dont les responsabilités de supervision à l'égard des bureaux de pays relevant de leur compétence ont été accrues. En outre, deux bureaux spéciaux de liaison ont été désignés pour assurer la liaison avec les organismes multilatéraux.

PRESENTATION DU BUDGET

15. Conformément au Règlement financier de l'Organisation, le Programme et Budget pour 2011 est composé de deux parties principales.

16. La Partie I concerne le budget de l'Administration, qui est exprimé en francs suisses, et est financé par les contributions assignées des Etats Membres.

17. La Partie II concerne le budget des opérations, qui est exprimé en dollars E.-U. et est financé par des contributions volontaires. Une description des activités est donnée dans les chapitres de la partie opérationnelle du budget qui s'y rapportent, avec les détails de leur financement.

Constitution, gouvernance
et
orientation stratégique

CONSTITUTION ET GOUVERNANCE

18. Créée en décembre 1951, l'Organisation a commencé ses opérations au début de 1952 en tant que Comité intergouvernemental pour les migrations européennes. Son acte constitutif a été adopté le 19 octobre 1953 et est entré en vigueur le 30 novembre 1954. Un certain nombre d'amendements apportés à cet acte constitutif sont entrés en vigueur le 14 novembre 1989, et le nom de l'Organisation a été modifié en Organisation internationale pour les migrations. L'Organisation possède la pleine personnalité juridique et son siège se trouve à Genève. Elle compte aujourd'hui 127 Etats Membres.

19. Les organes de l'Organisation sont le Conseil, le Comité exécutif et l'Administration. Le Conseil, au sein duquel chaque Etat Membre a un représentant qui dispose d'une voix, est la plus haute autorité de l'Organisation et c'est lui qui détermine ses grandes orientations. Le Comité exécutif, qui compte actuellement 35 Etats Membres élus pour deux ans, supervise les politiques, les opérations et la gestion de l'Organisation. Le Comité permanent des programmes et des finances, qui est ouvert à l'ensemble des Membres, se réunit normalement deux fois l'an pour examiner et passer en revue les politiques, les programmes et les activités et pour débattre de décisions budgétaires et financières.

20. L'Administration, composée d'un directeur général, d'un directeur général adjoint et de membres du personnel dont l'effectif peut être déterminé par le Conseil, est responsable de la gestion et de la direction de l'Organisation, conformément à la Constitution et aux pratiques et décisions du Conseil et du Comité exécutif. Le Directeur général, qui est la plus haute autorité du Secrétariat, ainsi que le Directeur général adjoint, sont élus par le Conseil pour un mandat de cinq ans.

BUTS ET FONCTIONS

21. L'OIM est attachée au principe selon lequel les migrations qui s'effectuent en bon ordre et dans le respect de la dignité humaine sont bénéfiques aux migrants et à la société. Elle s'efforce de : contribuer à relever concrètement les défis de la migration ; favoriser la compréhension des questions de migration ; promouvoir le développement économique et social par le biais de la migration ; veiller au respect des droits humains et au bien-être des migrants.

22. Conformément à sa Constitution, les buts et les fonctions de l'Organisation sont les suivants :

- Prendre toute mesure utile pour assurer le transfert organisé des migrants pour lesquels les facilités existantes sont inadéquates, ou de ceux qui ne seraient pas en mesure de partir sans assistance spéciale, vers des pays offrant des possibilités de migration ordonnée.
- S'occuper directement du transfert organisé des réfugiés, des personnes déplacées et d'autres personnes ayant besoin de services internationaux de migration, pour lesquels des arrangements peuvent être conclus entre l'Organisation et les Etats intéressés, notamment ceux qui s'engagent à les accueillir.
- Fournir, à la demande des Etats intéressés et avec leur accord, des services de migration tels que le recrutement, la sélection, la préparation à la migration, les cours de langues, les activités d'orientation culturelle, les examens médicaux, le placement, les activités facilitant l'accueil et l'intégration, les services de consultation en matière de migration, ainsi que toute autre forme d'assistance s'accordant avec les buts de l'Organisation.
- Fournir des services similaires, à la demande des Etats ou en coopération avec d'autres organisations internationales intéressées, pour permettre la migration de retour volontaire, y compris le rapatriement librement consenti.

- Offrir aux Etats, ainsi qu'aux organisations internationales et autres organisations, une tribune pour l'échange de vues et d'expériences et pour la promotion de la coopération et de la coordination des efforts internationaux concernant les questions de migrations internationales, y compris des études sur de telles questions en vue d'élaborer des solutions pratiques.

Orientation stratégique de l'OIM et contexte migratoire

23. Les Membres ont adopté l'actuelle stratégie de l'OIM à la quatre-vingt-treizième session (extraordinaire) du Conseil en juin 2007. Ce document servira d'orientation stratégique à l'Organisation pour les années à venir. Nous en reproduisons le contenu ci-après.

24. Depuis l'adoption de la stratégie, l'Administration s'est efforcée de faire en sorte qu'elle imprègne bien chacune des activités de l'OIM. Le document de stratégie est utilisé dans les séances d'information et comme matériel d'information publique et de mobilisation de fonds. Les hauts fonctionnaires du Siège l'ont examiné avec les gouvernements hôtes et d'autres partenaires, afin de renforcer la compréhension des buts et de l'action de l'Organisation et de développer des idées et des projets s'accordant avec les priorités qui y sont définies.

25. L'OIM a pour but premier de faciliter la gestion ordonnée et respectueuse de la dignité humaine des migrations internationales. S'appuyant sur son savoir-faire et son expérience, et en coordination avec d'autres organisations internationales, elle poursuit son rôle d'organisation mondiale chef de file dans le domaine de la gestion des migrations. L'Organisation continuera de traiter le phénomène migratoire dans une perspective holistique intégrale, notamment du point de vue de ses liens avec le développement, afin d'en tirer tous les avantages possibles et d'en atténuer les effets négatifs. Pour y parvenir, agissant à la demande des Etats Membres ou en accord avec eux, l'OIM mettra essentiellement l'accent sur les activités suivantes :

1. Fournir des services sûrs, fiables, souples et efficaces par rapport à leur coût aux personnes ayant besoin d'une assistance internationale en matière de migration.
2. Renforcer la gestion humaine et ordonnée des migrations et le respect effectif des droits humains des migrants, conformément au droit international.
3. Offrir aux Etats, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales et à d'autres parties prenantes des conseils spécialisés et un appui en matière de recherche, de coopération technique et d'opérations, de façon à renforcer les capacités nationales et à faciliter la coopération internationale, régionale et bilatérale en matière migratoire.
4. Contribuer au développement économique et social des Etats par la recherche, le dialogue, la mise au point et la réalisation de programmes liés aux migrations et ayant pour objet de tirer tous les avantages possibles des migrations.
5. Aider les Etats, les migrants et les communautés à relever les défis de la migration irrégulière, notamment par la recherche et l'analyse des causes profondes, par le partage d'informations et la propagation des meilleures pratiques, et par la recherche de solutions privilégiant le développement.
6. Servir de pôle de référence essentiel en ce qui concerne l'information sur les migrations, la recherche, les meilleures pratiques, ainsi que la collecte, la compatibilité et l'échange de données.
7. Promouvoir, faciliter et appuyer le débat et le dialogue sur la migration à une échelle tant régionale que mondiale, notamment à l'occasion du Dialogue international sur la migration, aux fins de favoriser la compréhension des opportunités qu'elle offre et des défis qu'elle pose, d'aider à déterminer et à élaborer des politiques efficaces permettant de relever ces défis, et

de recenser les approches globales et les mesures susceptibles de faire progresser la coopération internationale.

8. Aider les Etats à faciliter l'intégration des migrants dans leur nouvel environnement et à susciter l'engagement des diasporas, entre autres comme partenaires du développement.
9. Prendre part aux réponses humanitaires coordonnées dans le contexte des dispositions interinstitutions en la matière et fournir des services de migration dans d'autres situations de crise ou d'après-crise, s'il y a lieu, selon les attentes des personnes concernées, contribuant par là à leur protection¹.
10. Entreprendre des programmes facilitant le retour volontaire et la réintégration des réfugiés, des personnes déplacées, des migrants et autres personnes ayant besoin de services internationaux de migration, en coopération avec d'autres organisations internationales compétentes s'il y a lieu, et en tenant compte des besoins et des préoccupations des communautés locales.
11. Aider les Etats à mettre au point et à réaliser des programmes, des études et des expertises techniques visant à lutter contre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes, notamment des femmes et des enfants, d'une manière conforme au droit international.
12. Appuyer les efforts des Etats dans le domaine de la migration de main-d'œuvre, notamment en ce qui concerne les mouvements de courte durée, et d'autres types de migration circulaire.

CONTEXTE MIGRATOIRE – DEFIS ET REPONSES DE L'OIM

26. Aujourd'hui, les gouvernements du monde entier reconnaissent généralement que la migration est une question qui intéresse au plus haut point tous les pays du monde et qui, en raison des possibilités qu'elle offre, mais également parce qu'elle est une source de préoccupations, a d'énormes incidences politiques et socioéconomiques.

27. Le paysage migratoire continue d'évoluer rapidement sous l'effet des mutations rapides qui se produisent dans le monde sur le plan démographique, économique, politique et social, auxquelles il cherche à s'adapter. Un pays ou une région qui était largement exportateur de main-d'œuvre peut, en l'espace d'un temps relativement court, attirer un grand nombre des travailleurs d'autres pays et inciter ses propres émigrés à rentrer chez eux. L'inverse peut également se produire quand, par exemple, un fort ralentissement économique entraîne une contraction des flux de migration de main-d'œuvre. L'OIM continue d'insister sur la nécessité de surveiller étroitement le contexte migratoire mondial, notamment les effets négatifs que la crise financière continue d'avoir sur les migrants et les pays d'origine, de transit et de destination. Face à cette évolution, il est plus que jamais nécessaire de recueillir, d'analyser et de diffuser les résultats des travaux de recherche pour qu'ils éclairent la formulation des politiques de gestion des migrations dans un contexte économique et politique difficile.

28. Parallèlement, une attention toujours plus grande est portée aux facteurs environnementaux, en raison non seulement de leurs effets réels et potentiels sur la mobilité des populations, mais aussi des effets de cette notoriété sur l'environnement. Le lien entre, d'une part, l'environnement et le changement climatique et, de l'autre, les migrations est souvent compliqué par des interactions multiformes avec d'autres facteurs, tels que l'accroissement de la population, la pauvreté, la gouvernance, la sécurité et les conflits. La complexité du couple migration-environnement appelle une approche globale dans le domaine de la recherche, des politiques et des pratiques, à laquelle l'OIM apporte déjà sa contribution.

¹ Même si l'OIM n'a pas de mandat de protection juridique, il n'en reste pas moins que ses activités contribuent à la protection des droits de l'homme, et qu'elles ont pour effet ou pour conséquence de protéger les personnes concernées par la migration.

29. La population internationale de migrants est composée, pratiquement à parts égales, d'hommes et de femmes. Aujourd'hui, il est largement reconnu que le phénomène migratoire est profondément différencié selon le sexe et motivé par divers facteurs et occasions de migrer, tout en présentant certains risques spécifiques. Certains effets positifs ont été vécus différemment par les migrants hommes et femmes, et l'OIM est déterminée à veiller à ce que les besoins propres aux deux sexes soient dûment identifiés, pris en considération et satisfaits.

30. De plus en plus, il est admis qu'une gestion efficace des flux migratoires passe nécessairement par : a) une prise en considération de divers facteurs et questions, afin de garantir une approche globale, cohérente et équilibrée ; et b) un dialogue et une coopération à l'échelle régionale et internationale.

31. La gestion des migrations est une question vaste et complexe qui, si elle est assurée avec efficacité, peut profiter aux pays d'origine et de destination et contribuer au bien-être et à la protection effective des migrants eux-mêmes. Elle englobe diverses fonctions exercées par les pouvoirs publics dans le cadre d'un régime national de gestion humaine et ordonnée de la migration transfrontière, englobant l'entrée, la présence et l'emploi d'étrangers à l'intérieur des frontières d'un Etat, et la protection des réfugiés et autres personnes ayant besoin de protection. La gestion des migrations renvoie à l'élaboration planifiée des mesures politiques, législatives et administratives visant à faire face aux problèmes migratoires essentiels.

32. Dans le cadre des activités 1, 2 et 3 de sa stratégie, l'OIM offre des conseils et des services pratiques sur les questions migratoires aux gouvernements, aux institutions et aux organisations internationales pour les aider à élaborer et mettre en place des cadres législatifs et politiques de migration, afin de faciliter la migration régulière et de prévenir la migration irrégulière.

33. En ce qui concerne les activités 4, 5, 6, 7 et 8 de la stratégie de l'OIM, reconnaissant les liens entre le développement national et les flux migratoires, l'OIM aide à localiser, à transférer ou à échanger les compétences et les ressources humaines pour appuyer les efforts de développement national des communautés d'accueil grâce à ses activités de migration en faveur du développement, par l'organisation du retour au pays de nationaux qualifiés, et par le transfert de compétences, la gestion des rapatriements de fonds et des programmes conçus pour maintenir le contact avec les migrants de l'étranger. L'OIM s'efforce de fournir aux migrants des informations essentielles susceptibles d'influencer leurs décisions, en organisant des campagnes d'information faisant appel à des médias divers, ou en mettant en place des centres d'information à l'intention des migrants. Il peut s'agir de mettre en garde les victimes potentielles contre les dangers de la migration irrégulière et de la traite, de faire connaître les nouvelles dispositions législatives sur le statut des migrants à l'étranger ou sur les conditions en vigueur dans le pays d'origine, d'encourager les migrants à participer à des élections ou à des référendums, ou de les informer des plans d'indemnisation dont ils pourraient bénéficier. Pour promouvoir la coopération par-delà les frontières et les régions, l'OIM s'attache aussi à susciter, à l'échelle mondiale, une meilleure compréhension des questions migratoires, en favorisant l'accès des décideurs à l'information et à l'analyse, en encourageant le dialogue politique et l'échange des pratiques efficaces, renforçant par là la capacité des gouvernements de prendre et d'appliquer des décisions au plan politique. Pour tenir les gouvernements informés des tendances migratoires et faire en sorte que les programmes de l'OIM restent en tout temps pertinents, l'Organisation promeut le dialogue entre les Etats et mène elle-même ou commande des travaux de recherche directement liés aux opérations qu'elle effectue ou qui y font suite.

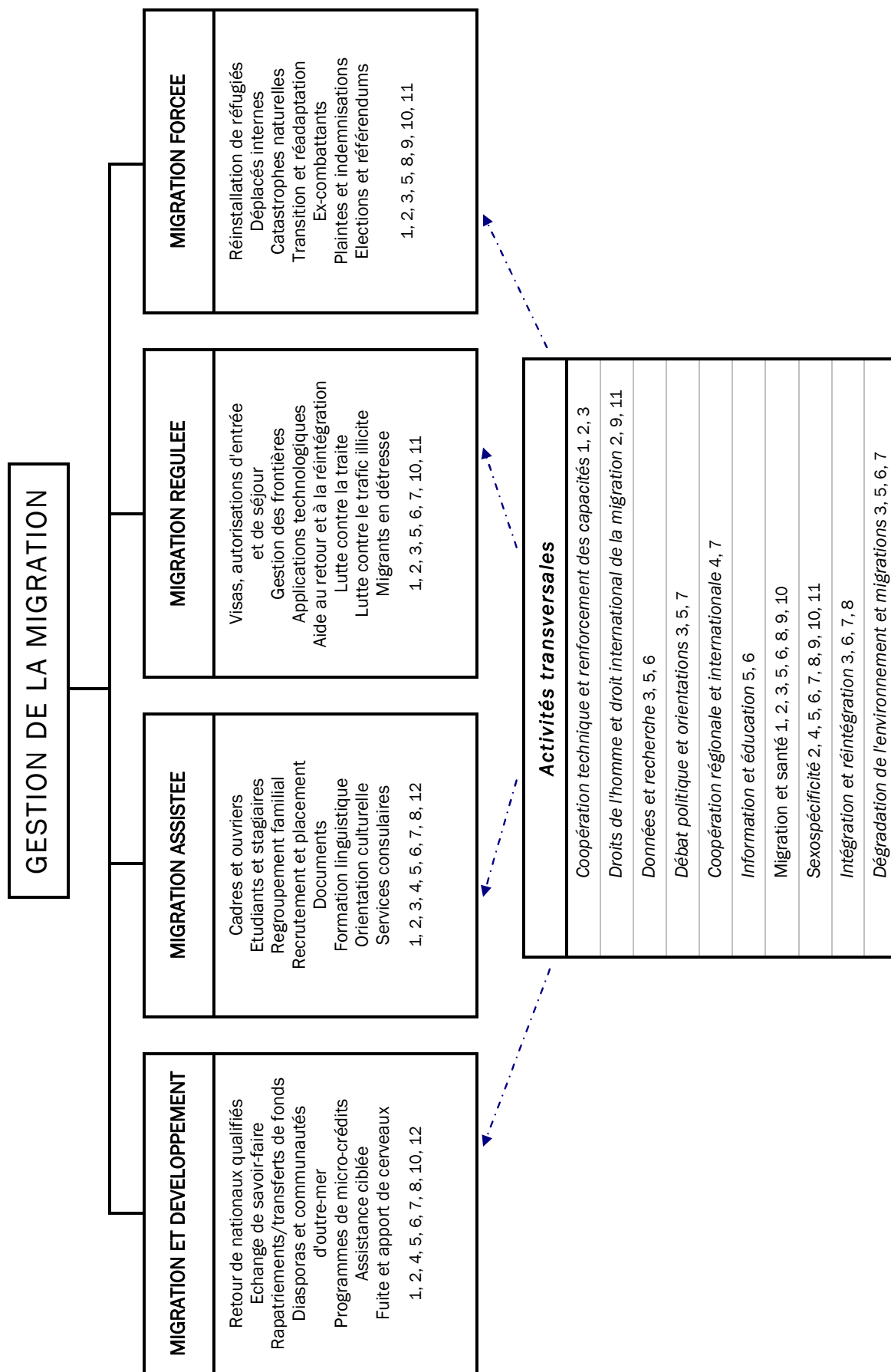
34. Pour ce qui est des activités 9 et 10 de sa stratégie, l'OIM vient en aide aux personnes qui fuient les conflits ou les catastrophes naturelles, aux réfugiés installés dans des pays tiers ou rapatriés, aux personnes en détresse, aux demandeurs d'asile déboutés retournant au pays, aux personnes déplacées et autres migrants. En outre, l'OIM aide les pouvoirs publics et les populations à rétablir les infrastructures, notamment les services de santé, et à stabiliser les communautés au lendemain de situations d'urgence. En plus de ses programmes ordinaires d'aide au retour volontaire, l'OIM est de plus en plus sollicitée pour venir en aide aux migrants en détresse dans un pays de transit et leur

permettre de rentrer en sécurité dans leur pays. L'aide au retour volontaire des migrants en détresse n'est pas seulement un acte humanitaire ; elle informe également ceux qui sont restés au pays, de façon crédible et avec un impact maximal, des dangers que font courir les passeurs et des risques de la migration irrégulière. L'OIM vient également en aide aux migrants piégés par des catastrophes naturelles ou des conflits, pour lesquels l'évacuation et le retour au pays d'origine est l'option la plus sûre.

35. Au titre de son activité 11 et par ses programmes de lutte contre la traite, l'OIM s'efforce de protéger les personnes contre ce fléau, veille à ce que les victimes soient correctement aidées et protégées, forme les fonctionnaires gouvernementaux aux méthodes de lutte contre la traite et à l'application des lois dans ce domaine, et conseille les forces de l'ordre sur la manière de traiter les victimes.

36. Au titre de l'activité 12 de sa stratégie, l'OIM apporte aux gouvernements un soutien pratique et spécialisé d'un bout à l'autre du spectre migratoire, afin qu'ils puissent établir ou renforcer les structures nécessaires à la promotion et à la gestion de la migration de main-d'œuvre régulière, y compris la migration circulaire, tout en combattant la migration irrégulière et l'exploitation. Ce soutien consiste notamment à offrir aux migrants diverses formes d'assistance avant le départ et après le retour. Parallèlement à ses relations avec les gouvernements, l'OIM a noué de nombreux partenariats avec des organisations internationales, notamment les Nations Unies et ses institutions spécialisées, avec des organes de la société civile, les milieux universitaires, le secteur privé et les migrants eux-mêmes. En raison de la complexité croissante et du nombre même de parties prenantes, il est indispensable de bien coordonner, et de manière soutenue, les questions politiques et opérationnelles.

37. Pour illustrer l'articulation entre les douze activités de la stratégie de l'OIM, et donc entre les projets et les programmes de l'OIM, l'ensemble des projets de l'Organisation apparaissant dans le tableau de gestion des migrations – appelé tableau aux quatre encadrés – de la page suivante sont reliés dans chaque encadré au numéro de la stratégie correspondante.



Les chiffres renvoient aux numéros des activités énumérées dans le document de stratégie de l'OIM (pages 10 et 11).

Introduction

INTRODUCTION AU BUDGET

38. Le Programme et Budget pour 2011 rend compte des efforts que l'Administration continue de déployer pour offrir des services dans le domaine migratoire à un large éventail de gouvernements, de personnes et d'organisations internationales par le biais des diverses activités qu'elle mène dans un grand nombre de domaines se rapportant à la migration. Le trait marquant du budget 2011 est le passage à la nouvelle structure organique, qui a été réalisé dans les limites des ressources disponibles.

39. Consciente des incidences de la récente crise financière mondiale, l'Administration a maintenu la partie administrative du budget au même niveau, en espérant que les discussions sur la réforme budgétaire déboucheront sur un processus constructif permettant de répondre aux besoins financiers de l'Organisation lors du prochain cycle budgétaire.

MODIFICATIONS APORTEES A LA STRUCTURE ORGANIQUE

40. La structure organique a été adaptée à la nouvelle structure que les Etats Membres de l'OIM ont approuvée par la résolution du Conseil n° 1186 du 26 novembre 2009. Elle a pour but de rationaliser les structures grâce à la réaffectation de ressources de base limitées, afin d'améliorer l'efficacité de l'Organisation. Au Siège, la structure s'articule autour de quatre départements. En ce qui concerne les bureaux extérieurs, la structure de base a été concentrée sur huit bureaux régionaux et deux bureaux spéciaux de liaison.

41. Ces nouvelles structures doivent garantir une application uniforme des politiques administratives et opérationnelles dans l'ensemble de l'Organisation, et renforcer les capacités d'élaboration des projets, qui constituent la pierre angulaire des activités de l'Organisation.

42. L'Administration s'efforce en permanence de trouver des solutions pragmatiques permettant de mettre sur pied des structures organisationnelles adaptées aux besoins nouveaux surgissant sur la scène migratoire. Elle continuera de procéder à l'examen des structures dans le cadre du processus budgétaire annuel pour s'assurer qu'elles permettent de répondre avec efficacité aux besoins en constante évolution de l'Organisation.

Siège

43. Le Siège est chargé de formuler la politique institutionnelle, des directives et une stratégie, de définir des normes et des procédures de contrôle de la qualité, ainsi que de gérer les connaissances. Dans la nouvelle structure organique, quatre départements sont placés sous l'autorité du Bureau du Directeur général : a) le Département de la coopération internationale et des partenariats ; b) le Département de la gestion des migrations ; c) le Département des opérations et des situations d'urgence ; et d) le Département de la gestion des ressources. Ces quatre nouveaux départements sont conçus de façon à regrouper des structures, afin de permettre une utilisation plus efficace des ressources limitées.

Bureaux extérieurs

44. Sur le terrain, huit bureaux régionaux ont été désignés, dont l'étendue de la couverture a été élargie et dont les responsabilités de supervision à l'égard des bureaux de pays relevant de leur compétence ont été accrues. En outre, deux bureaux spéciaux de liaison ont été désignés pour assurer la liaison avec les organismes multilatéraux. Cette nouvelle configuration doit favoriser la mise en commun effective de ressources de base limitées et des compétences spécialisées à l'intérieur des régions et entre elles.

45. Les centres administratifs de Manille et Panama restent des pôles administratifs qui apportent un soutien considérable au réseau mondial de bureaux de l'Organisation. Ils ont réussi à améliorer le rapport coût/efficacité et la capacité de réaction de l'OIM, tout en facilitant le recentrage sur la croissance stratégique. Leurs services sont régulièrement soumis à une évaluation de la qualité.

Présentation du budget

46. Conformément au Règlement financier de l'Organisation, le Programme et Budget pour 2011 est composé de deux parties principales, auxquelles s'ajoutent des chapitres distincts pour en améliorer la clarté et en faciliter la consultation.

47. La Partie I concerne le budget de l'Administration. Celui-ci est exprimé en francs suisses et financé par les contributions assignées des Etats Membres. Les détails de la partie administrative du budget sont donnés dans le tableau des objets de dépenses (pages 57 et 58).

48. La Partie II concerne le budget des opérations, qui est exprimé en dollars E.-U.. On y trouve un aperçu des activités pour lesquelles l'Administration pouvait raisonnablement compter sur un financement à la date de rédaction du présent document. Les sources financières additionnelles reçues au titre d'activités nouvelles ou en cours durant l'exercice budgétaire considéré seront reflétées dans les futures révisions du présent document.

49. Les revenus discrétionnaires sont projetés en application de la formule de la moyenne triennale. De plus amples informations figurent dans la section consacrée aux sources et à l'application des revenus discrétionnaires (pages 65 à 78).

Niveaux budgétaires

50. Etant donné les discussions en cours sur la réforme budgétaire, et compte tenu des difficultés économiques mondiales, la partie administrative du budget que présente l'Administration ne prévoit pas d'augmentation, et absorbe l'accroissement des dépenses statutaires grâce à diverses mesures favorisant l'efficacité et à des ajustements structurels. Cette partie du budget est maintenue à 39 388 000 francs suisses, soit le même niveau qu'en 2010. L'Administration espère toutefois que les discussions sur la réforme budgétaire permettront de régler la question fondamentale du financement suffisant de la structure de base de l'Organisation lors du prochain cycle budgétaire. La présentation de la partie administrative du budget a été adaptée à la nouvelle structure organique.

51. De plus amples informations sont données aux pages 52 et 53 sur les domaines dont l'Administration estime qu'ils ont besoin d'être renforcés ou nécessitent la mise en place de nouvelles structures afin d'améliorer les services de l'Organisation et sa capacité d'appui aux efforts déployés par l'ensemble des parties prenantes pour relever les défis mondiaux de la migration. Tout en ayant conscience que les Etats Membres ne sont peut-être pas en mesure d'approuver tous les besoins de l'Organisation évalués sur une base réaliste, l'Administration juge néanmoins important de mettre en relief des domaines clés qui ont déjà été portés à leur attention lors des discussions sur le Programme et Budget pour 2010. Il convient de relever que, dans d'autres organisations internationales, ces éléments sont couverts par le budget de base.

52. Sûreté et sécurité du personnel : Il incombe aux Etats Membres et à l'Administration de tout mettre en œuvre pour garantir la sécurité du personnel et des biens de l'OIM dans le monde entier. Les dépenses de sécurité du personnel sont couvertes par un dispositif spécial en vertu duquel une partie de la commission pour frais d'administration est utilisée par l'OIM pour financer sa redevance annuelle au Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (UNDSS), d'un montant de quelque 6 millions de francs suisses, ainsi que les dépenses liées à la mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS) et les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile (MORSS) qui, quant à elles s'élèvent à 2 millions de francs suisses. Ces

dépenses devraient normalement augmenter, en raison de la multiplication des interventions de l'Organisation lors de situations d'urgence. Si les Etats Membres adoptaient la décision de financer ne serait-ce que la redevance à l'UNDSS au titre de la partie administrative du budget, des revenus discrétionnaires pourraient être dégagés pour satisfaire pleinement aux prescriptions relatives à la mise en conformité avec les normes MOSS dans tous les bureaux extérieurs, et un reliquat raisonnable pourrait être conservé au titre du dispositif de sécurité du personnel pour pouvoir faire face à toutes dépenses d'évacuation imprévues. Dans l'hypothèse où cette proposition serait approuvée, il y aurait lieu de réviser la résolution du Conseil n° 1111 du 3 décembre 2004 relative à l'utilisation du revenu provenant de la commission sur frais généraux liés aux projets aux fins du financement des dépenses de sécurité du personnel.

53. Dépenses de maintenance de PRISM : PRISM est un système intégré de contrôle et de gestion des ressources financières et humaines de l'Organisation. Son entretien courant, qui coûte environ 3 millions de francs suisses par an, est une composante à part entière de la structure de base de l'OIM, et devrait être financé par la partie administrative du budget, comme dans toutes les autres organisations internationales.

54. Responsabilités de l'OIM au sein d'un groupe sectoriel : Le rôle de chef de file du groupe sectoriel chargé de la coordination et de la gestion des camps lors des catastrophes naturelles, qui a été confié à l'OIM, dicte un engagement institutionnel d'honorer les obligations pertinentes. L'Organisation ne dispose pas d'experts financés par le budget de base pour pouvoir honorer pleinement ses obligations interinstitutions. Le financement actuellement disponible sert à peine à couvrir la participation de l'OIM aux réunions du groupe sectoriel et à élaborer des stratégies dans ce cadre sectoriel.

55. Augmentation des dépenses statutaires liées à la structure de base : L'OIM applique dans une large mesure les conditions de service du régime commun des Nations Unies ; les augmentations des dépenses statutaires concernent les traitements et les prestations de toutes les catégories de personnel. L'Administration de l'OIM n'a ni influence ni prise sur ces dépenses, d'un montant total de 2 millions de francs suisses pour 2011 correspondant à des postes financés par le budget de base, qui devraient être couvertes par la partie administrative du budget puisqu'elles se rapportent à des postes nécessaires pour maintenir la structure de base minimum.

56. La partie opérationnelle du budget est établie sur la base des crédits escomptés pour les activités en cours dont on est raisonnablement certain qu'elles se poursuivront. Ces crédits sont estimés à 619 millions de dollars E.-U., ce qui représente un recul de 31,6 millions de dollars E.-U. par rapport à la même époque de l'année dernière, où le budget initial pour 2010 s'élevait à 650,6 millions de dollars E.-U.. Cette partie du budget ne reflète que les activités dont l'Organisation peut être raisonnablement assurée de pouvoir garantir le financement, sachant qu'elle n'entreprend aucune activité aussi longtemps qu'elle n'a pas un engagement ferme de financement pour les réaliser. Une description des activités est donnée dans les chapitres de la partie opérationnelle du budget s'y rapportant, avec les détails de leur financement.

57. La participation de l'Organisation aux interventions d'urgence s'est accrue, en réponse aux demandes qui lui sont régulièrement adressées dans ce domaine. Son rôle de chef de file du groupe sectoriel chargé de la coordination et de la gestion des camps a entraîné un accroissement des responsabilités de l'Organisation au sein du système des groupes sectoriels des Nations Unies, comme en témoigne le niveau élevé du budget alloué aux situations d'urgence par rapport aux autres domaines d'activité de l'Organisation.

58. Le montant des revenus discrétionnaires projeté pour 2011 s'élève à 43,7 millions de dollars E.-U.. Outre les structures de base qui ne sont pas financées par la partie administrative du budget, une partie non négligeable des revenus discrétionnaires sert à financer certains projets prioritaires, des projets mis en œuvre dans les Etats Membres en développement et dans ceux dont l'économie est en transition (résolutions du Conseil nos 1035 du 29 novembre 2000 et 1150 du 7 juin 2007), la

redevance de l'OIM au titre de sa participation au mécanisme de l'UNDSS (résolution du Conseil n° 1111 du 3 décembre 2004), ainsi que les dépenses afférentes aux structures de sécurité du personnel de l'OIM. Les projets financés par le Fonds 1035 ne figurent pas en tant qu'activités distinctes mais font l'objet d'un rapport séparé.

59. Bien que le Règlement financier de l'Organisation dispose que les parties administrative et opérationnelle du budget doivent être indiquées séparément, le recours aux revenus discrétionnaires pour compléter le financement de la structure de base exige qu'une vue d'ensemble soit donnée de la manière dont la structure de base est financée. Les tableaux des pages 47 et 48 présentent donc les ressources combinées de la partie administrative du budget et des revenus discrétionnaires, et indiquent comment l'Administration propose d'utiliser ces deux sources de financement.

Conclusion

60. Alors que la migration arrive en tête des priorités de la quasi-totalité des gouvernements, l'OIM reconnaît la nécessité de disposer de ressources suffisantes pour continuer à offrir son aide aux Etats Membres et à ses partenaires et renforcer les capacités de gestion des migrations. L'Administration est déterminée à œuvrer au service des migrants et des gouvernements, à renforcer la coopération internationale et les partenariats, et à consolider les structures de gestion et d'organisation pour répondre aux questions multiformes des migrations à l'échelle internationale. Avec le concours d'un personnel extrêmement motivé, elle entend faire en sorte que la migration contribue à façonner autant que possible, dans l'intérêt de tous, les structures sociales et économiques de tous les pays de la planète.

TABLEAUX SYNOPTIQUES

Partie I – Administration : budget financé par les contributions assignées des Etats Membres

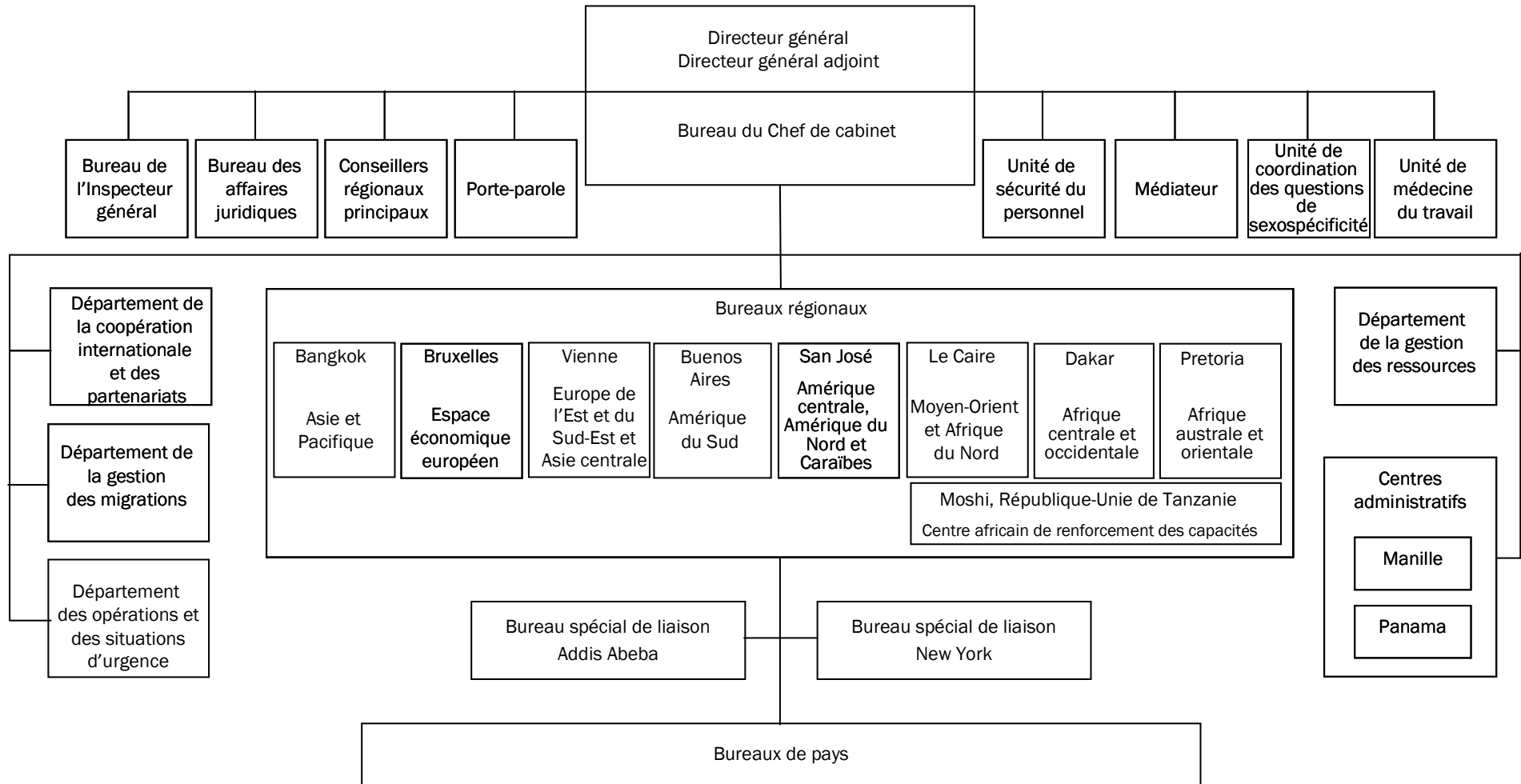
	2010 (MC/2281/Amdt.1) Francs suisses	2011 Prévisions Francs suisses
Administration	39 388 000	39 388 000

Partie II – Opérations : budget financé par les contributions volontaires

SERVICES / APPUIS	2010 (MC/2281/Amdt.1) Dollars E.-U.	2011 Prévisions Dollars E.-U.
I. Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise	316 600 200	320 395 700
II. Migration et santé	50 803 500	55 399 600
III. Migration et développement	33 704 200	30 926 400
IV. Migration régulée	199 440 500	148 144 300
V. Migration assistée	32 066 200	48 422 800
VI. Politiques migratoires et recherche	706 600	3 369 400
VII. Programmes de réparation	6 071 600	352 900
VIII. Appui aux programmes de caractère général	11 208 800	12 016 600
TOTAL	650 601 600	619 027 700

Structure organique

STRUCTURE ORGANIQUE DE L'OIM



DESCRIPTION DE LA STRUCTURE ORGANIQUE

61. L'importance croissante que revêt la migration sur la scène internationale depuis quelques années a des répercussions considérables sur la portée et la diversité des services fournis par l'Organisation. Face à un budget en constante augmentation et à des activités déployées dans un certain nombre de pays du monde, l'Administration a le souci de mettre en place des structures organiques appropriées pour faciliter la mise en œuvre des activités de l'Organisation et, parallèlement, protéger ses biens grâce à des mécanismes de contrôle efficaces.

62. L'Administration a conscience que, bien gérée, la migration peut servir les intérêts bien compris de toutes les parties prenantes. Or, le récent ralentissement économique mondial a mis en évidence l'existence de difficultés financières, ce qui nécessite d'innover pour atteindre l'objectif de réaliser des gains d'efficacité grâce à des structures allégées. A cette fin, la structure du Siège est limitée, essentiellement, à des fonctions de formulation des politiques et de définition des normes, tandis que la majorité des membres du personnel sont affectés dans les bureaux extérieurs, qui sont plus proches des bénéficiaires des services offerts par l'Organisation.

63. Soucieuse de veiller à ce que les structures organiques restent adaptées à la complexité croissante des diverses activités, l'Administration a lancé en 2009 une révision structurelle à l'échelle de l'Organisation. Cet exercice a pour but de mettre en place une structure renforcée et plus cohérente qui permette une utilisation optimale des ressources et renforce ainsi la capacité de l'Organisation à accomplir son mandat. La nouvelle structure organique vise à appuyer les efforts déployés à l'échelle nationale, régionale et internationale pour faire face aux diverses questions migratoires qui se posent dans le monde.

64. La structure organique décrite dans les pages qui suivent est conforme à celle qui avait été recommandée par l'Equipe chargée de la révision structurelle (documents SCPF/35 et MC/2287), et que les Etats Membres de l'OIM avait approuvée par la résolution du Conseil n° 1186 du 26 novembre 2009.

65. La structure du Siège s'articule autour de quatre départements, tandis que sur le terrain, elle a été concentrée sur huit bureaux régionaux et deux bureaux spéciaux de liaison. Cette nouvelle configuration est destinée à favoriser un partage efficace des ressources de base limitées et des compétences spécialisées à l'intérieur des régions et entre celles-ci. Les nouvelles structures garantiront l'adoption d'une approche cohérente dans des domaines importants tels que l'élaboration des projets, ainsi que l'application des politiques et procédures administratives et opérationnelles dans l'ensemble de l'Organisation.

STRUCTURE ORGANIQUE

66. La structure organique de l'OIM est composée des grandes catégories suivantes :

- Siège
- Centres administratifs
- Bureaux régionaux
- Bureaux spéciaux de liaison
- Bureaux de pays.

SIEGE

67. Le Siège est chargé de formuler la politique institutionnelle, des directives et une stratégie, de définir des normes et des procédures de contrôle de la qualité, ainsi que de gérer les connaissances.

68. La structure du Siège a été réorganisée pour s'articuler autour des quatre départements ci-après, placés sous l'autorité du Bureau du Directeur général :

- Département de la coopération internationale et des partenariats
- Département de la gestion des migrations
- Département des opérations et des situations d'urgence
- Département de la gestion des ressources.

Directeur général et Directeur général adjoint

69. Elus par le Conseil pour un mandat de cinq ans, le Directeur général et le Directeur général adjoint disposent de l'autorité constitutionnelle de gérer l'Organisation et de mener des activités relevant de sa mission en formulant des politiques cohérentes et en veillant à ce que l'élaboration des programmes s'accorde avec les priorités stratégiques.

Bureau du Directeur général

70. Le Bureau du Directeur général (ODG) gère l'Organisation et est globalement responsable de la formulation de politiques cohérentes et de la supervision des activités, de façon à garantir leur conformité avec les priorités stratégiques.

71. ODG englobe les unités et les fonctions directement rattachées au Directeur général, qui fournissent des services consultatifs et/ou apportent un appui direct à l'ensemble de l'Organisation.

72. Le Bureau du Directeur général comprend : a) le Bureau du Chef de cabinet ; b) le Bureau de l'Inspecteur général ; c) le Bureau des affaires juridiques ; d) les Conseillers régionaux principaux ; e) le Porte-parole ; f) l'Unité de coordination des questions de sexospécificité ; g) le Médiateur ; h) l'Unité de sécurité du personnel ; et i) l'Unité de médecine du travail.

73. Le **Bureau du Chef de cabinet** aide le Directeur général à exécuter son mandat et assure la planification stratégique et la coordination des objectifs de politique et de gestion fixés par le Directeur général ; il facilite le développement et le renforcement de la capacité de gestion et veille à ce que le Siège et les structures hors Siège prennent des mesures appropriées face aux difficultés d'organisation ; il coordonne les activités complexes de l'Organisation, veille à l'obligation redditionnelle, au suivi et à la mise en œuvre des politiques et procédures organisationnelles, et facilite la coordination entre le Siège et les bureaux extérieurs. Il est également le centre de liaison, au sein du Bureau du Directeur général, pour toutes les questions nécessitant une intervention directe, telles que les questions relatives à la dotation en effectifs, les questions financières et celles relatives à la présentation de rapports.

74. Le **Bureau de l'Inspecteur général (OIG)** contribue à la supervision et au contrôle interne de l'Organisation en exerçant des fonctions d'audit interne, d'évaluation, d'appréciation rapide et d'enquête. Il formule des propositions de mesures correctives pour résoudre les problèmes qui se posent, et veille à ce que les objectifs de l'OIM soient réalisés en conformité avec les règles, règlements

et normes éthiques de l'Organisation. Il détecte les fraudes, les gaspillages, les abus et les erreurs de gestion, et contribue à la gestion et à la minimisation des risques.

75. Le **Bureau des affaires juridiques (LEG)** veille à ce que les activités de l'Organisation soient conformes aux dispositions constitutionnelles et autres dispositions pertinentes adoptées par ses organes directeurs, et s'assure que les relations avec les gouvernements, les organisations, les institutions privées et le grand public reposent sur une base juridique saine. Il donne des conseils, notamment sur les questions constitutionnelles, les privilèges et immunités de l'Organisation et de son personnel, les questions de contrat et de dotation en effectifs. Il est également le point focal des questions de protection des données, et prodigue des conseils aux bureaux extérieurs et au Siège, afin de garantir que les données personnelles des bénéficiaires de l'OIM soient recueillies, utilisées, transférées et stockées en accord avec les principes de protection des données de l'OIM.

76. Les **Conseillers régionaux principaux (SRA)** assurent la coordination, la communication et la cohérence entre le Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays à l'appui du Bureau du Directeur général. Ils travaillent sous la direction du Bureau du Chef de cabinet et en étroite coopération avec le Département de la coopération internationale et des partenariats, d'autres départements du Siège et les bureaux régionaux.

77. Le **Porte-parole** conseille le Directeur général et l'équipe de direction sur toutes les questions relatives aux médias et à l'information, et supervise tous les aspects de la communication avec le public au sein de l'Organisation, dont la gestion et la supervision de la Division Médias et communication.

78. L'**Unité de coordination des questions de sexes** (GCU) encourage et appuie la mise en œuvre de la politique du genre défendue par l'Organisation, en fournissant conseils et orientations techniques aux départements du Siège et aux bureaux extérieurs. Elle veille à ce que la parité entre les sexes soit prise en considération dans tous les programmes et dans toutes les politiques de l'OIM, ainsi que dans sa gestion des ressources humaines. Elle s'efforce de sensibiliser aux questions de genre et de migration, en coopérant activement avec des partenaires au niveau interinstitutions, et supervise un réseau de centres de liaison pour les questions concernant la parité des sexes au Siège et dans les bureaux extérieurs, avec lequel elle collabore.

79. Le **Médiateur (OOM)** est un praticien neutre et impartial désigné pour résoudre les différends et les préoccupations des membres du personnel qui se posent sur le lieu de travail, conformément aux normes de pratique au code d'éthique de l'International Ombudsman Association.

80. L'**Unité de sécurité du personnel (SSU)** gère la sûreté et la sécurité dans toute l'Organisation, notamment dans le domaine des opérations, de la gestion financière, des procédures administratives et de la gestion des ressources humaines. SSU établit les responsabilités institutionnelles de l'Organisation en ce qui concerne tous les aspects de la sûreté et de la sécurité au travail, et formule des conseils au Bureau du Directeur général en conséquence. Elle supervise le centre d'opérations SSU du Centre administratif de Manille, ainsi que l'Unité de sécurité du personnel du Centre administratif de Panama, et coopère avec un réseau de centres de liaison pour la sécurité du personnel basés dans les bureaux extérieurs.

81. L'**Unité de médecine du travail (OHU)** s'occupe de tous les aspects médicaux concernant la santé du personnel sur le lieu de travail. Elle élabore, coordonne et met en œuvre le plan stratégique concernant les services médicaux destinés aux membres du personnel de l'OIM. En outre, elle définit des normes et fournit au personnel du monde entier des services en matière d'orientation générale, d'assurance qualité et dans le domaine médical.

Département de la coopération internationale et des partenariats

82. Le Département de la coopération internationale et des partenariats (ICP) est chargé d'appuyer et de coordonner les relations de l'Organisation avec ses Etats Membres, les organisations intergouvernementales, la société civile et les médias. En outre, il donne des conseils et apporte un appui en ce qui concerne les relations avec les donateurs gouvernementaux, multilatéraux et ceux du secteur privé. Le Département dirige et coordonne les activités de forum de l'OIM, notamment le Dialogue international sur la migration (IDM), le soutien apporté par l'OIM aux processus consultatifs mondiaux et régionaux (PCR), ainsi que la préparation des sessions annuelles des organes directeurs de l'Organisation. Il est également responsable des fonctions de communication et d'information de l'OIM. L'une des fonctions principales d'ICP consiste à faire fonction de premier interlocuteur des partenaires extérieurs, répondant aux demandes de renseignements, organisant des réunions d'information et, plus généralement, fournissant des informations sur l'Organisation.

83. ICP surveille l'évolution des politiques migratoires à l'échelle nationale et internationale et, en consultation avec d'autres unités de l'Organisation, élabore et diffuse largement et de manière cohérente la position institutionnelle de l'OIM sur les principales questions et tendances sur la scène migratoire internationale. Le Département est chargé, en outre, de tenir le personnel de l'OIM informé de la planification stratégique et de l'élaboration des programmes, notamment en ce qui concerne les questions émergentes. Ces fonctions consistent non seulement à contribuer au débat international sur la migration (fonctions de fond), mais aussi à suivre de près les réunions internationales, à déterminer les priorités et à veiller à une représentation appropriée (fonctions logistiques). Par ailleurs, le Département assure la traduction des principaux documents de l'OIM.

84. ICP est composé de : a) la Division des organes directeurs ; b) la Division des partenariats internationaux ; c) la Division Médias et communication ; d) la Division des relations avec les donateurs ; e) la Division de la recherche sur la migration ; f) l'Unité du droit international de la migration.

85. La **Division des organes directeurs (GBD)** prépare et coordonne les réunions annuelles des organes directeurs de l'OIM, notamment les sessions du Conseil, du Comité exécutif et du Comité permanent des programmes et des finances, les consultations informelles, l'IDM, et s'occupe de la traduction de tous les documents. Elle s'efforce d'améliorer la compréhension des questions migratoires et de renforcer les mécanismes de coopération, grâce au Dialogue international sur la migration, et en faisant appel aux gouvernements, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales (ONG) compétentes, à la société civile et au secteur privé.

86. La **Division des partenariats internationaux (IPD)** surveille et développe les partenariats de l'OIM à l'échelle inter-Etats et interinstitutions. Elle soutient et favorise les partenariats avec et entre les gouvernements, afin d'améliorer la cohérence des politiques et la coopération en matière de gestion des migrations. Elle facilite en outre l'identification et la mise en commun des pratiques efficaces suivies sur diverses questions migratoires, dans le but d'aider les décideurs et les praticiens à faire face à la migration de manière constructive et efficace. La Division élabore et diffuse les contributions de l'OIM aux processus régionaux et mondiaux sur la migration pilotés par les Etats, notamment le Forum mondial sur la migration et le développement. Elle appuie également la participation de l'OIM aux processus consultatifs régionaux (PCR) sur la migration en tant que membre, partenaire, observateur ou fournisseur de services à la demande des gouvernements participants, et joue le rôle de centre de coordination mondial pour les informations sur les PCR et les échanges entre eux. Elle appuie également les relations de l'Organisation avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les ONG et les autres institutions multilatérales, et met en place un cadre de coopération régulière et efficace avec des organisations intergouvernementales partenaires, dont les Nations Unies.

87. La **Division Médias et communication (MCD)** fait mieux comprendre et connaître l'OIM en tant que principale organisation intergouvernementale chargée des migrations, et est le principal pôle

de référence pour toute information concernant la migration. MCD formule et met en œuvre une stratégie de communication interne et externe efficace destinée à sensibiliser le public aux politiques et programmes mis en œuvre par l'Organisation. La Division s'emploie en outre à placer l'OIM au cœur du vaste débat en cours sur les aspects humanitaires, socioéconomiques, politiques, culturels et juridiques de la migration.

88. La **Division des relations avec les donateurs (DRD)** est chargée, au sein de l'Organisation, de la liaison avec les donateurs, des soumissions d'appel d'offres et de la production de rapports. Elle a pour but de renforcer et de diversifier la collaboration de l'OIM avec les bailleurs de fonds et autres partenaires sur les programmes de l'OIM et les nouvelles initiatives stratégiques. Elle fournit des conseils et des outils pour identifier les priorités des donateurs et les faire coïncider avec les programmes actuels et futurs de l'OIM. A cette fin, elle recourt à diverses approches complémentaires, notamment à des consultations bilatérales avec les donateurs traditionnels et non traditionnels et avec le secteur privé, procède à des évaluations sur le terrain et à des séances d'information à l'intention des représentants de la communauté internationale, élabore des stratégies de mobilisation des ressources, et coordonne les apports de l'OIM aux mécanismes multilatéraux de financement. La Division est responsable, en outre, de la production et de la publication du document annuel d'appel de fonds de l'OIM intitulé *Migration Initiatives*.

89. La **Division de la recherche sur la migration (MRD)** supervise la réalisation et la gestion des activités de recherche appliquée sur les questions migratoires, afin d'améliorer la fourniture de programmes de l'OIM et de permettre à celle-ci de servir de pôle de référence essentiel sur les questions migratoires. Elle s'emploie à faire connaître et comprendre la migration internationale à l'intérieur et à l'extérieur de l'OIM, et est responsable de la production du Rapport *Etat de la migration dans le monde*, la publication phare de l'OIM. MRD est chargée d'élaborer la stratégie de publication de l'OIM, ainsi que de produire les principales publications de l'Organisation.

90. L'**Unité du droit international de la migration (IML)** est l'interlocuteur officiel désigné pour promouvoir la compréhension du droit international de la migration et faire mieux connaître les instruments juridiques qui régissent la migration aux niveaux national, régional et mondial.

Département de la gestion des migrations

91. Le Département de la Gestion des migrations (DMM) définit les lignes d'action des bureaux extérieurs, formule les stratégies mondiales, fixe les normes et veille au contrôle de la qualité. En outre, il gère les connaissances relatives aux "grands" secteurs de la migration, dont la migration de main-d'œuvre et la migration assistée, le couple migration et développement, la lutte contre la traite, le retour volontaire assisté, la santé dans le contexte migratoire, l'aide aux migrants vulnérables, la gestion de l'immigration et des frontières, et le renforcement général des capacités en matière de gestion des migrations. Par ailleurs, DMM gère le Fonds 1035. Il examine, approuve et gère les projets multirégions et mondiaux. Durant le transfert de la fonction d'approbation des projets aux bureaux régionaux, en 2011, le Département assurera la supervision technique de l'examen et de l'approbation des projets dans les bureaux extérieurs. Il est également chargé des partenariats opérationnels avec les interlocuteurs compétents des gouvernements, des organismes multilatéraux et du secteur privé, en coordination avec le Département de la coopération internationale et des partenariats.

92. DMM est composé de quatre divisions : a) la Division Migration et santé ; b) la Division de la gestion de l'immigration et des frontières ; c) la Division de l'aide aux migrants ; et d) la Division Migration de main-d'œuvre et migration assistée.

93. La **Division Migration et santé (MHD)** est chargée, au sein de l'OIM, de superviser, d'appuyer et de coordonner la fourniture, par l'Organisation, des services de santé dans le contexte migratoire à l'échelle mondiale. Ces services visent à répondre aux besoins des Etats en matière de gestion des aspects sanitaires de la migration, et à favoriser l'adoption de politiques fondées sur des faits et des

programmes de santé préventifs et curatifs qui profitent et sont accessibles de manière équitable aux migrants vulnérables et aux populations mobiles. Reconnaissant que la santé renforce les effets positifs de la migration, et en application de la résolution relative à la santé des migrants de la soixante et unième Assemblée mondiale de la Santé (mai 2008), la Division promeut des politiques et des programmes qui contribuent à l'amélioration du bien-être physique, mental et social des migrants et leur permettent de participer au développement socioéconomique de leur communauté d'origine et de leur société d'accueil.

94. La Division dispense des conseils techniques et pratiques, et noue des partenariats avec les entités compétentes des gouvernements, des organismes multilatéraux, de la société civile et du secteur privé dans le domaine de la santé dans le contexte migratoire. Par l'intermédiaire des différentes unités de MHD, l'OIM répond aux besoins des migrants ainsi qu'aux besoins de santé publique des communautés d'accueil ; elle supervise le Programme d'évaluation sanitaire dans le contexte migratoire, qui permet d'apprécier l'état de santé physique et mentale des migrants avant le départ ou à l'arrivée, promeut l'accès des migrants et des populations mobiles à des services sanitaires équitables et de qualité, et fournit des normes techniques et un appui aux programmes dans des domaines thématiques clés tels que les maladies nouvelles et ré-émergentes, la prévention et le traitement du VIH, et le soutien psychosocial.

95. La **Division de la gestion de l'immigration et des frontières (IBM)** est chargée, au sein de l'Organisation, de superviser les activités liées à la gestion des frontières et aux services préconsulaires. Elle aide les gouvernements à élaborer, expérimenter et mettre en œuvre de nouvelles approches pour résoudre des problèmes précis de traitement des dossiers de migrants, y compris le recours à des solutions biométriques et de traitement automatisé. La Division fournit aux gouvernements un soutien technique pour qu'ils puissent répondre à des besoins essentiels en matière de renforcement des capacités dans le domaine des frontières et de l'identité ainsi que des systèmes opérationnels, y compris les systèmes de données, la gestion des frontières et les documents de voyage, et contribue à l'élaboration d'initiatives destinées à aider les gouvernements et les migrants à disposer de régimes de migration régulière efficaces, fiables et sûrs.

96. La **Division de l'aide aux migrants (MAS)** formule des orientations générales et techniques à l'intention des bureaux extérieurs dans le domaine du retour volontaire assisté et de la réintégration, des activités de lutte contre la traite et de l'aide générale aux migrants en détresse et vulnérables, y compris les mineurs non accompagnés. Son appui aux bureaux extérieurs consiste à élaborer et à mettre en œuvre des programmes de retour volontaire assisté et de réintégration durables dans des conditions sûres et dignes à l'intention des migrants retournant dans leur pays, ainsi que des activités visant à prévenir les violences et l'exploitation à l'encontre des migrants. En outre, la Division apporte une aide directe aux migrants victimes de la traite ou susceptibles d'avoir fait l'objet de violences ou d'exploitation, en particulier aux groupes vulnérables tels que les personnes âgées et les mineurs non accompagnés.

97. La **Division Migration de main-d'œuvre et migration assistée (LFM)** est chargée de fournir des orientations générales et opérationnelles en matière d'élaboration de programmes et de soutien technique aux initiatives concernant la migration de main-d'œuvre, la thématique migration et développement, et la migration assistée. LFM contribue au renforcement des capacités des bureaux extérieurs pour qu'ils puissent répondre aux divers besoins des gouvernements et des migrants, élaborer et mettre en œuvre des projets en matière de migration de main-d'œuvre, et promouvoir les responsabilités et les droits des travailleurs migrants. La Division appuie en outre l'élaboration et la mise en œuvre de projets visant à renforcer les liens entre la migration et le développement en contribuant à la réalisation du potentiel permettant de parvenir à un développement durable et de réduire la pauvreté dans l'intérêt des migrants, de leur famille et de leur communauté, ainsi que des pays d'origine et de destination. En consultation avec les gouvernements des pays de destination et d'origine, elle dispense aux migrants une formation qui leur permet de s'adapter rapidement à leur nouveau pays d'installation et favorise la coexistence harmonieuse entre les nouveaux arrivants et les communautés d'accueil.

Département des opérations et des situations d'urgence

98. Le Département des opérations et des situations d'urgence (DOE) est chargé de coordonner et de surveiller les activités de l'OIM dans le domaine des déplacements, de la logistique et des réactions aux situations d'urgence, ses activités d'après-crise et les processus électoraux. Il fait en sorte que les migrants et les gouvernements bénéficient de services sûrs, fiables, souples et d'un bon rapport coût-efficacité, et que les droits humains et le bien-être des migrants sont garantis conformément au droit international.

99. Le Département des opérations et des situations d'urgence se compose de : a) la Division des situations d'urgence et d'après-crise ; et b) la Division des réinstallations et de la gestion des mouvements.

100. La **Division des situations d'urgence et d'après-crise (EPC)** joue le rôle de chef de file dans le domaine de la gestion des crises migratoires en élaborant des politiques et une stratégie mondiale. Elle formule des orientations sur le rôle de l'OIM en matière d'atténuation et de gestion des crises et de redressement, et définit des normes ainsi que des procédures de contrôle de la qualité pour les réponses aux catastrophes naturelles, ainsi que pour les opérations d'urgence et d'après-crise. Au niveau des politiques, de la planification et de la gestion des connaissances, la Division s'emploie surtout à élaborer des stratégies mondiales ainsi que des plans régionaux de réponse aux situations d'urgence, ainsi qu'à formuler et à diffuser des orientations générales, tout en gérant des données destinées à éclairer les prises de décision.

101. Les activités de la Division portent sur cinq grands domaines d'expertise, afin de garantir une approche globale d'aide aux migrants forcés et aux communautés d'accueil : la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de catastrophe naturelle ; la gestion et l'atténuation des conflits ; la gestion des connaissances ; l'appui aux réparations et au dédommagement ; ainsi que la coordination sectorielle et la gestion de la logistique.

102. EPC est chargée de superviser la réponse de l'OIM et sa participation au processus de réforme des Nations Unies et de réforme humanitaire en sa qualité de chef de file du groupe sectoriel chargé de la gestion et de la coordination des camps lors de catastrophes naturelles, et assure le secrétariat au titre de la participation de l'Organisation à l'initiative Unité d'action des Nations Unies. La Division appuie les efforts déployés par les bureaux extérieurs pour apporter une aide directe aux victimes de déplacements de populations soudains et massifs et d'évacuations de grande ampleur.

103. La **Division des réinstallations et de la gestion des mouvements (RMM)** oriente et appui le réseau de bureaux extérieurs de l'OIM en organisant les mouvements sûrs, ordonnés et financièrement avantageux des réfugiés, migrants, rapatriés et autres personnes retenant l'attention de l'Organisation, et supervise et coordonne l'aide apportée par l'OIM aux gouvernements et au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en matière de programmes de réinstallation de réfugiés.

104. RMM fournit des orientations générales et pratiques sur les opérations de transport de l'OIM, dirige l'appui de l'Organisation aux programmes de réinstallation de réfugiés, forme le personnel opérationnel, apporte une aide technique et/ou un soutien à certaines opérations, négocie et met au point les accords mondiaux passés avec les transporteurs, et gère les statistiques de mouvements et la présentation de rapports pour le compte de l'Organisation.

Département de la gestion des ressources

105. Le **Département de la gestion des ressources (DRM)** est chargé de formuler et d'appliquer les politiques en matière de ressources humaines et financières et de technologie de l'information dont l'Organisation a besoin pour exécuter ses activités avec efficacité il : a) conçoit et applique des mesures propres à garantir une gestion saine des finances et des ressources humaines ; b) formule des

propositions financières et budgétaires en vue de leur diffusion auprès des parties prenantes internes et externes ; c) coordonne les politiques administratives et financières et celles concernant la technologie de l'information et les ressources humaines ; et d) assiste le Directeur général dans la prise de décisions concernant la gestion globale.

106. Les objectifs de DRM sont les suivants : a) être à l'écoute des besoins en matière d'intervention et des besoins bureaux extérieurs, en mettant plus particulièrement l'accent sur les contrôles internes pour s'assurer que les ressources tant humaines que financières sont utilisées de manière économique, efficace et efficiente ; b) veiller à ce que les Etats Membres de l'OIM soient informés et tenus au courant des questions principales administratives, budgétaires et financières ; et c) maintenir un dialogue régulier avec les Etats Membres de l'OIM dans le cadre des réunions informelles et formelles des organes directeurs.

107. Les titulaires des fonctions de gestion des ressources financières et humaines et des ressources en matière de technologie de l'information sont collectivement responsables des politiques relatives à l'administration, aux finances et au personnel de l'Organisation, et assistent le Directeur général dans la prise de décisions concernant la gestion globale.

108. Le Département de la gestion des ressources est composé des six divisions et de l'unité suivantes : a) la Division de la gestion des ressources humaines ; b) la Division Technologie de l'information et communications ; c) la Division de la comptabilité ; d) la Division du budget ; e) la Division de la trésorerie ; f) la Division des services communs ; et g) l'Unité de coordination des voyages du personnel.

109. La **Division de la gestion des ressources humaines (HRM)** : a) formule et applique les politiques en matière de gestion des ressources humaines à l'appui de la stratégie de l'OIM, de la structure de l'Organisation et de ses activités opérationnelles, en sélectionnant et en recrutant un personnel compétent et motivé, en prenant des dispositions pour le garder au service de l'OIM, en l'évaluant et en assurant son perfectionnement professionnel ; b) définit et applique les conditions d'emploi, les avantages et les prestations, le classement des postes et la sécurité sociale conformément au régime commun des Nations Unies ; et c) veille au respect du Statut et Règlement établi ainsi qu'aux instructions et lignes directrices y afférentes.

110. HRM veille à ce que les ressources les plus précieuses de l'Organisation, à savoir les membres du personnel, soient affectés à des postes appropriés et correctement rémunérés, à ce que leur travail soit évalué dans le respect de l'équité, et qu'ils aient la possibilité de se perfectionner. HRM planifie la mobilité du personnel, notamment dans le cadre de l'exercice de rotation ou en lui proposant d'autres possibilités de sélection et de placement.

111. HRM supervise une fonction interdivisions chargée du bien-être du personnel, et dispense des conseils à la direction de l'Organisation sur la formulation, la mise en œuvre et le respect de politiques destinées à réduire le stress sur le lieu de travail et à améliorer les conditions de travail et, ce faisant, la qualité de l'environnement de travail de l'ensemble du personnel de l'OIM. En outre, elle met à disposition des ressources en matière de conseils du personnel, de préparation au déploiement dans les situations d'urgence, de comptes rendus de mission et d'entraide.

112. L'Unité de perfectionnement et de formation du personnel (SDL) placée sous l'autorité de HRM est chargée d'évaluer les besoins en matière de perfectionnement et d'apprentissage du personnel, et élabore et met en place des moyens appropriés de perfectionnement du personnel en assurant des cours de formation. SDL est aussi responsable de la conception et de la mise en place du système d'évaluation des performances du personnel.

113. HRM gère une police d'assurance du personnel efficace et économiquement rentable, et apporte un soutien technique aux négociations sur les primes menées avec les compagnies d'assurance.

114. La **Division Technologie de l'Information et communications (ITC)** est responsable de l'orientation, de la planification et de la mise en œuvre d'une architecture globale de technologie de l'information et de communications, ainsi que de systèmes et processus d'information permettant de soutenir l'Administration et les opérations de l'Organisation. ITC formule des politiques et des normes relatives aux technologies de l'information, y compris à la sécurité de l'information, et veille à leur respect. Elle définit les directives et les prescriptions dont l'infrastructure informatique a besoin, et veille à la mise en place des politiques d'ITC afin de protéger la confidentialité et l'intégrité des informations. En coordination avec la direction de l'Organisation, ITC établit l'ordre de priorité des initiatives dans le domaine informatique.

115. La **gestion financière** des finances de l'Organisation est assurée par les Divisions de la comptabilité, du budget et de la trésorerie.

116. La **Division de la comptabilité (ACO)** surveille, analyse et présente des rapports sur la situation financière et les résultats financiers de l'Organisation. Elle rédige les états et les rapports financiers ; élabore et applique les politiques et procédures comptables ; met en place des mécanismes de contrôle d'intégrité des données ; vérifie les structures des données de référence comptables dans PRISM ; et entretient des relations avec les vérificateurs des comptes au sujet de toute question et préoccupation d'ordre comptable.

117. La **Division du budget (BUD)** établit le Programme et Budget annuel de l'Organisation ainsi que les documents y afférents, dispense des conseils sur les questions budgétaires, et élabore des lignes directrices et des procédures relatives à l'établissement des budgets des bureaux extérieurs et des projets. Elle dispense des conseils pour que tous les besoins institutionnels soient pris en considération dans les budgets, et établit le barème des quotes-parts utilisé pour calculer les contributions des Etats Membres à la partie administrative du budget. Elle veille à ce que toutes les dépenses soient dûment budgétisées, pour atteindre les objectifs visés par les activités de l'Organisation dans la limite des ressources disponibles.

118. La **Division de la trésorerie (TSY)** assure la gestion efficace de la trésorerie en vue d'obtenir un rendement maximum de fonds de l'Organisation et de garantir la liquidité opérationnelle. A cette fin, elle gère les investissements à court terme conformément aux recettes et dépenses escomptées et aux prévisions quant à l'évolution des marchés financiers. Elle élabore en outre des stratégies d'exploitation des données de trésorerie dans l'ensemble de l'Organisation pour faciliter la gestion de trésorerie et de change et l'établissement des rapports y afférents ; elle formule et recommande des politiques en matière de décaissements, d'opérations de change et d'investissements, renforce et adopte des contrôles de trésorerie appropriés, et établit des relations bancaires efficaces dans toute l'Organisation pour garantir la liquidité locale qui facilitera la mise en œuvre efficace des opérations de l'OIM.

119. La **Division des services communs (COS)** établit les directives concernant l'achat et l'entretien des fournitures de bureau et de l'équipement pour le Siège et certains programmes ; elle protège les stocks du Siège de l'OIM, assure l'entretien général du bâtiment du Siège, et s'occupe des questions de sécurité au Siège.

120. L'**Unité de coordination des voyages du personnel (STC)** veille à l'application des règles et directives se rapportant aux déplacements officiels. Elle est chargée de la coordination générale des déplacements et de l'établissement des billets, afin de veiller à ce qu'ils s'effectuent de la manière la plus économique et la plus efficace, conformément aux conditions convenues entre l'OIM et les compagnies aériennes du monde entier. Elle s'occupe également des questions relatives aux voyages et aux visas.

CENTRES ADMINISTRATIFS

121. Le transfert de fonctions aux deux centres administratifs de l'OIM situés aux Philippines et à Panama, considérés comme des annexes du Siège, a progressé de façon constante ces dernières années dans le cadre des efforts de l'Administration pour gérer la croissance de l'Organisation sans avoir à trop recourir à de nouvelles ressources. En raison de l'augmentation du nombre de programmes et de bureaux, les fonctions d'appui essentielles de l'OIM dans les secteurs clés de la technologie de l'information et des services administratifs ont eu du mal à suivre le rythme de la croissance de l'Organisation dans les limites des ressources financières disponibles. Etant donné que le nombre de Membres et de programmes de l'OIM devrait normalement continuer d'augmenter, l'Administration a transféré aux centres administratifs des fonctions exercées jusque-là au Siège, ou a renforcé dans ces centres les structures d'appui à des fonctions toujours exercées au Siège. Il s'agit principalement de fonctions à forte intensité de main-d'œuvre ou comprenant une forte composante de technologie de l'information, ou encore de fonctions tendant à soutenir le réseau mondial des bureaux extérieurs de l'OIM. L'élargissement de l'éventail de fonctions dans les centres administratifs, et la délocalisation de fonctions depuis le Siège sont un processus continu qui doit permettre de gérer la croissance de l'Organisation dans la limite des fonds disponibles.

Centre administratif de Manille

122. Le Centre administratif de Manille offre une gamme de services administratifs essentiels, dont certains sont présentés ci-après.

123. L'**Unité de passation des marchés publics hors Siège (FPU)** s'attache à promouvoir les meilleures méthodes d'achat, conformément au manuel relatif à la passation des marchés publics sur le terrain, assiste les bureaux extérieurs en ce qui concerne leurs besoins d'achats, et fournit des conseils sur les initiatives relatives à l'infrastructure civile.

124. Les **Services financiers de Manille (MFS)** apportent aux bureaux extérieurs de l'OIM du monde entier un appui en matière de gestion comptable, budgétaire et financière et de gestion de la trésorerie.

125. Les unités d'**Appui comptable régional (RAS)** et d'**Appui comptable central (CAS)** aident à établir les rapports financiers, fournissent aux bureaux extérieurs des conseils destinés à garantir l'intégrité des données financières, en examinant les comptes et les soldes des projets des bureaux extérieurs, les bilans de vérification, les rapports financiers aux donateurs, les règlements de la paie et des demandes de remboursement des frais de voyage, ainsi que la gestion des créances et des comptes de produit, et effectuent les rapprochements bancaires.

126. L'**Appui à la trésorerie de Manille (MTS)** prépare les paiements effectués à partir des comptes bancaires du Siège, résume les soldes quotidiens des comptes bancaires du Siège, effectue le transfert des paies, et gère une base de données de tous les comptes bancaires que détient l'OIM dans ses différents lieux d'implantation.

127. L'**Appui budgétaire de Manille (MBS)** confirme les examens des financements, met à jour les budgets des projets compte tenu des fonds additionnels qui ont été reçus, gère l'exercice annuel de versement des indemnités de cessation de service, et introduit les données budgétaires dans PRISM.

128. L'**Equipe de soutien central à PRISM (PCST)** fournit aux bureaux extérieurs un appui technique concernant PRISM, en examinant les documents se rapportant aux projets et en activant les projets dans PRISM. Elle est chargée, en outre, de créer, gérer et vérifier les données centrales et les données de référence de PRISM.

129. L'**Unité d'information sur les projets (PIU)** est chargée de suivre la mise en œuvre de tous les projets de l'OIM dans le monde, et joue le rôle de source institutionnelle de toute information sur les projets en cours et passés. Elle apporte également un appui en effectuant des recherches sur l'expérience acquise par l'OIM dans la réalisation de certaines activités de projet aux fins d'élaboration de nouveaux projets, de liaison et d'autres fonctions.

130. L'**Unité de gestion des ressources humaines de Manille (MHRO)** assure l'administration générale des ressources humaines concernant tout le personnel recruté sur le plan international ainsi que le personnel des services généraux en poste à Manille et en Suisse. Elle fournit en outre à l'ensemble du personnel des services administratifs concernant la valorisation des ressources humaines, la santé et autres questions d'assurance.

131. Le **Centre des services de technologie de l'information et des communications (ITCSC)** est l'interlocuteur désigné des bureaux extérieurs de l'OIM du monde entier pour la fourniture de services et d'un appui informatiques et pour l'architecture de solutions. Il définit les normes techniques des systèmes et solutions informatiques au sein de l'OIM, et facilite la normalisation de la gestion des infrastructures et des services. Il fait également fonction de centre de compétences appuyant PRISM et l'Unité des applications relatives aux migrants, qui gère les applications opérationnelles de l'OIM telles que MiMOSA.

132. Le Centre administratif de Manille apporte un appui à l'administration des pensions, servant d'interlocuteur et de point de contact pour les bureaux extérieurs et les membres du personnel participant à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

133. L'**Unité de sécurité du personnel (SSU)** conseille et soutient les bureaux extérieurs de l'OIM afin qu'ils puissent satisfaire aux exigences de sécurité minimales. Elle fournit également un soutien technique et des conseils sur divers aspects de la gestion de la sûreté et de la sécurité dans les bureaux de l'OIM, et sur la mise en œuvre des programmes.

134. L'**Unité de gestion des sites Internet et intranet et des contenus multimédias (WIDAM)** est chargée de répondre aux besoins de l'Organisation en matière d'information et de communication électronique en ce qui concerne les sites Internet et intranet, le système de gestion des documents et l'iconothèque.

135. L'**Unité des publications** à Manille fournit une assistance technique à la production des publications de l'OIM, s'occupant entre autres de l'édition, de la présentation, de la conception des pages de couverture, de la distribution, de la commercialisation et des ventes.

136. L'**Unité d'appui mondial aux questions de santé dans le contexte migratoire (HSU)** fournit un appui administratif et financier aux projets de santé dans le contexte migratoire, et administre les procédures et les systèmes de collecte, de vérification, de traitement, d'analyse et de gestion des données relatives aux mouvements.

137. L'**Unité des données et des statistiques (DSU)** traite les données relatives aux mouvements, tandis que la **Section de règlement des factures des compagnies aériennes (AIS)** traite les factures des compagnies aériennes établies pour tous les mouvements organisés sous les auspices de l'OIM.

Centre administratif de Panama

138. Le Centre administratif de Panama fournit une gamme de services administratifs essentiels, dont certains sont décrits ci-après.

139. L'**Unité des réseaux et des systèmes (NSU)** fournit un soutien technique et des services d'assistance à tous les bureaux extérieurs de l'hémisphère occidental.

140. Les **Services comptables de Panama** fournissent un soutien aux bureaux extérieurs de l'hémisphère occidental, en les conseillant sur les procédures comptables, en examinant et en approuvant les rapports financiers aux donateurs, et en vérifiant la conformité avec les contrôles internes. Ils traitent et valident les transactions comptables des projets FONAPAZ (Fonds national pour la Paix) au Guatemala, et assurent un soutien financier aux projets financés par le Système de gestion des paiements, en effectuant le traitement des demandes de paiement et en transférant les rapports sur les états financiers et les liquidités.

141. L'**Unité du personnel de terrain** apporte son soutien et ses services de gestion du personnel hors Siège dans le monde entier pour l'ensemble du personnel des services généraux de l'OIM. Elle est responsable de la gestion de la base de données centralisée de PRISM pour les employés, du contrôle de la conformité avec les règles en matière de ressources humaines, de la fourniture d'un soutien et de conseils techniques aux bureaux extérieurs, et de la rédaction de rapports selon les besoins.

142. L'**Unité des soins de santé et d'assurance maladie** et l'**Unité de traitement des demandes de remboursement des dépenses médicales** sont chargées du traitement et du remboursement des demandes médicales, et procèdent à l'évaluation de la santé professionnelle du personnel des services généraux en poste dans l'hémisphère occidental et en Afrique. L'Unité des soins de santé et d'assurance maladie de Panama est également chargée d'apporter un appui aux bureaux extérieurs d'Afrique et des Amériques.

143. L'**Unité de préparation et d'intervention d'urgence**, installée dans les locaux du Centre administratif de Panama, fournit, à l'échelle de la région, un appui technique spécialisé à tous les bureaux de l'hémisphère occidental.

144. L'**Unité de sécurité du personnel** fournit aux bureaux de la région des conseils et un appui dans le domaine de la sécurité.

BUREAUX REGIONAUX

145. Les bureaux régionaux supervisent, planifient, coordonnent et appuient les activités déployées par l'OIM dans leur région. Ils seront chargés d'examiner et d'approuver les projets, et d'apporter un appui technique aux bureaux de pays, notamment en matière d'élaboration des projets. Ces responsabilités seront progressivement transférées aux bureaux régionaux à mesure qu'ils deviendront pleinement fonctionnels, dans le courant de l'année 2011. Une description succincte des huit bureaux régionaux est donnée ci-après.

146. **Bangkok (Thaïlande)** – Apporte un appui aux bureaux de l'OIM en Asie et dans le Pacifique ; planifie et coordonne les activités de l'Organisation, et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, des partenaires du développement et la société civile de la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations. Ce bureau coopère étroitement avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique et d'autres organismes multilatéraux régionaux, tels que l'Association sud-asiatique de coopération régionale, la Banque asiatique de développement, et l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est. Il apporte un appui aux

programmes en faveur d'initiatives régionales telles que le Processus de Colombo, le Processus de Bali sur le trafic illicite d'êtres humains, la traite des personnes et la criminalité transnationale connexe, les consultations Asie-Pacifique sur les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants, et le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique.

147. **Bruxelles (Belgique)** – Apporte un appui aux bureaux de l'OIM situés dans l'Espace économique européen ; planifie et coordonne les activités de l'Organisation, et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile de la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; coordonne les approches de l'OIM concernant les politiques et les activités liées à l'Union européenne (UE) ; coordonne, guide et conseille l'Organisation et ses bureaux du monde entier sur les politiques, la programmation et le financement de l'UE ; assure et maintient la liaison et la coordination avec les institutions de l'UE, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, le Secrétariat des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, l'Organisation mondiale des douanes et les autres organismes multilatéraux dont le siège se trouve dans la région ; entretient des relations avec le Conseil nordique des ministres, le Conseil des Etats de la mer Baltique et d'autres organismes régionaux ; fournit des orientations et des conseils sur les politiques et les priorités de financement des bailleurs de fonds de l'Union européenne et des Etats nordiques et baltes.

148. **Vienne (Autriche)** – Apporte un appui aux bureaux de l'OIM qui se trouvent en Europe de l'Est et du Sud-Est, en Asie centrale, en Israël et en Turquie ; planifie et coordonne les activités de l'OIM, et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile de la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; et entretient des relations avec l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des Etats membres de l'Union européenne, l'Initiative régionale sur la migration, l'asile et les réfugiés, et le Conseil de coopération régionale.

149. **Le Caire (Egypte)** – Apporte un appui aux bureaux de l'OIM du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ; planifie et coordonne les activités, et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile de la région, tels que la Ligue des Etats arabes, la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale, et l'Organisation arabe du travail ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; et appuie des processus de dialogue régionaux tels que le Dialogue d'Abou Dhabi.

150. **Dakar (Sénégal)** – Apporte un appui aux bureaux de l'OIM situés en Afrique de l'Ouest et du Centre ; planifie et coordonne les activités, et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile de la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; entretient des relations avec la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale ; et encourage et appuie des processus de dialogue régionaux tels que le Dialogue sur la migration pour l'Afrique de l'Ouest.

151. **Pretoria (Afrique du Sud)** – Apporte un appui aux bureaux de l'OIM situés dans les Etats membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe, en Afrique de l'Est, dans la Corne de l'Afrique, aux Comores et dans les Seychelles ; planifie et coordonne les activités, et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile de la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; encourage les processus consultatifs régionaux en faveur des Etats d'Afrique australe et orientale ; sert de trait d'union sur la thématique migration et développement entre le Secrétariat du Parlement panafricain et

le Secrétariat du nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique de l'Union africaine, et coopère avec les secrétariats de la Communauté de développement de l'Afrique australe et du Marché commun de l'Afrique orientale et australe; et aide la Communauté d'Afrique de l'Est et l'Autorité intergouvernementale pour le développement à renforcer la coopération et le dialogue sur la migration à l'échelle régionale.

152. **Buenos Aires (Argentine)** – Apporte un appui aux bureaux de l'OIM situés en Amérique du Sud; planifie et coordonne les activités, et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile de la région; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations; et assure le secrétariat technique de la Conférence sud-américaine sur la migration.

153. **San José (Costa Rica)** – Apporte un appui aux bureaux de l'OIM situés en Amérique centrale, en Amérique du Nord et dans les Caraïbes; planifie et coordonne les stratégies et les activités menées dans la région, et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations; collabore avec la Conférence régionale sur la migration et d'autres processus sous-régionaux et régionaux pertinents, tels que le Système d'intégration de l'Amérique centrale, le Secrétariat centraméricain d'intégration économique, la Commission centraméricaine des directions de la migration, et la Commission interparlementaire spéciale sur la migration du Forum des présidents des Parlements d'Amérique centrale et des Caraïbes; et entretient des relations avec les institutions multilatérales basées dans la région, telles que l'Organisation des Etats américains, la Banque interaméricaine du développement, et l'Organisation panaméricaine de la Santé.

BUREAUX SPECIAUX DE LIAISON

154. Les deux bureaux extérieurs ci-après chargés d'assurer la liaison avec des organismes multilatéraux sont désignés comme bureaux spéciaux de liaison, en reconnaissance de leur rôle important dans ce domaine : **Addis Abeba (Ethiopie)**, pour assurer la liaison avec l'Union africaine, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, et l'Autorité intergouvernementale pour le développement; et **New York (Etats-Unis d'Amérique)**, en tant qu'Observateur permanent auprès des Nations Unies.

BUREAUX DE PAYS

155. L'OIM dispose d'un réseau mondial de bureaux de pays et de bureaux auxiliaires qui mettent en œuvre un large éventail de projets visant à répondre à des besoins migratoires spécifiques. Ces bureaux sont financés essentiellement par le budget des projets qu'ils mettent eux-mêmes en œuvre.

BUREAUX DE PAYS A FONCTIONS DE MOBILISATION DES RESSOURCES

156. Pour garantir l'efficacité des appels de fonds et des relations avec les donateurs, certains bureaux de pays qui coordonnent dans une large mesure le financement des activités de l'OIM déployées dans le monde entier (Berlin (Allemagne); Helsinki (Finlande); Tokyo (Japon); et Washington, D.C. (Etats-Unis d'Amérique)) assumeront des responsabilités additionnelles aux fins de mobilisation des ressources. Les rôles et responsabilités spécifiques de ces bureaux et, notamment, leurs relations avec les bureaux régionaux seront précisés lors de la mise en œuvre de la réforme structurelle sur le terrain.

Bureaux de pays à fonctions de coordination

157. Il existe, à l'intérieur des grandes régions géographiques couvertes par chaque bureau régional, des réalités migratoires sous-régionales. Certains bureaux auront le statut de bureaux de pays à fonctions de coordination pour s'occuper de ces dynamiques migratoires particulières. Les fonctions de coordination qui ont été identifiées couvriront la Corne de l'Afrique, l'Asie du Sud, l'Asie centrale, le Pacifique, l'Afrique du Nord et la Méditerranée, ainsi que les Caraïbes. Les rôles et responsabilités précis seront définis lors de la mise en œuvre de la réforme structurelle sur le terrain.

COMITES DE COORDINATION

158. Sans faire partie de la structure de base, deux comités de coordination seront mis en place pour favoriser la communication et la coopération entre le Siège et les bureaux extérieurs et améliorer la qualité du processus décisionnel et le respect des décisions dans l'ensemble de l'Organisation.

159. Un **Comité de formulation et de coordination des politiques**, composé du Directeur général, du Directeur général adjoint, du Chef de cabinet, des directeurs régionaux, des chefs de département et des conseillers régionaux principaux, examinera les activités de l'OIM sous l'angle des politiques et des programmes, dégagera les possibilités d'innovation et de croissance ainsi que les obstacles potentiels, et fixera les grandes lignes d'action de l'Organisation.

160. Dans chaque région, il sera créé un comité analogue, composé du Directeur régional, du Conseiller régional principal compétent et des chefs de mission. Ces comités régionaux de coordination des politiques feront le point des activités déployées par l'OIM dans les régions, dégageront les possibilités de croissance, fixeront les priorités et recenseront les obstacles potentiels, et élaboreront des stratégies régionales.

161. Un **Comité de coordination de la gestion**, composé du Directeur général, du Directeur général adjoint, du Chef de cabinet, des chefs de département, du Directeur de la Division de la gestion des ressources humaines, des conseillers régionaux principaux et des Chefs des centres administratifs, assurera la coordination entre les départements, les bureaux régionaux et les centres administratifs, et formulera des orientations sur les questions importantes ou complexes relatives à la gestion, à l'allocation des ressources et à leur utilisation.

Financement de la structure de base

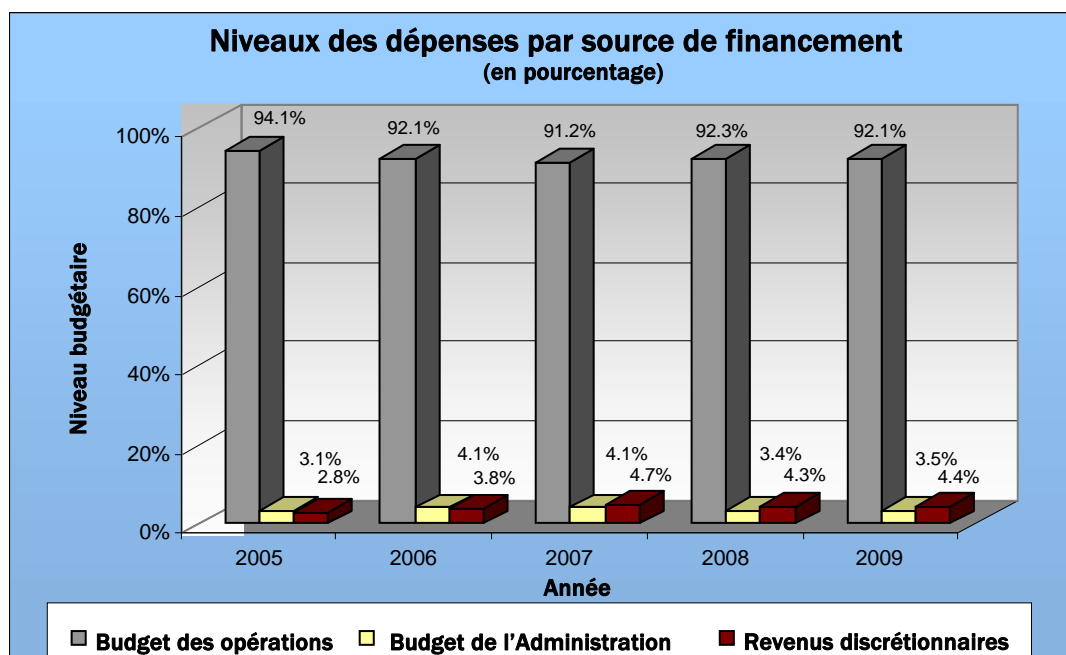
FINANCEMENT DE LA STRUCTURE DE BASE DE L'OIM

AVANT-PROPOS

162. La structure de base de l'Organisation est financée par la partie administrative du budget et par l'élément des revenus discrétionnaires correspondant à la commission pour frais d'administration liés aux projets. Le niveau de la partie administrative du budget est fixé par les Etats Membres, tandis que celui des revenus discrétionnaires est établi sur la base d'une moyenne triennale. Le budget de base sert à financer les fonctions nécessaires pour l'exercice des responsabilités essentielles sur le plan de la gestion, y compris la formulation des politiques, le contrôle financier et budgétaire, la planification et la mise au point des activités, et la liaison avec les gouvernements et les partenaires multilatéraux. Le financement de la structure de base n'a pas suivi le rythme de la croissance que l'Organisation a enregistrée dans ses domaines d'activités. Il s'agit là d'un sujet de préoccupation grave que l'Administration a porté à l'attention des Etats Membres plusieurs fois par le passé.

163. L'Organisation a connu une croissance considérable ces dernières années, mais la partie administrative du budget est restée assujettie au principe de croissance nominale zéro et de croissance réelle zéro. En conséquence, l'accroissement annuel des dépenses statutaires et l'expansion de la structure de base découlant du développement et de la croissance de l'Organisation sont couverts par les revenus discrétionnaires.

164. Le diagramme ci-dessous représente le niveau des dépenses couvertes par la partie administrative du budget, les revenus discrétionnaires et la partie opérationnelle du budget pendant la période allant de 2005 à 2009. Il met en évidence le montant limité des crédits de base (7,9 % en 2009) disponibles pour soutenir le budget des opérations. Cette situation entrave considérablement l'Administration dans la mise en place de procédures qui facilitent le bon fonctionnement des activités, tout en permettant l'instauration de contrôles adéquats visant à garantir la sécurité des ressources de l'Organisation. Ce diagramme ne prend pas en considération l'année 2010 car les chiffres reposent sur les dépenses réelles telles qu'elles apparaissent dans les rapports financiers annuels.



165. Il importe de souligner que cette part de 7,9 % du budget total de l'Organisation consacrée au financement de la structure de base constitue l'un des rapports les plus faibles parmi toutes les organisations du secteur public. L'Administration a étroitement collaboré avec les Etats Membres au fil

des ans pour trouver des solutions qui permettent de maintenir une structure de base raisonnable, sans pouvoir toutefois trouver un mécanisme viable à long terme. Parallèlement, l'étendue et la portée du phénomène migratoire ne cessent de prendre de l'ampleur, ce qui nécessite des réponses adaptées de la part de l'OIM. D'où une croissance significative dans tous les secteurs de l'Organisation, ce qui n'a fait qu'accroître le besoin de ressources supplémentaires pour financer la structure de base. A quelques occasions, les Etats Membres ont provisoirement allégé quelque peu la contrainte imposée par la croissance nominale zéro, et il a été largement recouru aux revenus discrétionnaires pour combler le manque à gagner. Le tableau ci-après indique les augmentations qu'a connues la partie administrative du budget au fil des ans. En 14 ans (1997-2011), celle-ci s'est accrue de 16 % seulement.

Progression de la partie administrative du budget

Année(s)	Partie administrative du budget	Augmentation en %
1997 à 2000	34 060 000	CNZ
2001	35 763 000	5,00%
2002	35 763 000	CNZ
2003	36 673 000	2,54%
2004	37 119 000	1,22%
2005 à 2006	37 119 000	CNZ
2007	38 045 000	2,49%
2008	38 045 000	CNZ
2009	38 806 000	2,00%
2010	39 388 000	1,50%
2011 proposition	39 388 000	CNZ

CNZ : croissance nominale zéro

MESURES DESTINEES A REMEDIER AU FINANCEMENT LIMITE DE LA STRUCTURE DE BASE

- Solution systémique pour l'utilisation de l'excédent dégagé par la partie administrative du budget

166. Le mandat qui définit l'action de l'OIM a une portée mondiale, ce qui explique également l'augmentation du nombre de Membres. Ceci a parfois entraîné un excédent budgétaire, lorsque des Membres ont rejoint l'Organisation durant l'année, alors que le budget avait déjà été approuvé. Les Etats Membres ont mis en place une formule pour utiliser les ressources additionnelles d'une manière qui réponde aux besoins de l'Organisation, en adoptant la résolution du Conseil n° 1077 du 4 décembre 2002. Celle-ci propose une solution systémique pour l'utilisation des excédents dégagés par la partie administrative du budget, à savoir que tout excédent égal ou inférieur à 1 % du budget peut être mis à la disposition de l'Administration pour financer des dépenses non récurrentes. Si cette solution permet de faire face à des dépenses ponctuelles en cas d'excédent, elle ne résout toutefois pas la question du financement de la structure de base.

- **Processus de planification budgétaire**

167. Faisant suite au dialogue que l'Administration et les Etats Membres ont poursuivi en quête d'une solution au financement insuffisant de la structure de base, la résolution du Conseil n° 1092 du 21 novembre 2003 invitait le Sous-Comité du budget et des finances à mettre sur pied un groupe de travail chargé d'examiner le processus de planification budgétaire de l'Organisation.

168. Ce groupe de travail a surtout mis l'accent sur la définition de principes budgétaires applicables à la structure de base. Il a procédé à un examen approfondi de la définition des dépenses statutaires de base, et ses conclusions ont constitué la base des propositions budgétaires ultérieures sur la structure de base. Cependant, bien que les principes régissant l'établissement du budget aient été élaborés et approuvés par les Etats Membres, leur application n'a pas été systématiquement acceptée dans les budgets approuvés par les Etats Membres.

- **PROCESSUS DE REFORME BUDGETAIRE**

169. Alors que l'Organisation continuait de se développer, les discussions sur le financement de la structure de base, qui n'est pas intégralement financée de manière prévisible et durable comme dans d'autres organisations, se sont poursuivies dans des conditions difficiles. Pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise à l'avenir, les Etats Membres ont convenu d'engager des discussions sur une réforme budgétaire afin de trouver une solution systémique pour financer la structure de base. Un groupe de travail présidé par le Président du Comité permanent des programmes et des finances a été créé pour examiner la question, avec le soutien technique de l'Administration.

170. Les discussions de ce groupe de travail, qui s'est réuni à deux reprises à la date d'élaboration du présent document, se poursuivent. Il doit normalement soumettre un rapport d'étape au Comité permanent des programmes et des finances à la session qu'il tiendra à l'automne 2010.

SOURCES DE FINANCEMENT DE LA STRUCTURE DE BASE

171. Le tableau reproduit dans les pages qui suivent donne un aperçu de la structure de base financée par la partie administrative du budget et les revenus discrétionnaires pour 2011. Les postes essentiels² sont définis dans le document MC/1885 du 10 octobre 1996, intitulé Répartition des dépenses de personnel entre la partie administrative et la partie opérationnelle du budget (voir aussi la résolution du Conseil n° 949 du 20 novembre 1996, actualisée par la résolution du Conseil n° 1110 du 3 décembre 2004). Étant donné que le Règlement financier de l'Organisation précise qu'il doit y avoir une distinction nette entre les parties administrative et opérationnelle du budget, ces informations ne visent qu'à donner une vue d'ensemble de la manière dont est financée la structure de base dans son intégralité.

172. Les revenus provenant de la commission pour frais d'administration liés aux projets sont utilisés comme une source supplémentaire de financement pour couvrir les besoins de la structure de base qui découlent de la hausse du niveau d'activités de l'Organisation. Le tableau fusionné comprend les revenus divers, qui sont composés des contributions sans affectation spéciale et des intérêts créditeurs, afin de donner une vue d'ensemble des revenus discrétionnaires. Il convient de noter que seule la partie des revenus discrétionnaires correspondant aux revenus divers est utilisée pour couvrir les dépenses étrangères à la structure de base, comme le Fonds 1035.

173. La structure de base financée par l'une et l'autre source est concernée par l'augmentation des dépenses statutaires de l'ordre de 3 % par an, qui doivent être couvertes.

174. Les ressources combinées de la partie administrative du budget et des revenus discrétionnaires servant à couvrir la structure de base et les autres postes de dépenses non liées au personnel en 2011 s'élèvent à environ 77,95 millions de dollars E.-U., soit une augmentation de 7,6 % seulement des dépenses réelles pour 2009 et des dépenses projetées pour 2010, ce qui montre bien que le niveau des structures administratives de base de l'OIM compte parmi les plus bas.

² Les postes essentiels sont définis comme étant ceux dont les titulaires conseillent, planifient, organisent, supervisent et surveillent l'activité générale de l'Organisation, dans un contexte régional ou fonctionnel, et dont les tâches ne sont pas liées à la mise en œuvre d'une activité unique identifiable en tant que telle.

FUSION DU BUDGET ADMINISTRATIF ET DES REVENUS DISCRETIONNAIRES POUR 2011
Dépenses essentielles, de personnel ou autres, financées par la partie administrative du budget et par les revenus
provenant de la commission pour frais d'administration liés aux projets faisant partie des revenus discrétionnaires

<u>PARTIE 1 : DEPENSES ESSENTIELLES</u> <u>DE PERSONNEL</u>	Budget administratif		Revenus discrétionnaires		Total		Total		Total général (dollars E.-U.) Budget administratif ¹ et revenus discrétionnaires	% du budget administratif et revenus discrétionnaires
	Fonctionnaires	Employés	Fonctionnaires	Employés	Fonctionnaires	Employés	Partie administrative du budget (francs suisses)	Revenus discrétionnaires (dollars E.-U.)		
Siège										
Directeur général et Directeur général adjoint	2				2		794 000		690 400	
Bureau du Chef de cabinet	3	3	2	1	5	4	1 236 000	547 000	1 621 800	
Conseillers régionaux	5	1			5	1	1 762 000		1 532 200	
Inspecteur général	5	1	1		6	1	1 451 000	230 000	1 491 700	
Affaires juridiques	3	1	2		5	1	935 000	301 000	1 114 000	
Coordination des questions de sexes/pécificité	1				1		181 000		157 400	
Médiateur	1				1		269 000	10 000	243 900	
Sécurité du personnel	1				1		219 000		190 400	
Médecine du travail	1			1	1	1	222 000	164 000	357 000	
Coopération internationale et partenariats	12	10	10	1	22	11	4 315 000	1 971 000	5 723 200	
Gestion des migrations	12	3	3		15	3	3 175 000	728 000	3 488 900	
Opérations et situations d'urgence	4	4	4	1	8	5	1 715 000	1 035 000	2 526 300	
Gestion des ressources	12	17	5	6	17	23	5 918 000	2 184 000	7 330 100	
Comité de l'Association du personnel		1				1	136 000	30 000	148 300	
Total - Siège	62	41	27	10	89	51	22 328 000	7 200 000	26 615 600	34%
Centres administratifs										
Manille (Philippines)	2	12	10	99	12	111	733 000	4 023 000	4 660 400	
Panama (Panama)	1	1		18	1	19	254 000	775 000	995 900	
Total - Centres administratifs	3	13	10	117	13	130	987 000	4 798 000	5 656 300	7%
Bureaux extérieurs										
Bureaux régionaux										
Bangkok (Thaïlande)	5	4	6	7	11	11	1 142 000	2 178 000	3 171 000	
Bruxelles (Belgique)	4	4	8	4	12	8	1 207 000	2 800 000	3 849 600	
Vienne (Autriche)	3	3	4	4	7	7	989 000	763 000	1 623 000	
Buenos Aires (Argentine)	3	2	2	3	5	5	697 000	583 000	1 189 100	
San José (Costa Rica)	3	3	6	8	9	11	1 025 000	1 590 000	2 481 300	
Le Caire (Égypte)	3	2	2	3	5	5	684 000	332 000	926 800	
Dakar (Sénégal)	3	3	3	3	6	6	767 000	680 000	1 347 000	
Pretoria (Afrique du Sud)	3	3	4	4	7	7	856 000	1 116 000	1 860 300	
Centre africain de renforcement des capacités en République-Unie de Tanzanie			2	2	2	2		378 000	378 000	
Bureaux spéciaux de liaison										
Addis Abeba (Éthiopie)			1	2	1	2		314 000	314 000	
New York (États-Unis d'Amérique)	1		1	1	2	1	242 000	302 000	512 400	
Activités d'envergure mondiale			9	6	9	6		1 969 000	1 969 000	
Total des bureaux extérieurs	28	24	48	47	76	71	7 609 000	13 005 000	19 621 500	25%
Total - Siège, centres administratifs et bureaux extérieurs	93	78	85	174	178	252	30 924 000	25 003 000	51 893 400	66%
Autres prestations dues au personnel										
Frais de transport lors de la nomination ou de la mutation							258 000		224 300	
Indemnité d'installation							212 000		184 300	
Indemnités dues à la cessation de service							700 000		608 700	
TOTAL - DEPENSES ESSENTIELLES DE PERSONNEL - PARTIE 1							32 094 000	25 003 000	52 910 700	68%

Note 1: Taux de change pour la partie administrative du budget : 1,15 franc suisse = 1 dollar E.-U..

FUSION DU BUDGET ADMINISTRATIF ET DES REVENUS DISCRETIONNAIRES POUR 2011
Dépenses essentielles, de personnel ou autres, financées par la partie administrative du budget et par les revenus
provenant de la commission pour frais d'administration liés aux projets faisant partie des revenus discrétionnaires

<u>PARTIE 2 : DEPENSES ESSENTIELLES</u> <u>NON LIEES AU PERSONNEL</u>	Budget administratif		Revenus discrétionnaires		Total		Total		Total général (dollars E.-U.) Budget administratif ¹ et revenus discrétionnaires	% du budget administratif et revenus discrétionnaires
	Fonctionnaires	Employés	Fonctionnaires	Employés	Fonctionnaires	Employés	Partie administrative du budget (francs suisses)	Revenus discrétionnaires (dollars E.-U.)		
<u>Dépenses non liées au personnel</u>										
Communications							985 000		856 500	
Frais généraux de bureau							3 592 000		3 123 500	
Services contractuels							1 251 000		1 087 800	
Sessions des organes directeurs							435 000		378 300	
Déplacements officiels							1 031 000		896 500	
Sécurité du personnel								6 800 000	6 800 000	
PRISM								2 400 000	2 400 000	
Rotation								400 000	400 000	
Activités d'envergure mondiale								627 000	627 000	
Activités et structures non inscrites au budget								170 000	170 000	
TOTAL - DEPENSES ESSENTIELLES NON LIEES AU PERSONNEL - PARTIE 2							7 294 000	10 397 000	16 739 600	21%
							(francs suisses)	(dollars E.-U.)	(dollars E.-U.)	
TOTAL DU BUDGET ADMINISTRATIF ET DES REVENUS PROVENANT DE LA COMMISSION POUR FRAIS D'ADMINISTRATION LIES AUX PROJETS							39 388 000	35 400 000	69 650 300	89%

Dépenses essentielles, de personnel ou autres, financées par les revenus divers faisant partie des revenus discrétionnaires

<u>PARTIE 3 : REVENUS DIVERS</u>										
Bureaux extérieurs										
Bureaux de pays								2 250 000	2 250 000	
Total des bureaux extérieurs								2 250 000	2 250 000	3%
Fonds 1035										
Fonds 1035 - première ligne de crédit								1 400 000	1 400 000	
Fonds 1035 - deuxième ligne de crédit								4 100 000	4 100 000	
Total - Fonds 1035								5 500 000	5 500 000	7%
Projets										
Centre d'information sur la migration en Amérique latine (CIMAL)								30 000	30 000	
Coopération technique dans le domaine de la migration (PLACMI) (Amérique latine)								60 000	60 000	
Projet de coopération technique axé sur le renforcement du Processus de Puebla								20 000	20 000	
Soutien au renforcement de la Commission centraméricaine des directeurs de la migration (OCAM)								10 000	10 000	
Assistance humanitaire aux migrants en détresse								75 000	75 000	
Processus consultatifs régionaux (PCR)								25 000	25 000	
Total - Projets								220 000	220 000	
Activités et structures non inscrites au budget								330 000	330 000	
TOTAL DES REVENUS DIVERS - PARTIE 3								8 300 000	8 300 000	11%
							(francs suisses)	(dollars E.-U.)	(dollars E.-U.)	
TOTAL GENERAL							39 388 000	43 700 000	77 950 300	100%

Note 1: Taux de change pour la partie administrative du budget : 1,15 franc suisse = 1 dollar E.-U..



PARTIE I
ADMINISTRATION

ADMINISTRATION

(montants exprimés en francs suisses)

175. La partie administrative est financée par les contributions des Etats Membres, qui sont aujourd'hui au nombre de 127.

NIVEAUX BUDGETAIRES

176. Les répercussions mondiales du phénomène migratoire se sont traduites par une augmentation considérable des activités déployées par l'OIM dans tous les domaines, ce qui engendre de nouvelles difficultés sans précédent sur les plans administratif, juridique, financier et opérationnel. Etant donné que, selon toute attente, le nombre de Membres de l'Organisation continuera d'augmenter, le rôle que celle-ci est appelée à jouer dans le domaine de la gestion des migrations s'élargira, ce qui nécessitera un renforcement de ses structures administratives et d'appui à la gestion. Pour être à même d'apporter une réponse appropriée aux questions migratoires qui ne cessent de se poser dans le monde entier et qui préoccupent sérieusement l'ensemble des pays, l'Organisation doit veiller au bon fonctionnement de ses structures de base, qui sont actuellement financées à la fois par la partie administrative du budget et par les revenus discrétionnaires.

177. La partie administrative du budget restant soumise à la croissance nominale zéro et à la croissance réelle zéro, le financement de la structure de base est resté à la traîne par rapport à l'évolution considérable qu'a connue l'Organisation. L'Administration a été contrainte, ces dernières années, de prendre diverses mesures pour absorber l'augmentation des dépenses statutaires, ce qui est une source de lourdes contraintes. Si certains Etats Membres ont indiqué que, par principe, leur politique nationale leur impose d'adhérer strictement à la politique de croissance nominale zéro, d'autres ont reconnu l'effet d'étranglement qui en résultait pour la gestion de l'Organisation, et se sont déclarés disposés à examiner la possibilité d'augmenter le budget de l'Administration. Etant donné que les discussions sur le financement de la structure de base ont traîné en longueur pendant des années, les Etats Membres ont créé, avec le soutien technique de l'Administration, le Groupe de travail sur la réforme budgétaire pour tenter de résoudre cette question.

178. Etant donné les discussions en cours sur la réforme budgétaire, et compte tenu des difficultés économiques mondiales, la partie administrative du budget que présente l'Administration ne prévoit pas d'augmentation, et absorbe l'accroissement des dépenses statutaires grâce à diverses mesures favorisant l'efficacité et à des ajustements structurels. Cette partie du budget est maintenue à 39 388 000 francs suisses, soit le même niveau qu'en 2010.

179. La partie administrative du budget pour 2010, telle qu'elle apparaît dans la révision du Programme et Budget pour 2010 (MC/EX/703), a été adaptée à la nouvelle structure pour faciliter la comparaison du projet de budget pour 2011 avec l'année précédente. Alors que les incidences de la restructuration du Siège ont été minimales, la désignation d'un nombre réduit de bureaux régionaux a exigé une réaffectation importante des ressources sur le terrain. D'où la nécessité d'assurer progressivement la conversion de certaines missions à fonctions régionales (MFR) et missions spéciales de liaison (MSL) existantes en bureaux de pays, et d'allouer des ressources aux bureaux régionaux et bureaux spéciaux de liaison nouvellement désignés au cours de l'année 2011 pour qu'ils puissent exercer leurs nouveaux rôles.

180. Les MFR et MSL qui deviendront des bureaux de pays en 2011 continueront d'exécuter des projets qui appuieront leurs structures, et l'Administration mettra tout en œuvre pour muter dans des lieux d'affectation plus appropriés les membres du personnel dont les fonctions régionales actuelles ne sont plus adaptées à un bureau de pays. Les changements apportés à la structure des bureaux extérieurs ont entraîné la réduction d'un poste de fonctionnaire, tout en faisant passer le nombre total de membres du personnel des bureaux régionaux recrutés au niveau local de 70 à 78.

DEPENSES ESSENTIELLES NORMALEMENT COUVERTES PAR LES CONTRIBUTIONS ASSIGNEES

181. Tout en ayant conscience que les Etats Membres ne sont peut-être pas en mesure de satisfaire tous les besoins essentiels de l'Organisation, l'Administration estime néanmoins qu'il est important d'attirer leur attention sur des domaines clés qui avaient déjà été mis en évidence lors des discussions sur le Programme et Budget pour 2010. Il convient de relever que dans d'autres organisations internationales, ces éléments sont couverts par le budget statutaire.

182. La liste des besoins dressée ci-après vise également à inviter les Etats Membres intéressés à contribuer volontairement à leur financement.

183. Sûreté et sécurité du personnel : Les dépenses de sécurité du personnel sont couvertes par un dispositif spécial en vertu duquel une partie de la commission pour frais d'administration est utilisée par l'OIM pour financer sa redevance annuelle au Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (UNDSS), ainsi que les dépenses liées à la mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS) et les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile. Ces dépenses devraient normalement augmenter, eu égard à la participation accrue de l'Organisation aux activités d'urgence. Si les Etats Membres décidaient de financer ne serait-ce que la redevance de l'UNDSS au titre de la partie administrative du budget, des revenus discrétionnaires pourraient être dégagés pour satisfaire pleinement aux prescriptions relatives à la mise en conformité avec les normes MOSS dans tous les bureaux extérieurs, et conserver un reliquat raisonnable au titre du dispositif de sécurité du personnel pour pouvoir, le cas échéant, faire face à des dépenses d'évacuation imprévues.

184. Dépenses de maintenance de PRISM : PRISM est un système intégré de contrôle et de gestion des ressources humaines de l'Organisation. Son entretien courant est une composante à part entière de la structure de base de l'OIM, et devrait être financé par la partie administrative du budget, comme dans toutes les autres organisations internationales.

185. Responsabilités de l'OIM au sein d'un groupe sectoriel : Le rôle de chef de file du groupe sectoriel chargé de la coordination et de la gestion des camps lors de catastrophes naturelles, qui a été confié à l'OIM, dicte un engagement institutionnel d'honorer les obligations correspondantes. En ce qui concerne la coordination du groupe sectoriel, l'Organisation n'a pas d'experts financés par le budget de base pour assumer pleinement ses obligations interinstitutions. Les fonds actuellement disponibles permettent tout juste de couvrir la participation de l'OIM aux réunions du groupe sectoriel et l'élaboration de stratégies dans le cadre sectoriel.

186. Augmentation des dépenses statutaires liées à la structure de base : L'OIM applique les conditions de service du régime commun des Nations Unies ; les augmentations des dépenses statutaires concernent les traitements et les prestations de toutes les catégories de personnel. Ces dépenses, sur lesquelles l'Administration de l'OIM n'a ni influence ni prise, devraient être couvertes par la partie administrative du budget puisqu'elles se rapportent à des postes nécessaires pour maintenir la structure de base minimum.

BESOINS ET SERVICES ESSENTIELS QUE L'ADMINISTRATION NE PEUT PLEINEMENT ASSURER FAUTE D'UN FINANCEMENT SUFFISANT

187. En passant en revue les besoins pour 2011, l'Administration a constaté que les ressources étaient insuffisantes dans certains domaines clés qui, de ce fait, devaient être renforcés ou nécessitaient la création de nouvelles structures permettant d'améliorer la capacité de l'Organisation à répondre à la demande croissante de services.

188. Audit et évaluation : Etant donné la taille de l'Organisation et la diversité des projets qu'elle met en œuvre, il est fondamental que l'OIM développe ses services d'audit et d'évaluation. Les Etats Membres ont, eux aussi, réaffirmé l'importance d'une solide fonction d'évaluation, tandis que certains donateurs ont attiré l'attention sur la nécessité, pour l'Organisation, de renforcer ses capacités d'audit et d'évaluation.

189. Ressources humaines : Eu égard à la croissance de l'Organisation et à sa participation accrue aux activités d'urgence, il importe au plus haut point de créer de nouvelles fonctions de ressources humaines ou de renforcer celles qui existent, telles que les fonctions de conseiller du personnel, de juriste chargé des questions de ressources humaines, ou de fonctionnaire chargé du bien-être du personnel. Ces postes sont nécessaires pour faire face aux questions de plus en plus aiguës qui se posent dans le domaine de la gouvernance, de la rotation et de l'organisation des carrières.

190. Coordination des questions de sexospécificité : L'Administration est soucieuse d'intégrer la prise en compte des questions relatives à la parité des sexes non seulement dans les questions de dotation en effectifs, mais également dans celles qui concernent les programmes. Cependant, les progrès réalisés sont lents en raison des capacités insuffisantes.

191. Relations avec le secteur privé : Les partenariats noués avec le secteur privé peuvent déboucher sur le financement de projets dans le domaine de la migration. Il est nécessaire de créer une fonction chargée des relations avec le secteur privé qui établirait des contacts et rechercherait des possibilités de financement.

192. Médias et communication : Les ressources de cet important moyen de promotion des services de l'Organisation sont limitées et sollicitées à l'extrême, d'autant que l'Organisation ne dispose d'interlocuteurs des médias que pour les Amériques et l'Asie.

193. Dialogue international sur la migration : Il est de plus en plus difficile de mobiliser des fonds pour ces rencontres, ce qui finira par se répercuter sur le nombre de consultations informelles et d'ateliers d'intersession.

194. Migration et santé – Capacité d'intervention psychosociale : L'OIM adopte une approche intégrée en matière de conseils et de soutien techniques visant à répondre aux besoins psychosociaux des groupes vulnérables. Les besoins dans ce domaine n'ont cessé d'augmenter au fil des ans, à mesure que s'accroissait la participation de l'Organisation aux activités d'urgence. Cependant, l'insuffisance des ressources de base ne permet pas de fixer des orientations générales et d'assurer une supervision satisfaisante.

195. Affaires interinstitutions : Il est de plus en plus nécessaire de renforcer les relations de l'Organisation avec les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et autres institutions multilatérales, afin de disposer d'un cadre effectif de coopération régulière et efficace avec des organisations intergouvernementales partenaires, notamment les Nations Unies.

196. Programmes de réparation : Alors même que des connaissances et une expertise ont été acquises au fil des ans, l'Administration n'est pas en mesure d'intégrer cette fonction dans la structure de base, risquant ainsi de perdre les compétences spécialisées au profit d'autres organisations.

197. Finalisation et traduction des documents officiels : Le retard avec lequel les documents sont finalisés et traduits est largement dû à l'insuffisance de ressources. L'Administration est contrainte de concentrer ses ressources en priorité sur la publication des documents en anglais, et ensuite seulement sur leur traduction, ce qui entraîne souvent des retards dans la production des traductions.

FINANCEMENT DE LA STRUCTURE DE BASE

198. L'allocation de fonds dans la partie administrative du budget s'accorde avec la définition des fonctions essentielles donnée dans le document MC/1885 du 10 octobre 1996, intitulé "Répartition des dépenses de personnel entre la partie administrative et la partie opérationnelle du budget" (voir aussi la résolution du Conseil n° 949 du 20 novembre 1996, actualisée par la résolution du Conseil n° 1110 du 3 décembre 2004).

199. La structure de base financée par la partie administrative du budget constitue une partie de la structure de base fixe sur laquelle l'Organisation doit pouvoir s'appuyer pour assumer les fonctions essentielles de gestion, parmi lesquelles l'énonciation de politiques, les contrôles financiers et budgétaires, la planification et la mise au point d'activités, et la liaison avec les gouvernements et les partenaires multilatéraux.

200. En raison du maintien de la croissance nominale zéro dans la partie administrative du budget et de l'obligation faite à l'Administration d'absorber, d'année en année, l'augmentation des dépenses statutaires, une grande partie de la structure de base de l'Organisation est couverte par les rentrées de fonds provenant de la commission pour frais d'administration liés aux projets. Une liste consolidée des dépenses de personnel et de bureau couvertes par la partie administrative du budget et par la commission pour frais d'administration est donnée pages 47 et 48.

AJUSTEMENTS AU SIEGE ET DANS LES BUREAUX EXTERIEURS

201. Les changements apportés à la dotation en effectifs pour 2011 par rapport à 2010 sont les suivants : **Siège** - 62 fonctionnaires et 41 employés (contre 62 et 41, respectivement, en 2010) ; **Centre administratif de Manille** - 2 fonctionnaires et 12 employés (soit la même dotation qu'en 2010) ; **Centre administratif de Panama** - 1 fonctionnaire et 1 employé (soit la même dotation qu'en 2010) ; **Bureaux régionaux** - 28 fonctionnaires et 16 employés (contre 27 et 24, respectivement, en 2010) ; **Bureaux spéciaux de liaison** - 1 fonctionnaire (soit la même dotation qu'en 2010).

Siège

202. Dans la nouvelle structure organique du Siège, les quatre départements ci-après sont placés sous l'autorité du Bureau du Directeur général : a) le Département de la coopération internationale et des partenariats ; b) le Département de la gestion des migrations ; c) le Département des opérations et des situations d'urgence ; et d) le Département de la gestion des ressources. Ces quatre nouveaux départements sont conçus de façon à regrouper des structures afin de permettre une utilisation plus efficace de ressources limitées. Des ajustements ont été effectués pour aligner le budget des six départements actuels du Siège sur cette nouvelle configuration. Ces modifications sont sans incidence sur le total des effectifs du Siège. La mise en place de la nouvelle structure du Siège a été achevée en 2010.

Bureaux extérieurs

203. Huit bureaux régionaux ont été désignés, dont l'étendue de la couverture a été élargie et dont les responsabilités de supervision à l'égard des bureaux de pays relevant de leur compétence ont été accrues, ainsi que deux bureaux spéciaux de liaison, chargés d'assurer la liaison avec les organismes multilatéraux. Cette nouvelle configuration doit favoriser la mise en commun effective de ressources de base limitées et des compétences spécialisées à l'intérieur des régions et entre elles.

204. La mise en place de la nouvelle structure sur le terrain se traduira par le transfert des ressources inscrites au budget des MFR et MSL existantes aux nouveaux bureaux régionaux. En raison

de la concentration des ressources sur un nombre réduit de bureaux régionaux (8 bureaux régionaux contre 18 MFR à l'heure actuelle), les dotations budgétaires des MFR et MSL en 2010, telles qu'elles apparaissent dans la révision du Programme et Budget pour 2010 (MC/EX/703), ont été ajustées pour faciliter la comparaison du projet de budget pour 2011 avec l'exercice précédent. Il est prévu de supprimer progressivement les MFR et MSL existantes et de mettre en place les nouvelles structures dans le courant de 2011. Les économies réalisées avant que les bureaux régionaux ne deviennent pleinement opérationnels serviront à faciliter la transformation des MFR et MSL en bureaux régionaux, qui disposeront ainsi du soutien financier et du temps nécessaires pour mettre en œuvre les programmes et les projets leur permettant d'assurer leur indépendance financière par rapport au budget de base.

205. Cette restructuration sur le terrain se traduira par la réduction d'un poste de fonctionnaire et par l'augmentation du nombre de postes d'employés, qui passera de 70 à 78. Cette augmentation est financée grâce aux économies réalisées en affectant aux nouveaux bureaux régionaux des membres du personnel dont les grades (P4 et P3) sont inférieurs à ceux des titulaires actuels des postes de direction (D1 et P5) dans les MFR et MSL. Les détails concernant ces changements figurent dans le tableau des effectifs, à la page 59.

206. Les ajustements ci-après ont été apportés aux structures des MFR et MSL couvertes par la partie administrative du budget telle qu'elle apparaît dans la révision du Programme et Budget pour 2010 (MC/EX/703), afin d'aligner les structures de 2010 sur la nouvelle structure :

- **Bangkok (Thaïlande)** : La structure du personnel en 2010 a été consolidée pour englober des fonctions qui étaient auparavant rattachées aux MFR en Australie, au Bangladesh, au Pakistan et aux Philippines, et à la MSL du Japon.
- **Bruxelles (Belgique)** : La structure du personnel en 2010 a été consolidée pour englober des fonctions qui étaient auparavant rattachées aux MFR en Finlande, en Hongrie et en Italie, et aux MSL en France, en Allemagne et au Royaume-Uni.
- **Buenos Aires (Argentine)** : La structure du personnel en 2010 a été consolidée pour englober des fonctions auparavant rattachées aux MFR en Argentine et au Pérou.
- **Pretoria (Afrique du Sud)** : La structure du personnel en 2010 a été consolidée pour englober des fonctions auparavant rattachées aux MFR en République démocratique du Congo, au Kenya et en Afrique du Sud.
- **San José (Costa Rica)** : La structure du personnel en 2010 a été consolidée pour englober des fonctions auparavant rattachées aux MFR au Costa Rica et à Washington D.C. (Etats-Unis d'Amérique).
- **Vienne (Autriche)** : La structure du personnel en 2010 englobe des fonctions qui étaient auparavant rattachées à la MSL en Autriche.

Dépenses fixes de personnel (autres prestations dues au personnel)

207. Les estimations relatives aux autres prestations dues au personnel affichent une diminution nette de 98 000 francs suisses pour les raisons suivantes :

- Une diminution de l'indemnité de poste, qui est compensée par une augmentation du traitement de base. Cette indemnité est établie en fonction de l'évolution du coût de la vie et des fluctuations du taux de change et est révisée chaque mois par les Nations Unies. Cette opération ne se traduit pas par une hausse des traitements, mais sert plutôt à maintenir les revenus et le pouvoir d'achat en monnaie locale au même niveau pour tous les fonctionnaires de grade et d'échelon équivalents dans le monde entier. Les modifications apportées à cette rubrique sont compensées par les effets des fluctuations du taux de change.

- Les cotisations des membres du personnel à l'assurance maladie et à l'assurance contre les accidents ont légèrement augmenté, reflétant les prestations effectivement dues aux membres du personnel, qui dépendent principalement de la composition du ménage.
- Les cotisations des membres du personnel à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ont diminué. Les estimations sont fondées sur les dépenses de personnel effectives financées par cette partie du budget. Cette situation s'explique par l'affectation, aux bureaux régionaux, de membres du personnel dont le grade est inférieur au personnel actuellement en poste dans les MFR et les MSL.

Dépenses variables de personnel (autres prestations dues au personnel)

208. Les dépenses variables de personnel (prime de mobilité et d'affectation dans un lieu difficile, allocation pour charge de famille, prime de connaissances linguistiques, allocation de logement, indemnité pour frais d'études et congé dans les foyers) reflètent les prestations effectivement dues aux membres du personnel, qui dépendent pour la plupart de la composition du ménage.

Dépenses fixes non liées au personnel

209. Il n'est prévu aucune augmentation des dépenses fixes non liées au personnel, et toutes les dépenses liées au matériel de bureau, aux communications, aux services contractuels et aux sessions des organes directeurs sont contenues.

BAREME DES QUOTES-PARTS

210. La partie administrative du budget est financée par les contributions des Etats Membres, en accord avec le barème des quotes-parts pour 2011 qui a été adopté par le Comité exécutif en juin 2010 (MC/EX/704).

211. Par sa résolution n° 1187 du 25 novembre 2009, le Conseil a autorisé le Comité exécutif à adopter un barème des quotes-parts parfaitement aligné sur celui des Nations Unies et mis à jour après l'adhésion de nouveaux Membres. Le barème des quotes-parts de l'OIM pour 2011 est donc entièrement aligné sur celui des Nations Unies, moyennant l'application d'un coefficient de péréquation.³

³ Le coefficient de péréquation de l'OIM est appliqué pour tenir compte du moins grand nombre de membres que compte l'OIM par rapport à l'ONU.

PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET
Objets de dépenses
(montants exprimés en francs suisses)

	2010 - MC/EX/703 ¹			Estimations pour 2011					
	Effectifs		Montant total	Effectifs		Salaire de base		Autres dépenses	Montant total
	Fonct. ²	Empl. ²		Fonct. ²	Empl. ²	Fonctionnaires	Employés		
A-1 : DEPENSES FIXES DE PERSONNEL (statutaires)									
Siège									
Bureau du Directeur général									
Directeur général et Directeur général adjoint	2		344 000	2		350 000			350 000
Bureau du Chef de cabinet	3	3	665 000	3	3	314 000	359 000		673 000
Inspecteur général	5	1	665 000	5	1	579 000	111 000		690 000
Affaires juridiques	3	1	483 000	3	1	395 000	119 000		514 000
Conseillers régionaux	5	1	645 000	5	1	597 000	114 000		711 000
Sécurité du personnel	1		93 000	1		97 000			97 000
Médiateur	1		95 000	1		110 000			110 000
Coordination des questions de sexes/pécificité	1		72 000	1		85 000			85 000
Médecine du travail	1		96 000	1		100 000			100 000
Coopération internationale et partenariats									
Organes directeurs	4	5	843 000	4	5	417 000	434 000		851 000
Médias et communication	2		206 000	2		214 000			214 000
Relations avec les donateurs	2	1	239 000	2	1	184 000	96 000		280 000
Recherche	2	2	450 000	2	2	214 000	248 000		462 000
Gestion des migrations									
Migration et santé	2	1	312 000	2	1	235 000	90 000		325 000
Gestion de l'immigration et des frontières	2		186 000	2		194 000			194 000
Aide aux migrants	4		345 000	4		352 000			352 000
Migration de main-d'œuvre et migration assistée	3		258 000	3		242 000			242 000
Opérations et situations d'urgence									
Situations d'urgence et d'après-crise	1	1	213 000	1	1	102 000	108 000		210 000
Réinstallation et gestion des mouvements	2	2	416 000	2	2	197 000	237 000		434 000
Gestion des ressources									
Gestion des ressources humaines	3	4	773 000	3	4	329 000	493 000		822 000
Technologie de l'information et communications	2	3	641 000	2	3	257 000	406 000		663 000
Comptabilité	2	2	443 000	2	2	196 000	259 000		455 000
Budget	2	1	301 000	2	1	186 000	118 000		304 000
Trésorerie	1	1	193 000	1	1	85 000	85 000		170 000
Services communs	1	4	554 000	1	4	89 000	524 000		613 000
Déplacements du personnel		1	209 000		1		213 000		213 000
Comité de l'Association du personnel		1	97 000		1		100 000		100 000
Total - Siège	62	41	11 052 000	62	41	6 752 000	4 733 000		11 485 000
Centres administratifs									
Manille (Philippines)	2	12	439 000	2	12	217 000	239 000		456 000
Panama (Panama)	1	1	135 000	1	1	108 000	25 000		133 000
Total - Centres administratifs	3	13	574 000	3	13	325 000	264 000		589 000
Bureaux extérieurs									
Bureaux régionaux									
Bangkok (Thaïlande)	7	4	962 000	5	4	429 000	277 000		706 000
Bruxelles (Belgique)	10	3	1 417 000	4	4	376 000	437 000		813 000
Buenos Aires (Argentine)	3	2	439 000	3	2	303 000	106 000		409 000
Le Caire (Egypte)	1	1	171 000	3	2	294 000	67 000		361 000
Dakar (Sénégal)	1	1	163 000	3	3	295 000	154 000		449 000
Pretoria (Afrique du Sud)	2	2	309 000	3	3	275 000	236 000		511 000
San José (Costa Rica)	3	3	556 000	3	3	326 000	275 000		601 000
Vienne (Autriche)	1		137 000	3	3	326 000	279 000		605 000
Total partiel - Bureaux régionaux	28	16	4 154 000	27	24	2 624 000	1 831 000		4 455 000
Bureaux spéciaux de liaison									
New York (Etats-Unis d'Amérique)	1		128 000	1		118 000			118 000
Total partiel - Bureaux spéciaux de liaison	1		128 000	1		118 000			118 000
Total - Bureaux extérieurs	29	16	4 282 000	28	24	2 742 000	1 831 000		4 573 000
Total - Siège, centres administratifs et bureaux extérieurs	94	70	15 908 000	93	78	9 819 000	6 828 000		16 647 000

suite au verso

PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET (suite)
Objets de dépenses
(montants exprimés en francs suisses)

	2010 - MC/EX/703 ¹			Estimations pour 2011					
	Effectifs		Montant total	Effectifs		Salaire de base		Autres dépenses	Montant total
	Fonct. ²	Empl. ²		Fonct. ²	Empl. ²	Fonctionnaires	Employés		
A-1 : DEPENSES FIXES DE PERSONNEL (statutaires) - suite :									
Autres prestations dues au personnel									
Indemnité de poste			6 946 000			6 257 000			6 257 000
Assurances maladie et accident			1 108 000			922 000	195 000		1 117 000
Cotisations à la CCPPNU			4 150 000			3 077 000	916 000		3 993 000
Indemnités dues à la cessation de service			700 000					700 000	700 000
A-1: Total partiel - Dépenses fixes de personnel (statutaires)	94	70	28 812 000	93	78	20 075 000	7 939 000	700 000	28 714 000
A-2 : DEPENSES VARIABLES DE PERSONNEL (statutaires) :									
Prime de mobilité et d'affectation dans un lieu difficile			332 000			438 000			438 000
Allocation pour charge de famille			707 000			378 000	328 000		706 000
Prime de connaissances linguistiques			102 000				108 000		108 000
Allocation de logement			172 000			151 000			151 000
Indemnité pour frais d'études			1 305 000			1 406 000			1 406 000
Congé dans les foyers			194 000			101 000			101 000
Frais de voyage lors de la nomination ou de la mutation			258 000					258 000	258 000
Indemnité d'installation			212 000					212 000	212 000
A-2: Total partiel - Dépenses variables de personnel (statutaires)			3 282 000			2 474 000	436 000	470 000	3 380 000
Total - Traitements et indemnités	94	70	32 094 000	93	78	22 549 000	8 375 000	1 170 000	32 094 000
B-1 : DEPENSES FIXES NON LIEES AU PERSONNEL (statutaires) :									
Amortissement, location et entretien des bâtiments			1 307 000					1 307 000	1 307 000
B-2 : DEPENSES VARIABLES ET NON LIEES AU PERSONNEL :									
Frais généraux de bureau									
Achat et entretien du matériel et mobilier de bureau			325 000					325 000	325 000
Achat et entretien de matériel TI/TED			1 600 000					1 600 000	1 600 000
Fournitures de bureau, travaux d'imprimerie et autres services			360 000					360 000	360 000
Total - Frais généraux de bureau			3 592 000					3 592 000	3 592 000
Communications									
Courrier électronique			514 000					514 000	514 000
Téléphone			245 000					245 000	245 000
Télécopie			50 000					50 000	50 000
Poste et messagerie			176 000					176 000	176 000
Total - Communications			985 000					985 000	985 000
Services contractuels									
Vérification externe des comptes			90 000					90 000	90 000
Formation du personnel			656 000					656 000	656 000
Consultants			55 000					55 000	55 000
Assurances, frais de banque, sécurité, etc.			450 000					450 000	450 000
Total - Services contractuels			1 251 000					1 251 000	1 251 000
Sessions des organes directeurs									
Salaires			335 000					335 000	335 000
Documents			35 000					35 000	35 000
Location de bureaux, matériel, etc.			65 000					65 000	65 000
Total - Sessions des organes directeurs			435 000					435 000	435 000
Déplacements et représentation			1 031 000					1 031 000	1 031 000
B-2. Total partiel - Dépenses variables non liées au personnel			5 987 000					5 987 000	5 987 000
TOTAL GENERAL	94	70	39 388 000	93	78	22 549 000	8 375 000	8 464 000	39 388 000

Note 1 : Les allocations budgétaires figurant dans la révision du Programme et Budget pour 2010 (MC/EX/703) ont été ajustées compte tenu de la nouvelle structure organique, afin de faciliter la comparaison du projet de budget pour 2011 avec l'exercice précédent.

Note 2 : Les fonctionnaires relèvent de la catégorie des "Administrateurs"; les employés relèvent de la catégorie des "Services généraux" (recrutés au plan local).

**PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET
EFFECTIFS**

	2010									2011										
	DG/ DGA	D2	D1	V	IV	III	II	Fonct.*	Empl.*	Total	DG/ DGA	D2	D1	V	IV	III	II	Fonct.*	Empl.*	Total
STRUCTURE DE BASE																				
Siège																				
Bureau du Directeur général																				
Directeur général et Directeur général adjoint	2							2		2	2							2		2
Bureau du Chef de cabinet		1	1			1		3	3	6		1		1		1		3	3	6
Inspecteur général			1	3	1			5	1	6			1	3	1			5	1	6
Affaires juridiques		1			1	1		3	1	4			1		1			3	1	4
Conseillers régionaux			1	3	1			5	1	6			2	3				5	1	6
Sécurité du personnel					1			1		1					1			1		1
Médiateur				1				1		1				1				1		1
Coordination des questions de sexospécificité						1		1		1				1				1		1
Médecine du travail					1			1		1				1				1		1
Coopération internationale et partenariats			2					2	2	4			2					2	2	4
Organes directeurs				3	1			4	5	9				3	1			4	5	9
Médias et communication				1	1			2		2				1	1			2		2
Relations avec les donateurs				1		1		2	1	3				1		1		2	1	3
Recherche				1		1		2	2	4				1		1		2	2	4
Gestion des migrations			1					1	2	3			1					1	2	3
Migration et santé			1	1				2	1	3			1	1				2	1	3
Gestion de l'immigration et des frontières				1	1			2		2				1	1			2		2
Aide aux migrants				1	2	1		4		4				1	2	1		4		4
Migration de main-d'œuvre et migration assistée				1	1	1		3		3				1	1	1		3		3
Opérations et situations d'urgence			1					1	1	2			1					1	1	2
Situations d'urgence et d'après-crise				1				1	1	2				1				1	1	2
Réinstallation et gestion des mouvements				1		1		2	2	4				1		1		2	2	4
Gestion des ressources			1					1	1	2			1					1	1	2
Gestion des ressources humaines			1	1	1			3	4	7			1	1	1			3	4	7
Technologie de l'information et communications				1			1	2	3	5				1			1	2	3	5
Comptabilité				1	1			2	2	4				1	1			2	2	4
Budget				1		1		2	1	3				1		1		2	1	3
Trésorerie					1			1	1	2					1			1	1	2
Services communs						1		1	4	5						1		1	4	5
Déplacements du personnel									1	1									1	1
Comité de l'Association du personnel									1	1									1	1
Total - Siège	2	2	10	23	14	10	1	62	41	103	2	1	11	24	14	9	1	62	41	103
Centre administratifs																				
Manille (Philippines)			1		1			2	12	14			1		1			2	12	14
Panama (Panama)				1				1	1	2				1				1	1	2
Total - Centres administratifs			1	1	1			3	13	16			1	1	1			3	13	16
Bureaux extérieurs																				
Bureaux régionaux																				
Bangkok (Thaïlande)				6		1		7	4	11			1		1	3		5	4	9
Bruxelles (Belgique)			4	3	3			10	3	13			1		1	2		4	4	8
Buenos Aires (Argentine)			2			1		3	2	5			1		1	1		3	2	5
Le Caire (Egypte)			1					1	1	2			1			2		3	2	5
Dakar (Sénégal)			1					1	1	2			1		2			3	3	6
Pretoria (Afrique du Sud)			2					2	2	4			1		1	1		3	3	6
San José (Costa Rica)			1	1	1			3	3	6			1		1	1		3	3	6
Vienne (Autriche)			1					1		1			1		1	1		3	3	6
Bureaux spéciaux de liaison																				
New York (Etats-Unis d'Amérique)			1					1		1			1					1		1
Total - Bureaux extérieurs			13	10	4	2		29	16	45			9		8	11		28	24	52
Total - Siège, centres administratifs et bureaux extérieurs	2	2	24	34	19	12	1	94	70	164	2	1	21	25	23	20	1	93	78	171

* Les fonctionnaires relèvent de la catégorie des "Administrateurs"; les employés relèvent de la catégorie des "Service généraux" (recrutés au plan local).

Remarque : Dans certains cas, le grade du titulaire figurant dans ce tableau diffère du grade du poste qu'il occupe.

FINANCEMENT DE LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET
Barème des quotes-parts et des contributions assignées
(montants exprimés en francs suisses)

212. La partie administrative du budget est financée par les contributions des Etats Membres, conformément au barème des quotes-parts pour 2011, approuvé par le Comité exécutif en juin 2010 (MC/EX/704).

	Quotes-parts pour 2010 %	Contributions pour 2010	Quotes-parts pour 2011 %	Contributions pour 2011
	(1)	(2)	(3)	(4)
ETATS MEMBRES				
Afghanistan	0.0011	433	0.0043	1 694
Albanie	0.0064	2 520	0.0108	4 254
Algérie	0.0907	35 712	0.1388	54 671
Angola	0.0032	1 260	0.0108	4 254
Argentine	0.3470	136 628	0.3111	122 536
Arménie	0.0021	827	0.0054	2 127
Australie	1.9077	751 140	2.0954	825 336
Autriche	0.9469	372 834	0.9225	363 354
Azerbaïdjan	0.0053	2 087	0.0163	6 420
Bahamas	0.0171	6 733	0.0195	7 681
Bangladesh	0.0107	4 213	0.0108	4 254
Bélarus	0.0214	8 426	0.0455	17 922
Belgique	1.1764	463 197	1.1653	458 988
Belize	0.0011	433	0.0011	433
Bénin	0.0011	433	0.0033	1 300
Bolivie (Etat plurinational de)	0.0064	2 520	0.0076	2 993
Bosnie-Herzégovine	0.0064	2 520	0.0152	5 987
Brésil	0.9352	368 227	1.7463	687 833
Bulgarie	0.0214	8 426	0.0412	16 228
Burkina Faso	0.0021	827	0.0033	1 300
Burundi	0.0011	433	0.0011	433
Cambodge	0.0011	433	0.0033	1 300
Cameroun	0.0096	3 780	0.0119	4 687
Canada	3.1781	1 251 350	3.4764	1 369 284
Cap-Vert	0.0011	433	0.0011	433
Chili	0.1719	67 684	0.2558	100 755
Colombie	0.1121	44 138	0.1561	61 485
Congo	0.0011	433	0.0033	1 300
Costa Rica	0.0342	13 466	0.0369	14 534
Côte d'Ivoire	0.0096	3 780	0.0108	4 254
Croatie	0.0534	21 026	0.1051	41 397
Chypre	0.0470	18 506	0.0499	19 655
République tchèque	0.3000	118 122	0.3783	149 005
République démocratique du Congo	0.0032	1 260	0.0033	1 300
Danemark	0.7889	310 623	0.7978	314 237
République dominicaine	0.0256	10 080	0.0455	17 922
Equateur	0.0224	8 820	0.0434	17 094
Egypte	0.0939	36 972	0.1019	40 136
El Salvador	0.0214	8 426	0.0206	8 114
Estonie	0.0171	6 733	0.0434	17 094
Finlande	0.6021	237 072	0.6135	241 645
France	6.7266	2 648 541	6.6373	2 614 300
Gabon	0.0085	3 347	0.0152	5 987
Gambie	0.0011	433	0.0011	433
Géorgie	0.0032	1 260	0.0065	2 560
Allemagne	9.1563	3 605 213	8.6914	3 423 369
Ghana	0.0043	1 693	0.0065	2 560
Grèce	0.6363	250 538	0.7490	295 016
Guatemala	0.0342	13 466	0.0304	11 974
Guinée	0.0011	433	0.0022	867
Guinée-Bissau	0.0011	433	0.0011	433
Haiti	0.0021	827	0.0033	1 300
Honduras	0.0053	2 087	0.0087	3 427
Hongrie	0.2605	102 570	0.3154	124 230
Inde	0.4804	189 153	0.5789	228 017
Iran (République islamique d')	0.1922	75 677	0.2526	99 494
Irlande	0.4751	187 067	0.5398	212 616
Israël	0.4473	176 121	0.4163	163 972
Italie	5.4220	2 134 866	5.4189	2 134 396
Jamaïque	0.0107	4 213	0.0152	5 987
Japon	17.7465	6 987 531	13.5819	5 349 639
Jordanie	0.0128	5 040	0.0152	5 987
Kazakhstan	0.0310	12 206	0.0824	32 456
Kenya	0.0107	4 213	0.0130	5 120
Kirghizistan	0.0011	433	0.0011	433


suite en page suivante

FINANCEMENT DE LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET (suite)

Barème des quotes-parts et des contributions assignées
(montants exprimés en francs suisses)

	Quotes-parts pour 2010 %	Contributions pour 2010	Quotes-parts pour 2011 %	Contributions pour 2011
	(1)	(2)	(3)	(4)
ETATS MEMBRES				
Lettonie	0.0192	7 560	0.0412	16 228
Libéria	0.0011	433	0.0011	433
Jamahiriya arabe libyenne	0.0662	26 066	0.1398	55 064
Lituanie	0.0331	13 033	0.0705	27 769
Luxembourg	0.0907	35 712	0.0976	38 443
Madagascar	0.0021	827	0.0033	1 300
Mali	0.0011	433	0.0033	1 300
Malte	0.0181	7 127	0.0184	7 247
Mauritanie	0.0011	433	0.0011	433
Maurice	0.0117	4 607	0.0119	4 687
Mexique	2.4094	948 681	2.5539	1 005 930
Mongolie	0.0011	433	0.0022	867
Monténégro	0.0011	433	0.0043	1 694
Maroc	0.0448	17 640	0.0629	24 775
Namibie	0.0064	2 520	0.0087	3 427
Népal	0.0032	1 260	0.0065	2 560
Pays-Bas	1.9995	787 286	2.0108	792 014
Nouvelle-Zélande	0.2733	107 610	0.2959	116 549
Nicaragua	0.0021	827	0.0033	1 300
Niger	0.0011	433	0.0022	867
Nigéria	0.0512	20 160	0.0846	33 322
Norvège	0.8348	328 695	0.9442	371 901
Pakistan	0.0630	24 806	0.0889	35 016
Panama	0.0246	9 686	0.0238	9 374
Paraguay	0.0053	2 087	0.0076	2 993
Pérou	0.0833	32 799	0.0976	38 443
Philippines	0.0833	32 799	0.0976	38 443
Pologne	0.5348	210 573	0.8975	353 507
Portugal	0.5626	221 519	0.5539	218 170
République de Corée	2.3198	913 401	2.4498	964 927
République de Moldova	0.0011	433	0.0022	867
Roumanie	0.0747	29 412	0.1919	75 586
Rwanda	0.0011	433	0.0011	433
Sénégal	0.0043	1 693	0.0065	2 560
Serbie	0.0224	8 820	0.0401	15 795
Sierra Leone	0.0011	433	0.0011	433
Slovaquie	0.0673	26 499	0.1539	60 618
Slovénie	0.1025	40 358	0.1117	43 996
Somalie	0.0011	433	0.0011	433
Afrique du Sud	0.3096	121 902	0.4173	164 366
Espagne	3.1685	1 247 570	3.4438	1 356 444
Sri Lanka	0.0171	6 733	0.0206	8 114
Soudan	0.0107	4 213	0.0108	4 254
Suède	1.1433	450 165	1.1534	454 301
Suisse	1.2981	511 116	1.2249	482 464
Tadjikistan	0.0011	433	0.0022	867
Thaïlande	0.1986	78 197	0.2266	89 253
Togo	0.0011	433	0.0011	433
Trinité-et-Tobago	0.0288	11 340	0.0477	18 788
Tunisie	0.0331	13 033	0.0325	12 801
Turquie	0.4067	160 135	0.6688	263 427
Ouganda	0.0032	1 260	0.0065	2 560
Ukraine	0.0480	18 900	0.0943	37 143
Royaume-Uni	7.0906	2 791 862	7.1587	2 819 669
République-Unie de Tanzanie	0.0064	2 520	0.0087	3 427
Etats-Unis d'Amérique	23.4856	9 247 251	23.8469	9 392 816
Uruguay	0.0288	11 340	0.0293	11 541
Venezuela (République bolivarienne du)	0.2135	84 064	0.3404	134 077
Viet Nam	0.0256	10 080	0.0358	14 101
Yémen	0.0075	2 953	0.0108	4 254
Zambie	0.0011	433	0.0043	1 694
Zimbabwe	0.0085	3 347	0.0033	1 300
Total	100.0352	39 388 000	100.0000	39 388 000

Note : L'Organisation compte au total 127 Etats Membres.

A large, light gray, stylized number '11' is centered on the page. The number is composed of two vertical bars with horizontal caps at the top and bottom, resembling a double 'I' or a '11'.

PARTIE II
OPERATIONS

Revenus discrétionnaires

SOURCES ET APPLICATION DES REVENUS DISCRETIONNAIRES

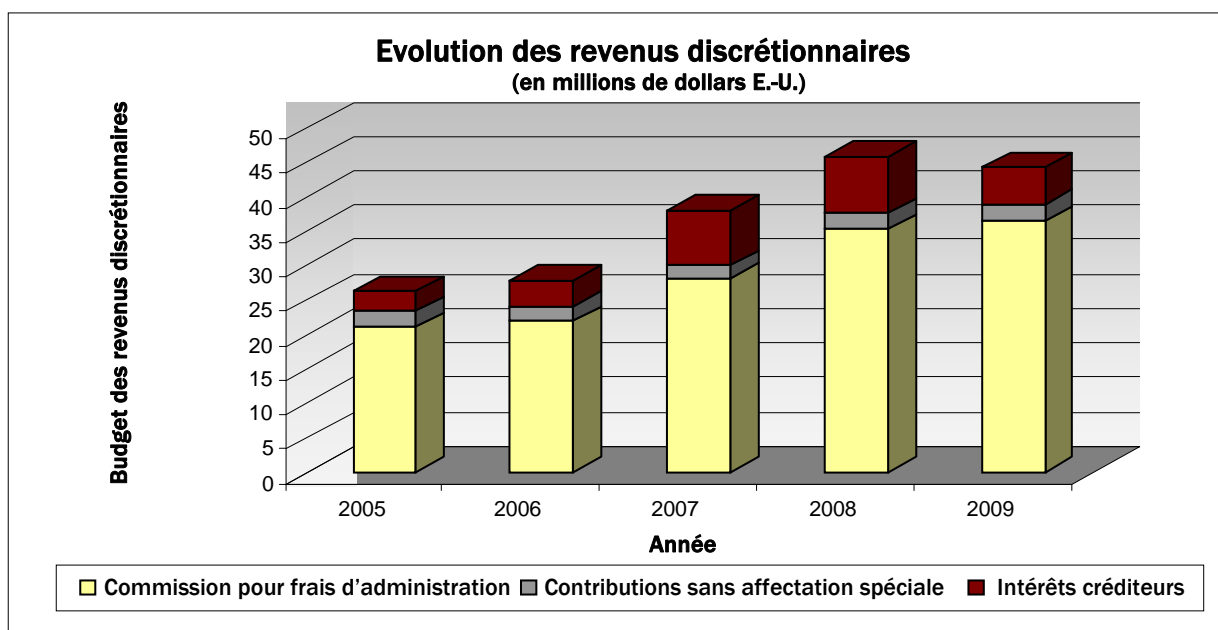
213. Bien que les revenus discrétionnaires⁴ fassent partie du budget des opérations, ils font ici l'objet d'un chapitre distinct en raison de leur importance en tant que source de financement d'appoint à l'appui de la partie administrative du budget pour couvrir les dépenses essentielles. Le diagramme ci-après, établi à partir des rapports financiers annuels, fait apparaître que les revenus discrétionnaires ont augmenté au fil des ans, à mesure que se développaient les activités de l'Organisation.

214. Pour disposer d'une méthode objective de prévision des revenus discrétionnaires, afin de faciliter le processus budgétaire et d'améliorer la prévisibilité et la transparence, les prévisions de revenus discrétionnaires pour un exercice budgétaire donné sont fondées sur une moyenne triennale. Une partie des revenus discrétionnaires est allouée au Fonds 1035 et au mécanisme de sécurité du personnel, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil, tandis que le solde restant après la couverture des dépenses imprévues est versé dans une réserve de revenus discrétionnaires. Des fonds seront retirés de cette réserve si le montant des revenus discrétionnaires disponibles à la fin de l'exercice financier est inférieur à la projection de moyenne triennale. Cette approche permettra de répondre aux préoccupations que suscitent les fluctuations des prévisions de revenus discrétionnaires au cours de l'exercice financier.

215. Les projections de revenus discrétionnaires pour 2011 sont fondées sur la moyenne triennale établie comme suit :

- 41 millions de dollars E.-U. – Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2010
- 44,3 millions de dollars E.-U. – Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2009 (MC/2293)
- 45,9 millions de dollars E.-U. – Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2008 (MC/2277)
- Montant total pour ces trois années : 131,2 millions de dollars E.-U..

216. La moyenne triennale (131,2 divisé par trois), qui s'élève à 43,7 millions de dollars E.-U., représente les prévisions de revenus discrétionnaires pour 2011.



⁴ Les revenus discrétionnaires sont composés des revenus provenant de la commission pour frais d'administration liés à des projets, des intérêts créditeurs et des contributions sans affectation spéciale.

SOURCES ET APPLICATION DES REVENUS DISCRETIONNAIRES

TABLEAU RECAPITULATIF (EN DOLLARS E.-U.)

Sources	2011
REVENUS PROVENANT DE LA COMMISSION POUR FRAIS D'ADMINISTRATION LIES AUX PROJETS	
Commission pour frais d'administration	28 600 000
Partie de la commission pour frais d'administration destinée à financer les dépenses de sécurité du personnel	6 800 000
Total des revenus provenant de la commission pour frais d'administration liés aux projets	35 400 000
REVENUS DIVERS	
Contributions sans affectation spéciale	2 729 000
Intérêts créditeurs	5 571 000
Total des revenus divers	8 300 000
Total	43 700 000

Application*	2011
REVENUS PROVENANT DE LA COMMISSION POUR FRAIS D'ADMINISTRATION LIES AUX PROJETS	
Personnel et services du Siège	7 200 000
Personnel et services des bureaux régionaux	10 042 000
Personnel et services du Centre administratif de Manille	4 023 000
Personnel et services du Centre administratif de Panama	775 000
Personnel et services des bureaux spéciaux de liaison	616 000
Centre africain de renforcement des capacités	378 000
Activités et appuis à l'échelle mondiale	2 596 000
PRISM	2 400 000
Rotation	400 000
Sécurité du personnel	6 800 000
Activités et structures non inscrites au budget	170 000
Total des revenus provenant de la commission pour frais d'administration liés aux projets	35 400 000
REVENUS DIVERS	
Personnel et services des bureaux de pays	2 250 000
Fonds 1035 – première ligne de crédit	1 400 000
Fonds 1035 – deuxième ligne de crédit	4 100 000
Activités et appuis à l'échelle mondiale	220 000
Activités et structures non inscrites au budget	330 000
Total des revenus divers	8 300 000
Total	43 700 000

* Les détails de l'application des revenus discrétionnaires sont donnés aux paragraphes 218 à 266 et aux pages 2 à 7 de l'annexe III.

PERSONNEL ET SERVICES FINANCES PAR LES REVENUS DISCRETIONNAIRES

Activités		Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Coût total
REVENUS PROVENANT DE LA COMMISSION POUR FRAIS D'ADMINISTRATION LIES AUX PROJETS				
1.	Siège	7 200 000		7 200 000
2.	Bureaux extérieurs - Centres administratifs	4 798 000		4 798 000
3.	Bureaux extérieurs - Bureaux régionaux et bureaux spéciaux de liaison	10 658 000		10 658 000
4.	Centre africain de renforcement des capacités	378 000		378 000
5.	Spécialistes de la coopération technique	412 000		412 000
6.	Bureau de l'Inspecteur général	289 000		289 000
7.	Médias et communication	194 000		194 000
8.	Recherche	90 000		90 000
9.	Spécialistes de la santé dans le contexte migratoire et experts techniques	570 000		570 000
10.	Expert des situations d'urgence et d'après-crise	214 000		214 000
11.	Technologie de l'information	2 450 000		2 450 000
12.	Locaux de bureaux	97 000		97 000
13.	Formation du personnel	100 000		100 000
14.	Rotation	400 000		400 000
15.	Sécurité du personnel	550 000	6 250 000	6 800 000
16.	Publications		175 000	175 000
17.	Rapport <i>Etat de la migration dans le monde</i>	75 000		75 000
18.	Activités liées aux questions de sexospécificité		110 000	110 000
19.	Coopération avec les institutions multilatérales et les forums mondiaux	200 000		200 000
20.	Cours sur le droit international de la migration		20 000	20 000
21.	Activités et structures non inscrites au budget	170 000		170 000
Total partiel		28 845 000	6 555 000	35 400 000
REVENUS DIVERS				
22.	Bureaux de pays et autres	2 250 000		2 250 000
23.	Processus consultatifs régionaux		25 000	25 000
24.	Assistance humanitaire aux migrants en détresse		75 000	75 000
25.	Centre d'information sur la migration en Amérique latine (CIMAL)	24 000	6 000	30 000
26.	Coopération technique dans le domaine de la migration (PLACMI), Amérique latine	22 000	38 000	60 000
27.	Projet de coopération technique axé sur le renforcement du Processus de Puebla		20 000	20 000
28.	Soutien au renforcement de la Commission centraméricaine des directeurs de la migration (OCAM)		10 000	10 000
29.	Activités et structures non inscrites au budget	330 000		330 000
30.	Soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition	150 000	5 350 000	5 500 000
Total partiel		2 776 000	5 524 000	8 300 000
Total général		31 621 000	12 079 000	43 700 000

INTRODUCTION

217. Cette section du document de Programme et Budget donne un aperçu des sources et de l'application des revenus discrétionnaires. Les dépenses essentielles couvertes par les revenus discrétionnaires apparaissent dans deux sous-rubriques distinctes, "Revenus provenant de la commission pour frais d'administration liés aux projets" et "Revenus divers", afin de faciliter la prise de décisions par les Etats Membres. L'allocation des fonds provenant de la commission pour frais d'administration destinés à couvrir les structures de base et les services essentiels s'appuie sur les résolutions du Conseil n° 1110 du 3 décembre 2004 et n° 1129 du 2 décembre 2005. Le personnel, les services et les activités financés par les revenus discrétionnaires sont présentés ci-après.

REVENUS PROVENANT DE LA COMMISSION POUR FRAIS D'ADMINISTRATION LIES AUX PROJETS

1. Siège

218. Les postes essentiels d'élaboration, de mise en œuvre et de gestion des projets généraux et d'appui aux fonctions régionales et mondiales sont financés par la partie administrative du budget. Cependant, en raison de l'application du principe de croissance nominale zéro, certaines dépenses liées à la structure de base et dépenses administratives connexes sont financées par l'élément des revenus discrétionnaires correspondant à la commission pour frais d'administration liés aux projets.

Ressources inscrites au budget : 7 200 000 dollars E.-U.

2. Bureaux extérieurs – Centres administratifs

219. Les centres administratifs de Manille et de Panama sont considérés comme des extensions du Siège et fournissent un soutien administratif à l'ensemble de l'Organisation. La majeure partie des fonctions qu'assurent ces deux centres sont des fonctions de soutien administratif général et sont donc couvertes par les revenus discrétionnaires.

Ressources inscrites au budget : 4 798 000 dollars E.-U.

3. Bureaux extérieurs – Bureaux régionaux et bureaux spéciaux de liaison

220. Conformément à la politique de l'Organisation consistant à imputer directement les dépenses au budget des projets auxquels elles se rapportent – ce qu'il est convenu d'appeler la "projectisation" –, la majeure partie des dépenses administratives et de personnel dans les bureaux extérieurs sont directement imputées aux projets auxquels elles se rapportent. Cependant, certains postes de personnel, certaines fonctions et dépenses administratives connexes dans les bureaux régionaux et les bureaux spéciaux de liaison ne peuvent pas être attribués à des projets en particulier car ils consistent à assurer une supervision générale et ont des fonctions régionales. Dans ces conditions, les fonds permettant de financer ces fonctions sur le terrain proviennent des revenus discrétionnaires.

221. Les détails des postes de personnel et des dépenses administratives connexes dans les bureaux extérieurs financés par les revenus discrétionnaires sont donnés à l'annexe III.

Ressources inscrites au budget : 10 658 000 dollars E.-U.

4. Centre africain de renforcement des capacités

222. Le Centre africain de renforcement des capacités, créé à Moshi (République-Unie de Tanzanie) en collaboration avec le Gouvernement de ce pays, vise les objectifs suivants : a) contribuer à

la compréhension, à l'échelle internationale, des migrants et des questions relatives à la migration ; b) favoriser en Afrique une gouvernance saine en matière migratoire ; c) élaborer, institutionnaliser et proposer des programmes de formation, sur place et à l'extérieur, en matière de gestion de la migration ; et d) renforcer les capacités de gestion de la migration des Etats africains. Pour atteindre ces objectifs, l'OIM collabore étroitement avec l'ensemble des pouvoirs publics, organismes régionaux et autres parties prenantes du continent.

Ressources inscrites au budget : 378 000 dollars E.-U.

5. Spécialistes de la coopération technique

223. Trois postes de spécialistes de la coopération technique en Europe, en Asie et en Amérique latine permettront de mettre à disposition l'expertise requise pour élaborer et mettre en œuvre des projets de coopération technique et de renforcement des capacités, promouvoir la planification stratégique, donner des orientations, mettre en place et assurer des formations, et nouer des partenariats avec des gouvernements et des institutions.

Ressources inscrites au budget : 412 000 dollars E.-U.

6. Bureau de l'Inspecteur général

224. Deux fonctionnaires chargés de la mise en conformité, en Afrique et en Asie, contribuent à la supervision et au contrôle interne de l'Organisation. Dans le cadre de leur fonction d'audit, ils veillent à ce que les objectifs de l'OIM soient réalisés dans le respect des règles, règlements et normes éthiques de l'Organisation ; ils détectent les fraudes, les gaspillages, les abus et les irrégularités de gestion, et contribuent à la gestion et à la minimisation des risques.

Ressources inscrites au budget : 289 000 dollars E.-U.

7. Médias et communication

225. Deux responsables Médias et communication, en Asie et dans les Amériques, contribuent à faire connaître et comprendre l'OIM en tant que principale organisation intergouvernementale chargée des migrations et comme pôle de référence essentiel en ce qui concerne l'information sur les migrations sur ces deux continents.

Ressources inscrites au budget : 194 000 dollars E.-U.

8. Recherche

226. Trois postes de recherche, en Afrique, en Asie et en Amérique latine, appuient la réalisation et la gestion d'activités de recherche appliquée sur les questions migratoires afin d'améliorer l'exécution des programmes. Ils contribuent à la sensibilisation aux phénomènes migratoires internationaux et à leur compréhension, tant au sein de l'OIM qu'à l'extérieur.

Ressources inscrites au budget : 90 000 dollars E.-U.

9. Spécialistes de la santé dans le contexte migratoire et experts techniques

227. Grâce à ses diverses activités, l'Organisation a recueilli au fil des ans un grand nombre de données sur la santé des migrants. Les pouvoirs publics et les organismes partenaires dépendent de l'OIM pour l'obtention d'informations fondées sur des observations factuelles concernant la santé des migrants, d'autant que les relations complexes entre la migration et la santé suscitent une prise de conscience croissante à l'échelle internationale. En conséquence, une priorité élevée est accordée au soutien de l'OIM et à son savoir-faire technique en matière d'analyse de données aux fins de prévention, de sensibilisation, d'orientations générales et de fixation de stratégies. Pour assurer la poursuite de la croissance et le soutien à l'élaboration de programmes, de hauts responsables chargés de la santé

dans le contexte migratoire sont placés de façon stratégique de manière à fonctionner comme points focaux pour la coordination régionale, la fixation de normes et l'apport d'un soutien technique. Ces hauts responsables répondent en outre aux besoins des gouvernements en matière de conseils d'assistance sur la santé dans le contexte migratoire, notamment dans les régions confrontées à de nouveaux défis dus à des flux migratoires changeants ou accrus et/ou à un accès compromis aux services de santé.

Ressources inscrites au budget : 570 000 dollars E.-U.

10. Expert des situations d'urgence et d'après-crise

228. Un expert des situations d'urgence et d'après-crise, en Amérique latine, complète l'action de la Division des situations d'urgence et d'après-crise en appuyant l'élaboration de politiques et de stratégies mondiales, et en formulant des orientations sur le rôle de l'OIM dans le domaine de l'atténuation et de la gestion des crises et du redressement.

Ressources inscrites au budget : 214 000 dollars E.-U.

11. Technologie de l'information

229. La technologie existante et les systèmes d'information mis en place à l'échelle de l'Organisation seront mis à jour et renforcés grâce à plusieurs projets en cours ou prévus qui doivent permettre à l'Organisation de continuer à fournir un appui efficace et performant aux structures administratives et opérationnelles.

230. Etant donné que PRISM Financials a été entièrement mis en place en 2009, la priorité sera donnée au déploiement de PRISM Ressources humaines dans un plus grand nombre de bureaux, conformément à l'objectif de maximiser les avantages d'un système intégré de gestion des ressources. Il est prévu, en outre, de mettre en place et de tenir à jour un système d'évaluation du personnel, de créer des outils d'apprentissage en ligne concernant PRISM Financials, et de jeter les fondements techniques d'un système d'information de gestion qui puisse fournir des données collationnées et regroupées provenant de diverses bases de données de l'Organisation. Il sera également nécessaire d'améliorer l'application MiMOSA (Migrant Management and Operational Systems Application – Application des systèmes opérationnels et de gestion des migrants) pour pouvoir faire face aux besoins en matière de traitement des données et permettre l'intégration des divers services fournis par l'OIM aux migrants, tels que l'enregistrement et les mouvements des migrants, les soins médicaux, la formation et la lutte contre la traite.

Ressources inscrites au budget : 2 450 000 dollars E.-U.

12. Locaux de bureaux

231. Cette allocation de ressources est destinée à couvrir l'augmentation des frais d'entretien du bâtiment du Siège, des services collectifs et autres.

Ressources inscrites au budget : 97 000 dollars E.-U.

13. Formation du personnel

232. L'Administration a à cœur d'améliorer sans cesse les connaissances et les compétences du personnel. L'accent est mis sur l'élaboration de nouvelles politiques et de nouveaux outils permettant de répondre aux besoins dynamiques de l'Organisation en matière de gestion des compétences, de planification des remplacements, d'accréditation professionnelle et d'intégration de PRISM dans les plates-formes et les mécanismes d'apprentissage existants. Une formation individuelle ciblée sur les besoins particuliers sera également offerte, en tant que de besoin, dans le cadre du programme de formation de l'OIM.

Ressources inscrites au budget : 100 000 dollars E.-U.

14. Rotation

233. La rotation a pour but d'encourager la croissance professionnelle et de répondre aux exigences organisationnelles dans les limites imposées par la discipline budgétaire et l'imputation directe des dépenses au budget des projets auxquels elles se rapportent. En tant qu'élément constructif de la gestion des ressources humaines, la rotation permet d'orienter les membres du personnel dans la carrière qu'ils ont choisie et leur offre la possibilité de développer leurs compétences dans des domaines spécifiques. Après une période pendant laquelle la politique de rotation n'avait pas été appliquée de manière systématique en raison de circonstances personnelles ou professionnelles ou de ressources insuffisantes, l'Administration a entrepris en 2009 de mettre en place un processus visant à remédier à cette situation et à relancer cette politique.

Ressources inscrites au budget : 400 000 dollars E.-U.

15. Sécurité du personnel

234. Les organisations internationales ont renforcé les efforts engagés pour améliorer la gestion de la sécurité des personnes et des biens en réponse aux menaces grandissantes qui pèsent sur la sûreté et la sécurité du personnel. Consciente des menaces potentielles auxquelles sont confrontés les membres du personnel de l'OIM dans certaines zones, l'Organisation participe au mécanisme du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (UNDSS).

235. Eu égard au problème de sécurité croissant qui se pose aux travailleurs humanitaires, le Conseil a adopté les résolutions n^{os} 1111 du 3 décembre 2004 et 1129 du 2 décembre 2005, à l'effet d'approuver l'utilisation d'une partie des rentrées de fonds provenant de la commission pour frais généraux liés aux projets aux fins de couvrir les frais de participation de l'Organisation au mécanisme de l'UNDSS, ainsi que les dépenses liées aux structures en charge de la sécurité du personnel et à la mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle dans les bureaux extérieurs de l'OIM. Les procédures ainsi établies se sont révélées efficaces dans la détermination des besoins de sûreté et de sécurité des bureaux extérieurs d'un point de vue technique et jouent un rôle déterminant dans l'adoption de pratiques et de normes de sécurité raisonnables. Les besoins de sécurité sont évalués et les dispositions prises en la matière font l'objet de contrôles constants dans tous les bureaux extérieurs. Le personnel reçoit en outre une formation en matière de sécurité.

236. Etant donné le caractère imprévisible des situations pouvant poser un problème de sécurité et l'ampleur des incidents récents liés à la sécurité, les modifications apportées au budget seront indiquées dans des révisions ultérieures du présent document. L'utilisation effective des fonds provenant de la commission pour frais d'administration liés aux projets aux fins de financement de la redevance de l'UNDSS et d'autres dépenses connexes continuera de faire l'objet de comptes rendus séparés dans le rapport financier annuel.

Ressources inscrites au budget : 6 800 000 dollars E.-U.

16. Publications

237. Les publications de l'OIM ont considérablement augmenté ces dernières années, et la tendance se poursuit. Le catalogue actuel des publications contient plus de 500 titres. Pour accroître son lectorat et développer la vente de ses publications, l'OIM devrait consentir un investissement plus grand dans des activités de commercialisation et de promotion. Des efforts seront faits pour : a) participer davantage aux foires internationales du livre, accroître les accords de publicité destinés à promouvoir les publications, leur donner une visibilité accrue et les rendre plus accessibles dans d'autres régions grâce à des partenariats avec des éditeurs locaux et régionaux ; et b) rationaliser les processus de vente et de distribution en renforçant la coopération avec les librairies déjà créées dans un certain nombre de bureaux extérieurs. Il est en outre projeté d'accroître le nombre des publications paraissant dans les trois langues officielles de l'Organisation.

- Nouvelles et informations sur les programmes de l'OIM

238. L'OIM continuera à présenter ses programmes dans un certain nombre de publications périodiques, comme *Migrations*, des brochures d'information, des manuels et autres dépliant.

- Revue spécialisée de l'OIM : *International Migration*

239. La production de cette revue restera confiée à l'équipe de rédaction de l'Université Georgetown, qui en est responsable depuis 2002. Par suite d'une augmentation considérable du nombre d'articles présentés et des demandes d'un lectorat grandissant, la revue paraît désormais cinq fois par an.

- Série Recherche sur la migration

240. La série Recherche sur la migration a été lancée en 2001 afin de rendre les conclusions des recherches plus accessibles aux décideurs et de porter les résultats des recherches présentant un intérêt du point de vue de la politique migratoire à l'attention d'un lectorat plus large et de manière plus rapide que ne pourraient le faire des revues et ouvrages scientifiques. Quarante titres sont parus dans cette série.

- Publications

241. L'Organisation produit aussi un nombre considérable de publications (études, monographies, livres) par l'intermédiaire de ses bureaux du monde entier et de son Siège, soit directement soit au titre d'accords de copublication avec d'autres organisations ou avec des entreprises commerciales. L'OIM travaille également en partenariat avec les Publications des Nations Unies.

242. La librairie en ligne de l'OIM propose un large éventail de publications de l'OIM dans les trois langues officielles, et est constamment mise à jour. De nombreuses publications peuvent être téléchargées gratuitement.

Ressources inscrites au budget : 175 000 dollars E.-U.

17. Rapport *Etat de la migration dans le monde*

243. Le Rapport *Etat de la migration dans le monde* est la publication phare de l'OIM consacrée à la migration internationale. Son objectif immédiat est triple : 1) présenter à différentes parties prenantes les conclusions politiques découlant de recherches effectuées dans de bonnes conditions, ainsi que des options pratiques ; 2) analyser les flux et les tendances migratoires ; et 3) passer en revue les faits nouveaux sur la scène migratoire dans les principales régions du monde. Cette publication est très demandée par nos nombreux partenaires et le grand public. Le Rapport *Etat de la migration dans le monde 2011* sera la sixième édition de cette publication qui, dorénavant, paraîtra chaque année.

244. Le Rapport *Etat de la migration dans le monde 2011* sera également traduit et publié en espagnol et en français. Son thème est en cours de discussion.

Ressources inscrites au budget : 75 000 dollars E.-U.

18. Activités liées aux questions de sexospécificité

245. L'OIM a à cœur de faire prendre conscience des questions relatives à l'égalité des sexes dans toute l'Organisation, et d'intégrer la politique qu'elle défend en la matière dans ses programmes afin de tenir compte des besoins sexospécifiques des migrants hommes et femmes. L'un de ses objectifs prioritaires est d'affirmer son rôle d'acteur incontournable sur les questions relatives aux disparités entre les sexes et à la migration dans le monde auprès des donateurs, des institutions des

Nations Unies, des pays de destination et d'origine et de la société civile. Pour renforcer la position de l'Organisation, de nouveaux principes et des activités ou manifestations novatrices sont en cours d'élaboration.

- Soutien aux projets

246. Un soutien sera fourni aux bureaux extérieurs pour les initiatives dont les objectifs et les résultats favorisent une meilleure prise en considération des questions relatives à la parité des sexes dans l'ensemble de l'Organisation.

- Activités de formation

247. Pour renforcer et développer ses activités de formation en cours sous l'angle des questions de genre, l'OIM élaborera des matériels de formation pouvant être utilisés par son personnel dans le monde entier. L'accent sera également mis sur l'organisation d'ateliers de formation visant à faire mieux connaître la politique du genre de l'OIM, les notions essentielles relatives au genre et l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes, l'analyse et la planification des questions de genre, la sexospécificité dans l'élaboration des projets, ainsi que la position de l'OIM sur cette question au sein du système interinstitutions des Nations Unies.

Ressources inscrites au budget : 110 000 dollars E.-U.

19. Coopération avec les institutions multilatérales et les forums mondiaux

248. Soucieuse de renforcer la coopération et les partenariats avec d'autres organisations, l'Administration a détaché un fonctionnaire à l'Organisation mondiale de la Santé en reconnaissance des liens croissants entre la migration et la santé. Cet arrangement est en vigueur jusqu'au milieu de 2011. L'OIM a également détaché un spécialiste de la migration au Forum mondial sur la migration et le développement, dont l'importance ne cesse de croître.

Ressources inscrites au budget : 200 000 dollars E.-U.

20. Cours sur le droit international de la migration

249. Face à l'intérêt manifesté par les gouvernements, l'OIM organise un cours annuel à l'intention des fonctionnaires des différents ministères chargés d'élaborer des politiques et des textes de lois sur la migration et de les faire appliquer. Cette formation donne un vaste aperçu du droit international de la migration, tout en traitant de questions migratoires présentant un intérêt particulier. Le dialogue et la coopération entre les départements gouvernementaux au niveau national sont également encouragés.

Ressources inscrites au budget : 20 000 dollars E.-U.

21. Activités et structures non inscrites au budget

250. Une gestion saine et des prises de décisions prudentes doivent régir la mise en œuvre des projets dans le monde, eu égard à la croissance significative des activités de l'Organisation, des risques qu'elles comportent et des priorités migratoires changeantes. L'Administration a mis en place des mesures et des politiques de contrôle interne destinées à limiter les risques inhérents à la complexité des opérations de l'OIM. Cependant, des facteurs impondérables susceptibles d'avoir d'importantes conséquences financières peuvent entrer en jeu, tels que : a) des besoins émergents qu'il n'était pas possible de prévoir de manière réaliste ; b) des exigences de cofinancement, dans les cas où des donateurs ne financent qu'une partie des dépenses totales d'un projet et où l'OIM s'engage à mettre en œuvre ledit projet en espérant être en mesure de mobiliser le reste des fonds nécessaires ; et c) la nécessité de trouver des crédits-relais pour assurer la transition entre la phase des opérations d'urgence et les activités migratoires normales, dans les cas où il pourrait être coûteux de réduire des structures qui devront ensuite être reconstruites.

251. Compte tenu de la structure financière de l'OIM, qui repose sur le principe de l'imputation des dépenses au budget des projets auxquels elles se rapportent, et en l'absence d'autres sources de revenus, les dépenses non inscrites au budget découlant de facteurs imprévus sont couvertes en fin d'exercice par les revenus discrétionnaires additionnels éventuels, après que toutes les autres possibilités ont été épuisées.

252. Etant donné que les revenus provenant de la commission pour frais d'administration ne peuvent servir qu'à couvrir les dépenses liées à la structure de base, des crédits ont été prévus au titre des revenus divers pour financer les activités et les structures non inscrites au budget qui ne sont pas liées à la structure de base (paragraphe 262).

Ressources inscrites au budget : 170 000 dollars E.-U.

REVENUS DIVERS

22. Bureaux de pays et autres

253. En accord avec la politique de l'Organisation consistant à imputer directement au budget des projets les dépenses qui s'y rapportent, la majeure partie des dépenses administratives et de personnel des bureaux extérieurs sont directement imputées aux projets correspondants. Dans certains cas, toutefois, l'Administration peut décider de soutenir des missions de pays dont les fonds alloués aux projets sont insuffisants pour financer intégralement les structures administratives, notamment lorsqu'il s'agit d'activités de liaison ou de la création ou du maintien d'une présence, considérées comme un investissement dans la perspective de projets potentiels.

254. Les détails des dotations en effectifs et des dépenses connexes des bureaux extérieurs financés par les revenus discrétionnaires sont donnés à l'annexe III.

Ressources inscrites au budget : 2 250 000 dollars E.-U.

23. Processus consultatifs régionaux

255. Pour répondre à la complexité et à la diversité croissantes des migrations internationales, un certain nombre de processus consultatifs régionaux (PCR) axés sur les questions migratoires ont été créés ces dernières années. Organisées à intervalles réguliers, ces consultations offrent aux participants l'occasion de communiquer et d'échanger des informations sur des questions migratoires d'actualité. Elles permettent de faciliter et d'approfondir les échanges d'idées entre PCR et d'examiner les moyens de renforcer les liens de coopération à l'avenir. S'appuyant sur l'action menée par le passé par l'OIM en matière d'organisation et de soutien d'un certain nombre de PCR, l'Administration renforcera ses structures pour consolider l'engagement de l'Organisation dans ces processus.

Ressources inscrites au budget : 25 000 dollars E.-U.

24. Assistance humanitaire aux migrants en détresse

256. Bien que la responsabilité de prêter assistance aux migrants en détresse incombe aux pouvoirs publics des pays d'origine, ceux-ci sont souvent incapables d'agir. C'est pourquoi, l'OIM est fréquemment sollicitée par les gouvernements et les institutions internationales, à très courte échéance, pour apporter une aide humanitaire d'urgence aux migrants, notamment lorsqu'ils se trouvent dans des circonstances migratoires difficiles pour lesquelles des fonds ne peuvent pas être facilement débloqués.

257. Le programme d'Assistance humanitaire aux migrants en détresse, qui sert de mécanisme de financement pour fournir une réponse globale et efficace en temps utile, tente : a) d'apporter une aide

humanitaire flexible et rapide aux migrants en détresse, se trouvant dans une situation difficile, pour lesquels les programmes existant ne prévoient rien, et b) de tirer de l'information recueillie dans la fourniture de cette assistance, un tableau plus clair des tendances changeantes de la migration irrégulière, afin d'aider la communauté internationale à formuler des parades pouvant être incorporées dans les programmes futurs de l'OIM.

Ressources inscrites au budget : 75 000 dollars E.-U.

25. Centre d'information sur la migration en Amérique latine (CIMAL)

258. A titre de service aux Etats et au grand public, l'OIM continuera de fournir des informations sur la migration internationale et les questions connexes en Amérique latine, aux Caraïbes et dans d'autres régions géographiques. Cette information a été réunie au fil des ans à partir de sources fiables, telles que les milieux universitaires, les spécialistes de la migration et les unités de projets et d'information travaillant sur la migration dans la région. Elle permet de comprendre et de surveiller les caractéristiques et l'ampleur des mouvements migratoires dans la région. Le CIMAL a publié et actualisé un registre bibliographique des publications sur la migration, le transfert inverse de technologie, les ressources humaines et autres questions connexes en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il joue en outre un rôle majeur dans la promotion et l'utilisation d'outils et de méthodes modernes de diffusion de l'information, afin d'améliorer la compatibilité des systèmes régionaux.

Ressources inscrites au budget : 30 000 dollars E.-U.

26. Coopération technique dans le domaine de la migration (PLACMI), Amérique latine

259. Cette activité est décrite au chapitre IV.3.8 du présent document, qui précise le montant total des contributions fournies par les bailleurs de fonds. Ce paragraphe ne reflète que l'allocation supplémentaire prélevée sur les revenus discrétionnaires pour renforcer les structures de l'OIM à l'appui du PLACMI, dont une partie doit être utilisée pour aider l'Organisation des Etats américains à organiser le cours annuel interaméricain sur la migration internationale avec la Direction nationale de la migration en Argentine. Ce cours offre l'occasion d'harmoniser les politiques migratoires dans la région et a contribué à améliorer la gestion et l'administration des migrations. Le financement combiné du PLACMI s'élève à 574 600 dollars E.-U..

Ressources inscrites au budget : 60 000 dollars E.-U.

27. Projet de coopération technique axé sur le renforcement du Processus de Puebla

260. Cette activité est décrite au chapitre IV.3.9 du présent document, qui précise le montant total des contributions fournies par les bailleurs de fonds. Ce paragraphe ne reflète que l'allocation supplémentaire prélevée sur les revenus discrétionnaires pour renforcer les structures de l'OIM à l'appui du Processus de Puebla. Le financement combiné du Processus de Puebla s'élève à 302 700 dollars E.-U..

Ressources inscrites au budget : 20 000 dollars E.-U.

28. Soutien au renforcement de la Commission centraméricaine des directeurs de la migration (OCAM)

261. L'objectif général de ce projet est de renforcer le rôle de l'OCAM en tant que mécanisme de consultation, de coordination et de coopération pour faire face aux problèmes migratoires dans le cadre du processus d'intégration régionale. Ce projet s'appuie sur l'élaboration d'activités de coopération par le biais du réseau de communication électronique de l'OCAM et sur la modernisation des systèmes administratifs de migration. Une allocation est prélevée sur les revenus discrétionnaires en reconnaissance de l'importance que revêt ce mécanisme pour l'intégration régionale.

Ressources inscrites au budget : 10 000 dollars E.-U.

29. Activités et structures non inscrites au budget

262. Pour les raisons exposées aux paragraphes 250, 251 et 252, des crédits sont prévus au titre des revenus divers pour financer des activités et des structures non inscrites au budget qui ne sont pas liées à la structure de base.

Ressources inscrites au budget : 330 000 dollars E.-U.

30. Soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition

263. Ce mécanisme de financement a été établi par le Conseil en vertu de la résolution n° 1035 du 29 novembre 2000, qui invite le Directeur général à allouer des revenus discrétionnaires pour l'élaboration de projets de migration en faveur des Etats Membres en développement et de ceux dont l'économie est en transition. Appelé Fonds 1035, ce mécanisme offre un moyen souple de répondre rapidement et efficacement aux priorités des Etats Membres qui remplissent les conditions requises.

264. En réponse à la demande des Etats Membres visant à la mise en place d'un financement supplémentaire, le Fonds 1035 a été élargi en vertu de la résolution n° 1150 du 7 juin 2007 adoptée par le Conseil à sa quatre-vingt-treizième session (extraordinaire). Cette résolution demandait au Directeur général d'allouer 25 % des revenus discrétionnaires (non compris l'allocation pour les dépenses de sécurité) au-delà de l'estimation de 20,5 millions de dollars E.-U. contenue dans le Programme et Budget de 2007, au Fonds 1035 élargi devant être instauré à compter de 2008. Les critères et lignes directrices régissant l'utilisation des fonds additionnels (deuxième ligne) sont généralement les mêmes que ceux applicables aux crédits du Fonds 1035, sauf que les Etats Membres tombant sous le coup des dispositions de l'article 4 de la Constitution de l'OIM ne sont pas admis à bénéficier d'un financement au titre de la deuxième ligne.

265. Les lignes directrices et critères détaillés de ce Fonds 1035 élargi offrent des orientations pratiques sur le fonctionnement et la gestion des deux lignes de crédits. On peut en prendre connaissance dans les trois langues officielles en consultant la page du site Internet de l'OIM consacrée au Fonds 1035 (www.iom.int/1035/).

266. En résumé, le Fonds 1035 fonctionne selon les paramètres décrits ci-dessous.

- Comme principal critère d'admissibilité, l'OIM utilise la version la plus récente de la liste des pays ayant des revenus faibles à moyens/élevés telle qu'établie par la Banque mondiale. Les pays qui, selon la liste de la Banque mondiale, pourraient normalement prétendre à un financement à ce titre en sont exclus dès l'instant où ils adhèrent à l'Union européenne.

-
- La priorité est accordée aux projets de renforcement de capacités dans les différents domaines d'activité de l'OIM, notamment la recherche et les études de faisabilité relatives à de telles activités.
 - Les approches régionales bénéficient d'une attention particulière.
 - Les fonds relais pour des projets présentant de bonnes perspectives de financement futur et ceux assurant un cofinancement au titre d'engagements pris par d'importants bailleurs de fonds continuent d'être pris en considération.
 - Le Fonds 1035 ne peut être mis à contribution pour le financement de certains types d'activités de l'OIM. Il s'agit des activités suivantes :
 - Les mouvements : les activités supervisées par la Division des réinstallations et de la gestion des mouvements de l'OIM, y compris les activités traditionnelles de l'Organisation à l'appui des programmes de réinstallation de réfugiés et de migrants ;
 - Les urgences : les activités supervisées par la Division des situations d'urgence et d'après-crise de l'OIM ;
 - Les grandes conférences et manifestations similaires, qui sont la continuation de dialogues en cours et autres activités similaires déjà bien établies. Cependant, d'autres conférences et manifestations similaires pouvant favoriser le lancement de nouveaux processus régionaux, une nouvelle couverture géographique ou le renforcement de la planification et de la mise en œuvre des programmes entre l'OIM et les Etats Membres ne sont pas exclues ;
 - Les projets entraînant pour l'essentiel des dépenses administratives et de personnel, y compris les projets proposés dans le but spécifique d'ouvrir un bureau de l'OIM, sont exclus. Les dépenses administratives et de personnel de l'OIM peuvent toutefois être incorporées dans le budget de mise en œuvre d'un projet selon l'approche habituelle de l'OIM qui consiste à imputer sur le budget des projets les dépenses qui s'y rapportent directement ;
 - Les projets de retour volontaire assisté, à moins qu'ils ne comprennent des éléments significatifs de renforcement des capacités des gouvernements en plus d'un volet de retour.
 - Dans le contexte des projets régionaux, les pays qui ne sont pas Membres de l'OIM peuvent bénéficier du Fonds 1035 uniquement si le projet profite à une majorité d'Etats Membres.
 - Les Etats non membres ne peuvent pas demander à bénéficier du Fonds 1035.
 - Les niveaux maximaux de financement ci-après sont d'application :
 - Première ligne de crédit : 100 000 dollars E.-U. pour les projets nationaux et régionaux. Exceptionnellement, des allocations supérieures pourront être accordées pour des projets régionaux, jusqu'à concurrence de 200 000 dollars E.-U. ;
 - Deuxième ligne de crédit : 200 000 dollars E.-U. pour les projets nationaux et 300 000 dollars E.-U. pour les projets régionaux. Au-delà de ces sommes, les demandes de financement ne sont pas prises en considération.
 - Les deux lignes de crédits font l'objet d'un suivi et de rapports comptables distincts.
-

- La troisième évaluation du Fonds 1035 sera achevée et présentée aux Etats Membres en 2011.
- Afin d'assurer sa gestion correcte, le Fonds 1035 finance également des fonctions d'appui administratif.

Ressources inscrites au budget : 5 500 000 dollars E.-U.

Informations générales et financement

OPERATIONS

(montants exprimés en dollars E.-U.)

267. La partie opérationnelle du budget est financée par les contributions volontaires à affectation spéciale.

INTRODUCTION

268. Les activités de l'OIM sont financées, le plus souvent, par des contributions destinées à des projets déterminés ou par le remboursement de services assurés. En conséquence, la partie opérationnelle du budget est élaborée compte tenu des crédits que l'OIM escompte recevoir des bailleurs de fonds pour des activités nouvelles ou en cours, sur la base d'accords contractuels formels. L'OIM ne peut mettre au bénéfice d'un projet des fonds réservés pour la réalisation d'un autre.

269. Les ressources inscrites au budget pour 2011 ont été déterminées à partir des informations dont dispose l'Administration sur les programmes qu'elle escompte poursuivre ou engager au cours de l'exercice budgétaire. Cela ne reflète pas toujours le coût total de mise en œuvre des projets, étant donné que seules les activités pour lesquelles des fonds sont disponibles pour l'exercice budgétaire apparaissent dans le présent document. Les estimations budgétaires relatives aux dépenses de personnel et de bureau et aux dépenses d'opérations relatives à des programmes particuliers ont été calculées sur la base de ces projections.

270. Il arrive que l'intégralité des fonds affectés par des donateurs à des projets déterminés ne soit pas utilisée ou même engagée durant l'exercice budgétaire considéré. Les fonds non utilisés sont reportés sur l'exercice suivant pour que la mise en œuvre du projet puisse se poursuivre. Les fonds qu'il est prévu de reporter sont désignés comme ressources inscrites au budget des activités/projets spécifiques auxquels ils sont destinés.

271. Dans les cas où la totalité des sommes requises pour la mise en œuvre d'un projet n'a pas été versée, la somme restante est reprise dans le document *Migration Initiatives*, qui est un instrument de mobilisation de fonds. Les niveaux budgétaires de tels projets seront rehaussés dans les révisions ultérieures du document budgétaire à mesure que des fonds supplémentaires seront versés.

272. Etant donné que les fonds qui constituent l'allocation de la partie opérationnelle du budget sont réservés à des programmes spécifiques, ils ne peuvent pas être utilisés à d'autres fins que celles précisées par les donateurs. Ceci limite la capacité de l'OIM de s'engager dans de nouvelles entreprises, à moins de pouvoir compter sur un financement ferme. Hormis un modeste montant de revenus discrétionnaires, qui permet une certaine flexibilité d'utilisation, l'Organisation ne dispose pas d'une source de financement propre dans laquelle elle puisse effectuer des prélèvements en faveur de programmes particuliers ou à l'appui de ses structures sur le terrain.

273. Les revenus discrétionnaires projetés pour 2011 s'élèvent à 43,7 millions de dollars E.-U.. De plus amples informations figurent dans la section consacrée aux sources et à l'application des revenus discrétionnaires (pages 65 à 78).

274. L'allocation proposée pour la partie opérationnelle du budget pour 2011 est estimée à 619 millions de dollars E.-U..

275. Des regroupements spécifiques, par exemple sous l'intitulé "Programmes de réparation", qui concernent les dédommagements versés aux demandeurs remplissant les conditions requises, ou encore les activités relevant de l'appui aux programmes de caractère général, rendent compte des

activités que l'on ne peut manifestement pas intégrer dans les programmes traditionnels. S'il s'avérait que certains programmes justifient la création d'une catégorie distincte à l'avenir, l'Administration pourrait créer de nouvelles catégories.

276. La ventilation géographique situe les programmes de l'OIM dans une perspective régionale.

277. L'annexe I donne des indications détaillées sur les fonds détenus dans des comptes spéciaux et sur les critères d'utilisation.

278. Les tableaux d'effectifs figurent à l'annexe III et les estimations de mouvements sont indiquées à l'annexe IV. Les dotations en effectifs et les coûts correspondants imputables sur le budget de projets spécifiques d'opérations, ont été déterminés sur la base d'une projection des structures administratives et des effectifs actuels, qui sont eux-mêmes fonction du niveau d'activité et des fonds recueillis, et en conséquence ajustés en permanence.

PRINCIPES FINANCIERS ET BUDGETAIRES GENERAUX DE LA GESTION FINANCIERE DE L'OIM

279. Les principes essentiels ci-après situent le cadre politique de gestion financière de l'OIM, en particulier en ce qui concerne l'allocation de fonds aux projets relevant des opérations. Ces principes essentiels sont exposés plus en détail dans le document IC/2009/7 intitulé *IOM's Financial and Administrative Policies Applicable to Operational Projects Funded by Voluntary Contributions*.

280. Les dépenses directes sont celles que l'Organisation engage pour des activités de projets déterminées et qui peuvent être directement reliées à ces dernières. Les dépenses directes sont incorporées dans le budget des projets et imputées sur ceux-ci. Il s'agit notamment des dépenses liées au personnel des projets, à l'équipement, aux locaux, aux frais de déplacement et à tout ce que l'Organisation doit mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du projet.

281. Les dépenses indirectes sont celles que l'OIM engage pour des activités d'appui administratif qui ne peuvent pas être directement reliées à des projets déterminés. Il s'agit pour l'essentiel des services administratifs, des fonctions générales de supervision au Siège et dans les bureaux extérieurs, ainsi que des activités liées à la sécurité du personnel, qui permettent à l'Organisation d'œuvrer de façon efficace et cohérente dans le monde entier.

282. **L'imputation directe des dépenses aux projets** est la méthode par laquelle l'OIM alloue les dépenses aux activités de projet sur la base du temps que le personnel y consacre (détermination des coûts par activité). Chaque activité de l'OIM se voit attribuer un code de projet unique, grâce à quoi l'Organisation peut garder la trace de tous les versements de fonds et de toutes les dépenses qui s'y rattachent. Chaque projet est géré par un directeur de projet, qui doit rendre compte de l'utilisation efficace des ressources par rapport aux objectifs poursuivis. Ce système de gestion des projets s'inspire fortement des pratiques budgétaires du secteur privé, connues sous l'expression "détermination des coûts par activité". Il a fait ses preuves puisque, sur cette base, un grand nombre de projets ont pu être efficacement menés à bien.

283. **Commission pour frais d'administration liés aux projets** : Conformément aux résolutions du Conseil, la commission pour frais d'administration liés aux projets est un pourcentage prélevé sur la totalité des dépenses directes liées aux projets et utilisé pour couvrir les dépenses indirectes et la redevance de l'Organisation au titre de sa participation au mécanisme du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (UNDSS). En établissant la partie opérationnelle du budget, l'Administration a appliqué d'une manière générale une commission pour frais d'administration de 5 % sur l'intégralité des dépenses de projets, à l'exception des programmes de réinstallation et de retour,

dans lesquels les dépenses de transport international représentent une part significative de l'ensemble des dépenses de cette activité. Pour cette catégorie de projets, c'est le taux précédemment en vigueur de 12 %, calculé sur les dépenses administratives et de personnel, qui reste d'application.

284. Ce dispositif de revenus provenant de la commission pour frais d'administration liés aux projets est utilisé par l'OIM pour assurer sa participation à l'UNDSS, satisfaire aux exigences des normes minimales de sécurité opérationnelle, et financer d'autres dépenses de sécurité du personnel.

285. **Indemnités de cessation de service** : Il s'agit de la somme des prestations dues à un membre du personnel à la cessation de service, telles que prévues dans le contrat d'emploi ou le Statut et Règlement du personnel. Pour le personnel relevant de la partie administrative du budget, c'est la méthode budgétaire qui est d'application pour le financement des indemnités dues à la cessation de service du personnel qui quitte l'Organisation. La majorité des membres du personnel sont cependant couverts par le budget des opérations, et une réserve équivalant au total estimatif des indemnités de ce type doit donc être maintenue. Pour cela, l'Administration prélève actuellement 8 % sur les dépenses de personnel de chaque projet. Ce pourcentage est revu à intervalles réguliers pour vérifier qu'il reste adéquat. Les indemnités dues à la cessation de service comprennent : a) les indemnités de départ ou de licenciement; b) la compensation financière des congés annuels non utilisés ; c) d'autres prestations dues, telles que la prime de rapatriement et les frais de voyage pour les fonctionnaires ; et d) la couverture d'assurance maladie hors service pour le personnel à la retraite.

COMMISSION POUR FRAIS D'ADMINISTRATION LIES AUX PROJETS

286. La commission pour frais d'administration liés aux projets est un pourcentage prélevé sur les projets pour couvrir les dépenses indirectes et la redevance de l'Organisation au titre de sa participation au système de l'UNDSS. Le taux de cette commission, qui a évolué au fil des ans, est régi par un certain nombre de résolutions du Conseil⁵. Bien que, conformément à la politique institutionnelle, le taux de cette commission soit fixé à 5 %, différents pourcentages sont appliqués selon les projets et les circonstances. Les exceptions sont peu nombreuses, comme le montre le tableau ci-après.

287. En approuvant le Programme et Budget pour 2003, le Conseil a autorisé une augmentation des revenus provenant de la commission pour frais d'administration liés aux projets de 9,5 % à 12 % sur les dépenses administratives et de personnel. En ce qui concerne quelques grands projets pluriannuels pour lesquels des accords avaient déjà été signés avec les donateurs, il avait été décidé que la commission pour frais d'administration serait maintenue au taux précédent jusqu'à l'achèvement des projets.

288. A la suite de l'adoption de la résolution du Conseil n° 1192 du 2 décembre 2005, le taux de la commission pour frais d'administration a été révisé et fixé à 5 % des dépenses totales de projets engagées pour l'ensemble des activités convenues par la suite.

289. Cependant, la commission pour frais d'administration de 12 % calculée sur les dépenses administratives et de personnel avait été maintenue pour les programmes de réinstallation et de retour en cours ou futurs, dans lesquels les dépenses de transport international représentent une part significative de l'ensemble des dépenses de cette activité.

290. Depuis peu, l'OIM reçoit des fonds bilatéraux de pays Membres en développement qui demandent son assistance technique pour mettre en œuvre des projets de développement nationaux. Une commission pour frais d'administration moins élevée est appliquée pour ces projets, selon le degré

⁵ Résolution n° 1076 du 4 décembre 2002 : Programme et Budget pour 2003.
Résolution n° 1111 du 3 décembre 2004 : Utilisation du revenu provenant de la commission sur frais généraux liés aux projets aux fins du financement des dépenses de sécurité du personnel.
Résolution n° 1129 du 2 décembre 2005 : Commission sur frais généraux liés aux projets.

de participation de l'OIM. Des taux moins élevés sont également appliqués lorsque l'intervention de l'OIM consiste simplement à transférer des fonds à une autre entité.

291. Dans une autre catégorie d'exceptions, la politique institutionnelle de certains donateurs prévoit une commission pour frais d'administration plus élevée en escomptant que certaines dépenses administratives et de personnel seront couvertes par la différence. Dans ces cas, la commission pour frais d'administration appliquée par l'OIM est limitée à 5 %.

292. Le tableau ci-après présente les revenus que l'Administration espère tirer des différentes commissions pour frais d'administration sur la base du Programme et Budget pour 2011 tel qu'il est actuellement établi, et de ses révisions futures.

Taux de la commission pour frais d'administration	Budget total pour 2011 en millions de dollars E.-U.	% du budget total pour 2011	Dépenses administratives et de personnel inscrites au budget total pour 2011 en millions de dollars E.-U.	Commission pour frais d'administration pour 2011 en millions de dollars E.-U.
9,5% des dépenses administratives/de personnel	4.8	1	1.8	0.2
12% des dépenses administratives/de personnel	348.2	56	105.2	12.6
5% des dépenses totales	249.1	40	76.2	11.9
Entre 0 et 4%	17.0	3	4.3	0.0
TOTAL	619.0	100	187.5	24.7
Montant nécessaire pour que la commission pour frais d'administration atteigne le niveau projeté pour 2011*				10.7
TOTAL	619.0	100	187.5	35.4

* Montant devant être atteint à la faveur de projets/financements nouveaux et additionnels durant 2011 pour pouvoir générer des revenus provenant de la commission pour frais d'administration de 35,4 millions de dollars E.-U., nécessaires pour afin d'équilibrer cette partie du budget.

FINANCEMENT DE LA PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET*

Présentation résumée des contributions volontaires escomptées par source de financement pour 2011

Les contributions à la partie opérationnelle du budget comprennent :

Des contributions à affectation spéciale pour des programmes et des projets spécifiques, et les remboursements effectués par les gouvernements, les migrants, les parraineurs, les agences et autres;

Des recettes diverses comprenant les contributions sans affectation spéciale émanant de gouvernements ou de bailleurs de fonds, et les intérêts créditeurs.

	Dollars E.-U.	Dollars E.-U.
<u>Total de la partie opérationnelle du budget</u>		<u>619 027 700</u>
<u>Contributions à affectation spéciale</u> :		
<u>Remboursement des frais de transport et des dépenses connexes</u>		
Remboursement des frais de transport et des dépenses connexes par les gouvernements, les organisations internationales et les agences bénévoles	10 560 500	
Fonds de prêt aux réfugiés (principalement le Gouvernement des Etats-Unis)	<u>183 410 000</u>	
<u>Total des remboursements</u>	193 970 500	
<u>Contributions à affectation spéciale escomptées</u>		
des gouvernements, des institutions intergouvernementales, des migrants, des parraineurs, des agences bénévoles et autres	<u>416 757 200</u>	
<u>Total des contributions à affectation spéciale</u>		610 727 700
<u>Recettes diverses</u>		
Contributions sans affectation spéciale	2 729 000	
Intérêts créditeurs	<u>5 571 000</u>	
<u>Total des recettes diverses</u>		8 300 000
<u>TOTAL DES RESSOURCES ESCOMPTEES</u>		<u>619 027 700</u>

* On trouvera en page 87 la ventilation des sources de financement de la partie opérationnelle du budget.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ESCOMPTEES A LA PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET

293. Le tableau de la page 87 donne le montant des contributions volontaires escomptées des gouvernements et des donateurs multilatéraux au titre des projets contenus dans la partie opérationnelle du budget pour 2011. Ces contributions se répartissent entre contributions “remboursables” pour services liés aux transports dans le cadre des programmes de réinstallation, et en “autres” contributions. Dans certains cas, les ressources financières réservées par les donateurs en 2010 aux fins d’initiatives spécifiques n’ont pas été complètement utilisées ou engagées dans le courant de cet exercice. Les fonds restants sont donc reportés sur l’exercice suivant pour assurer la continuité des projets, et sont reflétés dans le présent document en tant que ressources budgétisées.

294. Les chiffres de la colonne “Contributions sans affectation spéciale” sont le résultat de discussions, de notifications reçues et d’accords conclus avec les Etats Membres, ou reposent sur des calculs effectués en application du “Plan type des contributions volontaires à la partie opérationnelle du budget” (résolution du Conseil n° 470 du 23 novembre 1970 sur le financement volontaire des opérations).

295. La préférence que donnent certains donateurs à l’affectation de fonds à des initiatives traitant de questions migratoires qui présentent un intérêt particulier pour eux, s’est traduite par une diminution sensible des fonds sans affectation spéciale au cours des dernières années. Etant donné que l’Organisation ne dispose pas de ressources financières propres dont elle puisse disposer de manière flexible pour lancer de nouveaux projets en réponse à des problèmes migratoires présentant un intérêt pour les parties prenantes, l’Administration demande aux Etats Membres d’envisager de verser des contributions volontaires sans affectation spéciale à la partie opérationnelle du budget. De tels fonds offrent à l’Organisation la possibilité d’adapter ses stratégies au gré des circonstances migratoires changeantes. Ils servent en outre de capital d’amorçage pour appuyer les structures de l’OIM dans des secteurs critiques, lorsque le financement des projets n’est pas pleinement assuré, et permettent aussi de garantir l’exécution des fonctions de base nécessaires.

296. Indéniablement, le phénomène migratoire a de profondes incidences, qui se font sentir dans tous les pays à des degrés divers, si bien qu’une approche concertée à l’échelle mondiale est nécessaire pour faire face aux questions qu’il soulève. La complexité et l’ampleur croissantes de la migration exigent une approche ciblée appuyée par des moyens appropriés permettant à l’Organisation de soutenir les efforts des gouvernements dans leur quête de solutions. C’est pourquoi, l’Administration en appelle une fois de plus aux gouvernements donateurs pour qu’ils versent des fonds sans affectation spéciale, qui sont plus que jamais nécessaires. Elle continuera à examiner avec les Etats Membres les possibilités de contributions financières générales capables d’aider l’OIM à faire face aux divers défis que pose la migration à tous les pays sur tous les continents.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ESCOMPTEES A LA PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET POUR 2011

ETATS MEMBRES	Contributions ¹	Contributions à affectation spéciale		Total
	sans affectation spéciale dollars E.U.	Remboursables ² dollars E.U.	Autres dollars E.U.	dollars E.U.
Argentine			9 628 400	9 628 400
Australie		10 038 300	25 684 000	35 722 300
Autriche	385 000		3 752 900	4 137 900
Belgique	844 000		8 442 800	9 286 800
Belize			5 000	5 000
Canada			18 620 100	18 620 100
Chili		107 100	361 400	468 500
Colombie			1 006 400	1 006 400
Costa Rica			5 000	5 000
République tchèque			1 552 400	1 552 400
Danemark			1 813 200	1 813 200
République dominicaine			5 000	5 000
Equateur			342 300	342 300
El Salvador			48 200	48 200
Finlande			2 119 000	2 119 000
France			533 500	533 500
Allemagne			6 537 100	6 537 100
Grèce			134 300	134 300
Guatemala			1 116 800	1 116 800
Honduras			1 927 800	1 927 800
Hongrie		62 400	653 500	715 900
Irlande			1 756 100	1 756 100
Italie			7 073 600	7 073 600
Japon			10 787 900	10 787 900
Lituanie			119 600	119 600
Luxembourg			160 800	160 800
Malte			517 800	517 800
Mexique			1 994 400	1 994 400
Pays-Bas			15 347 700	15 347 700
Nouvelle-Zélande			1 456 000	1 456 000
Nicaragua			5 000	5 000
Norvège			7 775 200	7 775 200
Panama			5 000	5 000
Pérou			24 930 100	24 930 100
Pologne			1 287 700	1 287 700
Portugal			152 500	152 500
République de Corée			361 300	361 300
Roumanie			267 900	267 900
Slovaquie			97 100	97 100
Slovénie			110 500	110 500
Espagne			2 945 600	2 945 600
Suède			5 628 800	5 628 800
Suisse			4 670 700	4 670 700
Turquie			50 100	50 100
Royaume-Uni			44 522 600	44 522 600
Etats-Unis d'Amérique	1 500 000	151 410 000	114 095 500	267 005 500
Uruguay			330 200	330 200
Total - Etats Membres	2 729 000	161 617 800	330 738 800	495 085 600
AUTRES				
Koweït			224 000	224 000
Emirats arabes unis			18 000	18 000
Organismes des Nations Unies		352 700	13 579 100	13 931 800
Union européenne			13 931 300	13 931 300
Banque mondiale			1 713 200	1 713 200
Remboursements des prêts consentis à des réfugiés		32 000 000		32 000 000
Migrants, parraineurs, agences bénévoles et autres			56 139 300	56 139 300
Secteur privé			403 500	403 500
Intérêts produits par le Fonds de dotation Sasakawa			10 000	10 000
Intérêts créditeurs	5 571 000			5 571 000
Total général	8 300 000	193 970 500	416 757 200	619 027 700
			610 727 700	

Note 1 : Les contributions sans affectation spéciale et les intérêts créditeurs constituent ensemble les revenus divers, qui font partie des revenus discrétionnaires. Une grande partie des contributions sans affectation spéciale versées par les gouvernements de l'Autriche, de la Belgique et des Etats-Unis d'Amérique est affectée au Fonds 1035.

Note 2 : Remboursements escomptés ou pré-paiements de gouvernements, d'organisations internationales et d'agences bénévoles, principalement dans le cadre de programmes de transport pour réinstallation.

Note 3 : Les contributions de l'Union européenne (UE) et des Etats Membres de l'OIM au sein de l'Union européenne s'élèvent au total à 120 749 700 dollars E.-U..

Services/Appuis

TABLEAU SYNOPTIQUE

OPERATIONS : financées par les contributions volontaires

	SERVICES/APPUIS	Dollars E.-U.
I.	Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise	320 395 700
II.	Migration et santé	55 399 600
III.	Migration et développement	30 926 400
IV.	Migration régulée	148 144 300
V.	Migration assistée	48 422 800
VI.	Politiques migratoires et recherche	3 369 400
VII.	Programmes de réparation	352 900
VIII.	Appui aux programmes de caractère général	12 016 600
	TOTAL	619 027 700

I. GESTION DES MOUVEMENTS ET DES MIGRATIONS DANS LES SITUATIONS D'URGENCE ET D'APRES-CRISE

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais d'administration	Coût total
I.1	Aide à la réinstallation	58 116 500	129 208 800	6 933 400	194 258 700
I.2	Aide au rapatriement	12 400	156 900	1 500	170 800
I.3	Aide aux opérations dans les situations d'urgence et d'après-crise	25 556 500	89 662 500	5 569 100	120 788 100
I.4	Soutien en matière électorale	931 500	4 000 000	246 600	5 178 100
	Total	84 616 900	223 028 200	12 750 600	320 395 700

297. L'allocation budgétaire totale pour la Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise est d'environ 320,4 millions de dollars E.-U.. Les projets sont présentés par sous-catégories, avec indication de leur(s) objectif(s) et du (des) lien(s) avec la stratégie de l'OIM, pages 10 et 11.

298. Les activités de gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise consistent à fournir aux migrants des services sûrs, fiables, souples et efficaces par rapport à leur coût dans les situations d'urgence et d'après-crise, et à veiller à ce que les droits humains et le bien-être des migrants soient garantis conformément au droit international.

299. Les projets et programmes relevant de la gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise sont regroupés dans les sous-catégories suivantes.

300. Aide à la réinstallation : L'OIM continuera à appuyer de diverses manières les efforts déployés par les gouvernements et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour mettre en œuvre des programmes de réinstallation de réfugiés dans lesquels la réinstallation est envisagée comme une solution durable aux besoins individuels de protection internationale. Bien que l'appui offert par l'OIM en la matière soit multisectoriel et s'étende d'un bout à l'autre du processus de réinstallation, l'Organisation continuera à mettre essentiellement l'accent sur le transport international des réfugiés depuis les pays du premier asile vers les pays de réinstallation, en veillant à ce qu'il soit sûr et flexible, qu'il se déroule en bon ordre et offre le meilleur rapport coût/efficacité. Les mouvements de personnes représentent une partie considérable des programmes d'opérations de l'OIM, et celle-ci possède une structure opérationnelle mondiale qui lui permet de mener des activités de réinstallation et de transport régulières et nouvelles.

301. L'OIM aide à réinstaller les personnes admises au titre de divers programmes en s'occupant du traitement des dossiers, en proposant des services de soins de santé, de formation et de transport, selon les besoins. L'évaluation sanitaire dans le contexte migratoire et les traitements font partie intégrante de l'appui apporté par l'OIM aux programmes de réinstallation. C'est pourquoi, certaines des ressources inscrites au budget de ces activités sont reflétées dans cette sous-catégorie.

302. L'évolution de la situation économique et des conditions de sécurité ont eu de sérieuses répercussions sur le secteur des transports aériens, et compliqué la négociation de tarifs et de conditions préférentiels. L'OIM s'emploie à nouer de nouveaux partenariats afin de disposer d'un réseau de moyens de transport solide, fiable et d'un bon rapport coût/efficacité.

303. Pour renforcer sa capacité à suivre et à gérer les opérations de réinstallation, l'OIM a conçu et mis en place des outils de gestion de l'information propres, tels que l'application MiMOSA (*Migrant*

Management and Operational Systems Application – Application du système de gestion des dossiers de migrants et des systèmes opérationnels), ainsi que le système informatique iGATOR (*Integrated Global Airlines Ticket Order Record*). Grâce à ces outils, l'Organisation est mieux à même de gérer ses activités d'opérations, de maîtriser les dépenses et de surveiller les tendances naissantes. Une formation permanente de son personnel vient compléter ces outils, afin de garantir un état de préparation opérationnelle sans faille dans l'ensemble des bureaux extérieurs dans le monde.

304. Aide au rapatriement : L'OIM continuera d'apporter aux réfugiés une aide au rapatriement volontaire, essentiellement à l'appui des activités de rapatriement du HCR. Ces retours s'effectuent en conformité avec les prescriptions et les procédures en matière de protection, qui tiennent compte du statut particulier des rapatriés. Dans le cadre des formules globales d'aide au rapatriement mises en place pour assurer le retour sûr et durable des réfugiés dans leur pays d'origine, les accords de transport conclus en faveur des bénéficiaires sont souvent complétés par une aide à la réintégration.

305. Aide aux opérations dans les situations d'urgence et d'après-crise : Dans ce domaine, les activités de l'OIM sont essentiellement axées sur quatre phases d'intervention d'urgence : l'atténuation des conditions, la préparation, l'intervention et le redressement. Les activités du programme englobent les secours d'urgence, le retour, la réintégration, le renforcement des capacités et la protection des droits des populations concernées. Plus particulièrement, l'OIM entreprend des programmes qui favorisent le retour des ex-combattants et leur réinsertion dans la vie civile, une démarche considérée comme un élément essentiel de la phase de transition entre l'état de conflit et la paix, en même temps qu'une contribution au renforcement des capacités des gouvernements. Les programmes de l'OIM dans la phase d'après-crise comblent le vide entre la phase des secours et les mesures de développement, en mettant les communautés en mesure d'aider à la reconstruction et à la remise en état des zones touchées, dans le cadre des efforts de prévention de la migration forcée.

306. Au titre de l'action qu'elle mène dans les situations complexes d'urgence et de ses efforts pour favoriser la préparation et la capacité de réaction en cas de catastrophe, par exemple en cas de pandémie de grippe aviaire ou humaine ou dans le cadre de la coopération civilo-militaire, l'OIM continue d'œuvrer à l'instauration d'un climat de confiance et de compréhension avec ses partenaires en partageant des informations et en menant des exercices de simulation au niveau tant national que régional, tout en développant des capacités de réponse efficaces.

307. Par l'intermédiaire du Comité permanent interorganisations, l'OIM soutient le processus de "mesures concertées" mené en étroite coopération avec le système des Nations Unies et d'autres organisations, en tenant dûment compte du mandat et du savoir-faire de chacun. La participation de l'Organisation à la procédure d'appel global des Nations Unies, son rôle de chef de file du groupe sectoriel de la gestion et la coordination des camps en cas de catastrophe naturelle, et sa position de partenaire clé pour la fourniture d'abris d'urgence, la logistique, la santé, la protection et le redressement rapide sont garants de la bonne coordination de ses activités.

308. Soutien en matière électorale : L'OIM apporte son aide aux gouvernements et aux migrants en vue de promouvoir les droits politiques et d'améliorer l'accès des communautés de migrants (diasporas, réfugiés et déplacés internes) ou des migrants potentiels aux processus électoraux démocratiques dans leur pays ou territoire d'origine. Elle encourage également les élections nationales et locales en tant qu'élément fondamental de la démocratie, de la prévention des conflits et de la stabilisation des communautés. Les activités de l'OIM liées au soutien en matière électorale ne se limitent pas au jour des élections, mais concernent différents stades du cycle électoral, et sont mises en œuvre en coordination avec des partenaires. Cette approche concertée a pour but de fournir une assistance efficace aux gouvernements qui sollicitent cet appui.

309. Les activités de gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise relèvent de la responsabilité du Département des opérations et des situations d'urgence, qui veille à ce que les migrants puissent bénéficier de services sûrs, fiables, souples et d'un bon rapport coût/efficacité dans les situations d'urgence et d'après-crise, et à ce que leurs droits humains et leur bien-être soient garantis, en accord avec le droit international.

I.1 Aide à la réinstallation

Programme/Projet	Objectifs/Stratégie
I.1 Aide à la réinstallation	<p>Aider à la réinstallation d'environ 106 500 personnes en Amérique du Nord, en Europe septentrionale et occidentale, au Japon, en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Amérique latine, au titre de divers programmes de réinstallation de l'OIM en 2011.</p> <p>Conformément aux accords de coopération conclus avec les pays hôtes, et en étroite collaboration avec le HCR et d'autres organismes internationaux, des organisations gouvernementales et non gouvernementales et des parraineurs privés, ces réinstallations englobent une aide internationale au voyage au départ des pays d'origine via des points de transit et jusqu'à destination finale. Elles sont organisées avec le concours du réseau mondial de bureaux extérieurs de l'Organisation.</p> <p>Les dépenses liées à la réinstallation des personnes remplissant les conditions requises sont supportées par les gouvernements concernés selon une formule de remboursement intégral. Les migrants sont soumis à une évaluation sanitaire, assurée par l'OIM ou par un groupe de médecins agréés, à la demande des gouvernements de certains pays de réinstallation. En raison de la structure financière de certains de ces projets de réinstallation, les dépenses liées à l'évaluation sanitaire devant déterminer l'aptitude au voyage sont intégrées dans cette sous-catégorie.</p>
<i>Ressources inscrites au budget : 194 258 700 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 1, 2, 3, 5, 8, 9, 10, 11
Aide à la réinstallation Total des ressources inscrites au budget : 194 258 700 dollars E.-U.	

I.2 Aide au rapatriement

Programme/Projet	Objectifs/Stratégie
I.2.1 Aide générale au rapatriement	<p>Fournir à une centaine de personnes en Europe, en Amérique latine et en Afrique une aide au rapatriement volontaire vers leur pays d'origine en 2011.</p> <p>L'OIM prévoit en outre de faciliter le rapatriement volontaire de réfugiés au titre de l'accord-cadre passé avec le HCR.</p>
<i>Ressources inscrites au budget : 170 800 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 1, 2, 10
Aide au rapatriement Total des ressources inscrites au budget : 170 800 dollars E.-U.	

I.3 Aide aux opérations dans les situations d'urgence et d'après-crise

Programme/Projet		Objectifs/Stratégie
I.3.1	Amélioration de la protection apportée aux migrants et aux groupes vulnérables qui traversent le Somaliland, le Puntland et Djibouti	Renforcer la protection et l'aide d'urgence offertes à des personnes vulnérables, dont des migrants irréguliers et des demandeurs d'asile, au Somaliland, au Puntland et à Djibouti, en améliorant la compréhension des questions migratoires, en facilitant l'accès aux services d'urgence et en réduisant les atteintes aux droits de l'homme.
<i>Ressources inscrites au budget : 67 700 dollars E.-U.</i>		Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 3
I.3.2	Stabilisation communautaire et rétablissement des infrastructures socioéconomiques en Angola	Contribuer à la revitalisation socioéconomique durable des communautés dans le but de réduire la pauvreté, de répondre aux besoins essentiels de la population et d'améliorer les conditions générales de vie en Angola, en veillant tout particulièrement à faciliter l'accès à l'eau potable et à des installations sanitaires appropriées, et en fournissant des outils agricoles essentiels ainsi que des trousseaux de semences. En outre, une attention particulière sera apportée aux enfants, afin de leur garantir la sécurité alimentaire.
<i>Ressources inscrites au budget : 729 900 dollars E.-U.</i>		Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 4, 10
I.3.3	Initiative d'assistance humanitaire et de stabilisation communautaire dans la République démocratique du Congo	Contribuer à la stabilisation et au développement des communautés en améliorant les infrastructures, ainsi que la formation des soldats et des agents de la force publique dans la République démocratique du Congo.
<i>Ressources inscrites au budget : 2 588 100 dollars E.-U.</i>		Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 2
I.3.4	Gestion des catastrophes et préparatifs en vue de catastrophes au Mozambique	Renforcer les capacités nationales du Mozambique en matière de préparation, de riposte et d'atténuation de l'impact humanitaire des situations d'urgence sur les populations déjà vulnérables du pays.
<i>Ressources inscrites au budget : 405 400 dollars E.-U.</i>		Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 10
I.3.5	Initiative transitoire en Somalie	Appuyer les initiatives transitoires au profit du Gouvernement et de la population somaliens, en facilitant l'assistance technique offerte par les diasporas somaliennes, les possibilités de subsistance et le développement de l'infrastructure, contribuant ainsi à la stabilisation communautaire, à la réconciliation nationale et à la consolidation de la paix.
<i>Ressources inscrites au budget : 3 237 000 dollars E.-U.</i>		Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 3
I.3.6	Assistance humanitaire d'urgence, redressement rapide et réintégration pacifique à l'intention de populations mobiles et vulnérables du Zimbabwe	Apporter une assistance humanitaire d'urgence globale et proposer des mesures de redressement rapide à des populations mobiles et vulnérables du Zimbabwe pour leur permettre de se réintégrer pacifiquement dans la société ordinaire, en réponse aux déplacements persistants dans ce pays.
<i>Ressources inscrites au budget : 2 739 000 dollars E.-U.</i>		Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 9

I.3.7 Initiative transitoire au Yémen	<p>Instaurer la confiance entre les communautés du Yémen ainsi que les pouvoirs locaux, provinciaux et nationaux, en menant des activités planifiées, systématiques et permanentes et dans le cadre de processus consultatifs.</p>
<i>Ressources inscrites au budget : 1 749 900 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 9
I.3.8 Aide aux déplacés internes et aux communautés d'accueil en Colombie	<p>Enregistrer les déplacés internes pour pouvoir cibler les mesures de soutien et les activités génératrices de revenus, faciliter l'accès à l'éducation, aux services de santé et aux services publics, et encourager les communautés de déplacés internes à contribuer activement à la planification et à la mise en œuvre d'activités de réconciliation.</p> <p>En outre, ce projet vise à protéger des personnes qui, en Colombie, sont menacées par les conflits armés internes, à protéger les avoirs des déplacés internes et fournir des titres fonciers à ceux qui n'en n'ont pas, et à proposer des initiatives d'intérêt général afin que soient restituées les propriétés aux déplacés internes.</p>
<i>Ressources inscrites au budget : 4 266 100 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 9, 10
I.3.9 Réintégration des ex-combattants et aide au développement communautaire en Colombie	<p>Améliorer les conditions économiques des ex-combattants en Colombie et faciliter leur réintégration dans la vie civile, améliorer les conditions économiques des communautés d'accueil et apporter une aide aux jeunes en vue de réduire la probabilité d'un recrutement.</p> <p>En outre, ce projet vise à faciliter l'instauration de la paix dans les zones de conflit à la faveur d'un processus de justice et paix mené conformément aux règles internationales et nationales, compte tenu des confessions publiques d'ex-combattants.</p>
<i>Ressources inscrites au budget : 19 176 500 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 9, 10
I.3.10 Développement des infrastructures et services de santé sur les frontières de l'Equateur	<p>Favoriser le processus démocratique en Equateur à tous les niveaux de l'administration locale grâce à une approche intégrée de développement communautaire, en mettant en place des infrastructures sociales et productives et en renforçant la participation des gouvernements locaux et des communautés.</p>
<i>Ressources inscrites au budget : 5 409 700 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 5
I.3.11 Initiative transitoire en Haïti	<p>Engager la société civile dans les efforts de redressement et de développement des processus politiques et sociaux, et appuyer les efforts de restauration des infrastructures locales dans différents secteurs d'Haïti.</p>
<i>Ressources inscrites au budget : 12 813 200 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 9

<p>I.3.12 Aide humanitaire aux victimes vulnérables du tremblement de terre en Haïti</p>	<p>Mener une action de sauvetage et proposer des services humanitaires efficaces bien coordonnés en matière de fourniture d'abris, de santé, de réinstallation et d'articles non-alimentaires aux populations frappées par le récent tremblement de terre en Haïti, coordonner la fourniture de services à l'intérieur des camps de déplacés internes, et évaluer et suivre le processus d'intervention pour garantir des actions en temps opportun permettant de répondre aux besoins urgents.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 15 182 900 dollars E.-U.</i></p>	<p>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 9, 10, 11</p>
<p>I.3.13 Autonomisation et renforcement des capacités institutionnelles des communautés locales en Haïti</p>	<p>Sensibiliser à l'étendue et à l'ampleur de la violence en Haïti, et renforcer les systèmes et les capacités locaux permettant de s'attaquer aux facteurs de violence afin de prévenir et de réduire les incidences de la violence, notamment de la violence à l'encontre des femmes et d'autres groupes vulnérables.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 1 150 400 dollars E.-U.</i></p>	<p>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 10</p>
<p>I.3.14 Retour et réintégration durables d'Afghans</p>	<p>Faciliter le retour durable d'Afghans, et offrir aux communautés vulnérables, en particulier aux déplacés internes et aux rapatriés, une aide à la réintégration individuelle et communautaire, y compris une aide pour faire face à l'hiver, des abris, des compétences permettant de produire des revenus, et l'accès à des infrastructures communautaires de base.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 1 536 300 dollars E.-U.</i></p>	<p>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 9</p>
<p>I.3.15 Construction d'installations sanitaires et éducatives en Afghanistan</p>	<p>Renforcer la capacité du Gouvernement afghan à offrir des services de santé à sa population et à former des enseignants compétents, avec pour objectif sous-jacent de réduire les déplacements et l'émigration des Afghans.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 22 394 200 dollars E.-U.</i></p>	<p>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 4, 5</p>
<p>I.3.16 Renforcement des capacités des régions de l'Indonésie touchées par les tremblements de terre</p>	<p>Contribuer aux initiatives du Gouvernement indonésien tendant à soutenir le redressement de petites et microentreprises à Yogyakarta et dans le centre de Java, et à leur permettre de reconstituer leurs capacités antérieures au tremblement de terre par un accès accru aux financements et par la fourniture d'une assistance technique.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 1 059 200 dollars E.-U.</i></p>	<p>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 9</p>
<p>I.3.17 Programme de secours et de reconstruction en faveur des îles Marshall et des Etats fédérés de Micronésie</p>	<p>Œuvrer en coordination avec d'autres organisations internationales et des organismes publics locaux à l'atténuation des catastrophes, aux secours et à la reconstruction dans les îles Marshall et les Etats fédérés de Micronésie.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 989 600 dollars E.-U.</i></p>	<p>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 9</p>

I.3.18	Assistance humanitaire aux victimes vulnérables des inondations au Pakistan	Apporter un appui aux activités de sauvetage ainsi que des services humanitaires efficaces et bien coordonnés en matière de fourniture d'abris, de réinstallation et d'articles non alimentaires aux populations frappées par les récentes inondations au Pakistan, et coordonner, évaluer et surveiller le processus d'intervention pour s'assurer que l'action menée en réponse aux besoins urgents est engagée en temps utile.
<i>Ressources inscrites au budget : 1 638 000 dollars E.-U.</i>		Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 9, 10, 11
I.3.19	Initiative transitoire pour les zones tribales sous administration fédérale au Pakistan	Renforcer la confiance entre les communautés dans les régions tribales sous administration fédérale et le Gouvernement pakistanais, à la faveur d'un processus consultatif transparent destiné à réduire les tensions intertribales comme celles régnant entre les tribus et le Gouvernement, à stimuler l'activité économique et à renforcer les perspectives de paix et de stabilité dans les zones tribales.
<i>Ressources inscrites au budget : 18 510 300 dollars E.-U.</i>		Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 3
I.3.20	Programme de transition et de redressement socioéconomique pour le Sri Lanka	S'employer à résoudre la question de la durabilité économique et des problèmes plus graves de divisions sociales en renforçant la capacité des communautés fragiles retournant dans leur pays à accéder et à gérer efficacement et effectivement les ressources disponibles dans l'intérêt de leur propre développement et de celui de la communauté plus vaste.
<i>Ressources inscrites au budget : 980 300 dollars E.-U.</i>		Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 9
I.3.21	Aide à la restauration de la confiance dans les communautés au Timor-Leste	Faciliter le retour et la réintégration sûrs et durables des déplacés internes au Timor-Leste, apporter un soutien aux activités de stabilisation des communautés et de renforcement de la confiance dans le cadre de la stratégie gouvernementale d'aide au retour et à la réintégration, et renforcer le cadre institutionnel de gestion des catastrophes.
<i>Ressources inscrites au budget : 1 001 900 dollars E.-U.</i>		Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 9
I.3.22	Programme de réintégration socioéconomique des victimes de mines en Arménie et en Géorgie	Contribuer à la réintégration socioéconomique des victimes de mines dans leur société grâce à des mesures de réadaptation et à une formation professionnelle qualifiante, étant donné qu'elles forment un groupe de population vulnérable en Arménie et en Géorgie.
<i>Ressources inscrites au budget : 114 600 dollars E.-U.</i>		Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 5, 9
I.3.23	Aide aux déplacés internes et aux chômeurs en Géorgie	Renforcer la stabilité, stimuler le redressement économique et contribuer à la réduction de la pauvreté en Géorgie en offrant des services d'orientation professionnelle, d'information et de placement, en assurant une formation professionnelle ciblée et en proposant des possibilités de création de petites entreprises aux chômeurs en Géorgie, et plus particulièrement aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.
<i>Ressources inscrites au budget : 1 629 700 dollars E.-U.</i>		Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 4

I.3.24	Intégration sociale et transformation des conflits dans les régions de la Croatie touchées par la guerre	Faciliter le redressement socioéconomique des régions de la Croatie touchées par la guerre en mettant en place des mécanismes de consolidation de la paix au sein des structures locales existantes qui fournissent des services sociaux, éducatifs, juridiques et des services de police de proximité, et qui stimulent la création d'emplois.
<i>Ressources inscrites au budget : 142 700 dollars E.-U.</i>		Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 4
I.3.25	Aide au personnel militaire mis à pied en Serbie	Faciliter la réintégration du personnel militaire mis à pied et contribuer à la réalisation de l'objectif ultime consistant à faciliter le développement socioéconomique en Serbie.
<i>Ressources inscrites au budget : 903 100 dollars E.-U.</i>		Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 4
I.3.26	Appui aux efforts de consolidation de la paix et aide aux réfugiés et aux déplacés internes en Serbie	Contribuer aux efforts déployés par la Serbie pour promouvoir la paix et offrir aux réfugiés et aux déplacés internes des solutions durables, en appuyant leur intégration socioéconomique ainsi que leur autonomie économique; favoriser le développement communautaire dans les régions particulièrement défavorisées qui accueillent un grand nombre de déplacés internes, et promouvoir la pleine participation des structures municipales compétentes au processus d'intégration.
<i>Ressources inscrites au budget : 372 400 dollars E.-U.</i>		Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 9, 10
Aide aux opérations dans les situations d'urgence et et d'après-crise		
		Total des ressources inscrites au budget : 120 788 100 dollars E.-U.

I.4 Soutien en matière électorale

Programme/Projet		Objectifs/Stratégie
I.4.1	Appui aux missions d'observation électorale de l'UE	Faciliter l'action des missions d'observation électorale de l'UE en leur fournissant l'aide administrative et logistique dont elles ont besoin pour surveiller efficacement les processus électoraux nationaux dans divers pays.
<i>Ressources inscrites au budget : 4 908 200 dollars E.-U.</i>		Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 3, 9
I.4.2	Réseau renforcé pour le soutien des élections et de la démocratie	Améliorer la qualité et les capacités des missions d'observation électorale de l'UE, et soutenir les organisations observatrices nationales du monde entier.
<i>Ressources inscrites au budget : 269 900 dollars E.-U.</i>		Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 2, 3
Soutien en matière électorale		Total des ressources inscrites au budget : 5 178 100 dollars E.-U.

II. MIGRATION ET SANTE

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais d'administration	Coût total
II.1	Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	31 495 200	13 341 900	3 059 400	47 896 500
II.2	Promotion de la santé et assistance sanitaire aux migrants	3 112 700	3 366 900	324 000	6 803 600
II.3	Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise	322 700	343 400	33 400	699 500
	Total*	34 930 600	17 052 200	3 416 800	55 399 600

* Les questions de santé concernent tous les migrants et se retrouvent dans tous les domaines d'activité de l'OIM. Le présent chapitre ne reflète que les programmes et les projets de l'OIM traitant exclusivement de la santé dans le contexte migratoire. Lorsque ces activités sont intégrées dans d'autres services de l'OIM, il en est rendu compte dans d'autres parties du présent document.

310. L'allocation budgétaire totale pour la santé dans le contexte migratoire s'élève à environ 55,4 millions de dollars E.-U.. Les projets sont présentés par sous-catégories, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités définies dans la stratégie de l'OIM, présentées pages 10 et 11.

311. S'inspirant de la résolution relative à la santé des migrants de la soixante et unième Assemblée mondiale de la Santé (mai 2008), les activités relevant de la thématique migration et santé visent à soutenir les Etats Membres de l'OIM et à répondre à leurs besoins en matière de gestion des questions de santé dans le contexte migratoire à l'échelle nationale ou transnationale, en renforçant les régimes de santé publique nationaux par l'application de politiques s'appuyant sur des observations factuelles, la fourniture de services efficaces, des recherches et la communication d'informations, des mesures de sensibilisation et une coordination entre différents secteurs, ainsi que des partenariats. La Division Migration et santé met en œuvre des programmes en partenariat avec les pouvoirs publics, les organismes internationaux, les milieux universitaires, et des organisations non gouvernementales et autres partenaires clés de la société civile, afin d'atteindre un large éventail de populations migrantes et mobiles et leur communauté d'accueil. Elle joue un rôle actif au sein du groupe sectoriel mondial de la santé du Comité permanent interorganisations, et contribue aux activités entreprises par diverses équipes spéciales (VIH/sida, genre, santé mentale et appui psychosocial) à l'échelle tant internationale que nationale. A l'heure actuelle, l'OIM déploie des activités sanitaires dans le contexte migratoire dans une soixantaine de pays dans le monde, et ses dépenses annuelles en la matière ont pratiquement triplé ces cinq dernières années. Elle défend le droit à la santé des migrants à toutes les étapes du processus migratoire. Les programmes et services traitant de la santé dans le contexte migratoire sont assurés par le personnel de l'OIM en collaboration avec des partenaires et les communautés de migrants, et sont supervisés et soumis à des audits de qualité par des professionnels de la santé dans le contexte migratoire de l'OIM stratégiquement répartis dans toutes les régions du monde. Etant donné que les questions de santé se retrouvent dans divers domaines d'activité, la Division Migration et santé s'emploie à veiller de plus en plus à ce que la santé des migrants soit correctement prise en considération et intégrée dans des projets et programmes de l'OIM qui traitent de questions différentes.

312. Les projets et programmes traitant de la santé dans le contexte migratoire sont regroupés dans les sous-catégories suivantes.

313. Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage : A la demande des Etats qui accueillent des migrants, l'OIM procède à des évaluations sanitaires avant le départ des migrants vers les pays de réinstallation. Le principal objectif de ce programme mondial est de réduire et de mieux gérer les incidences de la mobilité des populations sur la santé publique des pays d'accueil, de faciliter l'intégration des migrants en dépistant les maladies et en gérant efficacement la prise en charge financière des dépenses y afférentes, tout en fournissant des informations sur l'état de santé des migrants. En plus d'offrir sur une grande échelle des traitements de pré-départ pour les maladies à taux de prévalence élevé telles que le paludisme et les parasites intestinaux, l'OIM assure également des services de diagnostic et de traitement de la tuberculose et de certaines maladies sexuellement transmissibles. Les migrants sont en outre immunisés contre les maladies évitables par la vaccination, et peuvent bénéficier de services de conseils avant et après un test de dépistage du VIH. Les migrants qui voyagent au titre d'un programme de l'Organisation font l'objet d'une évaluation avant le départ pour déterminer leur aptitude au voyage. Des escortes médicales sont organisées à l'intention des migrants qui ont besoin d'assistance et de soins en route.

314. Promotion de la santé et assistance sanitaire aux migrants : En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM aide les Etats Membres à faire face aux difficultés que posent les questions sanitaires dans le contexte migratoire à l'échelle nationale, régionale et internationale. Son action consiste notamment à fournir des services de qualité et à faciliter l'accès de ces services aux migrants en situation irrégulière, aux victimes de la traite, aux travailleurs migrants et autres populations mobiles, ainsi qu'aux communautés d'accueil. Un soutien technique est apporté aux gouvernements en matière de gestion des questions de santé dans le contexte migratoire en collaboration avec les autorités sanitaires nationales, la société civile, d'autres partenaires et les communautés de migrants, dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé, du contrôle et de la gestion des maladies infectieuses, des maladies chroniques, de la santé sexuelle et reproductive, de la santé mentale, du VIH/sida, de la préparation à la pandémie de grippe aviaire et humaine, et de l'hygiène de l'environnement. Ces activités permettent en outre de consolider les systèmes de santé nationaux en renforçant les capacités locales destinées à améliorer l'aide aux migrants et aux populations transfrontalières et mobiles, et en traitant la question des mouvements migratoires des professionnels de la santé. L'OIM effectue un nombre considérable d'études sur le terrain et sur documents consacrés à la thématique migration et santé, dont elle publie les conclusions en vue de promouvoir les questions relatives à la santé des migrants et de conseiller les organismes gouvernementaux sur la politique à suivre en matière de santé dans le contexte migratoire. L'OIM collaborera avec l'Organisation mondiale de la Santé et des parties prenantes clés pour aider les Etats Membres à mettre en œuvre et à surveiller l'application du code de pratique mondial pour le recrutement international des personnels de santé, adopté par la soixante troisième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2010.

315. Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise : Ce programme vise principalement à aider les gouvernements et les communautés affectées à se préparer aux situations d'urgence, à leur fournir une aide dans les situations de crise et au sortir de celles-ci en gérant les questions sanitaires liées aux mouvements de populations, en facilitant les mécanismes d'orientation et en organisant des évacuations médicales pour les personnes qui ne peuvent être soignées localement parce que les services sanitaires sont surchargés ou détruits. Les programmes d'urgence facilitent la reconstruction des infrastructures sanitaires endommagées, ce qui donne un nouvel élan aux services communautaires. S'il s'agit dans un premier temps de trouver des solutions à court et à moyenne échéance, en fournissant des compétences techniques, du matériel et des fournitures médicales pour répondre aux besoins sanitaires de base, l'objectif à long terme consiste à contribuer aux efforts visant à reconstruire et à renforcer les capacités du pays en formant des agents locaux de santé primaire, ce qui permet de trouver des solutions durables conformes aux plans sanitaires nationaux.

II.1 Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage

Programme/Projet	Objectifs/Stratégie
II.1 Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	<p>Améliorer la santé des migrants, réduire et gérer les effets de la mobilité des populations sur la santé publique dans les pays d'accueil, et faciliter l'intégration des migrants en dépistant les maladies et en les gérant au moindre coût.</p> <p>A la demande de certains pays de réinstallation, l'OIM propose des tests additionnels de pré-départ et un traitement de certaines maladies contagieuses, ainsi que des vaccinations. L'OIM fournit en outre une assistance sanitaire durant le voyage aux réfugiés, aux personnes isolées qui rentrent chez elles, et aux populations qui se déplacent dans des situations d'urgence ou à la suite de telles situations.</p>
<i>Ressources inscrites au budget : 47 896 500 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 1, 2, 3, 6, 8, 10
Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	Total des ressources inscrites au budget : 47 896 500 dollars E.-U.

II.2 Promotion de la santé et assistance sanitaire aux migrants

Programme/Projet	Objectifs/Stratégie
II.2.1 Programme mondial de santé et de lutte contre la traite des êtres humains : Renforcer les capacités des intervenants dans le domaine de la santé	<p>Contribuer à l'amélioration des soins de santé dispensés aux victimes de la traite dans le monde, en renforçant les capacités des intervenants dans le domaine de la santé dans trois régions afin qu'ils puissent gérer les conséquences sanitaires de la traite des personnes et de formes d'exploitation analogues.</p>
<i>Ressources inscrites au budget : 165 000 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 3, 5, 6, 11
II.2.2 Information dispensée à la communauté de migrants en vue d'un changement de comportement permettant de réduire la propagation des maladies grippales au Costa Rica, au Nigéria et en Ukraine	<p>Renforcer les capacités aux niveaux national, régional et local pour intégrer les besoins sanitaires et sociaux des migrants dans les préparatifs en cas de catastrophe et dans les plans de préparation, d'atténuation et de riposte à la pandémie de grippe humaine.</p>
<i>Ressources inscrites au budget : 19 500 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 4
II.2.3 Partenariat dans le domaine de la santé et de la mobilité en Afrique orientale et australe (PHAMESA)	<p>Contribuer à l'amélioration du bien-être physique, mental et social des migrants en répondant à leurs besoins sanitaires à toutes les étapes du processus migratoire ainsi qu'aux besoins de santé publique des communautés d'accueil, en s'appuyant sur le réseau de bureaux régionaux et de bureaux de pays de l'OIM ainsi que sur les partenariats noués avec diverses parties prenantes extérieures.</p>
<i>Ressources inscrites au budget : 3 063 200 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9

II.2.4 Partenariat portant sur le VIH/sida et la mobilité en Afrique australe (PHAMSA)	Réduire la vulnérabilité au VIH parmi les travailleurs agricoles dans divers districts d'Afrique du Sud, en mettant en œuvre un programme de prévention et de traitement du VIH/sida coordonné, fondé sur des éléments factuels et ciblé.
<i>Ressources inscrites au budget : 1 608 900 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 2, 3, 4, 6
II.2.5 Prévention du VIH/sida et réduction de la stigmatisation à l'échelle communautaire en Somalie	Elaborer et mettre en œuvre des activités à l'échelle communautaire en matière de prévention, de sensibilisation et de réduction de la stigmatisation face au VIH/sida en Somalie, en portant une attention spéciale aux populations les plus exposées, y compris les migrants, les travailleurs migrants, les adolescents à risque et les autres populations dans les zones à forte prévalence du VIH.
<i>Ressources inscrites au budget : 888 400 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 3, 5, 6, 9
II.2.6 Stratégie intégrée visant à réduire la violence sexospécifique en Colombie	Renforcer les capacités et les mécanismes internes du Gouvernement colombien permettant de prévenir, de dépister, d'enregistrer et de surveiller la violence sexospécifique, de prêter assistance aux victimes de cette violence et d'élaborer un cadre juridique et des politiques conformes aux instruments internationaux.
<i>Ressources inscrites au budget : 197 500 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 9
II.2.7 Prévention, diagnostic, traitement ou soins et soutien concernant le paludisme, la tuberculose et le VIH/sida au profit des migrants et des communautés affectées par la migration au Myanmar	Réduire la morbidité et la mortalité dues au paludisme, à la tuberculose et au VIH/sida, en facilitant l'accès et en offrant un diagnostic et un traitement de ces maladies aux migrants les plus vulnérables et aux membres des communautés affectées par la migration ; empêcher que ces maladies ne se propagent en sensibilisant la communauté ; et renforcer les capacités des structures de santé locales et des communautés affectées par la migration pour qu'elles puissent s'attaquer à la vulnérabilité sanitaire de la communauté et la réduire.
<i>Ressources inscrites au budget : 195 300 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 3, 5
II.2.8 Programme commun de développement intégré des moyens de subsistance en Thaïlande	Améliorer la qualité de vie et réduire la pauvreté parmi les groupes vulnérables des régions déshéritées de la Thaïlande grâce à des mesures de protection et d'autonomisation, y compris des initiatives génératrices de revenus, des activités encourageant la gestion durable des ressources naturelles, et l'amélioration de l'accès aux services sociaux.
<i>Ressources inscrites au budget : 246 000 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 4

II.2.9	Elaboration de politiques relatives au sida et à la mobilité en Europe	Réduire la vulnérabilité au VIH des populations migrantes et mobiles en Europe, en renforçant les capacités de prévention du VIH par des activités novatrices participatives axées sur les jeunes migrants, ainsi que par l'organisation de manifestations et des publications.
<i>Ressources inscrites au budget : 27 000 dollars E.-U.</i>		Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 3, 4, 6, 8
II.2.10	Mobilité des professionnels de la santé dans l'UE	Etudier et analyser les tendances actuelles de la mobilité des professionnels de la santé à destination, en provenance et à l'intérieur de l'Union européenne, y compris la migration de retour et la migration circulaire.
<i>Ressources inscrites au budget : 187 700 dollars E.-U.</i>		Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 3, 4, 6, 7, 12
II.2.11	Intervention pour l'élaboration d'une stratégie modulaire de lutte contre le sida en Italie	Renforcer la sensibilisation au VIH/sida et au risque de transmission parmi les migrants en Italie, et faciliter l'accès au dépistage du VIH afin d'endiguer la propagation de l'infection par le VIH dans la population migrante en Italie.
<i>Ressources inscrites au budget : 70 500 dollars E.-U.</i>		Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 4, 8
II.2.12	Campagne éducative visant à améliorer les services médicaux offerts aux demandeurs d'asile en Pologne	Améliorer la qualité et l'efficacité des services médicaux fournis aux demandeurs d'asile en Pologne, en les sensibilisant à la prévention et au traitement des maladies transmissibles, y compris les maladies sexuellement transmissibles, ainsi qu'aux questions relatives à la santé génésique et aux soins pédiatriques. Ce projet vise en outre à promouvoir un comportement favorisant la santé parmi les adolescents demandeurs d'asile en Pologne.
<i>Ressources inscrites au budget : 134 600 dollars E.-U.</i>		Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 8
Promotion de la santé et assistance aux migrants		Total des ressources inscrites au budget : 6 803 600 dollars E.-U.

II.3 Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise

Programme/Projet		Objectifs/Stratégie
II.3.1	Ateliers consacrés aux questions de genre et aux catastrophes en Amérique latine et dans les Caraïbes	Sensibiliser aux problèmes sexospécifiques lors de catastrophes dans le cadre d'un processus participatif associant des parties prenantes d'Amérique latine et des Caraïbes, en leur présentant des expériences et les meilleures pratiques, et en recherchant les moyens de diffuser des informations sur les catastrophes.
<i>Ressources inscrites au budget : 10 500 dollars E.-U.</i>		Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 10

II.3.2 Assistance sanitaire aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays qui ont été touchées par le tremblement de terre en Haïti	Faire en sorte que les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en état de vulnérabilité bénéficient de soins médicaux et qu'elles puissent sortir dans des conditions dignes et sûres des hôpitaux et autres installations sanitaires dans les quartiers de Port-au-Prince frappés par le tremblement de terre à Haïti.		
<i>Ressources inscrites au budget : 164 900 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 9		
II.3.3 Plan de redressement et de préparation sanitaire aux situations d'urgence après le passage du cyclone Nargis au Myanmar	Rétablir et améliorer la fourniture et la disponibilité des services de santé, notamment dans le domaine des soins maternels et pédiatriques, et les avantages qui en découlent sur le plan de la nutrition et de la santé, ainsi que les mesures de préparation et de riposte aux situations d'urgence sanitaire. A cette fin, ce projet consiste entre autres à assurer une surveillance et à verser des subventions à l'intention des populations isolées et vulnérables, en associant dans une large mesure des parties prenantes de divers secteurs, en vue de parvenir à une viabilité à long terme.		
<i>Ressources inscrites au budget : 524 100 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 3, 5, 9		
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 40%;">Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise</td> <td style="text-align: right;">Total des ressources inscrites au budget : 699 500 dollars E.-U.</td> </tr> </table>		Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise	Total des ressources inscrites au budget : 699 500 dollars E.-U.
Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise	Total des ressources inscrites au budget : 699 500 dollars E.-U.		

III. MIGRATION ET DEVELOPPEMENT

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais d'administration	Coût total
III.1	Migration et développement économique/communautaire	3 521 400	25 834 000	702 600	30 058 000
III.2	Retour et réintégration de nationaux qualifiés	243 800	583 200	41 400	868 400
	Total	3 765 200	26 417 200	744 000	30 926 400

316. L'allocation budgétaire pour la thématique Migration et développement s'élève à environ 30,9 millions de dollars E.-U.. Les projets sont présentés par sous-catégories avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités définies dans la stratégie de l'OIM, présentée pages 10 et 11.

317. La thématique migration et développement revêt une importance cruciale pour la communauté internationale, comme l'ont montré le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement, et le Forum mondial sur la migration et le développement. L'action menée par l'OIM dans le domaine de la gestion des migrations est, depuis longtemps, ciblée sur la capitalisation des relations positives existant entre la migration et le développement socioéconomique. A une époque de mobilité humaine sans précédent, on constate qu'il est particulièrement urgent de faire pleinement comprendre les liens existant entre la migration et le développement, de prendre des mesures pratiques pour que la migration serve davantage les intérêts du développement, et pour élaborer des solutions durables aux situations migratoires qui soulèvent des difficultés. Dans ce domaine, la philosophie de l'OIM est que les migrations internationales, à condition d'être correctement gérées, peuvent contribuer à la croissance et à la prospérité des pays d'origine et de destination, et profiter aux migrants eux-mêmes.

318. Les programmes et activités relevant de la thématique migration et développement consistent à renforcer les capacités des gouvernements pour maximiser le développement socioéconomique en adoptant des politiques migratoires davantage orientées sur le développement ; s'attaquer aux causes profondes de la migration économique, y compris les effets de la dégradation de l'environnement, en promouvant le développement communautaire et en renforçant la capacité des gouvernements à cibler les mesures de développement de manière plus stratégique ; mettre en œuvre des initiatives en matière de migration pour le développement en Afrique visant à mobiliser les compétences et les ressources financières des communautés africaines expatriées aux fins d'investissement et de développement sur le continent africain, dans toute la mesure du possible en étroite collaboration avec les pays hôtes ; soutenir le développement national ou les efforts de redressement et de reconstruction dans les pays en développement, dans ceux dont l'économie est en transition ou qui émergent d'une situation de conflit, en favorisant le retour et la réinsertion socioéconomique des nationaux compétents et qualifiés résidant à l'étranger ; et faciliter l'élaboration de politiques et de mécanismes permettant d'améliorer les services de transfert de fonds des migrants, et, ce faisant, de renforcer les incidences des rapatriements de fonds sur le développement.

319. Les projets et programmes relevant de la thématique Migration et développement sont regroupés dans les sous-catégories suivantes.

320. Migration et développement économique/communautaire : Cette sous-catégorie regroupe deux sortes d'activités. La première consiste à exploiter les avantages qu'offre la migration pour le développement des pays d'origine et de destination. Les initiatives déployées dans ce domaine mettent surtout l'accent sur le renforcement des capacités des gouvernements et autres parties prenantes dans les pays d'origine pour communiquer avec les expatriés et les inciter à s'engager dans des initiatives

liées au développement socioéconomique de leur pays. Elles portent aussi sur la mise en place de politiques migratoires davantage orientées vers le développement. La deuxième sorte d'activités vise à s'attaquer aux causes profondes des migrations d'origine économique, y compris les effets de la dégradation de l'environnement, en renforçant la capacité des gouvernements et autres acteurs clés de cibler plus stratégiquement leurs mesures de développement sur la dynamique migratoire des pays d'origine. Les projets mis en œuvre dans ce domaine visent principalement à élargir les possibilités économiques et à améliorer les services sociaux et les infrastructures communautaires dans certaines zones géographiques caractérisées par une forte émigration économique ou ayant besoin de se développer pour absorber durablement le retour des migrants.

321. Retour et réintégration de nationaux qualifiés : S'appuyant sur son expérience, l'OIM a l'intention de continuer à favoriser le développement national ou les processus de remise en état et de reconstruction dans les pays en développement et dans ceux dont l'économie est en transition et/ou qui émergent d'une situation de conflit, en favorisant le retour et la réinsertion socioéconomique des nationaux qualifiés et compétents qui se trouvent à l'étranger, en les incitant à accepter des affectations courtes, répétées ou de plus longue durée. Les programmes de retour et de réintégration de nationaux qualifiés et autres projets similaires comprennent des mesures destinées à recenser les lacunes en matière de ressources humaines auxquelles il n'est pas possible de remédier localement, à sensibiliser, recruter et placer les candidats qualifiés dans les secteurs revêtant une importance clé pour le développement ou la reconstruction du pays, à faciliter leur déplacement et à fournir d'autres formes d'assistance. En outre, l'OIM évalue et étudie le soutien potentiel en matière de programmation et offre des conseils techniques aux pays qui mettent en place un mécanisme de retour et de réintégration de nationaux qualifiés dans le cadre d'une politique nationale plus large et/ou de plans de développement, de remise en état et de reconstruction à l'échelle de la communauté internationale, qui comprennent le transfert de connaissances et de compétences acquises par les nationaux qualifiés à l'étranger.

322. Rapatriements de fonds : Au cours de la dernière décennie, les rapatriements de fonds effectués dans le monde entier ont plus que doublé, les migrants envoyant des sommes considérables à leur famille dans les pays en développement. Ces flux privés relèguent au second plan l'aide publique au développement et dépassent souvent l'investissement étranger direct, faisant des rapatriements de fonds l'un des avantages les plus tangibles de la migration internationale, tant pour les familles des migrants que pour les communautés concernées et les pays d'origine. Les activités liées aux rapatriements de fonds ne cessent de se développer. Elles visent généralement à faciliter l'élaboration de politiques et de mécanismes devant améliorer les services de transfert, à abaisser les coûts de transaction et à renforcer les incidences des rapatriements de fonds sur le développement. Ce faisant, l'OIM place actuellement l'accent sur la collecte de données, le dialogue politique, la diffusion de bonnes pratiques et la mise en œuvre de projets pilotes.

III.1 Migration et développement économique/communautaire

	Programme/Projet	Objectifs/Stratégie
III.1.1	Réseaux consacrés au lien entre la migration et le développement en Egypte, en Géorgie, à Sri Lanka et en Tunisie	Soutenir les organisations de la société civile et les autorités locales qui cherchent à relier la migration et le développement, en mettant en place et en renforçant des réseaux parmi les parties prenantes, en recensant les bonnes pratiques et en contribuant à des initiatives d'élaboration des politiques.
	<i>Ressources inscrites au budget : 25 700 dollars E.U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 3, 4, 8

<p>III.1.2 Migration pour le développement en Afrique (MIDA)</p>	<p>Renforcer les capacités institutionnelles des gouvernements pour qu'ils puissent gérer et atteindre leurs objectifs de développement, grâce au transfert des compétences pertinentes et de ressources financières et autres par la diaspora africaine.</p> <p>Les pays qui participent à ce projet sont, à ce jour, l'Éthiopie, le Ghana, le Burundi, le Rwanda et la République démocratique du Congo.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 2 445 700 dollars E.-U.</i></p>	<p>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 2, 4, 7, 8</p>
<p>III.1.3 Renforcement des capacités du Cap-Vert en matière de gestion de la migration de main-d'œuvre et de retour</p>	<p>Favoriser la mobilité légale entre le Cap-Vert et l'Union européenne, en renforçant le Centre de soutien aux migrants au Cap-Vert et en élargissant son mandat en l'incorporant dans l'administration publique cap-verdienne; apporter un appui aux migrants potentiels et existants qui quittent le Cap-Vert.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 454 800 dollars E.-U.</i></p>	<p>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 12</p>
<p>III.1.4 Projet de développement de microentreprises en Guinée</p>	<p>Contribuer au développement socioéconomique de la Guinée en vue d'enrayer la migration irrégulière en direction des pays industrialisés.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 151 200 dollars E.-U.</i></p>	<p>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 4, 5, 8, 9, 11</p>
<p>III.1.5 Promotion de la création d'une zone d'émigration en Tunisie</p>	<p>Soutenir la relance et la croissance de l'économie locale par la création de possibilités d'emploi et la promotion d'incitations commerciales dans des régions de Tunisie où l'émigration est élevée.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 48 300 dollars E.-U.</i></p>	<p>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 4</p>
<p>III.1.6 Assistance technique à la planification des mouvements de populations dans la province du Río Negro en Argentine</p>	<p>Créer des associations de microprojets dans le but de renforcer le développement économique des ménages ruraux et de réduire ainsi le pouvoir d'attraction des centres urbains.</p> <p>La responsabilité de l'OIM dans la mise en œuvre de ce projet étant limitée, aucune commission pour frais d'administration n'est appliquée aux montants versés par le Gouvernement argentin sur une base bilatérale pour couvrir les activités donnant lieu à une gestion spéciale.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 1 503 600 dollars E.-U.</i></p>	<p>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 3</p>
<p>III.1.7 Assistance administrative et technique au Gouvernement argentin</p>	<p>Fournir un soutien technique aux programmes gouvernementaux grâce à un financement externe, afin d'accroître l'obligation redditionnelle.</p> <p>La responsabilité de l'OIM dans la mise en œuvre de ce projet étant limitée, aucune commission pour frais d'administration n'est appliquée aux montants versés par le Gouvernement argentin sur une base bilatérale pour couvrir les activités donnant lieu à une gestion spéciale.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 5 527 500 dollars E.-U.</i></p>	<p>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 3</p>

III.1.8 Soutien au développement dans la région Brunca, au Costa Rica	Appuyer les efforts visant à créer des emplois dans la région Brunca, au Costa Rica, à l'intention des populations migrantes indigènes qui, chaque année, se déplacent du Panama au Costa Rica à l'époque des récoltes.
<i>Ressources inscrites au budget : 20 200 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 5, 8, 12
III.1.9 Initiatives de renforcement communautaire en Equateur	Soutenir les efforts déployés par le Gouvernement équatorien pour répondre aux besoins des communautés et renforcer leurs capacités de réponse face à l'afflux massif de populations en provenance de la Colombie.
<i>Ressources inscrites au budget : 499 400 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 4
III.1.10 Projet visant à promouvoir le développement et la reconstruction – Fonds national pour la paix (FONAPAZ) du Guatemala	Fournir un soutien administratif pour des projets destinés à améliorer les conditions de vie, en coopération avec le Gouvernement du Guatemala.
<i>Ressources inscrites au budget : 556 100 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 4
III.1.11 Amélioration de la gestion des migrations en Haïti	Réduire les risques liés aux départs dangereux par la mer en stabilisant un certain nombre de communautés en Haïti qui ont tendance à émigrer, et en les associant à un processus visant à créer un environnement propice au développement durable et à la formation de revenus, grâce à l'accès à des capitaux et à de meilleures installations locales.
<i>Ressources inscrites au budget : 219 300 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 11
III.1.12 Soutien technique à la municipalité de Lima pour des travaux d'infrastructure au Pérou	Améliorer les conditions de vie des populations déplacées au Pérou grâce à des travaux de remise en état de l'infrastructure dans les régions dont les habitants ont tendance à émigrer.
<i>Ressources inscrites au budget : 16 069 000 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 3
III.1.13 Renforcement du système de gestion du conseil municipal de Lima, au Pérou	Apporter une assistance technique permettant à la municipalité de Lima de moderniser ses infrastructures et de renforcer ses capacités institutionnelles.
<i>Ressources inscrites au budget : 1 054 300 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 3
III.1.14 Initiative conjointe sur la migration et le développement de l'Union européenne, des Nations Unies et de l'OIM	Renforcer les capacités permettant aux acteurs locaux de coopérer, d'améliorer les réseaux et de créer des connaissances en vue de promouvoir les effets positifs de la migration sur le développement.
<i>Ressources inscrites au budget : 136 900 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 3, 6
III.1.15 Développement économique et création de revenus dans les communautés rurales du Nakhitchevan, en Azerbaïdjan	Favoriser la création d'emplois et de revenus dans les zones rurales du Nakhitchevan en améliorant l'accès des communautés à l'eau grâce à la remise en état des systèmes souterrains d'adduction d'eau et à la gestion de l'eau d'aval, et en soutenant les moyens d'existence et les services de création d'entreprises dépendant d'un approvisionnement fiable en eau.
<i>Ressources inscrites au budget : 359 400 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 5

III.1.16 Programme de réintégration socioéconomique en Azerbaïdjan	Faciliter la réintégration socioéconomique de victimes de mines et de leur famille, qui constituent un groupe marginalisé et vulnérable en Azerbaïdjan, en les aidant à trouver une activité rémunératrice afin d'améliorer leur niveau de vie et de les aider à devenir des acteurs à part entière de la société.
<i>Ressources inscrites au budget : 79 100 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 4
III.1.17 Appui à la mise en œuvre d'un volet migration et développement en République de Moldova	Appuyer la mise en œuvre du volet migration et développement du Partenariat pour la mobilité lancé entre l'UE et la Moldova, en renforçant les capacités institutionnelles moldaves permettant d'améliorer la gestion de tous les aspects de la migration ainsi que l'élaboration de programmes concernant la diaspora ; l'aide consiste en outre à appuyer la mise en œuvre du Plan d'action national en faveur du retour, en améliorant la sécurité et la protection sociales des migrants moldaves travaillant à l'étranger, ainsi qu'à identifier, élaborer et mettre en œuvre des activités d'appui aux parents de migrants restés au pays.
<i>Ressources inscrites au budget : 907 500 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 4, 8
Migration et développement économique/communautaire	
Total des ressources inscrites au budget : 30 058 000 dollars E.-U.	

III.2 Retour et réintégration de nationaux qualifiés

Programme/Projet	Objectifs/Stratégie
III.2.1 Retour temporaire de nationaux qualifiés en provenance des Pays-Bas	Encourager les personnes qualifiées et hautement qualifiées vivant aux Pays-Bas à soutenir les efforts de reconstruction et de développement de leur pays d'origine respectif par des retours temporaires et des placements professionnels dans des secteurs prioritaires.
<i>Ressources inscrites au budget : 868 400 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 2, 4, 7, 8
Retour et réintégration de nationaux qualifiés	
Total des ressources inscrites au budget : 868 400 dollars E.-U.	

IV. MIGRATION REGULEE

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais d'administration	Coût total
IV.1	Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements	31 636 500	71 963 000	4 450 000	108 049 500
IV.2	Lutte contre la traite	4 977 300	6 592 100	574 000	12 143 400
IV.3	Coopération technique en matière de gestion des migrations et de renforcement des capacités	8 153 200	18 995 600	802 600	27 951 400
	Total	44 767 000	97 550 700	5 826 600	148 144 300

323. L'allocation budgétaire totale pour la migration régulée s'élève à environ 148,1 millions de dollars E.-U.. Les projets sont présentés par sous-catégories, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités définies dans la stratégie de l'OIM, présentée aux pages 10 et 11.

324. Alors que, de manière générale, la migration est une force positive pour les pays d'origine comme pour les pays de destination, la migration non régulée peut représenter un fardeau social, financier et politique pour les individus, la société et les gouvernements. Une approche globale, transparente et cohérente de la gestion des migrations associant tous les pays situés sur le continuum migratoire peut contribuer à maîtriser les aspects négatifs liés à la migration irrégulière, y compris l'introduction clandestine de migrants et la traite des êtres humains, et à préserver l'intégrité de la migration en tant que processus social naturel. Une saine gouvernance en matière migratoire aux niveaux national, régional et international est de plus en plus reconnue comme un élément clé de la gestion humaine et ordonnée des mouvements de populations.

325. L'OIM aide les gouvernements à mettre en place et à appliquer des politiques, des législations et des mécanismes institutionnels dans le domaine migratoire qui renforcent la gestion des migrations, tout en apportant un soutien spécialisé aux migrants, selon leurs besoins de protection et en tenant dûment compte des considérations de sexe, d'âge et de dignité humaine.

326. L'OIM apporte une assistance technique aux fonctionnaires gouvernementaux et les aide à évaluer, améliorer et actualiser les systèmes opérationnels de gestion des flux migratoires en ce qui concerne, par exemple, les documents de voyage, les systèmes de données et les techniques de gestion des frontières, y compris la saisie de données et la biométrie. Elle met en œuvre des programmes visant à faciliter le retour volontaire des demandeurs d'asile déboutés, des personnes en détresse et d'autres migrants – ce qui constitue un volet important de toute approche globale de la gestion des migrations – et à faciliter leur réintégration dans leur pays d'origine en tenant compte comme il se doit des besoins et des préoccupations des communautés locales. L'OIM adopte une approche fondée sur le droit dans la mise en œuvre d'un large éventail d'activités d'aide aux victimes de la traite, en apportant une assistance technique aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales (ONG), ainsi qu'une aide directe aux victimes de la traite, en partenariat avec des ONG et des organismes publics.

327. Les projets et programmes relevant du secteur de la migration régulée sont regroupés dans les sous-catégories suivantes.

328. Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements : L'objectif de l'OIM est d'apporter un soutien renforcé devant permettre de faciliter le retour volontaire et la réintégration des migrants dans leur pays d'origine. Le retour volontaire assisté est l'un des services clés de gestion des migrations qu'offre l'OIM aux migrants et aux gouvernements. Lorsque les migrants sont dans l'incapacité de prolonger leur séjour dans le pays d'accueil, les formules de retour volontaire assisté offrent une

alternative plus humaine et moins coûteuse au retour forcé. Une aide est apportée avant le départ, en cours de transport et après l'arrivée aux demandeurs d'asile déboutés, aux migrants en situation irrégulière, aux migrants en détresse dans un pays de transit et à d'autres personnes désireuses de rentrer au pays mais qui ne peuvent le faire par leurs propres moyens. Les programmes de retour volontaire assisté sont disponibles à tous les migrants ayant besoin d'une aide au retour, ou spécialement conçus en fonction des besoins particuliers de groupes spécifiques, notamment les migrants vulnérables. Typiquement, un programme de ce genre offre des informations, des services d'orientation, une aide au voyage jusqu'au lieu de destination dans le pays d'origine et une aide limitée à la réinsertion. D'autres formes d'assistance sont l'évaluation des besoins de groupes cibles dans les pays d'accueil et d'origine, une information sur les possibilités de retour et des conseils aux candidats potentiels, la collecte de documents et une assistance sanitaire, un accueil à l'arrivée et un soutien de longue durée à la réinsertion, à la fois pour ceux qui rentrent au pays et pour les communautés des pays d'origine, afin d'assurer la durabilité des retours.

329. Les programmes de retour volontaire assisté se révèlent particulièrement efficaces lorsqu'ils s'inscrivent dans une approche sur plusieurs fronts de la gestion des migrations, pour répondre à des scénarios migratoires spécifiques. Lorsqu'ils sont mis en œuvre rapidement et en association avec une gestion efficace de l'asile et des frontières dans les pays d'accueil, ils peuvent contribuer à préserver l'intégrité des systèmes de migration régulière. Dans le cas où des migrants irréguliers se trouvent bloqués en grand nombre dans des pays de transit, de tels programmes peuvent être combinés avec des mesures de renforcement des capacités pour les pays de transit et d'accueil, ainsi qu'avec une assistance humanitaire en faveur des migrants en détresse, souvent complètement démunis, conformément à une stratégie globale visant à prendre en compte la migration irrégulière à destination du pays ou de la région concernée ou à travers son territoire. Dans de telles situations, l'OIM apporte également un soutien technique pour mettre en place ou renforcer des mécanismes de retour volontaire assisté pouvant offrir un soutien durable aux migrants en détresse dans la perspective d'un retour volontaire. De même, elle offre un soutien technique et d'autres formes d'appui aux gouvernements et à d'autres intervenants en vue d'améliorer la gestion de la migration de retour, procède à cet effet à des travaux de recherche et facilite le débat sur la migration de retour entre pays d'origine, de transit et d'accueil.

330. Lutte contre la traite : L'OIM s'emploie à lutter contre la traite des êtres humains dans le contexte plus large de la gestion des migrations, en étroite coopération avec les gouvernements, les institutions compétentes des Nations Unies et des ONG, dans les pays d'origine, de transit et de destination. Elle a principalement pour objectifs de prévenir la traite des personnes et l'exploitation des migrants, ainsi que de garantir la protection des victimes. A cette fin, l'Organisation a adopté une approche globale qui s'articule autour des principaux domaines d'intervention suivants.

331. L'OIM effectue des recherches quantitatives et qualitatives sur la traite, plus particulièrement axées sur les itinéraires et les tendances en la matière, sur les causes et les conséquences de la traite et de l'exploitation des migrants, à la fois pour les individus et pour la société en général, ainsi que sur la structure, les motivations et le mode de fonctionnement des groupes criminels organisés.

332. La prévention de la traite des personnes et de l'exploitation des migrants, dans le cadre d'informations ciblées, de projets d'éducation et de communication, est un autre domaine d'intervention important. Mises en œuvre tant dans les pays de destination que d'origine, les campagnes d'information visent à modifier les attitudes et les comportements en invitant les consommateurs à "acheter responsable", et fournissent aux populations vulnérables les renseignements dont elles ont besoin pour se protéger contre les trafiquants.

333. Les activités de coopération technique renforcent les capacités des administrations publiques et des institutions de la société civile pour qu'elles puissent relever les défis que pose la traite des êtres humains. Elles consistent notamment à former les membres des ONG et les fonctionnaires gouvernementaux, y compris les responsables de l'application des lois, à fournir un soutien technique à l'élaboration de politiques et de procédures de lutte contre la traite, et à moderniser l'infrastructure existante.

334. Les gouvernements et les ONG continuent de se tourner vers l'OIM pour offrir une assistance directe aux victimes de la traite et aux migrants exploités. Cette aide est adaptée aux besoins spécifiques des bénéficiaires, et peut englober l'hébergement en un lieu sûr, un soutien médical et psychosocial, le perfectionnement des compétences et une formation professionnelle, une aide à la réintégration, ainsi que des possibilités de retour volontaire dans le pays d'origine dans des conditions dignes ou, dans les cas extrêmes, la réinstallation dans un pays tiers.

335. Coopération technique en matière de gestion des migrations et de renforcement des capacités : Par le biais de partenariats actifs, de l'information, du savoir-faire et des ressources qu'elle met à disposition, l'OIM vise, à travers ses projets de coopération technique, à renforcer les capacités des gouvernements et d'autres parties prenantes concernées à faire face aux problèmes migratoires de manière globale, concertée et, en définitive, autonome. L'OIM aide les Etats à élaborer et à mettre en œuvre des projets et des programmes axés sur le renforcement des capacités permettant aux services gouvernementaux, aux ONG et autres parties prenantes de gérer efficacement les migrations et de lutter contre la migration irrégulière selon des modalités s'accordant avec le droit international.

336. Les projets mis en œuvre sont conçus pour répondre à des préoccupations essentielles en matière de gouvernance migratoire, notamment en ce qui concerne les cadres politique, juridique et administratif existants, et pour appuyer les systèmes opérationnels utilisés, par exemple, pour contrôler les frontières et délivrer les documents de voyage. Ils offrent des services consultatifs, une assistance technique et des activités de formation destinés à renforcer les capacités institutionnelles des autorités migratoires nationales pour qu'elles puissent formuler et gérer les politiques et les textes législatifs et administratifs relatifs à la migration, et à encourager les approches concertées en matière de gestion des migrations entre les Etats. Typiquement, les activités mises en œuvre sont les suivantes : a) un diagnostic des causes, des caractéristiques et des effets de la migration ; b) une évaluation et, si nécessaire, une révision et une reformulation des politiques migratoires, des textes de loi et des structures administratives ; c) une formation professionnelle et technique à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux ; d) une assistance technique visant à renforcer les systèmes administratifs et opérationnels clés ; e) un soutien à la coordination et à l'intégration des politiques migratoires au sein des régions concernées ; et f) l'instauration ou le renforcement d'un dialogue multilatéral et de processus de planification dans le domaine de la gestion des flux migratoires. Les aspects clés concernent, entre autres, l'amélioration des systèmes de gestion des données migratoires et des frontières ; l'amélioration de l'intégrité des documents de voyage et des systèmes utilisés pour les délivrer ; l'établissement ou le renforcement de programmes nationaux ou régionaux de formation à l'intention des fonctionnaires des services de migration ; des programmes spéciaux visant à faire respecter les droits humains des migrants ; et l'amélioration des services offerts aux groupes de migrants vulnérables. De plus en plus, l'accent est mis sur les actions qui s'accordent avec le Protocole contre le trafic illicite de migrants. L'OIM fournit en outre un soutien technique et des mesures de renforcement des capacités aux agences non gouvernementales qui jouent un rôle clé dans le secteur migratoire, et favorise l'échange de connaissances et d'expériences par le biais du recrutement, du transfert et d'affectations de courtes durées d'experts appelés à œuvrer dans divers domaines migratoires.

IV.1 Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements

Programme/Projet	Objectifs/Stratégie
IV.1.1 Retour général de migrants et de demandeurs d'asile déboutés et soutien aux gouvernements sur le plan de l'aide au retour volontaire	<p>Faciliter le retour volontaire et la réintégration des demandeurs d'asile déboutés, des migrants en situation irrégulière et d'autres migrants dans leur pays d'origine, et renforcer les mécanismes de retour volontaire assisté dans les pays concernés.</p> <p>On escompte qu'en 2011, l'OIM fournira une aide au retour à des migrants quittant différents pays d'accueil, notamment la Belgique, le Canada, la République tchèque, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, le Guatemala, la Hongrie, l'Irlande, le Luxembourg, le Mexique, les Pays-Bas, la Norvège, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie, l'Espagne, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni.</p>
<i>Ressources inscrites au budget : 85 692 700 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 1, 2, 3, 5, 7, 8, 10, 11
IV.1.2 Projet de conseils, d'orientation et d'appui à la réintégration après l'arrivée	<p>Veiller à la réintégration durable de migrants de retour en Angola, en Arménie, en Colombie, en Ethiopie, en Géorgie, à Sri Lanka, au Soudan, dans la République-Unie de Tanzanie et en Ouganda, en renforçant les capacités et le savoir-faire en matière d'aide à la réintégration dans ces neuf pays, et offrir des conseils et une orientation aux migrants de retour.</p>
<i>Ressources inscrites au budget : 31 200 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 10
IV.1.3 Aide au retour volontaire et à la réintégration de ressortissants nigériens	<p>Soutenir le retour volontaire assisté et durable de ressortissants nigériens qui résident actuellement en Autriche dans le cadre de mesures de retour et de réintégration globales et novatrices adaptées aux besoins personnels des intéressés.</p>
<i>Ressources inscrites au budget : 408 100 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 10
IV.1.4 Soutien régional au retour volontaire assisté vers et depuis l'Iraq	<p>Faciliter le retour volontaire d'Iraqiens et de nationaux de pays tiers en situation de détresse en Iraq, en étroite coopération avec l'ensemble des principales parties prenantes de la région.</p>
<i>Ressources inscrites au budget : 3 782 500 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 1, 2, 8, 10
IV.1.5 Réponse aux flux migratoires entre Haïti et la République dominicaine provoqués par la situation d'urgence	<p>Offrir un soutien direct aux populations déplacées, y compris un retour et une réintégration sûrs, ainsi que la fourniture d'abris et d'articles non alimentaires, et appuyer les efforts déployés par les autorités dominicaines en vue d'améliorer la fourniture de services et les mécanismes de gestion des migrations à la frontière avec Haïti.</p>
<i>Ressources inscrites au budget : 166 600 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 10

IV.1.6	Retour et réintégration de mineurs non accompagnés en El Salvador	Contribuer à la réinsertion de mineurs non accompagnés rentrant des Etats-Unis, en facilitant leur retour dans leur communauté d'origine et en offrant une aide en matière de réunification familiale, de réintégration et de réinsertion sociale.
	<i>Ressources inscrites au budget : 55 500 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 5
IV.1.7	Aide au retour et à la réintégration des Afghans	Faciliter le retour volontaire des Afghans dans leur pays d'origine en leur offrant une assistance à l'accueil et une aide ciblée à la réintégration dans le cadre d'une approche globale des retours durables.
	<i>Ressources inscrites au budget : 665 600 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 2, 10
IV.1.8	Services d'information sur l'immigration et de conseils sur les retours en Australie	Faciliter le retour des demandeurs d'asile déboutés dans leur pays d'origine par une approche intégrée du retour volontaire.
	<i>Ressources inscrites au budget : 2 132 000 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 10
IV.1.9	Soins aux migrants en situation irrégulière et retour volontaire (Indonésie)	Renforcer la coopération régionale et fournir un soutien technique aux systèmes de gestion des migrations en Indonésie, notamment une aide aux migrants irréguliers se trouvant en situation de détresse en Indonésie.
	<i>Ressources inscrites au budget : 10 012 600 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 1
IV.1.10	Traitement des demandes de données par pays sur les soins de santé pour l'Autriche	Aider le Service de documentation du Ministère fédéral de l'intérieur de l'Autriche à traiter le dossier médical des demandeurs d'asile.
	<i>Ressources inscrites au budget : 79 700 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 3, 6
IV.1.11	Retour de migrants irréguliers se trouvant en situation de détresse en Bosnie-Herzégovine	Faciliter le retour volontaire dans leur pays d'origine respectif de migrants irréguliers se trouvant en situation de détresse en Bosnie-Herzégovine, et renforcer les capacités des autorités compétentes pour qu'elles puissent mieux gérer les migrations.
	<i>Ressources inscrites au budget : 160 700 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 2
IV.1.12	Améliorer les services de retour volontaire assisté en Finlande	Contribuer au développement de la gestion des retours en Finlande en améliorant et en diffusant les informations relatives à un cadre de retour volontaire assisté.
	<i>Ressources inscrites au budget : 48 700 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 2, 10
IV.1.13	Projet global de lutte contre la migration irrégulière en France	Contribuer aux efforts des Gouvernements britannique et français visant à combattre et à réduire la migration irrégulière en France et au Royaume-Uni via le territoire français, en fournissant une aide humanitaire aux personnes qui se trouvent en situation de détresse à Calais, afin de leur permettre de rentrer de leur plein gré et durablement dans leur pays d'origine.
	<i>Ressources inscrites au budget : 202 700 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 5, 10

IV.1.14	Aide à la réintégration et création de centres d'orientation et de conseils pour l'emploi en Géorgie	Réduire la pression à l'émigration et contribuer à la réinsertion durable des rapatriés, des déplacés internes et des migrants potentiels dans le marché du travail géorgien, en continuant de créer systématiquement des mécanismes d'orientation et de conseils pour l'emploi.
<i>Ressources inscrites au budget : 208 300 dollars E.-U.</i>		Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 3, 10
IV.1.15	Facilitation des retours volontaires par le biais de services d'information et de conseils aux rapatriés en Allemagne	Renforcer le cadre des retours volontaires assistés en Allemagne en proposant de meilleurs services d'information et de conseils sur le retour.
<i>Ressources inscrites au budget : 174 900 dollars E.-U.</i>		Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 6, 10
IV.1.16	Centre d'information sur le retour et la réinstallation en Grèce	Apporter une aide au retour et à la réintégration des Grecs vivant actuellement à l'étranger.
<i>Ressources inscrites au budget : 107 800 dollars E.-U.</i>		Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 8
IV.1.17	Renforcement des capacités à l'intention des praticiens de l'aide au retour volontaire et campagne de sensibilisation des migrants en Hongrie	Renforcer les capacités et l'expertise des praticiens de l'aide gouvernementale au retour volontaire et des fonctionnaires chargés de statuer sur les demandes d'asile en Hongrie grâce à la mise en commun d'informations. Pour faciliter le retour volontaire et ordonné des demandeurs d'asile déboutés et d'autres migrants, une permanence téléphonique multilingue spécialisée et un site web seront mis en place pour aider ceux qui retournent au pays à prendre une décision en connaissance de cause.
<i>Ressources inscrites au budget : 653 500 dollars E.-U.</i>		Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 10
IV.1.18	Recherche sur les éléments d'appréciation qui conduisent au retour volontaire ou à la poursuite du séjour en Irlande	Effectuer une étude pour établir les éléments d'appréciation qui conduisent les demandeurs d'asile et les migrants dépourvus de documents à retourner volontairement dans leur pays d'origine ou à décider de rester en Irlande.
<i>Ressources inscrites au budget : 54 900 dollars E.-U.</i>		Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 4
IV.1.19	Aide aux mineurs non accompagnés en Italie, notamment en vue d'un retour volontaire	Contribuer à une gestion plus efficace du soutien apporté aux mineurs non accompagnés en Italie, y compris en matière de recherche des familles, compte tenu du cadre juridique existant et conformément au principe selon lequel les mineurs doivent être protégés.
<i>Ressources inscrites au budget : 1 236 300 dollars E.-U.</i>		Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 2, 10
IV.1.20	Aide au retour et à la réintégration des rapatriés volontaires au Kosovo sous administration des Nations Unies (Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies)	Promouvoir le retour volontaire durable et la réintégration des Kosovars, et renforcer la capacité des communautés d'accueil d'attirer, d'absorber et de garder les rapatriés.
<i>Ressources inscrites au budget : 369 700 dollars E.-U.</i>		Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 10

IV.1.21 Renforcement des mécanismes de retour volontaire assisté en Lituanie	Renforcer les capacités des fonctionnaires lituaniens travaillant dans le domaine de la migration et du retour, afin qu'ils soient mieux à même de faciliter et de gérer le retour et la réintégration des migrants.
<i>Ressources inscrites au budget : 378 100 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 3, 10
IV.1.22 Aide au retour volontaire et à la réintégration de migrants en provenance de Malte	Appuyer les efforts déployés par le Gouvernement maltais pour améliorer sa politique des retours et mettre en œuvre un système de gestion des retours conforme aux normes de l'Union européenne et aux normes internationales, en proposant un retour volontaire et des mesures de réintégration durable aux migrants qui ont besoin d'une aide au retour.
<i>Ressources inscrites au budget : 443 300 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 10
IV.1.23 Projet de réintégration de migrants moldoves	Contribuer à la réintégration durable de ressortissants moldoves résidant actuellement en République tchèque et disposés à retourner au pays, en améliorant les voies de transfert et en encourageant l'investissement productif des rapatriements de fonds par les migrants et leur famille.
<i>Ressources inscrites au budget : 83 100 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 10
IV.1.24 Information, voyage et réintégration – Retour volontaire assisté à partir de la Pologne	Contribuer à l'amélioration du cadre de retour en Pologne, et maximiser ce faisant les possibilités permettant un retour réussi et durable des demandeurs d'asile déboutés.
<i>Ressources inscrites au budget : 644 700 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 10
IV.1.25 Renforcement des programmes de retour volontaire assisté en Roumanie	Promouvoir le retour volontaire assisté de ressortissants de pays tiers en organisant une campagne de sensibilisation qui met en évidence les avantages d'un retour volontaire, en assurant une formation professionnelle et en proposant des conseils directs dans un certain nombre de régions de Roumanie.
<i>Ressources inscrites au budget : 99 500 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 1, 5, 10
IV.1.26 Retour volontaire et réintégration depuis la Slovaquie	Contribuer au renforcement, à la promotion, à l'harmonisation et à la mise en conformité avec les règles de l'UE des pratiques de retour volontaire assisté en Slovaquie.
<i>Ressources inscrites au budget : 110 500 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 1
IV.1.27 Fonds d'information sur le rapatriement (FIR) – Suisse	Faciliter une prise de décision en connaissance de cause de la part des demandeurs d'asile déboutés qui envisagent un retour volontaire depuis la Suisse.
<i>Ressources inscrites au budget : 46 300 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 2, 10
Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements	Total des ressources inscrites au budget :108 049 500 dollars E.-U.

IV.2 Lutte contre la traite

Programme/Projet	Objectifs/Stratégie
IV.2.1 Fonds d'assistance global	Veiller à ce que protection et assistance continuent d'être accordées, y compris l'aide au retour volontaire et/ou à la réintégration, aux victimes de la traite qui n'ont pas accès à l'assistance directe offerte au titre des programmes existants ou ne remplissent pas les conditions requises pour en bénéficier.
<i>Ressources inscrites au budget : 100 000 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 1, 2, 5
IV.2.2 Base de données mondiale sur la lutte contre la traite	Faciliter et garantir la mise en œuvre des meilleures pratiques en matière de collecte, de stockage et de traitement de données normalisées sur la traite des êtres humains, en faisant connaître la méthode de collecte de données de l'OIM ainsi que ses données aux conférences et aux ateliers, dans des rapports et en réponse à des demandes directes.
<i>Ressources inscrites au budget : 60 000 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 3, 5, 11
IV.2.3 Initiative de protection des victimes de la traite de l'OIM et du HCR	Prévenir et décourager la traite, offrir une aide à la réintégration efficace aux victimes de la traite, et renforcer les capacités des fonctionnaires compétents, des médias et des groupes de la société civile dans les pays d'origine, de transit et de destination.
<i>Ressources inscrites au budget : 70 000 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 3, 5, 11
IV.2.4 Aide à la société civile pour lutter contre la traite des êtres humains en Angola	Contribuer à la lutte contre la traite des êtres humains en Afrique australe par le renforcement d'organisations angolaises locales et des institutions gouvernementales afin qu'ils puissent prévenir la traite et aider les victimes.
<i>Ressources inscrites au budget : 93 500 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 11
IV.2.5 Initiatives de lutte contre la traite à Djibouti	Aider le Gouvernement de Djibouti dans ses efforts de lutte contre la traite grâce à des mesures de renforcement des capacités et de protection, ainsi qu'en apportant une aide directe aux victimes de la traite.
<i>Ressources inscrites au budget : 43 800 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 11
IV.2.6 Activités de lutte contre la traite au Ghana	Soutenir les efforts du Gouvernement ghanéen visant à réduire la traite, le travail des enfants et la migration irrégulière dans le pays par des mesures préventives, une protection et une aide aux victimes, et la poursuite des trafiquants.
<i>Ressources inscrites au budget : 285 400 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 11
IV.2.7 Réseau de soutien aux enfants victimes de la traite en Guinée-Bissau	Développer les capacités des fonctionnaires gouvernementaux et des ONG en Guinée-Bissau et leur apporter un soutien actif en matière de prévention de la traite et de protection des enfants victimes de la traite.
<i>Ressources inscrites au budget : 149 700 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 11

IV.2.8 Renforcement des capacités de lutte contre la traite en Zambie	Consolider les mesures nationales de lutte contre la traite des êtres humains, en renforçant la capacité des autorités de police, des pouvoirs publics et de la société civile d'appliquer la nouvelle législation zambienne relative à la lutte contre la traite.
<i>Ressources inscrites au budget : 279 800 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 11
IV.2.9 Renforcement du rôle de la société civile dans l'élimination de la traite des êtres humains au Zimbabwe	Renforcer le rôle de la société civile dans l'élimination de la traite des être humains au Zimbabwe, et appuyer l'élaboration d'une politique nationale et d'un cadre juridique de lutte contre la traite et l'amélioration des connaissances en matière de lutte contre ce fléau.
<i>Ressources inscrites au budget : 126 500 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 9
IV.2.10 Activités de lutte contre la traite en Amérique centrale, en République dominicaine, au Guatemala et au Mexique	Renforcer les mécanismes de coopération entre Etats ainsi que les capacités institutionnelles, diffuser des informations et encourager les activités de lutte contre la traite des personnes, fournir une assistance et améliorer les capacités de réintégration des victimes en Amérique centrale, en République dominicaine, au Guatemala et au Mexique.
<i>Ressources inscrites au budget : 616 000 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 3, 11
IV.2.11 Renforcement des capacités de prévention et de lutte contre la traite des êtres humains en Colombie	Offrir une assistance technique et renforcer les efforts du Gouvernement colombien en vue de prévenir et de combattre la migration irrégulière et la traite des êtres humains, et protéger les victimes de la traite et poursuivre en justice les trafiquants.
<i>Ressources inscrites au budget : 365 700 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 3, 5, 11
IV.2.12 Activités de lutte contre la traite au Costa Rica	Renforcer la coalition nationale de lutte contre la traite au Costa Rica en contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un mécanisme national d'orientation visant à protéger les victimes de la traite et à intensifier les efforts en matière de poursuite des crimes de traite.
<i>Ressources inscrites au budget : 636 300 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 2, 3, 5, 6, 11
IV.2.13 Lutte contre la traite des personnes en Asie centrale	Aider à lutter contre la traite des êtres humains en développant les capacités nationales d'assistance aux victimes et en renforçant les capacités des ONG, des centres de crise et de réadaptation au niveau local.
<i>Ressources inscrites au budget : 2 144 100 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 3, 11
IV.2.14 Activités de prévention de la traite et d'aide aux victimes de la traite en Afghanistan	Contribuer aux efforts déployés par le Gouvernement afghan pour combattre la traite interne et transfrontière des êtres humains par la prévention de la traite et la poursuite des crimes de traite des personnes.
<i>Ressources inscrites au budget : 155 300 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 11

<p>IV.2.15 Prévention de la traite et aide aux victimes en Inde</p>	<p>Encourager la collaboration et la coopération technique dans le cadre de partenariats entre les secteurs public et privé, afin d'autonomiser les victimes de la traite en leur offrant des possibilités économiques, et prendre des mesures préventives pour aider les personnes jugées particulièrement exposées au risque de traite.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 219 500 dollars E.-U.</i></p>	<p>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 3, 5, 11</p>
<p>IV.2.16 Renforcement des capacités de lutte contre la traite et d'aide aux victimes de la traite en Indonésie</p>	<p>Renforcer les capacités des organismes publics et des ONG locales en offrant une assistance technique et une formation ciblée, et créer des liens entre les services de police et les organismes d'aide aux victimes afin d'améliorer la protection des victimes et d'augmenter le nombre de condamnations de trafiquants.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 37 200 dollars E.-U.</i></p>	<p>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 3, 5, 10, 11</p>
<p>IV.2.17 Aide au retour et à la réintégration des victimes de la traite au Japon</p>	<p>Soutenir le plan japonais de lutte contre la traite des personnes en fournissant une aide au voyage et en veillant à ce qu'une assistance à l'accueil soit proposée dans le pays de destination finale.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 247 200 dollars E.-U.</i></p>	<p>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 1, 2, 5</p>
<p>IV.2.18 Etude des possibilités de subsistance pour les femmes victimes de la traite au Népal</p>	<p>Effectuer des recherches sur le rôle que jouent les différences entre les sexes dans les stratégies de subsistance, en s'intéressant plus particulièrement à l'expérience des femmes victimes de la traite qui sont retournées dans leur communauté d'origine.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 40 700 dollars E.-U.</i></p>	<p>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 11</p>
<p>IV.2.19 Création d'équipes spéciales de district chargées de la lutte contre la traite des êtres humains au Pakistan</p>	<p>Contribuer aux efforts déployés par le Gouvernement pakistanais pour lutter contre la traite des êtres humains, en créant des liens entre les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales et les services de police à l'échelle locale grâce à la mise en place d'équipes spéciales dans un grand nombre des districts les plus vulnérables du pays.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 236 800 dollars E.-U.</i></p>	<p>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 2</p>
<p>IV.2.20 Lutte contre la traite des personnes à Sri Lanka</p>	<p>Intensifier et appuyer les efforts déployés par le Gouvernement de Sri Lanka pour prévenir la traite des personnes, poursuivre les trafiquants et protéger les victimes de la traite.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 71 600 dollars E.-U.</i></p>	<p>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 1, 2, 5</p>
<p>IV.2.21 Amélioration des services et des installations de soins infantiles au centre de détention des services d'immigration à Bangkok, en Thaïlande</p>	<p>Améliorer le cadre et les conditions de vie des femmes et des enfants migrants détenus au centre de détention des services d'immigration à Bangkok.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 48 700 dollars E.-U.</i></p>	<p>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 11</p>

IV.2.22 Soutien aux efforts tendant vers l'égalité entre les sexes et le respect des droits des femmes au Timor-Leste	Aider le Gouvernement du Timor-Leste à promouvoir l'égalité entre les sexes et à améliorer la condition des femmes et des filles dans le pays par des mesures axées sur la protection de leurs droits et leur autonomisation.
<i>Ressources inscrites au budget : 349 700 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 11
IV.2.23 Activités de lutte contre la traite au Viet Nam	Contribuer à l'amélioration de la politique et des programmes nationaux du Viet Nam en faveur du retour et de la réintégration des femmes victimes de la traite, et veiller à la qualité de l'aide offerte aux victimes de la traite.
<i>Ressources inscrites au budget : 90 800 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 11
IV.2.24 Programme conjoint sur le genre au Viet Nam	Renforcer les capacités institutionnelles nationales en améliorant les compétences, les connaissances et les pratiques aux fins de mise en œuvre, de surveillance, d'évaluation et d'établissement de rapports concernant la loi sur l'égalité entre les sexes et la loi sur la prévention et le contrôle de la violence domestique. Ce projet renforcera les partenariats et la coordination sur les questions d'égalité entre les sexes au sein et en dehors du Gouvernement, en améliorant les systèmes de données fondées sur des éléments factuels et autres données destinés à favoriser l'égalité entre les sexes.
<i>Ressources inscrites au budget : 17 300 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 4
IV.2.25 Programme de lutte contre la traite des êtres humains en Europe de l'Est et du Sud-Est	Renforcer la coopération internationale et régionale sur les moyens de lutter contre la traite, afin de réduire le nombre de victimes potentielles de la traite, et renforcer la réponse des autorités nationales et des ONG aux besoins de prévention et de protection.
<i>Ressources inscrites au budget : 1 000 900 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 3, 5, 11
IV.2.26 Renforcement des mesures de lutte contre la traite en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie	Contribuer à la réduction de toutes les formes de traite des êtres humains, en appuyant la mise en place de cadres institutionnels nationaux en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie, en sensibilisant les migrants potentiels aux risques de la migration irrégulière et aux possibilités de migration légale, et en aidant les gouvernements respectifs dans leurs efforts de repérage, d'enquête et de poursuite contre des activités criminelles liées à la traite des êtres humains, et contribuer à l'amélioration de l'aide apportée aux victimes.
<i>Ressources inscrites au budget : 259 100 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 11
IV.2.27 Lutte contre la traite des femmes au Bélarus et en République de Moldova	Prévenir et décourager la traite, offrir aux victimes de la traite une aide efficace à la réintégration, et renforcer les capacités des fonctionnaires compétents, des médias et des groupes de la société civile dans les pays d'origine, de transit et de destination.
<i>Ressources inscrites au budget : 942 300 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 5, 11

IV.2.28 Aide aux victimes de la traite en Albanie	Protéger les victimes de la traite et les personnes exposées à l'exploitation, en apportant un appui aux groupes existants s'occupant des abris, et en poursuivant l'action menée par la société civile pour amener le Gouvernement albanais à se conformer à la loi sur la protection des victimes de la traite.
<i>Ressources inscrites au budget : 437 600 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 11
IV.2.29 Aide à la réintégration et à la protection des victimes de la traite et des personnes ayant témoigné contre des trafiquants en Bulgarie	Contribuer aux efforts que déploie le Gouvernement bulgare pour lutter contre la traite des êtres humains, en soutenant les travaux d'élaboration du système national de protection des victimes adultes et mineures de la traite en provenance et à destination de la Bulgarie et des personnes ayant témoigné contre des trafiquants.
<i>Ressources inscrites au budget : 10 800 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 1
IV.2.30 Renforcement des activités de lutte contre la traite en Allemagne	Faire en sorte que la traite des êtres humains soit plus généralement considérée comme une violation des droits de l'homme et comme une pratique discriminatoire dans le monde du travail, tout en définissant une approche plus globale de la lutte contre la traite en Allemagne.
<i>Ressources inscrites au budget : 249 900 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 11
IV.2.31 Programme de lutte contre la traite et d'aide aux victimes sur le territoire du Kosovo sous administration des Nations Unies (Résolution 1244 du Conseil de sécurité)	Aider les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux à améliorer la qualité, la diversité et la durée des services d'intégration sociale proposés aux victimes de la traite, tout en réduisant les cas de traite des êtres humains par un engagement accru de la société civile dans les actions de prévention.
<i>Ressources inscrites au budget : 558 300 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 3, 11
IV.2.32 Aide au retour et à la réintégration des victimes de la traite rapatriées de Norvège	Contribuer aux efforts déployés par les autorités norvégiennes et celles des pays d'origine pour lutter contre la traite des personnes, en mettant en place des mesures de retour volontaire, de protection et de réintégration des victimes de la traite.
<i>Ressources inscrites au budget : 273 600 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 11
IV.2.33 Activités de prévention et de lutte contre la traite d'êtres humains dans la Fédération de Russie	Contribuer aux activités de prévention qu'il est indispensable de mener dans le district fédéral du Sud de la Fédération de Russie, qui compléteront d'autres activités d'aide aux victimes et appuieront les enquêtes et les poursuites effectuées aux niveaux fédéral et régional, afin de prévenir la traite dans l'ensemble de la région de la mer Noire.
<i>Ressources inscrites au budget : 200 000 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 2, 3, 4, 7, 8, 9, 10, 11
IV.2.34 Activités de lutte contre la traite en Turquie	Consolider et institutionnaliser les progrès réalisés en matière de lutte contre la traite conformément au deuxième plan d'action national turc sur la traite des êtres humains qui a été approuvé, et à la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains.
<i>Ressources inscrites au budget : 50 100 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 2, 11

IV.2.35 Activités de lutte contre la traite en Ukraine	Renforcer les capacités des autorités et des institutions ukrainiennes compétentes, ainsi que celles de la société civile, afin de pouvoir lutter contre la traite des êtres humains, de poursuivre en justice les cas de traite des êtres humains, et de fournir une assistance adaptée aux victimes.
<i>Ressources inscrites au budget : 1 675 200 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 3, 5, 6, 11
Lutte contre la traite	Total des ressources inscrites au budget : 12 143 400 dollars E.-U.

IV.3 Coopération technique en matière de gestion des migrations et de renforcement des capacités

Programme/Projet		Objectifs/Stratégie
IV.3.1 Renforcement des capacités aux fins d'harmonisation de la gestion des migrations en Afrique de l'Est		Renforcer les capacités de gestion des migrations en Afrique de l'Est et appuyer l'intégration des questions migratoires dans la mise en œuvre d'un cadre institutionnel pour un marché commun dans la région, afin de faciliter la libre circulation des personnes et leur sécurité.
<i>Ressources inscrites au budget : 232 300 dollars E.-U.</i>		Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 2, 3, 7, 11, 12
IV.3.2 Prévention et gestion des flux migratoires irréguliers depuis le désert du Sahara en direction de la mer Méditerranée		Renforcer la capacité des autorités libyennes à prévenir, repérer et gérer les flux migratoires irréguliers arrivant dans le pays ou qui le traversent.
<i>Ressources inscrites au budget : 877 300 dollars E.-U.</i>		Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 3
IV.3.3 Plan d'action concernant la partie occidentale de la Méditerranée à l'intention des pays du Maghreb		Promouvoir des programmes d'action communs entre l'OIM et les pays du Maghreb, afin de renforcer la capacité d'élaboration de programmes dans des domaines clés définis par les gouvernements concernés.
<i>Ressources inscrites au budget : 63 100 dollars E.-U.</i>		Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 3
IV.3.4 Renforcement des capacités destinées à la gestion des frontières de la République-Unie de Tanzanie et à ses frontières avec le Burundi, le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda		Renforcer les capacités des services d'immigration en matière de gestion des frontières grâce à un système de gestion des frontières informatisé, et faciliter l'échange d'informations transfrontalier dans les zones frontalières entre la République-Unie de Tanzanie et ses quatre pays voisins, à savoir le Burundi, le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda.
<i>Ressources inscrites au budget : 717 800 dollars E.-U.</i>		Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 3, 4, 5
IV.3.5 Assistance technique en matière de gestion des flux migratoires en Mauritanie		Appuyer les efforts déployés par le Gouvernement de la Mauritanie pour améliorer la sécurité et la gestion des migrations dans le pays.
<i>Ressources inscrites au budget : 364 500 dollars E.-U.</i>		Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 3

IV.3.6 Elaboration de programmes sociaux à l'intention de mineurs au Maroc	Aider le Gouvernement du Maroc à élaborer des programmes sociaux répondant aux besoins des mineurs de communautés appauvries, afin de réduire le risque qu'ils ne deviennent des migrants irréguliers.
<i>Ressources inscrites au budget : 105 000 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 3
IV.3.7 Renforcement des capacités de gestion des migrations à l'intention de l'Académie régionale de formation en matière d'immigration à Moshi (République-Unie de Tanzanie)	Soutenir l'action menée par le Centre africain de renforcement des capacités de l'OIM pour transmettre des connaissances techniques aux fins de renforcement des capacités de gestion des migrations et de valorisation des ressources humaines.
<i>Ressources inscrites au budget : 108 200 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 3, 4, 5
IV.3.8 Coopération technique dans le domaine de la migration (PLACMI) en Amérique latine	Appuyer les efforts nationaux déployés par les pays d'Amérique latine pour gérer les questions migratoires, et contribuer concrètement au développement durable de l'économie et des ressources humaines dans la région grâce à une plate-forme régionale permettant aux gouvernements d'échanger leurs points de vue et de chercher un terrain d'entente sur les questions migratoires. Les ressources inscrites au budget indiquées ici ne reflètent que les contributions des donateurs. Une allocation complémentaire provenant des revenus discrétionnaires est indiquée au paragraphe 259. Le financement total du PLACMI s'élève à 574 600 dollars E.-U..
<i>Ressources inscrites au budget : 514 600 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 3, 4, 7, 11
IV.3.9 Projet de coopération technique visant à renforcer le processus de Puebla	Soutenir le processus de Puebla, qui est un mécanisme de consultation, de coordination et de coopération en matière migratoire, afin de parvenir à une intégration régionale. Les ressources inscrites au budget indiquées ici ne reflètent que les contributions des donateurs. Une allocation complémentaire provenant des revenus discrétionnaires est indiquée au paragraphe 260. Le financement total du processus de Puebla s'élève à 302 700 dollars E.-U..
<i>Ressources inscrites au budget : 282 700 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 3, 7
IV.3.10 Conférence sud-américaine sur la migration	Apporter un appui aux consultations régionales, afin de mettre en place des politiques migratoires élaborées en connaissance de cause et autres politiques migratoires analogues dans la région.
<i>Ressources inscrites au budget : 38 800 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 3, 7

<p>IV.3.11 Intégration régionale grâce à une meilleure gestion des migrations en Amérique centrale</p>	<p>Soutenir l'intégration régionale grâce à une amélioration de la gestion des migrations en Amérique centrale, en consolidant des institutions clés s'occupant de la migration ; en renforçant les capacités techniques des autorités et des fonctionnaires en charge des questions migratoires dans le domaine des frontières, du contrôle des passeports et de la gestion des visas ; et en facilitant la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 617 700 dollars E.-U.</i></p>	<p>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 2, 3, 5, 6, 11</p>
<p>IV.3.12 Assistance technique au Secrétariat de la science, de la technologie et de l'innovation productive en Argentine</p>	<p>Soutenir les efforts déployés par l'Argentine pour favoriser le retour des scientifiques et des techniciens spécialisés, en apportant un appui administratif et de gestion en vue de faciliter l'identification et la sélection de consultants et de prendre des dispositions concernant le voyage pour le compte des bénéficiaires.</p> <p>La responsabilité de l'OIM dans la mise en œuvre de ce projet étant limitée, aucune commission pour frais d'administration n'est applicable au financement assuré par le Gouvernement de l'Argentine sur une base bilatérale pour couvrir les activités qui font l'objet d'une gestion spéciale.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 1 435 000 dollars E.-U.</i></p>	<p>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 3, 4</p>
<p>IV.3.13 Amélioration de la gestion des migrations dans l'Etat plurinational de Bolivie</p>	<p>Appuyer les efforts déployés par le Gouvernement de l'Etat plurinational de Bolivie pour améliorer la gestion des frontières, délivrer des documents de voyage sûrs et faciliter le retour volontaire et la réintégration de migrants boliviens irréguliers en détresse.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 521 200 dollars E.-U.</i></p>	<p>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 3, 5</p>
<p>IV.3.14 Assistance technique au titre de la conception et de la mise en œuvre d'une politique migratoire au Chili</p>	<p>Collaborer avec les institutions gouvernementales compétentes pour concevoir et mettre en œuvre une politique migratoire, ce qui contribuerait au renforcement des institutions concernées par les questions migratoires au Chili.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 361 400 dollars E.-U.</i></p>	<p>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 2, 3, 4, 5, 8, 11</p>
<p>IV.3.15 Gestion des migrations en République dominicaine</p>	<p>Fournir un soutien technique au Gouvernement de la République dominicaine pour qu'il puisse renforcer les capacités nationales de gestion des migrations.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 65 000 dollars E.-U.</i></p>	<p>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 3</p>
<p>IV.3.16 Assistance technique à la modernisation des passeports en Equateur</p>	<p>Moderniser les passeports équatoriens et les rendre lisibles à la machine, tout en améliorant l'intégrité du processus de délivrance des passeports.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 342 300 dollars E.-U.</i></p>	<p>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 2, 3</p>

IV.3.17 Renforcement d'institutions gouvernementales au Honduras	Renforcer la structure et les capacités d'institutions gouvernementales locales du Honduras, en réorganisant et en modernisant leur infrastructure technologique, et en améliorant leurs systèmes de sécurité concernant les services d'immigration.
<i>Ressources inscrites au budget : 1 922 800 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 3
IV.3.18 Projet d'assistance technique aux services de gestion au Pérou	Fournir une assistance technique pour appuyer les efforts nationaux visant à résoudre les problèmes de gouvernance et de gestion au Pérou, notamment grâce au transfert de main-d'œuvre spécialisée et du renforcement de capacités. La responsabilité de l'OIM dans la mise en œuvre de ce projet étant limitée, aucune commission pour frais d'administration n'est appliquée aux fonds versés par le Gouvernement péruvien sur une base bilatérale pour couvrir les activités qui font l'objet d'une gestion spéciale.
<i>Ressources inscrites au budget : 7 816 000 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 3, 12
IV.3.19 Renforcement des capacités grâce au transfert et à l'échange d'Uruguayens qualifiés	Faciliter le placement d'experts et de boursiers parrainés par l'Université de l'Uruguay.
<i>Ressources inscrites au budget : 327 200 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 4, 12
IV.3.20 Soutien à la gestion des migrations en Asie centrale	Renforcer le contrôle des mouvements irréguliers de migrants à destination et en provenance du Kirghizistan et du Tadjikistan, ou qui sont en transit dans ces pays, tout en mettant en place un système moderne de gestion des migrations qui facilite les flux migratoires réguliers.
<i>Ressources inscrites au budget : 72 300 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 3
IV.3.21 Soutien à la Conférence ministérielle de Bali	Appuyer et stimuler les efforts visant à instituer un mécanisme permettant d'améliorer et de renforcer sans cesse les mesures de politique visant à lutter contre le trafic des migrants, la traite des êtres humains et le crime transnational connexe en Asie et dans le Pacifique.
<i>Ressources inscrites au budget : 80 300 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 3
IV.3.22 Aide aux ressortissants du Myanmar déplacés au Bangladesh	Contribuer aux efforts déployés par le Gouvernement du Bangladesh pour réduire la vulnérabilité des populations déplacées du Myanmar qui vivent à l'intérieur et en dehors de camps de réfugiés au Bangladesh.
<i>Ressources inscrites au budget : 281 800 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 5, 11

<p>IV.3.23 Renforcement de la gestion de la migration irrégulière en Indonésie</p>	<p>Contribuer aux efforts régionaux déployés par les Gouvernements indonésien et australien pour faire face à la migration irrégulière et veiller à ce que les migrants irréguliers soient convenablement traités, en mettant en place un réseau de bureaux de suivi et de coordination.</p> <p>En outre, ce projet doit aider le Gouvernement indonésien à renforcer ses capacités institutionnelles pour pouvoir faire face à la migration irrégulière, lutter contre le trafic illicite de migrants et améliorer l'aide aux migrants irréguliers.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 4 469 500 dollars E.-U.</i></p>	<p>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 2, 3, 6, 11</p>
<p>IV.3.24 Aide technique portant sur la modernisation des passeports au Kirghizistan</p>	<p>Apporter un soutien aux efforts des autorités kirghizes en vue de délivrer des passeports nationaux présentant des éléments de sécurité qui permettent d'améliorer l'acceptation, au niveau international, des détenteurs de ces passeports en tant que voyageurs ou migrants autorisés.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 32 600 dollars E.-U.</i></p>	<p>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 3</p>
<p>IV.3.25 Gestion des migrations et contrôle des frontières en Papouasie-Nouvelle-Guinée</p>	<p>Renforcer les capacités des institutions chargées de la migration en Papouasie-Nouvelle-Guinée pour qu'elles puissent gérer la migration et faire face aux problèmes de gestion des frontières.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 352 800 dollars E.-U.</i></p>	<p>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 3, 4</p>
<p>IV.3.26 Assistance technique permettant à l'UE d'apporter un appui au système judiciaire philippin</p>	<p>Fournir une assistance technique permettant à l'UE d'apporter un appui au système judiciaire philippin, en fournissant un soutien dans le domaine administratif et budgétaire ainsi qu'en matière d'enregistrement, de surveillance et de publication de l'information financière.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 607 600 dollars E.-U.</i></p>	<p>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 3</p>
<p>IV.3.27 Programme de renforcement des frontières dans les Îles Salomon</p>	<p>Renforcer les capacités des services d'immigration des Îles Salomon et leur offrir une assistance technique, afin d'améliorer leur capacité de gestion des frontières.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 378 000 dollars E.-U.</i></p>	<p>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 5</p>
<p>IV.3.28 Gestion renforcée des migrations au Timor-Leste</p>	<p>Soutenir les efforts déployés par le service des migrations du Timor-Leste pour bien gérer les migrations et améliorer la coordination entre les différents organismes.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 1 048 500 dollars E.-U.</i></p>	<p>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 3</p>
<p>IV.3.29 Gestion intégrée des frontières dans les Balkans occidentaux et en Turquie</p>	<p>Intensifier la mise en place de systèmes de gestion des frontières fonctionnels, efficaces et intégrés, conformes aux normes de l'Union européenne, dans les Balkans occidentaux et en Turquie grâce à un renforcement de la coopération et de la coordination interinstitutions, bilatérales et régionales.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 471 900 dollars E.-U.</i></p>	<p>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 3</p>

<p>IV.3.30 Mesures visant à endiguer la migration illégale en Arménie et en Géorgie</p>	<p>Renforcer les capacités de gestion de la migration en Arménie et en Géorgie et resserrer la coopération entre ces deux pays et les pays de l'Union européenne intéressés, afin de renforcer la capacité des gouvernements et des forces de police de prévenir la migration irrégulière et de valoriser les aspects positifs de la migration de main-d'œuvre régulière.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 406 400 dollars E.-U.</i></p>	<p>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 3</p>
<p>IV.3.31 Approche commune d'aide aux demandeurs d'asile en Italie et à Malte</p>	<p>Fournir une assistance dans les centres d'accueil de demandeurs d'asile, en mettant en place des pratiques et des procédures communes en Italie et à Malte pour faciliter l'accès aux informations juridiques et autres informations de base, à l'orientation culturelle et professionnelle, ainsi qu'aux conseils et à l'assistance dans le domaine médical.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 315 700 dollars E.-U.</i></p>	<p>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 1, 2, 3, 8</p>
<p>IV.3.32 Renforcement des capacités d'aide aux migrants irréguliers en Italie</p>	<p>Renforcer les capacités de l'Italie pour qu'elle puisse faire face aux demandeurs d'asile et au flux constant mais imprévisible de migrants irréguliers arrivant en Europe. En outre, ce projet continuera à améliorer la gestion des flux migratoires mixtes aux frontières italiennes.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 662 800 dollars E.-U.</i></p>	<p>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 1, 2, 3, 11</p>
<p>IV.3.33 Réseau européen des migrations : Point de contact national pour la Lituanie</p>	<p>Répondre aux besoins d'information des institutions et autorités communautaires ainsi que des institutions s'occupant des questions relatives à la migration et à l'asile, en communiquant des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile, afin d'appuyer la formulation des politiques de l'Union européenne dans ces domaines.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 226 900 dollars E.-U.</i></p>	<p>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 6</p>
<p>IV.3.34 Appui à la gestion de la migration au Monténégro</p>	<p>Contribuer à la stabilité de la région en consolidant et en mettant en œuvre des politiques migratoires et des mécanismes connexes conformes aux normes de l'Union européenne au Monténégro.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 358 300 dollars E.-U.</i></p>	<p>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 3</p>
<p>IV.3.35 Contrôle des abris temporaires pour étrangers au Portugal</p>	<p>Évaluer, en partenariat avec le Gouvernement du Portugal et des acteurs de la société civile, les abris temporaires pour migrants irréguliers en détention, afin de déterminer s'ils répondent aux normes minimales.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 7 000 dollars E.-U.</i></p>	<p>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 2, 3</p>
<p>IV.3.36 Amélioration de la gestion des migrations dans la Fédération de Russie</p>	<p>Renforcer les capacités de réadmission nationales et les points de contrôle aux frontières, afin de faciliter le retour, dans de bonnes conditions, des ressortissants de pays tiers, ainsi que la réintégration des migrants rentrant au pays.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 46 600 dollars E.-U.</i></p>	<p>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 2, 3</p>

IV.3.37 Gestion des flux migratoires et aide à l'intégration en Espagne	Faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de mesures efficaces qui aident à renforcer les capacités de l'Espagne en matière de contrôle et de gestion des flux migratoires, et améliorer les programmes existants en matière de retour et de réintégration des migrants.		
<i>Ressources inscrites au budget : 746 100 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 3, 8, 10		
IV.3.38 Renforcement des capacités de gestion des migrations en Ukraine	Faciliter l'alignement du service national des gardes frontière de l'Ukraine sur les normes de l'Union européenne en renforçant les capacités dans le domaine de l'analyse des risques et l'analyse criminelle, et en proposant une formation institutionnelle et un appui au déploiement du système intégré de gestion des frontières.		
<i>Ressources inscrites au budget : 673 400 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 3		
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 40%;">Coopération technique en matière de gestion des migrations et de renforcement des capacités</td> <td style="text-align: right;">Total des ressources inscrites au budget : 27 951 400 dollars E.-U.</td> </tr> </table>		Coopération technique en matière de gestion des migrations et de renforcement des capacités	Total des ressources inscrites au budget : 27 951 400 dollars E.-U.
Coopération technique en matière de gestion des migrations et de renforcement des capacités	Total des ressources inscrites au budget : 27 951 400 dollars E.-U.		

V. MIGRATION ASSISTÉE

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais d'administration	Coût total
V.1	Migration de main-d'œuvre	3 042 000	11 125 700	398 900	14 566 600
V.2	Traitement des dossiers et intégration des migrants	8 267 000	24 507 600	1 081 600	33 856 200
	Total	11 309 000	35 633 300	1 480 500	48 422 800

337. L'allocation budgétaire totale pour la migration assistée est d'environ 48,4 millions de dollars E.-U.. Les projets correspondants sont présentés par sous-catégories, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) liens avec les activités énoncées dans la stratégie de l'OIM, présentée pages 10 et 11.

338. La mobilité est une caractéristique essentielle du monde actuel. L'intégration mondiale des marchés, l'apparition de réseaux transnationaux et le développement rapide des techniques de communication ont contribué à gonfler les rangs des travailleurs qualifiés et non qualifiés, des étudiants, des stagiaires, des cadres et des familles qui se déplacent. Les tendances démographiques et sociales dans le monde industrialisé ont fait surgir le besoin de travailleurs et de cadres venant de l'étranger. Des flux migratoires à grande échelle supposent des ajustements qui ne s'opèrent pas toujours sans heurts, mais les économies qui veulent rester compétitives ne peuvent pas ignorer le besoin de changement. Le fait que certains pays de destination ne disposent que d'une représentation diplomatique et consulaire limitée appelle également une approche novatrice du travail de délivrance de visas.

339. En plus de promouvoir le dialogue régional et de fournir des conseils politiques et techniques aux gouvernements des pays d'origine et de destination sur la migration de main-d'œuvre et autres mouvements migratoires, l'OIM offre aux gouvernements, aux migrants et aux employeurs des services axés sur la promotion et le recrutement, la formation linguistique, l'orientation culturelle précédant le départ, l'assistance pré-consulaire, l'accueil à l'arrivée et l'intégration. Ces services sont façonnés selon les besoins de chaque programme et sont assurés à tous les stades du processus, de l'information à l'accueil des migrants à l'arrivée, en passant par l'aide au dépôt des candidatures, les entretiens et les sélections. Les stratégies d'intégration constituent un élément indispensable dans ce contexte car l'aide à l'intégration peut aider des migrants à s'adapter à leur nouvel environnement et à favoriser l'harmonie sociale entre les nouveaux venus et la communauté d'accueil. La migration assistée peut être une solution qui profite à tous : gouvernements, employeurs, migrants et communautés concernées.

340. Les activités et programmes relevant de la migration assistée sont regroupés dans les sous-catégories suivantes.

341. Migration de main-d'œuvre : La migration de main-d'œuvre est une préoccupation prioritaire de nombreux Etats, qu'il s'agisse de pays d'origine ou de destination. Sachant qu'il y a plus de 86 millions de travailleurs migrants dans le monde, les enjeux sont énormes. Trois facteurs décisifs continueront d'alimenter les mouvements de ce type : le facteur d'attraction que constitue l'évolution de la démographie et celle des besoins du marché du travail dans de nombreux pays industrialisés ; le facteur d'incitation que représentent la poussée démographique, le chômage et la crise dans les pays moins développés ; et, enfin, les réseaux transnationaux établis, qui se nourrissent des liens familiaux et culturels et des relations historiques entre les pays. Une vaste proportion de la migration de main-d'œuvre peut être qualifiée d'irrégulière, avec une industrie clandestine qui s'en fait la complice. De plus en plus, les gouvernements aux deux extrémités du spectre migratoire élaborent des mécanismes régulatoires pour gérer la mobilité de main-d'œuvre dans leur intérêt propre et dans l'intérêt mutuel, et l'on voit les gouvernements et les migrants se tourner vers l'OIM pour un soutien

spécialisé et pour une aide à la migration régulée de main-d'œuvre et une assistance directe aux migrants. L'OIM vise à faciliter l'élaboration de politiques et de programmes s'accordant avec les intérêts des migrants et des gouvernements par des actions d'orientation et de renforcement des capacités, de diffusion d'informations et de sensibilisation, par la facilitation des recrutements, et par le dialogue et la coopération entre Etats. L'approche de l'OIM en matière de migration de main-d'œuvre consiste à promouvoir la protection des travailleurs migrants et de leur famille, à favoriser le développement et à ouvrir de nouvelles voies légales pour la migration de main-d'œuvre comme alternative à la migration irrégulière.

342. Traitement des dossiers des migrants et intégration: Ce domaine englobe quatre programmes, à savoir les services pré-consulaires, l'aide au voyage à l'intention des personnes et des gouvernements, la formation des migrants, et l'intégration des migrants. Ces programmes visent à faciliter la migration au titre de régimes migratoires organisés et réguliers. Il s'agit d'utiliser et d'améliorer les processus existants pour les rendre plus simples, plus accessibles, plus efficaces et plus fiables à la fois pour les migrants et pour les gouvernements concernés. Les activités pré-consulaires comprennent des services de visa, de vérification de documents et d'information sur les pays d'origine, des entretiens sans arbitrage, des services de traitement des passeports et des documents, une assistance logistique et le recueil de données biométriques. L'éventail des mesures d'aide au voyage assurées en faveur des migrants qui financent eux-mêmes leur voyage est essentiellement le même que celles fournies au titre des programmes de réfugiés financés par les gouvernements, à savoir des tarifs aériens avantageux, une tolérance bagage généreuse et une assistance efficace dans les zones de transit des aéroports internationaux. Un élément important de ces activités – et l'une des tâches traditionnelles de l'OIM – consiste à préparer les migrants et les réfugiés à leur nouvelle vie, afin de faciliter le processus d'installation. A cet effet, l'OIM assure une orientation préparant à l'emploi, une orientation culturelle précédant le départ, une formation linguistique et une aide à l'intégration à l'arrivée, dont bénéficient à la fois les migrants et la communauté qui les accueille. Une intégration réussie est un processus bidirectionnel, qui dépend de la volonté des nouveaux arrivants de s'adapter, mais aussi de celle de la société d'accueil de les accepter. L'OIM facilite la coexistence harmonieuse entre les nouveaux venus et la communauté d'accueil en diffusant des informations sur les droits des migrants et leurs obligations, en assurant des services-conseils et consultatifs, et en offrant des programmes de soutien destinés à renforcer les compétences des migrants, et à leur permettre ainsi de devenir des membres productifs de leur nouvelle communauté.

V.1 Migration de main-d'œuvre

Programme/Projet	Objectifs/Stratégie
V.1.1 Meilleures pratiques en matière de collecte et de partage de données sur la migration de main-d'œuvre en vue d'améliorer le système d'information sur le marché du travail	Renforcer les capacités des pays cibles pour qu'ils puissent recueillir et mettre en commun des données relatives à la migration de main-d'œuvre et les incorporer dans le système d'information sur la migration de main-d'œuvre et dans les politiques en la matière, grâce à un apprentissage réciproque et à l'échange des meilleures pratiques.
<i>Ressources inscrites au budget : 558 600 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 3, 4, 6, 12
V.1.2 Emploi des jeunes et migration : Appui aux objectifs du Millénaire pour le développement	Soutenir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, au Costa Rica, en Equateur, au Honduras, au Pérou, aux Philippines, en Serbie, en Tunisie et en Turquie, en renforçant la capacité des gouvernements et des institutions locales et en appuyant la création d'emplois pour les jeunes, au plan local et par le biais de la migration.
<i>Ressources inscrites au budget : 3 104 400 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 3, 4, 8, 12

V.1.3	Activités visant à promouvoir la migration régulière et les solutions de rechange positives en Egypte	Faciliter la migration régulière en améliorant la diffusion d'informations sur les réalités de la migration irrégulière, et renforcer les compétences des migrants par des mesures de formation et d'éducation, tout en soutenant les communautés de migrants, en particulier les jeunes, afin qu'ils deviennent des acteurs du développement en Egypte.
	<i>Ressources inscrites au budget : 1 489 100 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 5
V.1.4	Migration de main-d'œuvre en provenance de la Colombie et du Honduras vers l'Espagne	Faciliter l'identification et le recrutement de migrants de la Colombie et du Honduras souhaitant travailler en Espagne.
	<i>Ressources inscrites au budget : 73 900 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 1, 8, 12
V.1.5	Facilitation du Programme des travailleurs étrangers temporaires au Canada	Elaborer un processus transparent et équitable visant à identifier, présélectionner, recruter et placer les travailleurs migrants de pays choisis dans des entreprises au Canada.
	<i>Ressources inscrites au budget : 7 568 100 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 1, 8, 12
V.1.6	Renforcement des capacités concernant les droits et le bien-être des migrants en Thaïlande	Renforcer les capacités des institutions nationales et des communautés d'accueil concernant les droits et le bien-être des travailleurs migrants.
	<i>Ressources inscrites au budget : 153 400 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 2, 6, 12
V.1.7	Programme régional et dialogue visant à faciliter la migration sûre et légale de l'Asie du Sud vers l'UE	Consolider les efforts nationaux et interrégionaux pour réduire la migration irrégulière et faciliter la migration légale de l'Asie du Sud vers les pays de destination de l'UE.
	<i>Ressources inscrites au budget : 139 700 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 7
V.1.8	Programme de migration de main-d'œuvre en Asie centrale	Contribuer à la réduction de la pauvreté grâce à une amélioration des moyens de subsistance des migrants et de leur famille en Asie centrale, en protégeant leurs droits et en améliorant leurs avantages sociaux et économiques.
	<i>Ressources inscrites au budget : 1 357 000 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 7, 12
V.1.9	Administration des contrats de travail temporaires, en Inde et aux Philippines, des travailleurs migrants à destination des Emirats arabes unis	Contribuer à l'élaboration d'un cadre régional multilatéral de coopération entre pays d'origine et de destination d'Asie, en s'appuyant sur les meilleures pratiques suivies en matière d'administration de l'ensemble du cycle de contrat de travail temporaire.
	<i>Ressources inscrites au budget : 18 000 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 12
V.1.10	Foires à l'emploi destinées à informer les migrants en Irlande sur les conditions d'emploi dans les pays d'origine	Faciliter la diffusion d'informations sur les possibilités et les conditions d'emploi par les représentants d'entreprises et les fonctionnaires gouvernementaux des pays participant au projet, et encourager les ressortissants de ces pays à retourner dans leur pays d'origine.
	<i>Ressources inscrites au budget : 25 100 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 10

V.1.11 Appui à la gestion de la migration de main-d'œuvre en République de Moldova	Faciliter la gestion des flux migratoires en améliorant la capacité des institutions nationales à exploiter les avantages de la migration au profit du développement en République de Moldova.
<i>Ressources inscrites au budget : 79 300 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 3
Migration de main-d'œuvre	Total des ressources inscrites au budget : 14 566 600 dollars E.-U.

V.2 Traitement des dossiers et intégration des migrants

Programme/Projet	Objectifs/Stratégie
V.2.1 Assistance pré-consulaire	Réduire les dépenses des gouvernements en libérant leurs fonctionnaires des services consulaires et d'immigration d'un travail de routine coûteux en temps et en argent, leur donnant ainsi davantage de temps et de ressources à consacrer à d'autres tâches consulaires ainsi qu'à la prise de décision ; fournir une structure de substitution aux pays d'immigration qui disposent d'une présence diplomatique limitée à l'étranger et qui ont donc besoin d'un partenaire fiable pouvant exécuter les tâches pré-consulaires ou répondre aux exigences logistiques ; réduire le temps d'attente pour les migrants et faciliter le processus migratoire.
<i>Ressources inscrites au budget : 3 707 800 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 1, 2, 6, 8, 10
V.2.2 Formation des migrants	Veiller à ce que l'intégration des migrants se fasse sans heurts et qu'elle soit réussie, et soulager les communautés d'accueil en matière de soutien aux nouveaux venus ; réduire les dépenses liées à l'intégration des migrants en faisant plus rapidement d'eux des membres économiquement autonomes et productifs de la société d'accueil, en les aidant ainsi à gagner le respect des membres de la communauté.
<i>Ressources inscrites au budget : 4 441 500 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 12
V.2.3 Aide au voyage profitant aux individus comme aux gouvernements	Réduire les coûts du transport en avion pour les migrants, et faciliter leur voyage, en particulier pour ceux qui se rendent à l'étranger pour la première fois, par exemple en les aidant à accomplir les formalités au départ et à l'arrivée, en les accompagnant lors du passage en douane, et en informant les entités qui assurent un parrainage des détails du voyage.
<i>Ressources inscrites au budget : 17 749 300 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 12

V.2.4 Intégration des migrants	Favoriser une meilleure compréhension, au sein de la communauté d'accueil, de la culture et de la situation des migrants, et renforcer la capacité d'adaptation des migrants à leur nouvel environnement ; favoriser une coexistence plus harmonieuse entre les migrants et les communautés d'accueil, que les migrants s'y installent de façon permanente ou temporaire.		
<i>Ressources inscrites au budget : 7 957 600 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 3, 6, 8		
<table border="0"> <tr> <td data-bbox="201 546 488 600"> Traitement des dossiers et intégration des migrants </td> <td data-bbox="632 573 1350 600"> Total des ressources inscrites au budget : 33 856 200 dollars E.-U. </td> </tr> </table>		Traitement des dossiers et intégration des migrants	Total des ressources inscrites au budget : 33 856 200 dollars E.-U.
Traitement des dossiers et intégration des migrants	Total des ressources inscrites au budget : 33 856 200 dollars E.-U.		

VI. POLITIQUES MIGRATOIRES ET RECHERCHE

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais d'administration	Coût total
VI.1	Activités de politique migratoire	20 600		1 000	21 600
VI.2	Recherche et publications en matière migratoire	1 748 700	1 439 700	159 400	3 347 800
	Total	1 769 300	1 439 700	160 400	3 369 400

343. L'allocation budgétaire totale pour les politiques migratoires et la recherche s'élève à 3,4 millions de dollars E.-U. environ. Les projets sont énumérés par sous-catégories, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités énoncées dans la stratégie de l'OIM, présentée pages 10 et 11.

344. Le caractère mondial de la migration s'affirme de plus en plus. Dynamisée par les forces à l'œuvre dans la mondialisation, par les disparités du développement, les tendances démographiques et l'évolution du climat, elle est de plus en plus au centre des préoccupations politiques des gouvernements du monde entier. Les pouvoirs publics et les autres parties prenantes sont de plus en plus conscients des liens réciproques qui unissent le phénomène migratoire à d'autres domaines d'action, comme le développement socioéconomique, le commerce, l'emploi, l'environnement, la sécurité et les droits de l'homme, ainsi que de la nécessité de veiller à ce que l'élaboration des politiques migratoires tienne compte de la planification des mesures politiques dans ces différents domaines et y soit intégrés. En tant qu'Organisation intergouvernementale chef de file œuvrant au côté des migrants et des gouvernements pour relever les défis migratoires contemporains, l'OIM occupe une place unique qui lui permet, grâce à son expérience de près de soixante années d'action sur le terrain, de répondre aux besoins croissants de ses Membres et de la communauté internationale dans son ensemble pour les guider dans l'élaboration d'une politique migratoire. Le Département de la Coopération internationale et des partenariats est le point focal de la coordination des stratégies de l'OIM concernant les questions de migration internationales, et pour la recherche et la communication sur les tendances, les politiques et les pratiques migratoires internationales. Il s'efforce d'appuyer le besoin croissant des gouvernements et autres parties prenantes de mieux comprendre les aspects pluridimensionnels de la migration contemporaine, en particulier les questions de politiques migratoires qui se font jour. De nombreuses activités du Département se répercutent sur divers secteurs de l'action de l'Organisation, et sont reflétées dans d'autres chapitres du présent document sous diverses activités thématiques ou propres à des pays donnés.

345. Les sous-catégories suivantes précisent le contenu des projets et des programmes relevant des politiques migratoires et de la recherche.

346. Activités de politique migratoire : Une saine analyse des données et des politiques est une condition clé pour comprendre le phénomène migratoire, élaborer de nouvelles politiques efficaces et mettre au point des méthodes pratiques viables. Le Département fournit des informations et des conseils sur les tendances, les défis et les possibilités en matière migratoire. Ses activités visent à renforcer les capacités des gouvernements et des autres parties prenantes pertinentes de concevoir et d'appliquer des politiques et des stratégies efficaces de gestion des migrations à l'échelle nationale, régionale et mondiale, en améliorant l'ensemble de données disponibles pour l'élaboration de politiques migratoires et la production de nouvelles analyses sur la dynamique migratoire contemporaine. Le Département favorise en outre le dialogue politique pluripartite sur la migration et autres domaines politiques connexes tels que le développement, le commerce, l'environnement, la santé, la sécurité et les droits de l'homme.

347. Le Département est chargé, en outre, du Dialogue international de l'OIM sur la migration (IDM). Le but de l'IDM, en accord avec le mandat de l'Organisation, est de fournir aux Etats, aux organisations internationales, aux organisations non gouvernementales et autres parties prenantes une

tribune informelle et non contraignante d'échange de vues et d'expériences en matière migratoire, afin de renforcer la compréhension du phénomène migratoire et les mécanismes de coopération dans l'optique d'une prise en compte globale et efficace des problèmes posés par la migration. En fin de compte, la raison d'être de l'IDM est de renforcer la capacité des gouvernements de faire en sorte que les migrations s'effectuent en bon ordre, d'en promouvoir les aspects positifs et d'en atténuer les effets néfastes possibles. La principale session de l'IDM se tient annuellement à l'occasion du Conseil de l'OIM ; en outre, deux ateliers d'intersession sont convoqués chaque année pour élargir et approfondir la réflexion sur la migration. Les thèmes de la session principale et des ateliers d'intersession sont choisis dans le cadre de consultations régulières avec les Membres. Le Département organise par ailleurs des ateliers spécialisés dont le rôle est d'explorer les questions de politique migratoire qui se font jour ; il apporte son soutien et contribue régulièrement aux activités des bureaux extérieurs, des gouvernements et d'autres organisations et entités concernant la politique migratoire. En 2011, les travaux de l'IDM seront guidés par le thème dominant "L'avenir des migrations : Renforcer les capacités face aux changements", qui est également le thème du Rapport Etat de la migration dans le monde 2010 (voir infra).

348. Recherche et publications en matière migratoire : L'OIM effectue un travail de recherche sur les questions migratoires contemporaines en vue de renforcer et d'améliorer la fourniture des programmes et le travail d'orientation des Etats Membres et autres parties prenantes pertinentes. La Division de la recherche aide les bureaux extérieurs de l'OIM à gérer les projets de recherche en approuvant les propositions de projets, en fournissant un soutien technique et des orientations, en passant en revue les rapports finals en vue de leur publication, en renforçant les capacités internes de recherche par la formation du personnel, en mettant à disposition des informations et les ressources de la bibliothèque, et en collaborant avec des consultants externes dans le cadre d'études sur les thèmes migratoires pour lesquelles un intérêt se manifeste actuellement.

349. Pour 2011, les activités seront essentiellement axées sur les thèmes principaux suivants : a) lancement de l'édition 2010 du Rapport *Etat de la migration dans le monde*, et préparatifs en vue du rapport suivant ; b) les profils migratoires des pays selon les régions ; c) la migration et l'environnement ; d) la migration et le développement ; e) les effets des politiques et des programmes migratoires ; et f) l'amélioration des procédés de collecte et d'analyse de données, particulièrement dans les pays en développement.

350. L'Unité des publications continuera de produire un certain nombre de grandes publications, parmi lesquelles le Rapport *Etat de la migration dans le monde*, qui est la publication phare de l'Organisation, les fascicules de la série consacrée à la recherche en matière migratoire, et la publication *International Migration*, qui paraît cinq fois par an. La priorité sera donnée à la publication d'un plus grand nombre de rapports en français et en espagnol, et à l'élargissement du lectorat des publications de l'OIM par une intensification des activités de commercialisation.

VI.1 Activités de politique migratoire

Programme/Projet	Objectifs/Stratégie
VI.1.1 Ateliers d'intersession du Dialogue international sur la migration (IDM)	Offrir aux Etats Membres et observateurs de l'OIM, ainsi qu'aux organisations internationales et non gouvernementales et à d'autres partenaires une tribune d'échanges de vues et d'expériences sur les questions migratoires, afin de dégager des solutions pratiques et de renforcer la coopération. Les enseignements et les approches efficaces dégagés des discussions menées dans le cadre du Dialogue sont synthétisés et diffusés sous forme de rapports.
<i>Ressources inscrites au budget : 21 600 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 2, 3, 7, 11
Activités de politique migratoire	Total des ressources inscrites au budget : 21 600 dollars E.-U.

VI.2 Recherche et publications en matière migratoire

Programme/Projet	Objectifs/Stratégie
VI.2.1 Observatoire des Etats d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) sur les migrations : Gestion de données et de recherches sur la migration intrarégionale	Créer un observatoire sur les migrations à l'intérieur du Groupe ACP en mettant en réseau des centres de recherche de la région ACP chargés de donner aux décideurs et au public des données fiables et harmonisées ainsi que des recherches appliquées sur les flux migratoires intrarégionaux, et plus particulièrement sur le lien entre la migration et le développement.
<i>Ressources inscrites au budget : 3 164 900 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 3, 4, 6
VI.2.2 Recherches sur les migrations en vue d'améliorer la gouvernance dans les pays méditerranéens et les pays de l'Afrique subsaharienne	Fournir aux gouvernements des pays du sud et de l'est de la Méditerranée et des pays de l'Afrique subsaharienne, à l'Union européenne, à la communauté universitaire internationale et aux organisations de la société civile un flux permanent d'informations et d'analyses fiables, actualisées et harmonisées sur la migration dans ces régions ; et mettre experts et responsables politiques en relation en créant une enceinte réunissant des acteurs des pays intéressés.
<i>Ressources inscrites au budget : 46 200 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 3, 8
VI.2.3 Evaluation des écosystèmes forestiers au Sénégal	Réduire la pauvreté et préserver les écosystèmes forestiers au Sénégal en élaborant un système national d'information sur la valeur économique des différents services des écosystèmes forestiers, et en améliorant la compréhension des stratégies politiques, économiques et sociales nécessaires pour gérer les changements environnementaux.
<i>Ressources inscrites au budget : 44 500 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 6
VI.2.4 Programme de recherche sur les migrations en Europe centrale	Effectuer un travail de recherche sur divers aspects de la migration, et favoriser la coopération internationale par la diffusion des résultats de cette recherche et par la formation à des méthodes spécifiques relevant de la recherche en matière migratoire.
<i>Ressources inscrites au budget : 92 200 dollars E.-U.</i>	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 6
Recherche et publications en matière migratoire	Total des ressources inscrites au budget : 3 347 800 dollars E.-U.

VII. PROGRAMMES DE REPARATION

Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais d'administration	Coût total
VII.1 Octroi équitable et efficace de réparations aux personnes victimes de conflits au Népal	128 700	207 400	16 800	352 900
Total	128 700	207 400	16 800	352 900

351. L'allocation budgétaire totale pour les programmes de réparation s'élève à environ 0,4 million de dollars E.-U.. Les projets sont énumérés avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités énoncées dans la stratégie de l'OIM, aux pages 10 et 11.

352. Les défis du phénomène migratoire au 21^e siècle conduisent de plus en plus l'OIM à sortir du cadre de ses services traditionnels. De plus en plus de gouvernements sont ainsi appelés à rapatrier et/ou à dédommager des personnes qui ont été dispersées dans le monde entier et ont souffert de déplacements, de dépossessions, de persécutions ou d'autres formes de préjudice personnel à la suite d'un conflit ou sous la férule d'un régime autoritaire, et se tournent de ce fait vers le réseau mondial de l'OIM en quête d'assistance. A mesure qu'apparaissent de nouveaux scénarios migratoires, reflétant les réalités politiques contemporaines, les gouvernements attendent de l'OIM qu'elle leur offre des variantes de ses services de base s'accordant avec ces nouvelles réalités. Depuis 2000, l'OIM assure des conseils spécialisés, une assistance technique et des services de renforcement des capacités aux gouvernements nationaux et transitoires ainsi qu'aux acteurs internationaux engagés dans les efforts de renforcement de la paix et de reconstruction au lendemain d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle. Les activités de l'OIM liées aux programmes de réparation concernent essentiellement la conception et la mise en œuvre de programmes axés sur la restitution de droits de propriété, la fourniture d'une compensation financière ou de prestations en nature aux victimes prises individuellement, et de dédommagements collectifs aux communautés de victimes. L'assistance fournie comprend également un examen des politiques et des recommandations d'actions portant sur des stratégies nationales de réparation.

Programme/Projet	Objectifs/Stratégie
VII.1 Octroi équitable et efficace de réparations aux personnes victimes de conflits au Népal	Appuyer les efforts des autorités locales visant à renforcer le processus de paix, en créant des mécanismes efficaces et transparents de réparation aux victimes du conflit armé au Népal.
Ressources inscrites au budget : 352 900 dollars E.-U.	Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 2
Programmes de réparation	Total des ressources inscrites au budget : 352 900 dollars E.-U.

VIII. APPUI AUX PROGRAMMES DE CARACTERE GENERAL

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais d'administration	Coût total
VIII.1	Personnel détaché	2 502 300		165 700	2 668 000
VIII.2	Application relative aux services opérationnels et de gestion des migrants (MIMOSA)	927 300		111 300	1 038 600
VIII.3	Personnel et services financés par les revenus divers	2 776 000	5 524 000		8 300 000
VIII.4	Fonds de dotation Sasakawa		10 000		10 000
	Total	6 205 600	5 534 000	277 000	12 016 600

353. L'allocation budgétaire totale pour l'appui aux programmes de caractère général s'élève à environ 12 millions de dollars E.-U.. Les activités et services correspondant à chaque sous-catégorie sont décrits ci-après.

VIII.1 Personnel détaché

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais d'administration	Coût total
VIII.1.1	Experts associés	1 242 800		128 300	1 371 100
VIII.1.2	Affectations spéciales et appuis spéciaux	743 100		35 800	778 900
VIII.1.3	Personnel de l'OIM détaché auprès d'autres organisations	516 400		1 600	518 000
	Total	2 502 300		165 700	2 668 000

VIII.1.1 Experts associés

354. Le programme relatif aux experts associés vise à renforcer la base de ressources humaines de l'Organisation et, par là, l'exécution de ses programmes. Des experts associés sont mis à la disposition de l'OIM par des gouvernements pour une période initiale d'un an, avec une possibilité de prolongation jusqu'à trois ans, avec pour mission d'appuyer les activités de l'Organisation dans les bureaux extérieurs et au Siège. Cette initiative profite à la fois à l'Organisation et aux gouvernements, dans la mesure où les experts reçoivent une formation aux différents aspects des activités migratoires qui favorise leur propre carrière, tandis que l'OIM tire profit de leur savoir-faire. Dans certains cas, les experts associés sont absorbés dans les structures de l'OIM au terme de leur affectation.

355. A l'heure actuelle, on dénombre 18 experts associés à différents stades de leur contrat, qui travaillent pour l'Organisation sur un large éventail de projets, que ce soit au Siège ou dans les bureaux extérieurs, à Addis Abeba, Bichkek, Bogota, Bruxelles, Colombo, Dakar, Harare, Katmandou, Nairobi, Rabat, San José, Tripoli et Tunis. Ils sont parrainés par les Gouvernements de l'Autriche, de la Belgique,

du Danemark, de la Finlande, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, du Japon, de la Norvège, de la Suède et des Etats-Unis d'Amérique. Des négociations ont été engagées avec d'autres gouvernements pour que d'autres experts associés soient mis à disposition. En général, les gouvernements financent leurs propres ressortissants dans le cadre de ce programme. Cependant, certains donateurs ont commencé à parrainer des ressortissants de pays en développement.

Ressources inscrites au budget : 1 371 100 dollars E.-U.

VIII.1.2 Affectations spéciales et appuis spéciaux

356. En plus des dépenses administratives et de personnel couvertes par le budget de l'Administration et par celui des opérations, il existe certaines dépenses spécifiques de personnel ou autres qui sont financées par des gouvernements pour compléter le financement de la structure générale de l'Organisation. Avec les contraintes budgétaires qui pèsent sur les ressources de base, ce type de soutien revêt une importance critique dans la mesure où il permet à l'Organisation de répondre à des questions migratoires complexes et de gérer celles-ci, tout en répondant aux demandes croissantes de ses Membres sans cesse plus nombreux. Les structures administratives et de personnel couvertes par de tels accords spéciaux sont énumérées ci-après.

- **Spécialiste de la thématique migration/développement au Portugal – Poste financé par le Gouvernement du Portugal**

Le Gouvernement portugais, considérant que ses relations avec les pays africains lusophones revêtent un caractère très important, souhaite entretenir des liens solides avec ces pays dans le but d'apporter un appui à l'Afrique et de favoriser son développement dans la durée. Cet expert aidera à associer la diaspora portugaise à la mise en œuvre de programmes concernant la migration et le développement dans le pays et en Afrique. Il aidera également à définir une stratégie décentralisée afin de maximiser les incidences de la migration sur les projets liés à la migration et au développement.

- **Attaché de recherche régional en Thaïlande – Poste financé par le Migration Policy Institute**

Le Migration Policy Institute a détaché un expert pour intensifier les activités de recherche dans la région Asie-Pacifique. L'intéressé, qui est chargé de la recherche à l'échelle régionale, élaborera un programme commun de recherche en Asie plus particulièrement axé sur les questions relatives à la migration de main-d'œuvre et au développement, notamment sur la mobilisation des diasporas de migrants en faveur de leur pays d'origine.

- **Fonctionnaire chargé des politiques migratoires en Suisse – Poste financé par le Gouvernement de la Suède**

Le Gouvernement de la Suède a détaché un expert pour s'occuper des questions de politiques migratoires afin de contribuer au débat international sur la migration, promouvoir la cohérence des politiques menées dans le domaine migratoire et dans les domaines connexes, et aider les gouvernements à élaborer et mettre en œuvre des politiques globales de gestion des migrations.

- **Dépenses administratives du Bureau de l'OIM à Bruxelles, financées par la Belgique**

Le Bureau de l'OIM à Bruxelles bénéficie du soutien du Gouvernement belge pour le financement partiel de ses dépenses.

- **Dépenses administratives du Bureau de l'OIM à Helsinki, financées par la Finlande**
Le Bureau de l'OIM à Helsinki bénéficie du soutien du Gouvernement finlandais pour le financement partiel de ses dépenses.
- **Dépenses administratives du Bureau de l'OIM à Budapest, financées par la Hongrie**
Le Bureau de l'OIM à Budapest bénéficie du soutien du Gouvernement hongrois pour le financement partiel de ses dépenses.
- **Dépenses administratives du Bureau de l'OIM à Koweït, financées par le Koweït**
Le Bureau de l'OIM à Koweït bénéficie du soutien du Gouvernement koweïtien pour le financement partiel de ses dépenses.
- **Dépenses administratives du Bureau de l'OIM à Bratislava, financées par la Slovaquie**
Le Bureau de l'OIM à Bratislava bénéficie du soutien du Gouvernement slovaque pour le financement partiel de ses dépenses.

Ressources inscrites au budget : 778 900 dollars E.-U.

VIII.1.3 Personnel de l'OIM détaché auprès d'autres organisations

357. Pour partager son savoir-faire avec d'autres organismes régionaux et internationaux et tirer profit de leur expérience, l'OIM a détaché les membres suivants de son personnel selon un accord de remboursement intégral auprès d'une autre organisation.

- **Expert de l'OIM détaché à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en Suisse**
Dans le cadre d'un accord passé avec l'OMS, l'expert de l'OIM définira les moyens d'augmenter et d'améliorer l'efficacité des programmes conjoints dans le domaine de la migration et la santé, sur la base des priorités dégagées par les deux organisations. L'expert complètera aussi les capacités opérationnelles et/ou conceptuelles des deux organisations en ce qui concerne la prise en compte des besoins des migrants en matière de santé, ainsi que l'aide aux gouvernements dans les efforts qu'ils déploient pour répondre aux besoins sanitaires des migrants et renforcer les systèmes de santé en conséquence.
- **Expert de l'OIM détaché au Centre de recherche et de formation sur la migration dans la République démocratique de Corée**
Le Centre de recherche et de formation sur la migration vise les objectifs suivants : favoriser la compréhension, à l'échelle internationale, des migrants et des questions relatives à la migration ; contribuer à l'élaboration des politiques migratoires des Etats par la recherche, l'échange d'informations, la réalisation d'études et des activités de sensibilisation aux questions migratoires ; renforcer les capacités des Etats en dispensant des cours sur le droit international de la migration, la gestion des migrations et les droits humains des migrants ; et promouvoir la compréhension des liens entre la migration et le développement, l'environnement, la sécurité, les droits de l'homme et l'emploi.
- **Expert de l'OIM prêté au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**
L'expert de l'OIM donnera des conseils techniques à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq en vue de résoudre les litiges portant sur la terre et la propriété qui empoisonnent les relations entre les communautés ethniques et minoritaires des régions où les frontières internes sont contestées, ainsi qu'avec l'Etat.

Ressources inscrites au budget : 518 000 dollars E.-U.

VIII.2 Application relative aux services opérationnels et de gestion des migrants (MiMOSA)

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais d'administration	Coût total
VIII.2	Application relative aux services opérationnels et de gestion des migrants (MiMOSA)	927 300		111 300	1 038 600

358. MiMOSA est le système interne d'information utilisé pour saisir et traiter les informations biographiques et démographiques sur les migrants et les services qui leur sont fournis concernant le dépistage des maladies, la formation des migrants, les retours volontaires assistés, les services pré-consulaires, la lutte contre la traite et les mouvements de populations. Chaque bureau extérieur de l'OIM a accès au système, ce qui permet aux membres du personnel sur le terrain de partager des données à l'occasion des services multiples qu'ils assurent dans le cadre de l'Organisation. Ces données, consolidées dans le dépôt de stockage de données, servent à l'établissement de rapports et sont intégrées dans d'autres systèmes d'entreprise comme PRISM. MiMOSA est doté d'une interface automatisée avec le *Refugee Processing Centre System* du Département d'Etat des Etats-Unis (WRAPS – Système mondial de traitement de demandes d'admission de réfugiés) et les Centres de lutte contre les maladies des Etats-Unis.

359. L'interface de mission réceptrice (RMI) est une application en ligne qui permet aux bureaux récepteurs d'exécuter des ordres tels que la notification préalable de réservation (*Advance Booking Notification*), ou les ajouts, les suppressions, les annulations et les départs saisis par l'utilisateur de MiMOSA, de façon à assurer la qualité et la cohérence des données. Les utilisateurs de la RMI peuvent aussi enregistrer les données internes de réservation depuis le port d'entrée jusqu'à la destination finale, échanger des données avec le système global intégré d'enregistrement des commandes de billets d'avion (*Global Airline Ticket Order Record* (iGATOR)) et PRISM Financials, et mettre à jour le statut d'arrivée des migrants dans le pays de destination. La RMI est actuellement utilisée par le Bureau de l'OIM à New-York. iGATOR est l'application d'entreprise qui enregistre les dépenses de billets d'avion des migrants, du personnel et des consultants. En communiquant avec MiMOSA, la RMI et PRISM, cette application rationalise les échanges de données entre les opérations et les finances, et renforce ainsi les capacités permettant à l'OIM de réserver des billets d'avion et de payer les compagnies aériennes.

360. Les ressources inscrites au budget qui sont mentionnées ici ne reflètent que les contributions des donateurs. L'allocation complémentaire prélevée sur les revenus discrétionnaires est reflétée au paragraphe 230. Le financement total de MiMOSA s'élève à 1 088 600 dollars E.-U..

Ressources inscrites au budget : 1 038 600 dollars E.-U.

VIII.3 Personnel et services financés par les revenus divers

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais d'administration	Coût total
VIII.3	Personnel et services financés par les revenus divers	2 776 000	5 524 000		8 300 000

361. Les revenus divers sont composés des contributions sans affectation spéciale et des intérêts créditeurs, et font partie intégrante des revenus discrétionnaires. Ils sont alloués pour soutenir financièrement la structure et les services hors-Siège de l'Organisation, et pour financer le Fonds 1035. L'allocation des revenus divers est décrite de façon plus détaillée aux paragraphes 253 à 266.

Ressources inscrites au budget : 8 300 000 dollars E.-U.

VIII.4 Fonds de dotation Sasakawa

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais d'administration	Coût total
VIII.4	Fonds de dotation Sasakawa		10 000		10 000

362. Conformément aux directives régissant l'utilisation des intérêts produits par le Fonds de dotation Sasakawa, une allocation prélevée sur les intérêts du Fonds escomptés pour 2011 a été réservée pour des projets prioritaires en Afrique, en Asie, en Amérique latine et aux Caraïbes. Ces projets, qui doivent encore être identifiés, seront axés sur la promotion d'activités de migration pour le développement, afin de mieux comprendre et analyser la migration et de répondre aux besoins humanitaires et autres besoins d'urgence.

Ressources inscrites au budget : 10 000 dollars E.-U.

Ventilation géographique de la partie opérationnelle du budget

VENTILATION GEOGRAPHIQUE DE LA PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET

TABLEAU RECAPITULATIF POUR 2011

	Afrique	Moyen-Orient	Amérique latine et Caraïbes	Amérique du Nord	Asie et Océanie	Europe	Appuis et services à l'échelle mondiale	Total
I. Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise	61 855 500	31 473 000	64 403 600	5 695 900	122 921 600	24 677 800	9 368 300	320 395 700
II. Migration et santé	19 539 500	4 739 600	372 900		22 416 500	6 671 800	1 659 300	55 399 600
III. Migration et développement	3 100 000		25 449 400			2 351 300	25 700	30 926 400
IV. Migration régulée	3 855 000	3 787 100	18 836 700		23 792 500	96 964 900	908 100	148 144 300
V. Migration assistée	3 336 500	1 265 700	14 806 700	2 859 500	19 411 300	6 743 100		48 422 800
VI. Politiques migratoires et recherche	90 700					92 200	3 186 500	3 369 400
VII. Programmes de réparation					352 900			352 900
VIII. Appui aux programmes de caractère général		224 000				384 800	11 407 800	12 016 600
Total général	91 777 200	41 489 400	123 869 300	8 555 400	188 894 800	137 885 900	26 555 700	619 027 700

Aux fins de comparaison, la ventilation géographique figurant dans le document MC/2281 est reproduite ci-après.

TABLEAU RECAPITULATIF POUR 2010 (MC/2281)

	Afrique	Moyen-Orient	Amérique latine et Caraïbes	Amérique du Nord	Asie et Océanie	Europe	Appuis et services à l'échelle mondiale	Total
I. Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise	62 846 000	34 125 700	55 291 700	5 136 000	123 504 500	27 485 100	8 211 600	316 600 200
II. Migration et santé	16 094 900	4 686 100	657 900		18 334 500	7 093 400	3 936 700	50 803 500
III. Migration et développement	4 543 600		25 822 500		378 000	2 960 100		33 704 200
IV. Migration régulée	6 249 600	3 570 700	81 554 100	704 700	15 084 200	91 832 200	445 000	199 440 500
V. Migration assistée	3 494 200	108 400	8 801 900	4 168 900	8 743 700	6 719 100	30 000	32 066 200
VI. Politiques migratoires et recherche	59 900					556 600	90 100	706 600
VII. Programmes de réparation	404 300	462 000	166 400			5 000 000	38 900	6 071 600
VIII. Appui aux programmes de caractère général						829 700	10 379 100	11 208 800
Total général	93 692 500	42 952 900	172 294 100	10 009 600	166 044 900	142 476 200	23 131 400	650 601 600

PROGRAMMES ET PROJETS PAR REGION

Afrique

Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	52 069 700
I.2.1	Aide générale au rapatriement	18 700
I.3.1	Amélioration de la protection apportée aux migrants et aux groupes vulnérables qui traversent le Somaliland, le Puntland et Djibouti	67 700
I.3.2	Stabilisation communautaire et rétablissement des infrastructures socioéconomiques en Angola	729 900
I.3.3	Initiative d'assistance humanitaire et de stabilisation communautaire dans la République démocratique du Congo	2 588 100
I.3.4	Gestion des catastrophes et préparatifs en vue de catastrophes au Mozambique	405 400
I.3.5	Initiative transitoire en Somalie	3 237 000
I.3.6	Assistance humanitaire d'urgence, redressement rapide et réintégration pacifique à l'intention de populations mobiles et vulnérables du Zimbabwe	2 739 000
Total partiel		61 855 500
Migration et santé		
II.1	Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	13 979 000
II.2.3	Partenariat dans le domaine de la santé et de la mobilité en Afrique orientale et australe (PHAMESA)	3 063 200
II.2.4	Partenariat portant sur le VIH/sida et la mobilité en Afrique australe (PHAMSA)	1 608 900
II.2.5	Prévention du VIH/sida et réduction de la stigmatisation à l'échelle communautaire en Somalie	888 400
Total partiel		19 539 500
Migration et développement		
III.1.2	Migration pour le développement en Afrique (MIDA)	2 445 700
III.1.3	Renforcement des capacités du Cap-Vert en matière de gestion de la migration de main d'œuvre et de retour	454 800
III.1.4	Projet de développement de microentreprises en Guinée	151 200
III.1.5	Promotion de la création d'une zone d'émigration en Tunisie	48 300
Total partiel		3 100 000
Migration régulée		
IV.1.3	Aide au retour volontaire et à la réintégration de ressortissants nigériens	408 100
IV.2.4	Aide à la société civile pour lutter contre la traite des êtres humains en Angola	93 500
IV.2.5	Initiatives de lutte contre la traite à Djibouti	43 800
IV.2.6	Activités de lutte contre la traite au Ghana	285 400
IV.2.7	Réseau de soutien aux enfants victimes de la traite en Guinée-Bissau	149 700
IV.2.8	Renforcement des capacités de lutte contre la traite en Zambie	279 800
IV.2.9	Renforcement du rôle de la société civile dans l'élimination de la traite des êtres humains au Zimbabwe	126 500
IV.3.1	Renforcement des capacités aux fins d'harmonisation de la gestion des migrations en Afrique de l'Est	232 300
IV.3.2	Prévention et gestion des flux migratoires irréguliers depuis le désert du Sahara en direction de la mer Méditerranée	877 300

Afrique (suite)

Migration régulée (suite)		
IV.3.3	Plan d'action concernant la partie occidentale de la Méditerranée à l'intention des pays du Maghreb	63 100
IV.3.4	Renforcement des capacités destinées à la gestion des frontières de la République-Unie de Tanzanie et à ses frontières avec le Burundi, le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda	717 800
IV.3.5	Assistance technique en matière de gestion des flux migratoires en Mauritanie	364 500
IV.3.6	Elaboration de programmes sociaux à l'intention de mineurs au Maroc	105 000
IV.3.7	Renforcement des capacités de gestion des migrations à l'intention de l'Académie régionale de formation en matière d'immigration à Moshi (République-Unie de Tanzanie)	108 200
Total partiel		3 855 000
Migration assistée		
V.1.2	Emploi des jeunes et migration : Appui aux objectifs du Millénaire pour le développement	124 800
V.1.3	Activités visant à promouvoir la migration régulière et les solutions de rechange positives en Egypte	1 489 100
V.2.1	Assistance pré-consulaire	11 600
V.2.3	Aide au voyage profitant aux individus comme aux gouvernements	1 711 000
Total partiel		3 336 500
Politiques migratoires et recherche		
VI.2.2	Recherches sur les migrations en vue d'améliorer la gouvernance dans les pays méditerranéens et les pays de l'Afrique subsaharienne	46 200
VI.2.3	Evaluation des écosystèmes forestiers au Sénégal	44 500
Total partiel		90 700
Total		91 777 200

Moyen-Orient

Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	29 723 100
I.3.7	Initiative transitoire au Yémen	1 749 900
Total partiel		31 473 000
Migration et santé		
II.1	Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	4 739 600
Total partiel		4 739 600
Migration régulée		
IV.1.1	Retour général de migrants et de demandeurs d'asile déboutés et soutien aux gouvernements sur le plan de l'aide au retour volontaire	4 600
IV.1.4	Soutien régional au retour volontaire assisté vers et depuis l'Iraq	3 782 500
Total partiel		3 787 100
Migration assistée		
V.1.9	Administration des contrats de travail temporaires, en Inde et aux Philippines, des travailleurs migrants à destination des Emirats arabes unis	18 000
V.2.1	Assistance pré-consulaire	41 100
V.2.2	Formation des migrants	1 206 600
Total partiel		1 265 700
Appui aux programmes de caractère général		
VIII.1.2	Affectations spéciales et appuis spéciaux	224 000
Total partiel		224 000
Total		41 489 400

Amérique latine et Caraïbes

Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	1 358 500
I.2.1	Aide générale au rapatriement	138 100
I.3.8	Aide aux déplacés internes et aux communautés d'accueil en Colombie	4 266 100
I.3.9	Réintégration des ex-combattants et aide au développement communautaire en Colombie	19 176 500
I.3.10	Développement des infrastructures et services de santé sur les frontières de l'Equateur	5 409 700
I.3.11	Initiative transitoire en Haïti	12 813 200
I.3.12	Aide humanitaire aux victimes vulnérables du tremblement de terre en Haïti	15 182 900
I.3.13	Autonomisation et renforcement des capacités institutionnelles des communautés locales en Haïti	1 150 400
I.4.1	Appui aux missions d'observation électorale de l'UE	4 908 200
Total partiel		64 403 600
Migration et santé		
II.2.6	Stratégie intégrée visant à réduire la violence sexospécifique en Colombie	197 500
II.3.1	Ateliers consacrés aux questions de genre et aux catastrophes en Amérique latine et dans les Caraïbes	10 500
II.3.2	Assistance sanitaire aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays qui ont été touchées par le tremblement de terre en Haïti	164 900
Total partiel		372 900
Migration et développement		
III.1.6	Assistance technique à la planification des mouvements de populations dans la province du Río Negro en Argentine	1 503 600
III.1.7	Assistance administrative et technique au Gouvernement argentin	5 527 500
III.1.8	Soutien au développement dans la région Brunca, au Costa Rica	20 200
III.1.9	Initiatives de renforcement communautaire en Equateur	499 400
III.1.10	Projet visant à promouvoir le développement et la reconstruction - Fonds national pour la paix (FONAPAZ) du Guatemala	556 100
III.1.11	Amélioration de la gestion des migrations en Haïti	219 300
III.1.12	Soutien technique à la municipalité de Lima pour des travaux d'infrastructure au Pérou	16 069 000
III.1.13	Renforcement du système de gestion du conseil municipal de Lima, au Pérou	1 054 300
Total partiel		25 449 400
Migration régulée		
IV.1.1	Retour général de migrants et de demandeurs d'asile déboutés et soutien aux gouvernements sur le plan de l'aide au retour volontaire	2 751 900
IV.1.5	Réponse aux flux migratoires entre Haïti et la République dominicaine provoqués par la situation d'urgence	166 600
IV.1.6	Retour et réintégration de mineurs non accompagnés en El Salvador	55 500
IV.2.10	Activités de lutte contre la traite en Amérique centrale, en République dominicaine, au Guatemala et au Mexique	616 000
IV.2.11	Renforcement des capacités de prévention et de lutte contre la traite des êtres humains en Colombie	365 700
IV.2.12	Activités de lutte contre la traite au Costa Rica	636 300
IV.3.8	Coopération technique dans le domaine de la migration (PLACMI) en Amérique latine	514 600
IV.3.9	Projet de coopération technique visant à renforcer le processus de Puebla	282 700

Amérique latine et Caraïbes (suite)

Migration régulée (suite)		
IV.3.10	Conférence sud-américaine sur la migration	38 800
IV.3.11	Intégration régionale grâce à une meilleure gestion des migrations en Amérique centrale	617 700
IV.3.12	Assistance technique au Secrétariat de la science, de la technologie et de l'innovation productive en Argentine	1 435 000
IV.3.13	Amélioration de la gestion des migrations dans l'Etat plurinational de Bolivie	521 200
IV.3.14	Assistance technique au titre de la conception et de la mise en œuvre d'une politique migratoire au Chili	361 400
IV.3.15	Gestion des migrations en République dominicaine	65 000
IV.3.16	Assistance technique à la modernisation des passeports en Equateur	342 300
IV.3.17	Renforcement d'institutions gouvernementales au Honduras	1 922 800
IV.3.18	Projet d'assistance technique aux services de gestion au Pérou	7 816 000
IV.3.19	Renforcement des capacités grâce au transfert et à l'échange d'Uruguayens qualifiés	327 200
Total partiel		18 836 700
Migration assistée		
V.1.2	Emploi des jeunes et migration : Appui aux objectifs du Millénaire pour le développement	1 017 700
V.1.4	Migration de main-d'œuvre en provenance de la Colombie et du Honduras vers l'Espagne	73 900
V.1.5	Facilitation du Programme des travailleurs étrangers temporaires au Canada	7 568 100
V.2.3	Aide au voyage profitant aux individus comme aux gouvernements	6 147 000
Total partiel		14 806 700
Total		123 869 300

Amérique du Nord

Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	5 695 900
	Total partiel	5 695 900
Migration assistée		
V.2.2	Formation des migrants	1 742 200
V.2.3	Aide au voyage profitant aux individus comme aux gouvernements	1 117 300
	Total partiel	2 859 500
	Total	8 555 400

Asie et Océanie

Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	74 811 800
I.3.14	Retour et réintégration durables d'Afghans	1 536 300
I.3.15	Construction d'installations sanitaires et éducatives en Afghanistan	22 394 200
I.3.16	Renforcement des capacités des régions de l'Indonésie touchées par les tremblements de terre	1 059 200
I.3.17	Programme de secours et de reconstruction en faveur des îles Marshall et des Etats fédérés de Micronésie	989 600
I.3.18	Assistance humanitaire aux victimes vulnérables des inondations au Pakistan	1 638 000
I.3.19	Initiative transitoire pour les zones tribales sous administration fédérale au Pakistan	18 510 300
I.3.20	Programme de transition et de redressement socioéconomique pour le Sri Lanka	980 300
I.3.21	Aide à la restauration de la confiance dans les communautés au Timor-Leste	1 001 900
Total partiel		122 921 600
Migration et santé		
II.1	Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	21 451 100
II.2.7	Prévention, diagnostic, traitement ou soins et soutien concernant le paludisme, la tuberculose et le VIH/sida au profit des migrants et des communautés affectées par la migration au Myanmar	195 300
II.2.8	Programme commun de développement intégré des moyens de subsistance en Thaïlande	246 000
II.3.3	Plan de redressement et de préparation sanitaire aux situations d'urgence après le passage du cyclone Nargis au Myanmar	524 100
Total partiel		22 416 500
Migration régulée		
IV.1.7	Aide au retour et à la réintégration des Afghans	665 600
IV.1.8	Services d'information sur l'immigration et de conseils sur les retours en Australie	2 132 000
IV.1.9	Soins aux migrants en situation irrégulière et retour volontaire (Indonésie)	10 012 600
IV.2.13	Lutte contre la traite des personnes en Asie centrale	2 144 100
IV.2.14	Activités de prévention de la traite et d'aide aux victimes de la traite en Afghanistan	155 300
IV.2.15	Prévention de la traite et aide aux victimes en Inde	219 500
IV.2.16	Renforcement des capacités de lutte contre la traite et d'aide aux victimes de la traite en Indonésie	37 200
IV.2.17	Aide au retour et à la réintégration des victimes de la traite au Japon	247 200
IV.2.18	Etude des possibilités de subsistance pour les femmes victimes de la traite au Népal	40 700
IV.2.19	Création d'équipes spéciales de district chargées de la lutte contre la traite des êtres humains au Pakistan	236 800
IV.2.20	Lutte contre la traite des personnes à Sri Lanka	71 600
IV.2.21	Amélioration des services et des installations de soins infantiles au centre de détention des services d'immigration à Bangkok, en Thaïlande	48 700
IV.2.22	Soutien aux efforts tendant vers l'égalité entre les sexes et le respect des droits des femmes au Timor-Leste	349 700
IV.2.23	Activités de lutte contre la traite au Viet Nam	90 800
IV.2.24	Programme conjoint sur le genre au Viet Nam	17 300
IV.3.20	Soutien à la gestion des migrations en Asie centrale	72 300

Asie et Océanie (suite)

Migration régulée (suite)		
IV.3.21	Soutien à la Conférence ministérielle de Bali	80 300
IV.3.22	Aide aux ressortissants du Myanmar déplacés au Bangladesh	281 800
IV.3.23	Renforcement de la gestion de la migration irrégulière en Indonésie	4 469 500
IV.3.24	Aide technique portant sur la modernisation des passeports au Kirghizistan	32 600
IV.3.25	Gestion des migrations et contrôle des frontières en Papouasie-Nouvelle-Guinée	352 800
IV.3.26	Assistance technique permettant à l'UE d'apporter un appui au système judiciaire philippin	607 600
IV.3.27	Programme de renforcement des frontières dans les Iles Salomon	378 000
IV.3.28	Gestion renforcée des migrations au Timor-Leste	1 048 500
Total partiel		23 792 500
Migration assistée		
V.1.2	Emploi des jeunes et migration : Appui aux objectifs du Millénaire pour le développement	801 800
V.1.6	Renforcement des capacités concernant les droits et le bien-être des migrants en Thaïlande	153 400
V.1.7	Programme régional et dialogue visant à faciliter la migration sûre et légale de l'Asie du Sud vers l'UE	139 700
V.1.8	Programme de migration de main-d'œuvre en Asie centrale	1 357 000
V.2.1	Assistance pré-consulaire	2 296 200
V.2.2	Formation des migrants	938 600
V.2.3	Aide au voyage profitant aux individus comme aux gouvernements	6 612 900
V.2.4	Intégration des migrants	7 111 700
Total partiel		19 411 300
Programmes de réparation		
VII.1	Octroi équitable et efficace de réparations aux personnes victimes de conflits au Népal	352 900
Total partiel		352 900
Total		188 894 800

Europe

Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	21 231 400
I.2.1	Aide générale au rapatriement	14 000
I.3.22	Programme de réintégration socioéconomique des victimes de mines en Arménie et en Géorgie	114 600
I.3.23	Aide aux déplacés internes et aux chômeurs en Géorgie	1 629 700
I.3.24	Intégration sociale et transformation des conflits dans les régions de la Croatie touchées par la guerre	142 700
I.3.25	Aide au personnel militaire mis à pied en Serbie	903 100
I.3.26	Appui aux efforts de consolidation de la paix et aide aux réfugiés et aux déplacés internes en Serbie	372 400
I.4.2	Réseau renforcé pour le soutien des élections et de la démocratie	269 900
Total partiel		24 677 800
Migration et santé		
II.1	Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	6 252 000
II.2.9	Elaboration de politiques relatives au sida et à la mobilité en Europe	27 000
II.2.10	Mobilité des professionnels de la santé dans l'UE	187 700
II.2.11	Intervention pour l'élaboration d'une stratégie modulaire de lutte contre le sida en Italie	70 500
II.2.12	Campagne éducative visant à améliorer les services médicaux offerts aux demandeurs d'asile en Pologne	134 600
Total partiel		6 671 800
Migration et développement		
III.1.14	Initiative conjointe sur la migration et le développement de l'Union européenne, des Nations Unies et de l'OIM	136 900
III.1.15	Développement économique et création de revenus dans les communautés rurales du Nakhitchevan, en Azerbaïdjan	359 400
III.1.16	Programme de réintégration socioéconomique en Azerbaïdjan	79 100
III.1.17	Appui à la mise en œuvre d'un volet migration et développement en République de Moldova	907 500
III.2.1	Retour temporaire de nationaux qualifiés en provenance des Pays-Bas	868 400
Total partiel		2 351 300
Migration régulée		
IV.1.1	Retour général de migrants et de demandeurs d'asile déboutés et soutien aux gouvernements sur le plan de l'aide au retour volontaire	82 258 100
IV.1.2	Projet de conseils, d'orientation et d'appui à la réintégration après l'arrivée	31 200
IV.1.10	Traitement des demandes de données par pays sur les soins de santé pour l'Autriche	79 700
IV.1.11	Retour de migrants irréguliers se trouvant en situation de détresse en Bosnie-Herzégovine	160 700
IV.1.12	Améliorer les services de retour volontaire assisté en Finlande	48 700
IV.1.13	Projet global de lutte contre la migration irrégulière en France	202 700
IV.1.14	Aide à la réintégration et création de centres d'orientation et de conseils pour l'emploi en Géorgie	208 300
IV.1.15	Facilitation des retours volontaires par le biais de services d'information et de conseils aux rapatriés en Allemagne	174 900
IV.1.16	Centre d'information sur le retour et la réinstallation en Grèce	107 800
IV.1.17	Renforcement des capacités à l'intention des praticiens de l'aide au retour volontaire et campagne de sensibilisation des migrants en Hongrie	653 500

Europe (suite)

Migration régulée (suite)		
IV.1.18	Recherche sur les éléments d'appréciation qui conduisent au retour volontaire ou à la poursuite du séjour en Irlande	54 900
IV.1.19	Aide aux mineurs non accompagnés en Italie, notamment en vue d'un retour volontaire	1 236 300
IV.1.20	Aide au retour et à la réintégration des rapatriés volontaires au Kosovo sous administration des Nations Unies (Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies)	369 700
IV.1.21	Renforcement des mécanismes de retour volontaire assisté en Lituanie	378 100
IV.1.22	Aide au retour volontaire et à la réintégration de migrants en provenance de Malte	443 300
IV.1.23	Projet de réintégration de migrants moldoves	83 100
IV.1.24	Information, voyage et réintégration – Retour volontaire assisté à partir de la Pologne	644 700
IV.1.25	Renforcement des programmes de retour volontaire assisté en Roumanie	99 500
IV.1.26	Retour volontaire et réintégration depuis la Slovénie	110 500
IV.1.27	Fonds d'information sur le rapatriement (FIR) – Suisse	46 300
IV.2.25	Programme de lutte contre la traite des êtres humains en Europe de l'Est et du Sud-Est	1 000 900
IV.2.26	Renforcement des mesures de lutte contre la traite en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie	259 100
IV.2.27	Lutte contre la traite des femmes au Bélarus et en République de Moldova	942 300
IV.2.28	Aide aux victimes de la traite en Albanie	437 600
IV.2.29	Aide à la réintégration et à la protection des victimes de la traite et des personnes ayant témoigné contre des trafiquants en Bulgarie	10 800
IV.2.30	Renforcement des activités de lutte contre la traite en Allemagne	249 900
IV.2.31	Programme de lutte contre la traite et d'aide aux victimes sur le territoire du Kosovo sous administration des Nations Unies (Résolution 1244 du Conseil de sécurité)	558 300
IV.2.32	Aide au retour et à la réintégration des victimes de la traite rapatriées de Norvège	273 600
IV.2.33	Activités de prévention et de lutte contre la traite d'êtres humains dans la Fédération de Russie	200 000
IV.2.34	Activités de lutte contre la traite en Turquie	50 100
IV.2.35	Activités de lutte contre la traite en Ukraine	1 675 200
IV.3.29	Gestion intégrée des frontières dans les Balkans occidentaux et en Turquie	471 900
IV.3.30	Mesures visant à endiguer la migration illégale en Arménie et en Géorgie	406 400
IV.3.31	Approche commune d'aide aux demandeurs d'asile en Italie et à Malte	315 700
IV.3.32	Renforcement des capacités d'aide aux migrants irréguliers en Italie	662 800
IV.3.33	Réseau européen des migrations : Point de contact national pour la Lituanie	226 900
IV.3.34	Appui à la gestion de la migration au Monténégro	358 300
IV.3.35	Contrôle des abris temporaires pour étrangers au Portugal	7 000
IV.3.36	Amélioration de la gestion des migrations dans la Fédération de Russie	46 600
IV.3.37	Gestion des flux migratoires et aide à l'intégration en Espagne	746 100
IV.3.38	Renforcement des capacités de gestion des migrations en Ukraine	673 400
	Total partiel	96 964 900

Europe (suite)

Migration assistée		
V.1.1	Meilleures pratiques en matière de collecte et de partage de données sur la migration de main-d'œuvre en vue d'améliorer le système d'information sur le marché du travail	558 600
V.1.2	Emploi des jeunes et migration : Appui aux objectifs du Millénaire pour le développement	1 160 100
V.1.10	Foires à l'emploi destinées à informer les migrants en Irlande sur les conditions d'emploi dans les pays d'origine	25 100
V.1.11	Appui à la gestion de la migration de main-d'œuvre en République de Moldova	79 300
V.2.1	Assistance pré-consulaire	1 358 900
V.2.2	Formation des migrants	554 100
V.2.3	Aide au voyage profitant aux individus comme aux gouvernements	2 161 100
V.2.4	Intégration des migrants	845 900
Total partiel		6 743 100
Politiques migratoires et recherche		
VI.2.4	Programme de recherche sur les migrations en Europe centrale	92 200
Total partiel		92 200
Appui aux programmes de caractère général		
VIII.1.2	Affectations spéciales et appuis spéciaux	384 800
Total partiel		384 800
Total		137 885 900

Appuis et services à l'échelle mondiale

Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	9 368 300
	Total partiel	9 368 300
Migration et santé		
II.1	Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	1 474 800
II.2.1	Programme mondial de santé et de lutte contre la traite des êtres humains : Renforcer les capacités des intervenants dans le domaine de la santé	165 000
II.2.2	Information dispensée à la communauté de migrants en vue d'un changement de comportement permettant de réduire la propagation des maladies grippales au Costa Rica, au Nigéria et en Ukraine	19 500
	Total partiel	1 659 300
Migration et développement		
III.1.1	Réseaux consacrés au lien entre la migration et le développement en Egypte, en Géorgie, à Sri Lanka et en Tunisie	25 700
	Total partiel	25 700
Migration régulée		
IV.1.1	Retour général de migrants et de demandeurs d'asile déboutés et soutien aux gouvernements sur le plan de l'aide au retour volontaire	678 100
IV.2.1	Fonds d'assistance global	100 000
IV.2.2	Base de données mondiale sur la lutte contre la traite	60 000
IV.2.3	Initiative de protection des victimes de la traite de l'OIM et du HCR	70 000
	Total partiel	908 100
Politiques migratoires et recherche		
VI.1.1	Ateliers d'intersession du Dialogue international sur la migration (IDM)	21 600
VI.2.1	Observatoire des Etats d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) sur les migrations : Gestion de données et de recherches sur la migration intrarégionale	3 164 900
	Total partiel	3 186 500
Appui aux programmes de caractère général		
VIII.1.1	Experts associés	1 371 100
VIII.1.2	Affectations spéciales et appuis spéciaux	170 100
VIII.1.3	Personnel de l'OIM détaché auprès d'autres organisations	518 000
VIII.2	Application relative aux services opérationnels et de gestion des migrants (MiMOSA)	1 038 600
VIII.3	Personnel et services financés par les revenus divers	8 300 000
VIII.4	Fonds de dotation Sasakawa	10 000
	Total partiel	11 407 800
	Total	26 555 700
	Total général	619 027 700

Annexes

ANNEXE I – FONDS DETENUS DANS DES COMPTES SPECIAUX

COMPTE D'OPERATIONS D'URGENCE

Le compte d'opérations d'urgence (Emergency Preparedness Account – EPA) a été créé le 30 août 1993 en accord avec le Bulletin général n° 1054 de l'OIM. L'EPA doit servir dans les situations d'urgence où une évaluation immédiate et d'autres dépenses d'opérations s'imposent dans l'attente de financements extérieurs. Toute utilisation autorisée de l'EPA est considérée comme un prêt consenti sur l'opération pour laquelle il est mis à contribution, et toutes les sommes prélevées sur ce compte doivent être intégralement remboursées aussitôt que l'opération en question est assurée du soutien d'un donateur. En août 2010, l'EPA présentait un solde positif de 218 480 dollars E.-U..

FONDS DE PRET AUX REFUGIES

Le Fonds de prêt aux réfugiés, créé en application de la résolution n° 210 du 12 mai 1960, permet le financement, en tout ou en partie, des coûts de transport des réfugiés et des services connexes, en accordant des prêts sans intérêt à ceux qui ont besoin d'une assistance financière pour émigrer vers des pays de réinstallation. Le remboursement de ces prêts est assuré par des billets à ordre signés par les réfugiés ou leur parraineur. Autrefois, il existait deux fonds distincts. A sa 61^e session, le 28 novembre 1990, le Conseil a approuvé la fusion, à compter du 1^{er} janvier 1991, du Fonds de prêt aux réfugiés et du Fonds de prêt aux réfugiés hors d'Europe.

On estime que 77 000 réfugiés solliciteront le Fonds de prêt en 2011, et qu'un montant d'environ 183 000 000 dollars E.-U. y sera prélevé pour financer ces mouvements.

Le tableau ci-après indique les ressources disponibles et les besoins du Fonds pour 2011, ainsi que le solde escompté en fin d'exercice.

	<u>Prévisions pour 2011</u> <u>en dollars E.-U.</u>
<u>Ressources</u>	
Report de l'exercice 2010	10 000 000
Contributions du Gouvernement des Etats-Unis	150 500 000
Remboursement des billets à ordre par les réfugiés	32 000 000
Recettes provenant des réfugiés finançant eux-mêmes leurs déplacements	500 000
Intérêts créditeurs	200 000
Intérêts retournés au Trésor des Etats-Unis	(200 000)
	<hr/>
<u>Total des ressources</u>	<u>193 000 000</u>
	<hr/>
<u>Besoins estimatifs</u>	<u>183 000 000</u>
	<hr/>
Solde estimatif reporté en fin d'exercice	<u>10,000,000</u>

FONDS DE DOTATION SASAKAWA

Le Fonds de dotation Sasakawa a été créé en 1990 aux fins de :

- a) Promouvoir l'expansion des programmes de transfert de ressources humaines dans toutes les régions du monde, particulièrement dans la région Asie-Pacifique, ainsi que d'autres activités de migration pour le développement ;
- b) Œuvrer à la bonne compréhension et à l'analyse des migrations, et ;
- c) Répondre aux besoins qui se font jour dans les situations d'urgence et autres situations humanitaires.

En vertu de l'accord de dotation conclu avec la Fondation, le capital du Fonds doit rester intact en tout temps, et seuls les intérêts qu'il produit peuvent être utilisés pour financer des activités.

Prévisions pour 2010 en dollars E.-U.

Compte de capital

Solde au début de l'exercice	2 000 000
Solde du compte de produits (voir ci-dessous)	<u>0</u>
<u>Total du Fonds en fin d'exercice</u>	<u>2 000 000</u>

Compte de produits

Solde au début de l'exercice	0
Intérêts créditeurs produits durant l'exercice	10 000
Allocation des intérêts créditeurs à des projets*	<u>(10 000)</u>
<u>Solde en fin d'exercice</u>	<u>0</u>

* Allocation à des projets prioritaires en Asie	3 000 dollars E.-U.
* Allocation à des projets prioritaires en Afrique	4 000 dollars E.-U.
* Allocation à des projets prioritaires en Amérique latine et aux Caraïbes	3 000 dollars E.-U.

FONDS DE REPONSE RAPIDE POUR LES TRANSPORTS

Conformément à la note d'orientation conclue le 31 mai 2000 entre l'OIM et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sur la coopération dans le domaine du transport, le Fonds de réponse rapide pour les transports a été créé à l'aide de contributions volontaires reçues pour les opérations de transport de l'OIM, particulièrement dans les situations d'urgence. Les gestionnaires de ce fonds s'efforcent de le maintenir pourvu à hauteur de 5 millions de dollars E.-U.. Pour le réalimenter, l'OIM mobilise des fonds sur une base bilatérale et, dans la mesure du possible, dans le contexte des appels globaux des Nations Unies. De son côté, le HCR s'efforce d'en faire valoir la nécessité auprès de ses donateurs. En août 2010, le Fonds présentait un solde positif de 2 287 435 dollars E.-U..

Cet accord entre le HCR et l'OIM s'appuie sur un mémorandum d'accord conclu entre les deux organisations le 15 mai 1997. Celui-ci définit plus précisément les responsabilités incombant à chacune des deux organisations dans la fourniture d'une aide aux transports. Il fixe en outre les modalités selon lesquelles des accords spécifiques doivent être conclus et quels mécanismes il convient d'activer entre les sièges des deux organisations à cette fin. Tant l'OIM que le HCR sont certains que cet accord renforcera leur capacité de réaction face aux situations donnant lieu à des mouvements massifs de populations exposées.

ANNEXE II – CONSIDERATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS EN DEVISES ETRANGERES PAR RAPPORT AU PROGRAMME ET BUDGET

Selon le Règlement financier de l'OIM, la partie administrative du budget est exprimée en francs suisses, tandis que la partie opérationnelle est exprimée en dollars des Etats-Unis (dollars E.-U.). Si la plupart des recettes et des dépenses dans l'une et l'autre partie du budget s'effectuent dans ces deux monnaies, un nombre croissant de transactions sont réalisées dans d'autres monnaies, exposant les budgets concernés à des fluctuations des taux de change. Par exemple, la valeur des salaires versés au personnel des bureaux extérieurs dans la monnaie du pays peut fluctuer selon qu'elle est exprimée en francs suisses (pour la partie administrative du budget) ou en dollars E.-U. (pour la partie opérationnelle du budget), selon les fluctuations que subissent les taux de change.

Pour le Programme et Budget, la procédure de l'OIM consiste à appliquer les taux de change en vigueur au moment de l'établissement du budget, et à convertir sur cette base les monnaies locales en francs suisses ou en dollars. Le processus budgétaire commence tôt dans l'année, car les estimations doivent parvenir de chaque bureau de l'OIM du monde entier et être compilées en temps opportun, de telle sorte que le document soit prêt pour la session d'automne du Comité permanent des programmes et des finances. D'importantes fluctuations ont été enregistrées en 2010. Les taux de change moyens du marché enregistrés au cours du mois de septembre 2010 pour quelques-unes des grandes monnaies utilisées par l'OIM sont les suivants :

Franc suisse/dollar E.-U.	1,06
Euro/dollar E.-U.	0,740/1,351
Livre sterling/dollar E.-U.	0,643/1,556
Dollar canadien/dollar E.-U.	1,042
Dollar australien/dollar E.-U.	1,114

Pendant la période qui sépare le cycle de préparation du budget et la présentation finale du document au Conseil, les estimations budgétaires sont revues de manière à s'assurer qu'elles reflètent les fluctuations majeures éventuelles des taux de change pouvant s'être produites dans l'intervalle. Ainsi, le taux de change appliqué à la partie administrative du budget est de 1,15 franc suisse pour un dollar E.-U.. Cependant, il faut noter que les effets que pourraient produire les fluctuations sur le marché des changes sont largement neutralisés par le fait que la principale monnaie dans laquelle sont exprimées les recettes et les dépenses est la même, à savoir le franc suisse. Pour la partie opérationnelle, en revanche, cette protection n'existe pas, et la Division de la Trésorerie surveille constamment les niveaux des monnaies étrangères.

ANNEXE III – PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET – EFFECTIFS/DEPENSES ADMINISTRATIVES ET DE PERSONNEL

NOTE EXPLICATIVE

Les dépenses administratives et de personnel prévues pour la partie opérationnelle du budget comprennent les coûts de l'infrastructure administrative nécessaire pour la réalisation des opérations.

Les dotations en effectifs et les coûts correspondants qui figurent dans les colonnes "Fonds des projets", c'est-à-dire ceux imputables sur le budget de projets spécifiques d'opérations, sont indiqués sur la base d'une projection des structures administratives et des effectifs actuels, et ne reflètent que les fonds disponibles. Les dotations en effectifs et les structures administratives, en particulier lorsqu'elles sont financées par des projets spécifiques, sont subordonnées au niveau d'activité et de financement, et font donc l'objet de réajustements constants.

Les emplois, les structures administratives et autres dépenses financées par les revenus discrétionnaires sont indiqués à part.

PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET

		Estimations révisées pour 2010 (MC/EX/703)												Estimations pour 2011											
		Revenus discrétionnaires				Fonds des projets				Total				Revenus discrétionnaires				Fonds des projets				Total			
		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Coût total		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Coût total			
		Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.		
ASIE ET PACIFIQUE (suite)																									
Bureau régional - Bangkok (Thaïlande) (suite)																									
		5		149 000		3	81	1 698 600		3	86			1 647 600			4	68	2 314 300		4	68		2 314 300	
				75 000		6	38	811 800		6	38			886 800			4	28	544 000		4	28		588 000	
		1	1	310 000		1	8	155 100		2	9			465 100		1	1	354 000		2	7			740 600	
				70 000		10	10	409 600		10	10			479 600			14	247	6 288 000		14	247		6 288 000	
				5 000		337	337	5 843 200		20	337			5 848 200			11	124	261 200		11	124		291 200	
				40 000		14	14	426 500		14	14			466 500			9	755 600		9	755 600		755 600		
		1	2	399 000		10	10	510 000		1	12			909 000			3	50	2 244 000		3	50		2 244 000	
				3 000		4	41	1 731 300		4	41			1 731 300			3	85	257 200		3	85		307 200	
				30 000		3	81	744 100		3	81			774 100			28	372	9 356 500		28	372		9 376 500	
				20 000		26	354	7 362 000		26	354			7 382 000			11	124	5 704 600		11	124		5 704 600	
		2	2	351 000		15	111	4 933 300		17	113			5 284 300			1	7	334 700		1	7		334 700	
				215 000		4	55	1 182 200		5	57			1 397 200			6	34	1 480 800		6	34		1 480 800	
		1	1	230 000		3	3	25 300		1	4			255 300		1	1	200 000		1	3			227 200	
				75 000		23	239	4 091 300		23	239			4 166 300			12	89	834 500		12	89		834 500	
				10 000		19	61	1 845 800		19	61			1 855 800			8	60	842 900		8	60		852 900	
						6	67	2 577 700		6	67			2 577 700			7	75	2 303 100		7	75		2 343 100	
														453 000				453 000						453 000	
		8	17	2 539 000		187	2 002	55 729 400		195	2 019		58 268 400		8	9	2 999 000		140	1 591	54 017 100		57 016 100		
ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN																									
Bureau régional - Bruxelles (Belgique)																									
		2	5	646 000		7	50	4 778 100		9	55			5 424 100			11	46	5 417 000		14	49		6 180 000	
				10 000		1	4	161 000		1	4			171 000			1	2	74 800		2	1		555 000	
				10 000		12	12	208 700		1	12			218 700		2	1	493 000		2	2			493 000	
		1		192 000		1				1				192 000			1	7	214 600		1	7		234 600	
				426 000		17	17	760 100		1	20			1 186 100			1	21	528 400		1	21		528 400	
		1	1	88 000		11	11	530 700		12	12			618 700			1	10	422 800		1	10		422 800	
				147 000		28	28	2 097 300		30	30			2 244 300			28	28	2 027 900		28	28		2 027 900	
		2		10 000		11	11	167 100		11	11			167 100			3	13	200 000		3	13		200 000	
				373 000		8	8	201 900		1	12			574 900			15	15	264 700		15	15		264 700	
		1	4	25 000		6	6	671 900		1	6			696 900			1	7	903 000		1	7		928 000	
				280 000		2	38	1 749 000		3	39			2 029 000			3	26	2 204 200		3	26		2 204 200	
		1	1			3	3	80 600		3	3			80 600			3	3	50 000		3	3		60 000	
				75 000		4	4	54 700		4	4			54 700			9	9	302 500		9	9		312 500	
				114 500		3	3	114 500		3	3			114 500			11	11	18 000		11	11		314 400	
						1	70	7 285 800		1	70			7 285 800			1	61	6 176 000		1	61		6 176 000	
						3	28	2 075 800		3	28			2 075 800			3	37	2 705 000		3	37		2 705 000	
		8	17	2 539 000		187	2 002	55 729 400		195	2 019		58 268 400		8	9	2 999 000		140	1 591	54 017 100		57 016 100		
Fonctions de mobilisation des ressources																									
Fonctions de coordination																									
				10 000		1	4	161 000		1	4			171 000			1	2	74 800		2	1		84 800	
				192 000		1				1				192 000			1	7	214 600		1	7		234 600	
		1		426 000		17	17	760 100		1	20			1 186 100			1	21	528 400		1	21		528 400	
				88 000		11	11	530 700		12	12			618 700			1	10	422 800		1	10		422 800	
				147 000		28	28	2 097 300		30	30			2 244 300			28	28	2 027 900		28	28		2 027 900	
		2		10 000		11	11	167 100		11	11			167 100			3	13	200 000		3	13		200 000	
				373 000		8	8	201 900		1	12			574 900			15	15	264 700		15	15		264 700	
		1	4	25 000		6	6	671 900		1	6			696 900			1	7	903 000		1	7		928 000	
				280 000		2	38	1 749 000		3	39			2 029 000			3	26	2 204 200		3	26		2 204 200	
		1	1			3	3	80 600		3	3			80 600			3	3	50 000		3	3		60 000	
				75 000		4	4	54 700		4	4			54 700			9	9	302 500		9	9		312 500	
				114 500		3	3	114 500		3	3			114 500			11	11	18 000		11	11		314 400	
						1	70	7 285 800		1	70			7 285 800			1	61	6 176 000		1	61		6 176 000	
						3	28	2 075 800		3	28			2 075 800			3	37	2 705 000		3	37		2 705 000	

PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET

		Estimations pour 2011																	
		Revenus discrétionnaires						Fonds des projets						Total					
		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Coût total		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Coût total		Effectifs		Coût total			
		Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.		
		Estimations révisées pour 2010 (MC/EX/703)																	
		Revenus discrétionnaires		Fonds des projets		Total		Revenus discrétionnaires		Fonds des projets		Total		Revenus discrétionnaires		Fonds des projets		Total	
		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Coût total		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Coût total		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Coût total	
		Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.
ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN (suite)																			
Bureau régional - Bruxelles (Belgique) (suite)																			
	Pologne					20	449 600												
	Portugal			1	8	1	323 100												
	Roumanie			2	15	2	547 400												
	Slovaquie			3	3	3	64 600												
	Slovenie			1	1	1	43 600												
	Espagne			1	8	1	791 000												
	Suisse (Berne)			3	13	3	1 816 700												
	Royaume-Uni			1	105	1	8 102 200												
	Soutien aux bureaux de pays						120 000												
	Aide à la transition pour les anciennes MIFR/MSL																		
	Total partiel	6	16	23	466	29	32 985 400	29	462	7	4	3 035 000	32	451	33 154 000	39	455	36 169 000	989 000
AMERIQUE DU SUD																			
Bureau régional - Buenos Aires (Argentine)																			
	Bolivie (Etat plurinational de)	5	265 000	23	795 900	28	1 060 800	2	3	335 000	2	3	335 000	23	570 800	2	26	905 800	
	Chili	2	25 000	9	527 700	36	552 700	9	36	25 000	2	2	25 000	10	312 400	1	12	337 400	
	Colombie		15 000	1	267 800	11	282 800	1	11	15 000			15 000	7	176 700		7	191 700	
	Equateur		10 000	14	239	12 103 900	14	239	12 103 900	14	239	12 103 900	13	117	9 351 300	13	117	9 351 300	
	Paraguay		40 000	3	100	2 609 600	3	100	2 619 600	3	100	40 000	2	69	2 509 700	2	69	2 519 700	
	Pérou		163 000	2	35	1 445 500	2	37	1 608 500	2	37	40 000	1	45	1 260 000	1	45	1 260 000	
	Uruguay		68 000	5	41 300	5	109 300	5	5	50 000	5	5	50 000	5	100 000	5	5	150 000	
	Venezuela (République bolivarienne du)		40 000	6	40 800	6	80 800	6	6	40 000	6	6	40 000	3	76 700	3	3	116 700	
	Soutien aux bureaux de pays		27 000				27 000			45 000			45 000						45 000
	Aide à la transition pour les anciennes MIFR/MSL									203 000			203 000						203 000
	Total partiel	9	653 000	29	453	17 832 500	29	462	18 485 500	2	5	763 000	17	279	14 357 600	19	284	15 120 600	203 000
MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD																			
Bureau régional - Le Caire (Egypte)																			
	Algérie	2	440 000	9	1 690 700	11	2 130 700	2	3	332 000	2	3	332 000	7	1 208 800	9	48	1 540 800	
	Iraq		100 000				100 000			80 000			80 000					80 000	
	Iraq (depuis la Jordanie)			2	108	2 076 300	2	108	2 076 300	2	108		2	101	1 822 600	3	101	1 822 600	
	Jordanie			19	85	4 089 800	19	85	4 089 800	19	85		19	26	916 500	3	26	916 500	
	Koweït			33	177	8 833 100	33	177	8 833 100	33	177		33	173	9 216 200	32	173	9 217 200	
	Liban			4	214 800	4	214 800	4	4	214 800	4	4	214 800	3	200 000	3	3	200 000	
	Jamahiriya arabe libyenne			1	11	366 000	1	11	366 000	1	11		1	7	307 600	1	7	307 600	
	Maroc		40 000	1	11	177 000	1	11	217 000	1	11		1	8	202 800	2	8	232 800	
	Arabie saoudite			3	23	291 600	3	23	291 600	3	23		3	15 000	1	3	150 000		
	République arabe syrienne			1	1	40 500	1	1	40 500	1	1		1	1	42 600	1	1	42 600	
	Tunisie		30 000	5	154	6 206 300	5	154	6 206 300	5	154		5	148	4 578 100	5	148	4 578 100	
	Yémen			1	4	200 100	1	4	230 100	1	4		1	4	155 300	1	4	170 300	
	Soutien aux bureaux de pays			5	11	751 300	5	11	100 000	5	11		5	14	769 400	6	14	769 400	
	Total partiel	2	710 000	79	631	24 937 500	81	633	25 647 500	2	3	473 000	61	533	19 569 900	63	536	20 042 900	100 000

PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET

	Estimations révisées pour 2010 (M€/EV/703)												Estimations pour 2011													
	Revenus discrétionnaires						Fonds des projets						Revenus discrétionnaires						Fonds des projets							
	Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Total		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Total		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Total		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Total			
	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.		
AFRIQUE CENTRALE ET OCCIDENTALE																										
Bureau régional - Dakar (Sénégal)	2	7	560 000	4	22	748 200	6	29	1 308 200	3	3	530 000	3	19	184 700	6	22	714 700	6	22	184 700	6	22	714 700		
CapVert				1		100 800	1		100 800				1		139 400	1		139 400	1		139 400	1		139 400		
Congo					6	94 900		6	94 900					6	104 000		6	104 000		6	104 000		6	104 000		
Côte d'Ivoire					26	308 300		26	308 300					8	150 000		8	150 000		8	150 000		8	150 000		
Gambie					3	41 800		3	41 800					2	9 200		2	9 200		2	9 200		2	9 200		
Ghana				7	57	2 408 300	7	57	2 408 300			1 000	5	41	2 301 000	5	41	2 301 000		5	41	2 301 000		5	41	
Guinée				2	30	897 100	2	30	897 100				2	27	964 000	2	27	964 000		2	27	964 000		2	27	
Guinée-Bissau					1	51 600		1	51 600					1	63 400		1	63 400		1	63 400		1	63 400		
Libéria				2	20	249 800	2	20	249 800					2	20 000		2	20 000		2	20 000		2	20 000		
Mali				2	3	51 500	2	3	51 500					1	2	50 000	1	2	50 000		1	2	50 000		1	2
Mauritanie				1	6	183 500	1	6	183 500					1	3	127 100	1	3	127 100		1	3	127 100		1	3
Niger				1	6	50 300	1	6	50 300					2	50 000		2	50 000		2	50 000		2	50 000		
Nigeria				3	17	372 400	3	17	372 400					2	8	175 000	2	8	175 000		2	8	175 000		2	8
Sierra Leone				1	23	381 200	1	23	381 200					1	8	184 900	1	8	184 900		1	8	184 900		1	8
Soutien aux bureaux de pays			80 000						80 000			150 000						150 000							150 000	
Total partie/	2	7	640 000	24	220	5 939 700	26	227	6 579 700	3	3	681 000	3	129	4 522 700	20	132	5 203 700	20	132	4 522 700	20	132	5 203 700		
AFRIQUE AUSTRALE ET ORIENTALE																										
Bureau régional - Pretoria (Afrique du Sud)	2	6	518 000	13	40	2 193 300	15	46	2 711 300	3	3	593 000	9	38	2 481 600	12	41	3 074 600	12	41	2 481 600	12	41	3 074 600		
Fonctions de coordination				3	30	766 200	3	30	807 200			103 000	4	21	455 500	4	21	558 500	4	21	455 500	4	21	558 500		
Angola				8	36	917 200	10	39	1 209 200				7	60	1 005 500	7	60	1 005 500		7	60	1 005 500		7	60	
Republique démocratique du Congo				3	3	35 200	3	3	74 200					3	50 000		3	50 000		3	50 000		3	50 000		
Djibouti				27	242	10 480 900	29	243	10 833 900				31	248	12 266 000	31	248	12 266 000		31	248		31	248		
Kenya				2	4	92 700	2	4	102 700				2	5	119 800	2	5	129 800		2	5	119 800		2	5	
Mozambique				57	420	8 298 100	57	420	8 338 100				17	37	1 740 700	17	37	1 780 700		17	37	1 740 700		17	37	
Ouganda				6	26	751 800	6	26	751 800				2	21	1 049 200	2	21	1 049 200		2	21	1 049 200		2	21	
Republique-Unie de Tanzanie				6	41	2 304 200	6	41	2 319 200				5	32	1 233 500	5	32	1 238 500		5	32	1 233 500		5	32	
Zambie				7	21	326 000	7	21	326 000				5	27	537 000	5	27	537 000		5	27	537 000		5	27	
Zimbabwe				13	138	2 893 600	13	138	2 893 600				8	100	1 043 300	8	100	1 043 300		8	100	1 043 300		8	100	
Soutien aux bureaux de pays			70 000						70 000			184 000						184 000							184 000	
Aide à la transition pour les anciennes MRF/MSL																										
Total partie/	6	10	1 378 000	142	1 001	29 059 200	148	1 011	30 437 200	4	4	1 284 000	90	592	21 972 100	94	596	23 266 100	94	596	21 972 100	94	596	23 266 100		
AMERIQUE CENTRALE, AMERIQUE DU NORD ET CARAIBES																										
Bureau régional - San José (Costa Rica)		4	320 000	1	19	615 200	1	23	935 200	3	3	475 000	3	20	597 300	3	23	1 072 300	3	23	597 300	3	23	1 072 300		
Fonctions de mobilisation des ressources										2	4	781 000	2	4	134 000	2	4	781 000	2	4	781 000	2	4	781 000		
Fonctions de coordination										1	1	14 000	1	1	14 000	1	1	14 000	1	1	14 000	1	1	14 000		
Cuba									10 000									10 000						10 000		
Republique dominicaine				1	7	394 900	1	7	394 900									394 900						394 900		
El Salvador				1	12	309 400	1	12	334 400									309 400						309 400		
Guatemala				2	33	1 379 900	2	33	1 379 900									1 379 900						1 379 900		
Haiti				113	244	10 353 400	113	244	10 353 400									10 353 400						10 353 400		
Honduras				1	16	187 800	1	17	212 800									187 800						187 800		
Total partie/	6	10	1 378 000	142	1 001	29 059 200	148	1 011	30 437 200	4	4	1 284 000	90	592	21 972 100	94	596	23 266 100	94	596	21 972 100	94	596	23 266 100		

PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET

		Estimations révisées pour 2010 (MC/EX/703)										Estimations pour 2011									
		Revenus discrétionnaires					Fonds des projets					Revenus discrétionnaires					Fonds des projets				
		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres			Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres			Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres			Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		
		Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Total	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Total	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Total	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Total
AMERIQUE CENTRALE, AMERIQUE DU NORD ET CARAIBES																					
Bureau régional - San José (Costa Rica) (uite)		1					15	557 500	1	15	777 500	1	195 000	17	508 100		1	17			703 100
	Mexique		220 000																		
	Nicaragua	1	175 000	7	150 000	325 000	1	7	325 000	1	325 000	1	90 000	7	131 200		1	7			221 200
	Trinité-et-Tobago		15 000	2	22 600	37 600															
	Washington D.C. (Etats-Unis d'Amérique)	1	668 000	3	900 200	1 568 200	4	16	1 568 200	4	1 568 200	2	287 500	5	287 500		2	5			287 500
	Bureaux de pays aux Etats-Unis			24	3 363 800	3 363 800	24		3 363 800	24	3 363 800		200 000	32	4 677 500		32				4 677 500
	Aide à la transition pour les anciennes MFR/MSL																				200 000
	Total partiel	3	10	1 458 000	18 234 700	19 692 700	125	400	19 692 700	125	400	1 964 000	40	243	14 261 800	48	251	16 225 800	48	251	16 225 800
EUROPE DE L'EST ET DU SUD-EST ET ASIE CENTRALE																					
Bureau régional - Vienne (Autriche)		1	151 000	26	1 335 400	1 486 400	1	27	1 486 400	1	27	1 449 000	27	1 434 000		3	30	1 883 000			1 883 000
	Albanie		50 000	14	342 600	392 600	2	14	392 600	2	14	20 000	1	13	408 500		1	13			428 500
	Arménie		10 000	32	282 900	292 900	3	32	292 900	3	32	10 000	13	150 000		13	13	160 000			160 000
	Azerbaïdjan		10 000	19	589 600	599 600	1	19	599 600	1	19	10 000	3	26	400 000		3	26			410 000
	Bélarus		10 000	29	493 600	503 600	2	29	503 600	2	29	10 000	1	17	409 200		1	17			419 200
	Bosnie-Herzégovine		10 000	6	103 800	113 800	1	6	113 800	1	6	10 000	1	5	134 200		1	5			144 200
	Georgie		70 000	16	822 800	892 800	2	16	892 800	2	16	10 000	2	17	1 075 400		2	17			1 075 400
	Kazakhstan		12 000	14	439 500	451 500	14		451 500	14		10 000	13	324 500		13	13	334 500			334 500
	Kirghizistan		35 000	7	411 400	446 400	1	7	446 400	1	7	35 000	2	7	206 300		2	7			241 300
	Monténégro		10 000	34	873 900	883 900	3	34	883 900	3	34	70 000	5	93	6 575 900		5	93			6 645 900
	République de Moldova		10 000	105	6 650 800	6 750 800	9	105	6 750 800	9	105	10 000	3	21	753 900		3	21			763 900
	Fédération de Russie		10 000	26	1 132 400	1 142 400	3	26	1 142 400	3	26	10 000	2	39	640 100		2	39			650 100
	Serbie		10 000	20	388 900	398 900	1	20	398 900	1	20	10 000	1	25	400 000		1	25			410 000
	Kosovo sous administration des Nations Unies (résolution 1244 du Conseil de sécurité)		12 000	31	722 100	734 100	1	31	734 100	1	31	10 000	6	65 000		6	6	112 200			112 200
	Tadjikistan		10 000	6	55 000	65 000	6		65 000	6		50 000	4	21	1 714 900		4	21			1 764 900
	Ex-République yougoslave de Macédoine		50 000	4	1 664 900	1 714 900	4	21	1 714 900	4	21	10 000	3	29	1 585 400		3	29			1 635 400
	Turquie		12 000	4	125 500	137 500	4	4	137 500	4	4	25 000	8	52	2 950 600		8	52			2 975 600
	Turkménistan		50 000	10	3 161 500	3 211 500	10	60	3 211 500	10	60	10 000	4	4	89 700		4	4			99 700
	Ukraine		12 000	4	19 900	25 000	4		25 000	4											
	Ouzbékistan																				
	Soutien aux bureaux de pays																				
	Total partiel	2	599 000	516	21 189 800	21 788 800	46	518	21 788 800	46	518	1 093 000	37	487	19 831 300	41	491	20 924 300	41	491	20 924 300
Centre africain de renforcement des capacités (République-Unie de Tanzanie)																					
	BUREAUX SPECIAUX DE LIAISON																				
	Addis Abeba (Ethiopie)	1	329 000	79	2 630 300	2 959 300	7	81	2 959 300	7	81	314 000	7	94	3 187 300		8	96			3 501 300
	New York (Etats-Unis d'Amérique)	2	291 000	27	2 875 800	3 166 800	5	29	3 166 800	5	29	302 000	4	18	3 081 400		5	19			3 383 400
	Total partiel	1	620 000	106	5 506 100	6 126 100	12	110	6 126 100	12	110	616 000	11	112	6 268 700	13	115	6 884 700	13	115	6 884 700
	TOTAL - Bureaux extérieurs	30	79	11 401 000	211 414 300	222 815 300	683	5 864	222 815 300	683	5 864	13 286 000	445	4 417	187 955 200	487	4 462	201 241 200	487	4 462	201 241 200

PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET

	Estimations pour 2011																	
	Estimations révisées pour 2010 (MC/EX/703)						Revenus discrétionnaires						Fonds des projets					
	Revenus discrétionnaires			Fonds des projets			Total			Revenus discrétionnaires			Fonds des projets			Total		
	Effectifs	Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs	Dépenses administratives, de personnel et autres		Coût total	Effectifs	Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs	Dépenses administratives, de personnel et autres		Coût total	Effectifs	Dépenses administratives, de personnel et autres		
Fonct.	Empl.		Fonct.	Empl.			Fonct.	Empl.		Fonct.	Empl.		Fonct.	Empl.		Fonct.	Empl.	
ACTIVITES MONDIALES																		
Experts associés																		
Spécialistes de la coopération technique	3	405 000		18	1 456 400	1 456 400	18											
Inspecteur général		251 000		3	405 000	405 000	3											
Médias et communication	2	177 000				251 000		2										
Recherche	3	90 000				177 000		1										
Spécialistes de la santé dans le contexte migratoire et experts techniques	4	475 000		4	475 000	475 000	3	1										
Situations d'urgence et d'après-crise	1	107 000		1	107 000	107 000	1											
Activités concernant les questions de sexes/pécificité		110 000				110 000												
Cours sur le droit international de la migration		20 000				20 000												
Technologie de l'information et communications		120 000				120 000												
Affectations spéciales et appuis spéciaux	1	214 000		1	658 600	658 600	1											
Personnel affecté à d'autres organisations		250 000		4	744 500	958 500	5											
Mise en œuvre des changements structurels		100 000				100 000												
Formation du personnel/Développement organisationnel																		
Locaux de bureaux																		
Total - Activités mondiales	9	2 319 000		23	2 659 500	5 178 500	32	5										
Soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition																		
Fonds 1035 - première ligne de crédit	1	1 400 000				1 400 000		1										
Fonds 1035 - deuxième ligne de crédit	1	3 550 000				3 550 000		1										
Total - Fonds 1035	2	4 950 000				4 950 000		2										
PROJETS																		
Assistance humanitaire aux migrants en détresse		50 000				50 000												
Administration des fonds de prêts																		
MIDA - général		50 000		5	1 030 500	1 030 500		5										
Processus consultatifs régionaux (PCR)		50 000				50 000												
Programmes de réparation		50 000				50 000												
Centre d'information sur la migration en Amérique latine (CIMAL)		30 000		7	715 300	715 300	7	1										
Soutien au renforcement de la Commission centraméricaine des directeurs de la migration (OCAM)		10 000				10 000												
Coopération technique dans le domaine de la migration (PLACMI) (Amérique latine)		60 000				60 000												
Projet de coopération technique axé sur le renforcement du Processus de Puebla		20 000				20 000												
TOTAL - Projets		270 000		7	1 745 800	2 015 800	7	6										
PRISM		2 800 000				2 800 000												
Rotation		500 000				500 000												
Couverture de la redevance de l'UNOSS		6 300 000				6 300 000												
Activités et structures non inscrites au budget		600 000				600 000												
TOTAL	77	206		712	2 197 527 800	2 675 280 800	789	6 033										

Note : Les fonctionnaires relevant de la catégorie des "Administrateurs", les employés relevant de la catégorie des "Services généraux" (recrutés au plan local).

Service	Programme/Projet	Région d'origine	Pays/Régions de destination														
			Total	Etats-Unis d'Amérique	Canada	Australie	Argentine	Pays-Bas	Danemark	Finlande	Norvège	Suède	Autres pays en				
													Afrique	Moyen-Orient	Amérique latine et Caraïbes	Asie et Océanie	Europe
Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise	Aide à la réinstallation	Afrique	29 265	14 130	8 050	3 685	15	15	255	440	685	1 725	10		5	120	130
		Moyen-Orient	19 135	16 200		980		80	75	490	360	460				70	420
		Amérique latine et Caraïbes	6 560	5 160	1 060	10	90	5		10		40			105	80	
		Amérique du Nord	10			10											
		Asie et Océanie	41 180	32 190	1 330	4 985		270	245	250	470	200		15		1 140	85
		Europe	10 310	8 580	1 020	370			35	10	85	120				10	80
		Total partiel	106 460	76 260	11 460	10 040	105	370	610	1 200	1 600	2 545	10	15	110	1 420	715
	Aide au rapatriement	Afrique	20										20				
		Amérique latine et Caraïbes	80												60	20	
		Total partiel	100										20		60	20	
Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise - Total			106 560	76 260	11 460	10 040	105	370	610	1 200	1 600	2 545	30	15	170	1 420	735
Migration régulée	Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements	Afrique	20														20
		Amérique latine et Caraïbes	2 230	40	10		25						10		2 040	70	35
		Asie et Océanie	925	15	5			5			10		70	60	30	635	95
		Europe	26 945	55	50	5	85		10		10	5	3 730	2 560	3 305	6 665	10 465
		Total partiel	30 120	110	65	5	110	5	10		20	5	3 810	2 620	5 375	7 370	10 615
	Coopération technique en matière de gestion des migrations et de renforcement des capacités	Afrique	300										300				
		Amérique latine et Caraïbes	400												400		
Total partiel		700										300		400			
Migration régulée - Total			30 820	110	65	5	110	5	10		20	5	4 110	2 620	5 775	7 370	10 615
Migration assistée	Migration de main-d'œuvre	Amérique latine et Caraïbes	4 840		4 800												40
		Total partiel	4 840		4 800												
	Traitement des dossiers et intégration des migrants	Afrique	4 225	980	180	2 000	5	240	5	45	140	90	10			10	520
		Moyen-Orient	275			35		5									235
		Amérique latine et Caraïbes	4 775	590	1 145	895	580	30	20		10	35	35		420	60	955
		Amérique du Nord	95	5	5	40									45		
		Asie et Océanie	5 270	2 285	1 865	995		5			10				5	15	90
		Europe	1 820	85	1 000	360							15	5	80	15	260
	Total partiel	16 460	3 945	4 195	4 325	585	280	25	45	160	125	60	5	550	100	2 060	
Migration assistée - Total			21 300	3 945	8 995	4 325	585	280	25	45	160	125	60	5	550	100	2 100
TOTAL GENERAL			158 680	80 315	20 520	14 370	800	655	645	1 245	1 780	2 675	4 200	2 640	6 495	8 890	13 450